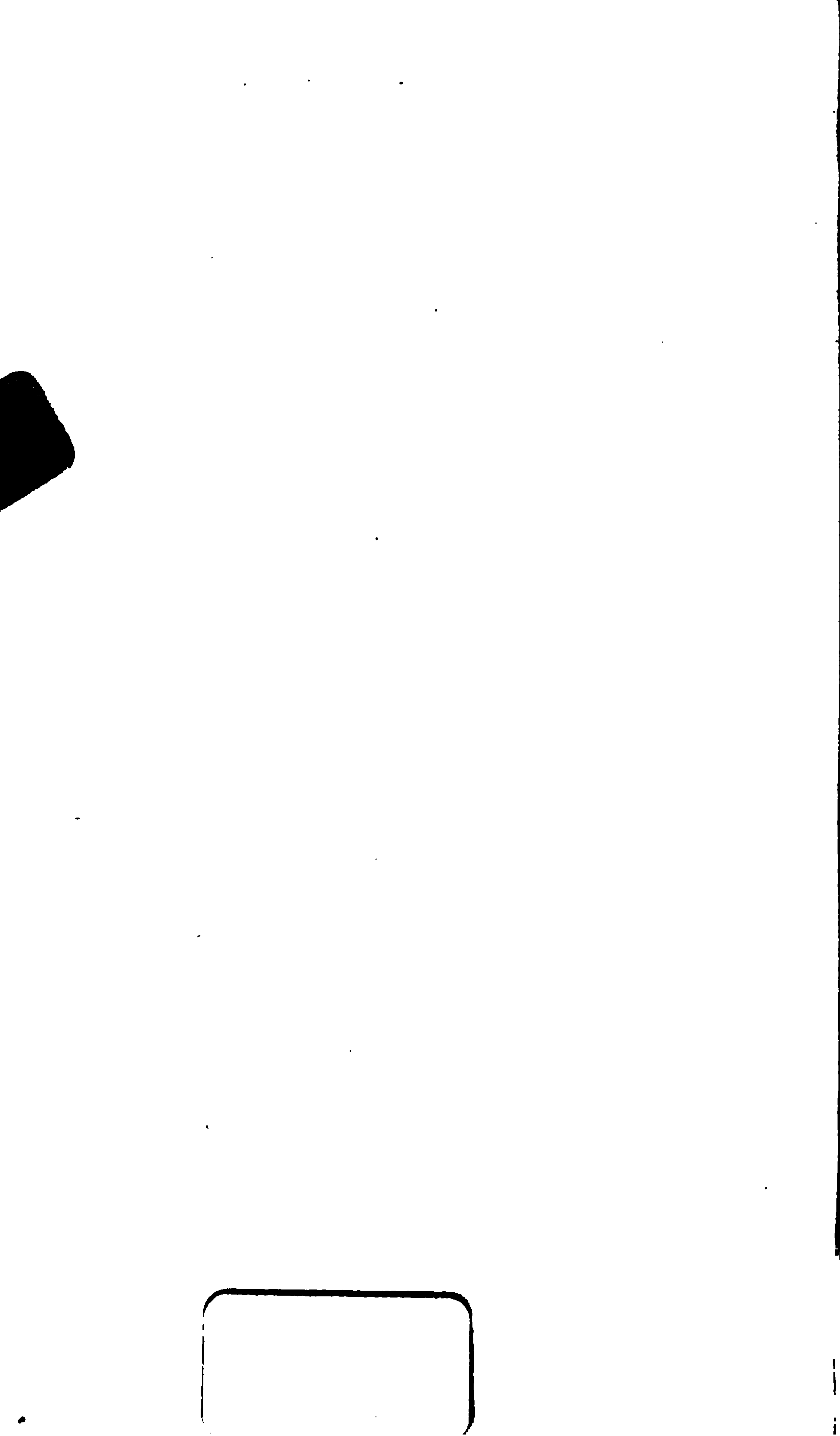




DE
Chérue

HISTOIRE DE FRANCE

PENDANT LA MINORITÉ

DE LOUIS XIV

IV

PARIS. — IMPRIMERIE EMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.

HISTOIRE DE FRANCE

PENDANT LA MINORITÉ

DE LOUIS XIV

PAR

A. CHÉRUEL

Recteur honoraire et inspecteur général honoraire de l'Université,
Membre du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes.

TOME QUATRIÈME

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET C[IE]

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1880

LIVRE XI

LA COUR EN NORMANDIE (FÉVRIER 1650). — VOYAGE DE BOURGOGNE.
SIÈGE DE SEURRE OU BELLEGARDE (MARS-AVRIL 1650).
EXPÉDITION DE GUIENNE; SIÈGE DE BORDEAUX (JUILLET-OCTOBRE 1650).
RETOUR DE LA COUR A PARIS; BATAILLE DE RETHEL
(NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1650).

(Février-Décembre 1650.)

CHAPITRE PREMIER

LA COUR EN NORMANDIE.

État de la France après l'arrestation des princes (janvier 1650). — Mesures prises par Mazarin pour maintenir l'ordre dans les provinces. — Départ de la cour pour la Normandie (1er février). — Soumission du Pont-de-l'Arche. — Entrée du roi à Rouen (5 février). — La duchesse de Longueville à Dieppe. — Députation des Dieppois à la reine. — Le marquis du Plessis-Bellière envoyé à Dieppe. — Fuite de la duchesse de Longueville (8-9 février). — Négociation avec le duc de Richelieu, qui consent à livrer au roi la place du Havre. — La Croisette remet le château de Caen, et François de Matignon les places de Cherbourg, Saint-Lô et Granville. — Changements exécutés pour assurer l'autorité du roi en Normandie. — Pierre Corneille nommé procureur-syndic des états de cette province. — Destruction du château de Pont-de-l'Arche. — Retour de la cour à Paris (21 février). — Tentative pour délivrer les princes. — Soumission de Damvilliers, de Clermont en Argonne, et de Mouzon. — Situation de la Bourgogne; Mazarin, avant d'y mener la cour, resserre son alliance avec la vieille Fronde. — Châteauneuf est nommé garde des sceaux (2 mars 1650). — Exigences de Mme de Chevreuse et de ses amis. — Intrigues de cour.

« C'est bien coupé; il faut coudre maintenant. » Ces mots, que Catherine de Médicis adressa, dit-on, à Henri III après le meurtre du Balafré, pouvaient s'appliquer à Mazarin en janvier 1650. L'arrestation des princes était loin d'avoir terminé la lutte contre la

nouvelle Fronde; les partisans de Condé avaient cherché un asile dans les provinces : Turenne et La Moussaie à Stenai, Tavannes en Bourgogne, le duc de Bouillon dans le Limousin, la duchesse de Longueville en Normandie. Le Berri et la Champagne comptaient de nombreux partisans de cette faction. La situation était critique et exigeait une prompte et vigoureuse solution.

Mazarin envoya Vendôme en Bourgogne pour combattre Tavannes; Saint-Aignan ne tarda pas à se rendre dans le Berri pour maintenir dans le devoir cette province qui dépendait de Condé. Le maréchal du Plessis-Praslin eut mission de veiller à la défense de la Champagne, que menaçait la garnison de Stenai. L'abbé Fouquet[1] et le marquis de Vandy reçurent ordre d'aller à Damvilliers[2], place qui appartenait au prince de Conti, afin d'engager la garnison à se soumettre au roi. Le comte de Grandpré, qui commandait à Mouzon[3], sur la même frontière, reçut une lettre du cardinal qui l'exhortait à rester fidèle à son devoir[4]. Le Poitou, où la famille de La Rochefoucauld était puissante, inspirait de l'in-

[1] Basile Fouquet, abbé de Barbeaux, en Brie, auj. hameau du dép. de Seine-et-Marne. Il était frère de Nicolas Fouquet, qui devint, en 1650, procureur général du parlement de Paris et, en 1653, surintendant des finances.

[2] Petite ville de Lorraine, aujourd'hui département de la Meuse.

[3] Aujourd'hui chef-lieu de canton du départ. des Ardennes, à peu de distance de Sedan.

[4] Affaires étrangères, t. XXVIII des *Lettres de Mazarin*, f° 32-33.

quiétude. Mazarin fit partir pour cette province le seigneur des Roches-Baritaux en lui confirmant le don de la seigneurie de Fontenay[1]. Enfin le cardinal proposa, malgré la rigueur de la saison et une maladie épidémique qui régnait en Normandie, de mener le roi et la reine régente dans cette province. L'importance de la Normandie, sa proximité de Paris, son rôle dans les derniers troubles[2], et surtout la présence de la duchesse de Longueville, que La Rochefoucauld (Marsillac) avait conduite à Rouen, et de là à Dieppe, tout persuadait à Mazarin qu'il était urgent de prévenir une révolte de cette province, où le duc de Longueville et ses partisans possédaient des forteresses importantes, comme Pont-de-l'Arche, Dieppe, le Vieux-Palais de Rouen, le château de Caen, Saint-Lô, Cherbourg et Granville.

Le Havre dépendait du duc de Richelieu, dont la femme, Anne Poussart du Vigean, était liée par la reconnaissance au prince de Condé et à la duchesse de Longueville, qui avaient fait son mariage[3]. On pouvait craindre que le duc de Richelieu ne livrât le Havre au parti des princes, si la présence du roi et de la régente n'étouffait promptement tous les germes de sédition. Mazarin fit valoir ces raisons dans le Conseil et signala en même temps l'avantage que Paris retirerait du voyage de la cour. C'était le seul

[1] Carnet XIV, p. 6.
[2] Voy. tome III, p. 226 et suiv. du présent ouvrage.
[3] *Ibid.*, p. 342 et suiv.

moyen d'assurer les relations de la capitale avec la basse Seine, et par conséquent l'arrivée des blés et des provisions que l'on tirait de la Normandie. Si on laissait la ville du Pont-de-l'Arche au pouvoir du gouverneur qu'y avait mis le duc de Longueville, les communications seraient interceptées[1], et Paris menacé de famine.

L'arrivée des députés du parlement de Normandie à Paris, le 25 janvier, prouva la nécessité de l'expédition qu'appuyait Mazarin[2]. Ils protestaient, il est vrai, de la fidélité du parlement et de tous les habitants de Rouen. Ils rappelaient que Mme de Lon-

[1] C'est dans les carnets de Mazarin que se trouve l'indication de cette pensée qu'il développa dans le Conseil : « Examiner et résoudre ici sans perdre un moment de temps si le roi doit aller en Normandie, etc. » (Carnet XIV, p. 5.) Un autre passage du même carnet montre combien Mazarin tenait à se concilier l'opinion publique à l'occasion de ce voyage ; il écrivait : « Faire que Arnaudeau (Renaudot) mette le voyage de la reine et les causes. » (Carnet XIV, p. 26.) On sait que Théophraste Renaudot était le rédacteur de la *Gazette de France* depuis 1631. Renaudot inséra, en effet, dans la *Gazette* de 1650 (p. 161 et suiv.), un article pour expliquer le voyage de la cour en Normandie.

[2] Voy. l'*Histoire du parlement de Normandie*, par M. Floquet, t. V, p. 432. L'ambassadeur vénitien Morosini parle aussi de cette députation : « di Roan sono capitati per attestare a Sua Maesta l'obbedienza del Parlamento et della città tutta, nella quale non si è voluto ricevere madama di Longavilla che per una sola notte, dopo di che è passata à Diepe, dove si trova al presente con il duca di Marsigliac. » (Bibl. nat., *Ambass. vénit.*, dépêche du 25 janvier 1650.) Comme on a changé la tomaison de ce recueil des *Ambassadeurs vénitiens* et qu'il faut prévoir de nouveaux changements de même nature dans une collection qui est encore incomplète, je me bornerai à l'avenir à indiquer la date de la dépêche.

gueville n'avait pu passer qu'une seule nuit dans cette ville et qu'elle en était partie immédiatement pour se rendre à Dieppe, accompagnée par le prince de Marsillac ; mais ils ajoutaient que la garnison du Pont-de-l'Arche, commandée par le marquis de Chamboy[1], qui y avait été établi gouverneur par le duc de Longuevillle, poussait ses incursions jusqu'aux portes de Rouen et tenait tout le pays sous la terreur. Les députés du parlement demandaient avec instance que la forteresse du Pont-de-l'Arche, bâtie à l'époque des invasions des Normands, fût détruite et offraient d'y concourir en fournissant des troupes et de l'argent[2]. Mazarin renvoya la solution de cette question à l'époque où la cour pourrait apprécier par elle-même la situation de la province.

Avant de partir pour la Normandie, il s'efforça de s'attacher de plus en plus la vieille Fronde, qui avait assuré sa victoire sur le parti des princes, mais qui lui vendait chèrement son appui. Les carnets du cardinal l'attestent : il donna une abbaye de quatre mille livres de rente à Pierre de Longueil, un des chefs de la faction parlementaire[3], et une pension de

[1] Le marquis Rozevinin de Chamboy (*Histoire du parlement de Normandie*, par M. Floquet, t. V, p. 436).

[2] « Per quest' effetto offeriscono genti e denari. Morosini, *ibid.*

[3] Carnet XIV, p. 21. Un peu plus loin, dans la même page, Mazarin écrit : « L'abbaye de Montserrat (?) pour Longueil, y ayant six mille écus de bois à couper et n'y ayant point de moines. » Montserrat, en Catalogne, dépendait alors de la France; mais je ne suis pas sûr de la lecture de ce mot.

mille écus au fils aîné du conseiller Broussel[1]. Ce fils de Broussel, nommé le sieur de la Louvière, fut en même temps confirmé par lettres patentes dans le gouvernement de la Bastille[2]. Mazarin promit à Claude de Bourdeille, comte de Montrésor, la première abbaye qui viendrait à vaquer, et en attendant une pension de huit ou neuf mille livres sur ses bénéfices ecclésiastiques[3]. Enfin il s'engageait à terminer promptement l'affaire de Châteauneuf, auquel la dignité de garde des sceaux avait été promise[4].

En même temps le cardinal prenait ses précautions contre ceux dont il suspectait les intentions. Chavigny était un de ses plus dangereux ennemis; il l'éloigna sans bruit[5]. Le comte et la comtesse de Fiesque durent également quitter Paris[6]. Quant à

[1] Carnet XIV, *ibid.*

[2] *Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Fronde*, Ms. de la Bib. nat., f. fr., 10, 274, p. 24. Ce journal inédit, que j'aurai souvent occasion de citer, paraît, d'après un passage du même volume, avoir été rédigé par un sieur Vallier, qui s'intitule maître d'hôtel du roi. L'auteur fait généralement preuve d'impartialité.

[3] Carnet XIV, p. 21. Mazarin donne à Montrésor le choix d'une des abbayes de Benedetti ou d'Ondedeï et ajoute : « ou même en attendant je lui donnerai huit ou neuf mille livres de pension sur mes abbayes ».

[4] « Achever l'affaire de M. de Châteauneuf. » (*Ibid.*, p. 12). Voy. tome III, p. 366 du présent ouvrage.

[5] « M. de Chavigny [est] parti; sa femme a fait fermer ses portes, [et] partira mardi. » (Carnet XIV, p. 25.)

[6] « Envoyer chez eux le comte et la comtesse de Fiesque. » (*Ibid.*) Charles-Léon, comte de Fiesque, avait épousé, en 1643,

Claude de Saint-Simon, dont nous avons vu le zèle pour la cause des princes[1], Mazarin le fit prévenir par Servien qu'il eût à veiller sur sa conduite[2].

Pendant l'absence de la régente, le duc d'Orléans devait rester à Paris avec les pouvoirs les plus étendus. Mazarin paraissait alors en excellente intelligence avec ce prince. Ce fut à la duchesse d'Orléans qu'il confia ses nièces en quittant Paris, et cette princesse les logea au Luxembourg dans l'appartement qu'avait occupé l'abbé de la Rivière[3]. Cependant le cardinal eut soin de placer auprès de Gaston un ministre sur lequel il pouvait entièrement compter. Ce fut Michel Le Tellier, dont il connaissait la fidélité, la prudence, l'application aux affaires, le dévouement à ses intérêts et l'habileté à se concilier tous les partis, sans jamais rien sacrifier de ce qu'exigeaient le maintien de l'autorité royale et le bien de l'État. Le prince eut l'apparence et l'éclat du pouvoir; le ministre en porta le poids et la responsabilité. La correspondance inédite de Mazarin et de Le Tellier est la source la plus complète pour l'histoire de cette expédition de Normandie[4].

Gilonne d'Harcourt, qui a été, pendant la Fronde des princes, une des *maréchales de camp* de Mlle de Montpensier.

[1] Tome III, p. 288 et 382.

[2] « Faire dire à M. de Saint-Simon qu'il se conduise bien, autrement, etc. » (la phrase est restée inachevée, mais le sens est très clair). « M. Servien pourra [le] lui dire. » (Carnet XIV, p. 25.)

[3] *Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Fronde* (ibid., p. 19).

[4] Cette correspondance est conservée à la Bibl. nat., mscr. fr.

La cour quitta Paris le 1er février et se rendit à Pontoise où elle resta jusqu'au 3. Mazarin vint la rejoindre à cette époque, et l'on alla le lendemain coucher à Magny[1]. Le comte d'Harcourt commandait la petite armée destinée à faire exécuter les ordres du roi. Mazarin avait envoyé sommer Chamboy de remettre le Pont-de-l'Arche aux troupes royales. Ce capitaine répondit à l'envoyé du cardinal avec une fierté qui devait bientôt se démentir. Mazarin résolut de le faire attaquer immédiatement, comme le prouve le passage suivant d'une lettre qu'il écrivait à Le Tellier le 4 février[2] : « Il est venu ici un gentilhomme qui a vu Chamboy, lequel, à ce qu'il nous a rapporté, est résolu de périr dans sa place. Nous verrons s'il demeurera toujours dans la même fermeté; car de ce côté-ci, on ne perdra pas un moment de temps à pousser cette affaire[3]. »

En effet, le comte d'Harcourt reçut ordre d'attaquer immédiatement le Pont-de-l'Arche. En même temps les habitants, qui avaient eu à souffrir de la tyrannie

6882 et suiv. Beaucoup de minutes se trouvent aux Affaires étr., FRANCE, t. CXXXI, et des copies dans les registres spéciaux de la correspondance de Mazarin. Les carnets fournissent aussi de précieux renseignements. Parmi les ouvrages modernes, je citerai surtout la savante *Histoire du parlement de Normandie* par M. Floquet.

[1] Aujourd'hui chef-lieu de canton du département de Seine-et-Oise. Tel est le récit de la *Gazette de France*. Le *Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Fronde* (ibid.) dit que Mazarin se rendit à Gisors.

[2] Cette lettre est datée d'Aincourt, village de Seine-et-Oise, entre Mantes et Magny. Mazarin écrit *Halincourt*.

[3] Original signé, Bibl. nat., f. fr. 6882, f° 23.

de Chamboy et de la garnison, prirent les armes et pointèrent quelques pièces de canon contre le château où s'était retiré le gouverneur[1]. Ces démonstrations suffirent pour faire évanouir tous les projets de résistance. Chamboy s'engagea à rendre le château, à condition qu'on lui payerait vingt mille livres comptant comme indemnité des dépenses qu'il y avait faites, et qu'il serait libre, ainsi que les soldats de la garnison, de se retirer où il voudrait. Mazarin s'empressa de lui accorder ces conditions, se félicitant d'avoir enlevé cette citadelle aux partisans des princes sans effusion de sang.

La cour reçut la nouvelle de la soumission du Pont-de-l'Arche à Rouen, où elle avait fait son entrée solennelle le 5 février. Les comtes de Clères[2] et de Maulevrier[3], à la tête de trois cents gentilshommes[4], avaient été au-devant du roi et de la reine et les accompagnèrent jusqu'à l'abbaye de Saint-Ouen, où ils furent logés[5]. « Jamais peuple, écrivait Mazarin

[1] Tous ces détails nous sont fournis par des dépêches de Mazarin à Le Tellier, en date du 6 et du 7 février 1650. On peut comparer la correspondance de Colbert, publiée par M. P. Clément. J.-B. Colbert, qui était à cette époque attaché au secrétaire d'État Michel Le Tellier, avait suivi Mazarin en Normandie et entretenait une correspondance suivie avec Michel Le Tellier.

[2] Charles Martel, comte de Clères. Voy. sur le comte de Clères, t. III, p. 161, note 4.

[3] Jean du Fay, comte de Maulevrier, nommé maréchal de camp en 1649.

[4] Ces détails sont tirés du *Journal d'un bourgeois de Paris*, cité ci-dessus, p. 8, note 2.

[5] Mazarin s'établit à l'archevêché.

à Le Tellier[1], n'a témoigné plus de joie à la vue de son prince. On croyait que tout Rouen fût hors des portes, et cependant toutes les boutiques et les fenêtres étaient encore remplies de monde, et, outre cette démonstration, toute la nuit on a fait des feux de joie, et tous les bourgeois l'ayant passée à boire à la santé de Leurs Majestés, n'ont ni dormi ni permis aux autres de reposer à cause des continuels cris et marques de réjouissance qu'ils donnaient[2]. »

La cour ne resta que quinze jours à Rouen, mais ce temps fut très activement employé. Il fallait contraindre la duchesse de Longueville à quitter la Normandie, s'assurer de Dieppe, du Havre, du château de Caen, de Saint-Lô, de Cherbourg, de Granville, en un mot de toutes les places occupées par les partisans des princes; enfin remplacer par des serviteurs dévoués à la royauté les gouverneurs qui tenaient leurs pouvoirs du duc de Longueville. Mazarin s'acquitta habilement de cette tâche en même temps qu'il dirigeait les détails compli-

[1] Dépêche du 6 janvier, mscr. de la Bibl. nat. f. fr. tome 6882. Compar. dans le même dépôt ms. 4208 et suiv.

[2] Le témoignage de Mazarin, sur la réception que la ville de Rouen fit à Louis XIV, est confirmé par les écrivains contemporains. Monglat dit (*Mémoires* édit. Michaud et Poujoulat, p. 228) : « Sa Majesté fit son entrée dans Rouen, où elle fut reçue avec toute la joie et les acclamations imaginables. » La Barde (*De rebus gallicis*, p. 505) : « Ubi rex Rothomagum advenit supra quam dici potest lætissimis omnium animis accipitur. » La Société des bibliophiles normands, a publié, d'après le Registre des délibérations du conseil de la ville de Rouen, l'*Entrée de Louis XIV à Rouen*. Voy. aussi les *Archives curieuses de l'Histoire de France*, 2e série, t. IX, p. 297 et suiv.

qués de la politique générale, à laquelle il ne cessa de donner l'attention la plus vigilante, comme l'atteste sa correspondance.

Son premier soin fut de contraindre la duchesse de Longueville à se soumettre ou à quitter la Normandie. Elle s'était réfugiée à Dieppe [1], dont le gouverneur, Montigny, était tout dévoué au duc de Longueville. Il avait reçu la duchesse dans le château qui domine la ville. Ce fut de là que Mme de Longueville écrivit à la reine une lettre où elle se plaignait des persécutions du cardinal. Elle cherchait en même temps à persuader aux habitants de Dieppe qu'elle était victime de la haine de ce ministre. Mais les Dieppois, bien loin de céder à ses sollicitations, envoyèrent à la reine une députation pour protester de leur fidélité ; ils demandaient « un chef et des officiers pour les commander dans la ville, avec assurance qu'ils leur obéiront en tout et les défendront au péril de leur vie [2] ». La reine choisit pour ce poste de confiance le marquis du Plessis-Bellière, qui s'était signalé dans plusieurs campagnes, et qui partit dès le 7 février avec une escorte d'une trentaine d'officiers. « Cependant, ajoute Mazarin [3], comme Mme de Longueville fait entendre aux habitants qu'elle ne s'est retirée là que pour être en sûreté, Sa

[1] Après l'arrivée de la princesse à Dieppe, Marsillac l'avait quittée pour se rendre dans le Poitou.

[2] Lettre de Mazarin à Le Tellier, du 8 février 1650.

[3] *Ibid.*

Majesté y a envoyé le sieur de Varennes[1] avec un ordre à ladite dame de se retirer à Trie[2], ou à Coulommiers, lui donnant parole qu'elle pourra le faire en toute sûreté. » La duchesse refusa d'accepter cette offre, mais sa belle-fille, qui devint plus tard la duchesse de Nemours, en profita pour se retirer à Coulommiers.

Cependant le marquis du Plessis-Bellière était arrivé à Dieppe avec son cortège d'officiers, parmi lesquels on remarquait le Dieppois Abraham du Quesne, déjà connu comme habile marin[3], et destiné à jouer un rôle illustre dans l'histoire de France. Une lettre écrite le 9 février par Colbert à Le Tellier[4] rendait compte de l'entrée du marquis du Plessis-Bellière à Dieppe : « Hier, fort tard, sur les six heures du soir, le sieur du Plessis-Bellière arriva dans Dieppe (par une porte que deux des députés de ladite ville, qui partirent cinq ou six heures devant lui, lui tinrent ouverte) avec des acclamations et des cris de *Vive le roi!* très extraordinaires. Les fenêtres mêmes étaient éclairées de beaucoup de chandelles, qui chassaient toute l'obscurité de la

[1] Roger de Nagu, marquis de Varennes, était maréchal de camp depuis 1642. Il fut tué au siège de Gravelines en 1658.

[2] Voy. sur ce château, t. III, p. 343, note 2.

[3] La Barde, *De rebus gallicis*, p. 506. Cet historien, qui écrivait à une époque où Abraham du Quesne était encore peu connu, se borne à dire que c'était un marin expérimenté : « Quesnæus rei maritimæ expertus. »

[4] *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, publiés par M. Pierre Clément, t. I, p. 3.

nuit. A l'heure même tout le peuple courut à l'hôtel de ville pour l'entendre, et ensuite, sans perdre du temps, chacun se mit sous les armes. Après les portes fermées, le major s'étant voulu saisir des clés pour les porter au château, il en fut empêché par le majeur des échevins, et sur cela un soldat ayant voulu mettre l'épée à la main, il fut tué d'un coup de pistolet par un desdits échevins. Ensuite tous les bourgeois ont travaillé toute la nuit passée, avec toute la chaleur imaginable, à se barricader contre le château et contre le feu du Pollet[1]. »

Le marquis du Plessis-Bellière prit immédiatement les mesures nécessaires pour cerner le château, où s'était retirée la duchesse de Longueville, et toute la milice de Dieppe obéit docilement à ses ordres : il plaça quatre cents bourgeois entre le château et la mer ; ordonna à trois cents autres, commandés par le comte de Saint-Aignan[2], de cerner cette forteresse du côté de la terre. Les places et les rues furent occupées par des corps de garde qui interceptaient tous les passages.

La duchesse de Longueville craignit d'être enveloppée et faite prisonnière. Elle essaya de se sauver par mer dans la nuit du 8 au 9 février. Elle faisait

[1] Ce faubourg de Dieppe est séparé du reste de la ville par les bassins du port. Il n'existe plus maintenant aucune trace du fort du Pollet.

[2] François de Beauvilliers, comte puis duc de Saint-Aignan, né en 1610, mort en 1687. Il ne se rendit en Berri qu'après le voyage de Normandie (La Barde, *ibid.*, p. 506 et 509).

tenir à l'ancre dans la rade de Dieppe un vaisseau commandé par le capitaine Daniel, et avait formé le projet de s'embarquer au bas de la falaise sur laquelle est bâti le château de Dieppe[1]. Mais, comme nous l'avons vu, le marquis du Plessis-Bellière avait prévu son dessein, et les bourgeois de Dieppe, en armes, occupaient la plage. Du Plessis-Bellière avait encore pris une autre précaution : il avait envoyé Du Quesne au capitaine Daniel, et ce dernier s'était engagé par serment à livrer la duchesse de Longueville[2], si elle s'embarquait sur son vaisseau.

N'ayant pu prendre la mer à Dieppe, la duchesse de Longueville se rendit à cheval à une petite anse nommée Pourville, à environ une lieue de Dieppe. Elle était accompagnée de quelques serviteurs dévoués, parmi lesquels on cite Alexandre Campion, un des deux frères qui avaient pris part au complot des Importants[3], Henri Taillefer, sieur de Barrière,

[1] Il faut comparer sur cette fuite de la duchesse de Longueville une lettre de Mazarin du 9 février 1650 (Aff. étr., FRANCE, t. CXXXI, pièce 21), une lettre de Colbert, publiée par M. P. Clément (t. I, p. 4-6 du recueil cité), et enfin les *Mémoires de Mme de Motteville* (t. III, p. 167 de l'édit. Charpentier).

[2] *Mémoires de Mme de Motteville*, t. III, p. 167 de l'édit. citée. Compar. une lettre de Colbert à Le Tellier (t. I, p. 4-6 du recueil cité.) C'est par les recherches de M. Jal sur Du Quesne, que nous savons que ce fut ce marin qui fut envoyé au capitaine Daniel. Mme de Motteville et Colbert parlent de l'engagement pris par le capitaine, mais sans nommer Du Quesne.

[3] Voy. tome I, p. 169.

Chamboy, ancien gouverneur du Pont-de-l'Arche, de Tracy, Saint-Ibal, Saint-Romain, le poète Sarrasin, La Roque, capitaine des gardes de Condé[1]. Arrivée au hameau de Pourville, la princesse fit une nouvelle tentative pour s'embarquer et rejoindre le navire; mais la marée était si forte et le vent si violent que les matelots qui l'avaient prise sur leurs bras pour la porter à la chaloupe la laissèrent tomber à la mer[2]; elle faillit se noyer. Elle trouva heureusement dans le presbytère de Pourville un abri et un lit pour réchauffer ses membres glacés. Elle n'oublia jamais ni cette nuit terrible ni l'asile qui l'avait sauvée de la mort. Lorsque les guerres civiles furent terminées et qu'elle eut recouvré ses biens, elle voulut perpétuer le souvenir de sa reconnaissance par une fondation en faveur des pauvres de Pourville. Le 9 février de chaque année, anniversaire de sa fuite et de ses aventures périlleuses, elle faisait remettre au curé de

[1] Les noms de ces compagnons de Mme de Longueville sont connus en partie par les lettres de Mazarin, en partie par les *Mémoires* de Pierre Lenet (page 215 de l'édition Michaud et Poujoulat); mais plusieurs des noms sont altérés dans les Mémoires de Lenet.

[2] D'après la duchesse de Nemours (*Mémoires*, p. 633 de l'édit. Michaud et Poujoulat), ces matelots auraient tenté de noyer la duchesse de Longueville. « Ceux de Dieppe, dit-elle,... la voulurent encore faire jeter dans la mer par leurs matelots. » Ce bruit courut à Rouen, comme le prouve une lettre de Colbert à Le Tellier, en date du 11 février 1650 (Recueil cité, tome I, p. 5): « Les matelots eurent la malice de faire un trou à cette barque pour lui faire prendre l'eau, etc. » Nous avons adopté la tradition suivie par la plupart des contemporains.

Pourville deux cents fagots qui étaient distribués aux pauvres de la paroisse[1].

Après avoir échappé à ces dangers, Mme de Longueville, si l'on en croit les lettres de Mazarin[2], erra sur les côtes de Normandie et se tint cachée pendant plusieurs jours aux environs du Havre, dans l'espoir que ses anciens amis, le duc et la duchesse de Richelieu, lui en ouvriraient les portes; mais son attente fut trompée, et elle se vit réduite à s'embarquer sur un vaisseau qui la transporta en Hollande. Elle aborda le 20 février à Rotterdam.

Aussitôt après le départ de la duchesse de Longueville, les forts de Dieppe se rendirent au marquis du Plessis-Bellière. Colbert écrivait le 11 février à Le Tellier[3] : « Le sieur du Plessis-Bellière fut avant-hier (9 février) maître absolu du château et du fort du Pollet de Dieppe, le peu qu'il y avait de garnison en étant sorti et s'étant débandé aussitôt. On a appris des officiers, qui étaient dans ces places, qu'aux cris de joie, que tout le peuple de cette ville fit à l'entrée du sieur du Plessis, les soldats qui étaient en garnison dans ledit château mirent bas les armes et les jetèrent en bas de la muraille pour se sauver[4]. »

[1] C'est au savant M. Floquet que l'on doit ces détails (*Histoire du parlement de Normandie*, t. V, p. 449).

[2] Voy. la dépêche de Mazarin au duc de Mercœur en date du 11 février 1650.

[3] *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, publiés par M. Pierre Clément, t. I, p. 5.

[4] Les détails donnés par Colbert prouvent que certaines accu-

Ainsi à Dieppe, comme au Pont-de-l'Arche, le sentiment populaire se prononçait vivement en faveur de l'autorité royale et contre le parti des princes, qui, pour satisfaire des ambitions égoïstes, livraient la France aux calamités de la guerre civile.

Le Havre ne résista pas davantage. Le duc de Richelieu, qui en était maître, était en négociation avec la cour dès le 6 février, et avait envoyé à Rouen son frère l'abbé de Richelieu [1]. « L'on n'oubliera rien pour se bien assurer du Havre, écrivait à cette occasion Mazarin à Le Tellier [2]. Enfin, puisque Leurs Majestés sont venues en cette province pour y bien établir l'ordre et la tranquillité, on y travaillera avec toute l'application possible, et l'on tâchera de pourvoir à toutes choses en sorte qu'il n'y arrive plus de troubles à l'avenir et que l'on puisse être hors d'inquiétude. »

Le duc de Richelieu, que Mazarin pressait de se rendre à Rouen, s'excusa sous prétexte de maladie. Le cardinal savait qu'on lui inspirait des inquiétudes

sations portées contre Mme de Longueville et reproduites par le Vénitien Morosini, n'étaient pas fondées. On disait, selon cet ambassadeur (lettre du 1er mars 1650), qu'il y avait quinze cents soldats dans les forts de Dieppe, et qu'à leur tête la duchesse aurait pu contenir les habitants et leur imposer ses volontés; la lettre de Colbert atteste que la garnison n'était nullement disposée à servir les princes contre le roi.

[1] Emmanuel-Joseph de Wignerod ou Vignerot, abbé de Marmoutier et de Saint-Ouen de Rouen; né en 1639, l'abbé de Richelieu mourut en 1665.

[2] Dépêche du 6 février 1650 à Le Tellier.

pour sa liberté, s'il venait à la cour, et il s'efforçait de calmer ses craintes. Il lui écrivait le 11 février[1] : « Je suis bien marri que votre mal augmente et continue aussi à vous empêcher de venir rendre en personne vos devoirs à Leurs Majestés, comme il serait à souhaiter, par toutes sortes de raisons, que vous eussiez déjà fait; mais tous les mauvais offices qu'on pourrait tâcher de vous rendre là-dessus ne seront jamais capables de me persuader que vous puissiez avoir la moindre pensée contre[2] ce que l'on doit attendre du neveu et de l'héritier de celui qui, par sa fidélité et son zèle au service du roi, s'est encore rendu plus recommandable que par toutes ses autres grandes qualités. Quand je n'aurais pas la forte inclination que j'ai toujours eue à vous servir, les obligations que j'ai à la mémoire de feu M. le cardinal, votre oncle, me sont trop présentes[3] pour pouvoir manquer à ce qui peut être de mon devoir envers celui qui porte son nom[4], et ceux qui veu-

[1] Aff. étr., t. XXVIII des *Lettres de Mazarin*, f°s 73-74. Mazarin avait antérieurement envoyé au duc de Richelieu le marquis de Thermes qui contribua à le détacher du parti de Condé. Voy. Feillet, *La misère au temps de la Fronde*, p. 168.

[2] Dans le sens de *contraire à ce que l'on doit attendre*, etc.

[3] Il faut reconnaître, à l'honneur de Mazarin, qu'il a toujours tenu le même langage. (Voy. t. I, p. 15, une lettre adressée au maréchal de Brézé, et t. III, p. 403, des extraits du Carnet X.)

[4] Mazarin s'exprime avec plus d'énergie dans le passage du Carnet X, cité t. III, p. 403. Parlant du duc de Longueville, qui voulait avoir le Havre, le cardinal écrivait : « Il auroit grand tort à me croire si lâche que de vouloir être l'instrument de la ruine de celui qui porte le nom et est l'héritier de mon bienfaiteur. »

lent vous donner des soupçons au contraire, pèchent encore plus en sottise qu'en mauvaise volonté. Si, dans les commencements de la régence, lorsque le peu de crédit qu'il a plu à la bonté de la reine de me donner auprès d'elle était encore mal établi, je n'ai pas hésité de mettre en compromis toute ma fortune pour soutenir la vôtre et celle de votre maison contre de puissants ennemis qui faisaient leurs efforts pour la détruire[1], jusqu'à méditer, en tout cas, ma retraite plutôt que d'être spectateur des disgrâces qu'on vous préparait, vous avouerez, je m'assure, qu'il n'y a pas apparence que vous deviez maintenant vous promettre de ma reconnaissance moins d'affection pour ce qui vous regarde. Quant à votre mariage[2] contre lequel on veut vous persuader que je travaille avec tant de soin, il est certain néanmoins que je n'ai pas été inutile à empêcher que M[me] votre tante[3] ne se soit déjà pourvue en justice. »

Le meilleur moyen de convaincre le duc de Richelieu du désir d'Anne d'Autriche de ratifier son mariage, était d'accorder à sa femme le tabouret qu'avaient les duchesses au cercle de la reine. Mazarin n'hésita pas à faire obtenir cette faveur à la duchesse de Richelieu à condition qu'elle et son mari sortiraient du Havre et se rendraient à Rouen. D'un

[1] C'est à cette époque, mai 1643, que se rapporte la lettre de Mazarin au maréchal de Brézé, gouverneur d'Anjou, lettre citée t. I, p. 15.

[2] Voy. sur ce mariage, t. III, p. 341-343.

[3] La duchesse d'Aiguillon, citée, *ibid.*, p. 341.

autre côté, promettre le tabouret à Anne Poussart du Vigean, c'était reconnaître la légitimité de son mariage et blesser profondément la duchesse d'Aiguillon, que Mazarin voulait ménager. Il chargea Le Tellier de négocier avec cette dame hautaine et vindicative. Le Tellier trouva Mme d'Aiguillon parfaitement disposée à seconder le cardinal pour enlever le Havre au duc de Richelieu et y établir l'autorité royale; mais quand il parla du tabouret pour la marquise de Pons (c'était le seul nom que la duchesse d'Aiguillon consentît à donner à la duchesse de Richelieu[1]), la duchesse éclata avec une violence que retrace Michel Le Tellier[2] : « Lorsque je suis venu à toucher le tabouret, elle a bien changé de visage, ayant élevé la voix, quitté son siége, fait divers tours dans la chambre tout épleurée, disant qu'elle ne pouvait recevoir un plus grand et plus sensible outrage, vu même que ce lui sera un grand obstacle quand elle voudra agir par justice sur le mariage; que ses amis du parlement lui avaient sur toutes choses fait observer de bien prendre garde que la reine ne donnât aucune marque de son approbation. Mais après beaucoup d'agitations, lui ayant représenté ce que Votre Éminence me marque sur ce point, elle est revenue tout à coup et a bien jugé que Sa Majesté n'avait pu faire autrement pour

[1] On a vu (t. III, p. 342) qu'Anne Poussart du Vigean avait épousé en premières noces le marquis de Pons.

[2] Aff. étr., FRANCE, t. CXXVIII, pièce 58.

obliger Mme de Pons à sortir du Havre et assurer la place au roi, m'ayant prié de supplier, de sa part, Votre Éminence qu'après que les établissements nécessaires pour cela seront faits, Sa Majesté veuille bien ne plus donner le tabouret à Mme de Pons, du moins durant le cours du procès. Elle souhaiterait aussi qu'on obligeât celle-ci et M. son neveu à venir en cette ville [à Paris]. » Cette négociation se prolongea encore quelque temps, mais le résultat final fut la soumission du Havre à l'autorité royale.

Ainsi, en quelques jours, l'habileté de Mazarin avait affermi le pouvoir du roi dans la haute Normandie, et déjoué tous les projets de la duchesse de Longueville et du parti des princes. Gaston d'Orléans, que Le Tellier informait exactement de tous les détails, applaudit au succès du cardinal. Le Tellier écrivait à Mazarin, en date du 11 février[1] : « Je rendis compte hier à Son Altesse Royale des nouvelles de ce qui se passe en Normandie, dont les trois lettres de Votre Éminence du 9 faisoient mention, qui les reçut avec toute la joie que Votre Éminence avoit prévue et fut aussitôt en donner part à Madame, m'ayant fait l'honneur de me dire que ces succès arrivés en Normandie et l'affaire de Damvilliers[2] étaient la ruine du parti contraire. Elle ajouta aussi que ces avantages étaient dus à la prudence et à l'ac-

[1] Aff. étr., FRANCE, t. CXXVIII, pièce 42.

[2] Cette ville, qui appartenait, comme on l'a dit, au prince de Conti, s'était soumise aux envoyés royaux. (Voy. plus loin, p. 37 et 38.)

tivité de Votre Éminence, et que la reine n'aurait jamais pu confier la conduite des affaires de l'État à personne qui les fît succéder (réussir) plus glorieusement, ni qui eût plus d'affection, et si peu d'intérêts personnels. Ce que Son Altesse Royale me dit tout bonnement en exagérant les mauvais rencontres[1] que Votre Éminence avait eus sans y avoir contribué, et qu'elle avait plaisir de voir que chacun se détrompait des impressions contraires, que les brouillons avaient voulu jeter dans les esprits. »

Mazarin compléta ses succès en soumettant la basse Normandie avec la même facilité. Aussitôt après son arrivée à Rouen, il avait entamé des négociations avec le Blanc de la Croisette, qui commandait dans le château de Caen au nom du duc de Longueville, et, dès le 9 février, il écrivait à Le Tellier : « La personne que j'avais employée pour ménager la Croisette est de retour. L'affaire est ajustée; on y envoie un enseigne des gardes avec quatre-vingts hommes pour tenir garnison dans le château. On a promis douze mille écus comptant pour le payement de la vieille garnison de l'année dernière (1649), dont la Croisette avait déjà les assignations[2]. »

Il importait surtout de s'assurer de la famille de

[1] Le mot *rencontre* s'employait, au XVII[e] siècle, au masculin comme au féminin.

[2] Par *assignations* il faut entendre les mandats de payement assignés sur un fonds déterminé, comme les gabelles, la taille, etc.

Matignon qui avait une grande influence en basse Normandie. On a vu[1] qu'en 1649 François de Matignon, comte de Torigni et marquis de Lonrei, avait été un des adversaires de la cause royale. Son frère Léonor de Matignon, évêque-comte de Lisieux, avait eu aussi un rôle suspect. Les plaintes se renouvelèrent contre cette famille pendant le séjour de la cour à Rouen. On accusait M. de Matignon d'avoir continué les hostilités, en 1649, après la conclusion de la paix de Rueil. Sa femme, Anne Malon de Bercy, était également incriminée[2]. Mazarin enjoignit à François de Matignon de se rendre à Rouen pour présenter ses hommages au roi, en qualité de lieutenant général au gouvernement de basse Normandie.

François de Matignon arriva à Rouen le 10 février, et remit entre les mains du roi les trois places de Saint-Lô, Cherbourg et Granville[3], dont il avait le gouvernement particulier; « de sorte, ajoute Mazarin, que voilà en moins de quatre jours, les huit

[1] Tome III, p. 232. Il faut changer dans ce passage le prénom du comte de Torigni en substituant *François* à *Charles*.

[2] Les carnets en fournissent la preuve. « L'on a fait (?) des plaintes contre Mme de Matignon, et son mari exigea dix jours durant la taille après la paix faite et le *Te Deum* chanté et fit mille actes d'hostilité. » (Carnet XIV, p. 30.) Le mot *fait* est difficile à lire, mais le sens n'est pas douteux.

[3] La copie des aff. étr. (t. XXVIII des *Lettres de Mazarin*, fo 73 vo), porte *Graville ;* il faut lire très probablement *Granville* aujourd'hui port fortifié sur la Manche, tandis que Graville est un bourg situé près du Havre.

places[1], dont on pouvait douter, assurées au roi, autant qu'aucunes autres de son royaume. »

On reprochait surtout à François de Matignon d'avoir assiégé Valognes en 1649[2], et enlevé le gouvernement de cette ville à Henri-Robert Gigault de Bellefonds[3]. Mazarin le fit rendre à ce seigneur, père du maréchal de Bellefonds. Le gouverneur du château de Carentan, qui était une créature du duc de Longueville et des Matignon, et qui s'était signalé par ses violences, fut chassé, et le château rasé[4].

Le cardinal fit adopter, avant de quitter la Normandie, d'autres mesures propres à affermir la tranquillité de la province. On ne pouvait compter sur la plupart des officiers que le duc de Longueville avait chargés du commandement des troupes et des milices communales. Le marquis de Beuvron, gouverneur de la citadelle de Rouen, ap-

[1] Ces huit places étaient Pont-de-l'Arche, Rouen à cause du Vieux-Palais, Dieppe et le Havre dans la haute Normandie, et, dans la basse Normandie, Caen, Cherbourg, Saint-Lô et Granville.

[2] Voy. tome III, p. 232.

[3] C'est par les carnets de Mazarin que ce fait nous est connu : « Rétablir Valognes, qui est à Belfond, qui servit bien dans les mouvements passés. » (Carnet XIV, p. 29.) Cette circonstance a probablement contribué à la promotion du fils de Henri-Robert de Bellefonds à la dignité de maréchal de France. Louis XIV n'oublia jamais les services rendus à la royauté pendant la Fronde.

[4] « Déposséder le gouverneur de Carentan; c'est un méchant homme; raser le château. » (Carnet XIV, *ibid.*) Nous verrons plus loin qu'un autre repaire féodal, le château du Pont-de-l'Arche, fut également détruit, comme l'avaient demandé les députés de Rouen. (Voy. ci-dessus, p. 7.)

pelée le Vieux-Palais, était justement suspect. On se rappelait qu'en 1649 son fils, le marquis d'Ectot, avait laissé le duc de Longueville pénétrer dans cette forteresse [1]. Le marquis de Beuvron, dont nous avons vu les relations avec le duc de Longueville [2], avait quitté la cour fort brusquement après l'arrestation des princes, et quoiqu'il eût écrit à la reine pour protester de son dévouement, il n'en avait reçu qu'une réponse assez sèche : Anne d'Autriche lui déclarait que sa conduite ultérieure permettrait d'apprécier ses sentiments. Le marquis de Beuvron, sans se déclarer pour la duchesse de Longueville lorsqu'elle vint à Rouen, lui avait témoigné un empressement qui déplut à la cour [3]. On se défiait de lui et on prit les mesures nécessaires pour le mettre dans l'impuissance de nuire. On commença par changer la garnison du Vieux-Palais. Une compagnie de Suisses remplaça dans cette forteresse la garnison qu'y avait mise le duc de Longueville. Dès le 9 février, Mazarin écrivait à Le Tellier [4] : « Son Altesse Royale rira, je

[1] Voy. t. III, p. 227.
[2] *Ibid.*, p. 369.
[3] Si l'on en croit Vittorio Siri, le marquis de Beuvron aurait proposé au Parlement de Rouen de reconnaître la duchesse de Longueville pour gouvernante de Normandie ; mais le procureur général Courtin s'y serait opposé au nom du Roi, et le Parlement aurait alors envoyé à Paris la députation dont il a été question ci-dessus, p. 6. La correspondance de Mazarin ne fait aucune allusion à ces événements, et le témoignage de Vittorio Siri ne suffit pas pour les faire admettre.
[4] Aff. étr. FRANCE, t. CXXXI, pièce 19.

m'assure, quand elle apprendra que c'est Saintot [1], qui a pris possession du Vieux-Palais à la tête de quatre-vingts Suisses. M. de Beuvron, à qui la reine a dit qu'elle le voulait ainsi pour quelque temps par de fortes considérations, est demeuré fort surpris, a déclaré n'avoir rien à faire avec M. de Longueville et y a donné les mains, offrant même de se retirer en tel lieu qu'il plairait à Sa Majesté d'ordonner. » Malgré cette apparente soumission, on ne jugea pas à propos de laisser au marquis de Beuvron le gouvernement du Vieux-Palais. Il fut remplacé par le marquis de Fourilles [2], lieutenant d'une compagnie aux gardes, dont la fidélité était éprouvée.

Ce changement fut suivi de plusieurs autres, qu'indique la correspondance de Mazarin. « On a destitué, écrivait-il à Le Tellier [3], le capitaine des arquebusiers fait par M. de Longueville et divers autres capitaines et officiers faits aussi par lui, et entre autres un conseiller du parlement, qui était son parent. Le sieur de la Marguerie [4] est allé au parlement pour leur faire savoir les intentions du roi. Les

[1] Nicolas Ier Saintot, ou Sainctot, était un maître des cérémonies, dont il est souvent question dans les mémoires du temps. Il mourut en 1655. Son fils, Nicolas II, Sainctot, fut également maître des cérémonies et vécut jusqu'en 1713. Voyez, dans le *Dictionnaire critique* de Jal, l'article SAINCTOT. Les papiers de Le Tellier, à la Bibliothèque nation. renferment un grand nombre de lettres du premier Saintot.

[2] Michel de Chaumejan, marquis de Fourilles, nommé maréchal de camp en 1652, lieutenant-général en 1656, mort en 1667.

[3] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXXI, pièce 19.

[4] Maître des requêtes.

Chambres assemblées ont résolu, d'une voix, d'obéir à tout ce que Sa Majesté ordonnerait.... On a destitué le major de la ville, qui est le lieutenant du Vieux-Palais, pensionnaire de M. de Longueville; on le remboursera de dix mille livres, que sa charge lui coûtait, et on y pourvoiera d'une autre personne. On a ôté à un autre conseiller, parent aussi de M. de Longueville, une porte fortifiée[1], et on [en] remet la garde à la ville, qui, conformément à l'usage ancien, y établit un échevin. On a fait le même du fort qui est au bout du pont[2], que M. de Longueville avait fait fortifier. Tout cela s'est passé avec grands applaudissements de toute la ville, qui voit qu'on remet toutes choses dans l'ordre ancien et qu'on a entière confiance aux habitants[3]. »

Mazarin aurait pu ajouter que, parmi les Rouennais auxquels la reine confia d'importantes fonctions, se trouvait Pierre Corneille. Ce poète, dont quelques écrivains modernes ont voulu faire un frondeur, avait toujours été dévoué au pouvoir royal[4]. Il fut pourvu d'une charge importante, celle de procureur syndic des états de Normandie en remplacement de

[1] A cette époque, la ville de Rouen était entourée de fortifications, qui n'ont été rasées qu'au dix-huitième siècle.

[2] Ce fort portait le nom de *Barbacane*. Il formait la tête du pont de Rouen du côté du faubourg de Saint-Sever.

[3] Comparez l'*Histoire du parlement de Normandie*, t. V, p. 454 et 455. M. Floquet indique les noms des capitaines destitués et de ceux qui les remplacèrent.

[4] Voy. tome I, p. 115, et tome II, p. 419.

Baudry, connu par son attachement pour le duc de Longueville[1]. Ce fut le 15 février 1650 que le grand poète obtint cette charge par délégation royale. « Sa Majesté, dit l'acte de nomination de Pierre Corneille[2], ayant, pour des considérations importantes à son service, destitué, par ordonnance de ce jourd'hui le sieur Baudry, de la charge de procureur des États de Normandie, et étant nécessaire de la remplir de quelque personne capable et dont la fidélité et l'affection soit (*sic*) connue, Sadite Majesté a fait choix du sieur de Corneille, lequel, par l'avis de la reine régente, sa mère, elle a commis et commet à ladite charge, au lieu et place dudit sieur Baudry, pour dorénavant l'exercer et en faire les fonctions jusques à la tenue des États prochains[3] et jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par Sadite Majesté, laquelle mande et ordonne à tous qu'il appartiendra de reconnaître ledit sieur de Corneille en ladite qualité de procureur desdits États sans difficulté. Fait à Rouen le 15e jour de février 1650. Signé LOUIS, et plus bas, DE LOMÉNIE. »

[1] *Histoire du parlement de Normandie*, t. V, p. 455. C'est au savant M. Floquet qu'appartient l'honneur d'avoir mis en lumière la nomination de Pierre Corneille comme syndic des États.

[2] Le texte de cette nomination a été publié par un digne continuateur des travaux de M. Floquet, par M. de Beaurepaire, dans le tome III des *Cahiers des États de Normandie*, p. 334-335.

[3] La dernière assemblée des États de Normandie eut lieu en 1657. (Voy. les *Cahiers des Etats de Normandie*, par M. de Beaurepaire, p. 411.)

La charge de procureur syndic des États avait une grande importance. Ce magistrat, qui d'ordinaire était l'élu et le mandataire des députés de la province, devait, dans l'intervalle des sessions, veiller à l'exécution des décisions des États et à la protection du peuple. Les pamphlets de la Fronde blâmèrent vivement le changement de procureur syndic des États de Normandie. « Baudry, dit l'*Apologie particulière pour le duc de Longueville*[1], a du moins cette consolation dans sa disgrâce, qu'on ne lui a ôté la protection du peuple[2] que parce qu'on le veut impunément opprimer, et qu'il n'a pas failli dans sa charge. En effet, on lui a donné un successeur qui sait fort bien faire des vers pour le théâtre (le sieur Corneille, poète fameux pour le théâtre[3]), mais qu'on dit être assez mal habile pour manier les grandes affaires; bref, il faut qu'il soit ennemi du peuple, puisqu'il est pensionnaire de Mazarin. » Ce dernier trait prouve, comme nous l'avons déjà fait remarquer, que les contemporains étaient loin de voir, dans Pierre Corneille, un partisan de la Fronde.

Mazarin avait hâte de retourner à Paris, où le rappelaient d'importantes affaires; mais avant de quitter Rouen, il voulut terminer d'une manière définitive plusieurs questions, dont la solution était nécessaire pour la tranquillité de la Normandie. Les habitants

[1] Mazarinade publiée en 1650.
[2] C'est-à-dire *la charge d'être protecteur du peuple.*
[3] Note marginale de l'auteur du pamphlet.

de Rouen avaient, comme nous l'avons dit plus haut[1], demandé à la reine régente que le château du Pont-de-l'Arche fût rasé. Mazarin pensait, comme Richelieu, que la sûreté et la tranquillité du royaume exigeaient la destruction des forteresses féodales; mais, voulant ménager le duc d'Orléans, il chargea Le Tellier de soumettre la solution de cette affaire à Gaston et aux maréchaux de Schomberg, de l'Hôpital et du Plessis-Praslin. Le Tellier lui écrivait le 12 février 1650 que les trois maréchaux s'étaient réunis la veille et avaient été d'avis de raser le château du Pont-de l'Arche, et que leur sentiment avait été approuvé par le duc d'Orléans[2]. Mazarin ajouta sur cette dépêche une note marginale au crayon, que l'on peut encore lire et qui indique qu'il trouvait l'avis fort bon et que c'était aussi le sien[3]. Ainsi le voyage de Normandie, comme plus tard celui de Berri, contribua à faire disparaître les derniers repaires féodaux, dont les garnisons rançonnaient les villes et les campagnes.

Le cardinal voulut encore régler, avant son départ, la situation du Havre, qui, depuis les premiers jours de février, était restée en suspens. Cette affaire ne fut terminée que le 16 de ce mois, comme le prouve la lettre suivante de Mazarin à Le Tellier en date du 17 février[4] : « Nous accommodâmes *hier* l'affaire du

[1] Voyez p. 7.
[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXVIII, pièce 47.
[3] Ce sont les termes mêmes de la note.
[4] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXXI, pièce 39.

Havre. On a fait tomber présentement le commandement à Sainte-Maure[1]; et je vous assure qu'il n'a pas fallu peu d'adresse pour cela parce que Mme de Richelieu y avait grande répugnance. M. de Richelieu et Madame viennent à Paris avec l'abbé[2]. Sainte-Maure a donné toutes les assurances possibles de sa fidélité, ayant donné sa parole d'obéir aveuglément à tout ce qui serait ordonné pour le roi. » Mazarin se félicitait de ce résultat et ajoutait : « Son Altesse Royale jugera qu'après avoir assuré toutes ces places, ce n'est pas avoir peu fait encore d'avoir obligé M. et Mme de Richelieu, MM. de Matignon, de Beuvron et de Lisieux (Léonor de Matignon, évêque-comte de Lisieux) de venir à Paris, et cela sans bruit ni violence. » Ces otages répondaient à la cour de la tranquillité de la Normandie. Le cardinal voulut en même temps s'attacher par des bienfaits le parlement et la bourgeoisie de Rouen : il fit accorder des lettres d'anoblissement aux membres du parlement et à deux échevins[3].

Au mérite d'avoir pacifié la Normandie Mazarin aurait joint et pour l'État et pour lui-même, si l'on en croit Morosini, des avantages pécuniaires fort importants. Il aurait tiré de cette province neuf cent mille écus, somme considérable pour cette époque

[1] Voy. sur Sainte-Maure, t. III, p. 342, note 1.
[2] Voy. sur l'abbé de Richelieu, p. 19, note 2.
[3] Floquet, *Histoire du parlement de Normandie*, t. V, p. 460.

et qui venait bien à propos dans un moment où le trésor était épuisé[1]. On employa, d'après le même ambassadeur, cinq cent mille écus à soulager la misère publique, qui est infinie, ajoute Morosini, et réclame assistance et soulagement[2]. Trois cent mille écus servirent à rembourser les charges du semestre qui avait été établi par le cardinal de Richelieu, et avait provoqué un si vif mécontentement parmi les magistrats normands[3]. On en avait promis la suppression à la paix de Rueil. Enfin la reine donna les cent mille écus restants à Mazarin pour le récompenser de ses services, et le dédommager du pillage de son mobilier pendant la dernière guerre[4].

La cour quitta Rouen le 20 février, et arriva à Paris le 21. Pendant qu'elle séjournait en Normandie, les partisan des princes avaient fait plusieurs tentatives pour les délivrer. La garde des prisonniers avait été confiée d'abord à Comminges[5], qui, avec Guitaut,

[1] Première dépêche de Morosini en date du 1er mars 1650. M. Floquet (*Histoire du parlement de Normandie*, t. V, p. 457) ne parle que de trois cent mille livres. Voici le texte de Morosini : « l'ammasamento che si è fatto di novecento milla scudi, provision molto propria all' angustia di tempi presenti, etc. »

[2] « Un numero infinito che sospira assistenze e sollevo. » (*Ibid.*)

[3] Voy. tome III, p. 160.

[4] « Ha voluto la regina dar un nuovo testimonio al signor cardinale della gratitudine del suo animo per la pontualità con che vigila sempre al servitio del rè, suo figliolo, e perchè con questa somma resti in parte riparato il danno patito nel saccheggio che provo la sua guardarobba in Pariggi, etc. » (*Ibidem.*)

[5] Gaston-Jean-Baptiste de Comminges, nommé maréchal de camp en 1649, lieutenant-général en 1652, mort en 1670, à cinquante-sept ans.

son oncle, avait été chargé de les arrêter et de les conduire à Vincennes; mais Comminges fut accusé de ne pas exercer sur les prisonniers une surveillance assez rigoureuse. Il fut remplacé par Guy de Bar[1], dont Mazarin connaissait la vigilance. De Bar déjoua les tentatives que l'on fit pour corrompre les troupes chargées de la garde des princes; mais, malgré toute son activité, il ne put empêcher de fréquentes communications entre les prisonniers et leurs amis. Ceux-ci espérèrent même un instant pouvoir les délivrer. Le Tellier en donnait avis à Mazarin dans une dépêche datée du 13 février 1650[2]. Après lui avoir dit qu'il était informé que l'on cherchait à gagner la garnison de Vincennes, Le Tellier ajoutait : « Ce dernier avis vient de bon lieu, étant donné par des personnes qui n'ont nulle aversion pour les prisonniers, mais qui ont cru s'en devoir découvrir par l'appréhension qu'ils ont du malheur qui arriverait au royaume s'ils étaient en liberté. On croit qu'il y a des gens de condition qui négocient cette affaire avec quelques sergents ou caporaux de la garnison. Je ne dois pas vous céler que M. de

[1] Guy de Bar, nommé maréchal de camp en 1649, lieutenant général en 1652, gouverneur d'Amiens en 1653, mort en décembre 1694, à plus de quatre-vingt-six ans (*Journal de Dangeau*, t. V, p. 127). Saint-Simon a ajouté la note suivante au passage où Dangeau annonce la mort de Guy de Bar : « C'est ce M. de Bar, si connu pour avoir eu la garde de M. le Prince, M. le prince de Conti et M. de Longueville »

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXVIII, pièce 52.

Rohan[1] et M. de Saint-Aoust[2] en sont soupçonnés, sans que j'en aie aucune autre connaissance que par le rapport qui m'en a été fait. On fait grande réflexion sur ce qu'en ce même temps-là, MM. de Saint-Simon sont partis de Paris pour se retirer en leurs maisons, ayant pris la peine de passer chez moi pour m'en avertir, et le duc m'a ajouté qu'il était bien aise de se retirer, afin de n'être point mêlé dans les choses qui se pourraient passer. »

Le duc de Saint-Simon s'était montré antérieurement, comme nous l'avons dit[3], partisan fort zélé des princes. Il était, par sa première femme, Catherine-Henriette de Budos, allié à la maison de Condé. Son frère aîné, le marquis de Saint-Simon, était également parent de la princesse douairière de Condé, et nous le verrons bientôt[4] accompagner au parlement Charlotte de Montmorency lorsqu'elle ira réclamer la protection des magistrats en faveur de ses fils enfermés à Vincennes. Le duc et le marquis de Saint-Simon étaient-ils engagés dans le complot signalé par Le Tellier? Désespérant du succès, jugèrent-ils nécessaire de faire au principal secrétaire d'État

[1] Henri Chabot, qui, par suite de son mariage avec Marguerite de Rohan, avait obtenu, en 1648, des lettres patentes pour une nouvelle érection du duché de Rohan en sa faveur. Ces lettres ne furent enregistrées par le Parlement qu'en 1652.

[2] Jean de Fradet, comte de Saint-Aoust, mort en 1659. Il était conseiller d'État et lieutenant général de l'artillerie.

[3] Voy. tome III, p. 288 et 382.

[4] Voy. le chapitre suivant, p. 78.

une déclaration authentique de leur départ? Sur tous ces points, nous sommes réduits à des hypothèses. Le marquis de Saint-Simon se retira à son château de la Versine sur l'Oise[1]. Son frère se rendit à Blaye, dont il était gouverneur, et servit fidèlement la cause royale pendant les troubles de la Guienne[2]. Lorsque la cour rentra à Paris, il y avait déjà quelque temps que toutes les inquiétudes excitées par les complots pour la délivrance des princes avaient cessé.

Les nouvelles reçues de diverses parties de la France n'étaient pas moins favorables. En Champagne et en Berri, les succès avaient été aussi rapides et aussi complets qu'en Normandie. La ville de Damvilliers, sur la frontière de Champagne, avait été donnée au prince de Conti à l'époque de la paix de Rueil, et il y avait mis pour gouverneur le chevalier de la Rochefoucauld[3], frère du prince de Marsillac; mais la majeure partie de la garnison était restée fidèle à la cause royale. Un ancien capitaine, nommé la Bescherelle, y entretenait des intelligences, et fut chargé par Mazarin de se rendre maître de la place. Il y réussit. Le chevalier de la Rochefoucauld fut arrêté par la garnison,

[1] Aujourd'hui département de l'Oise, près de Senlis.

[2] Ce fut peu de temps après le départ de Claude de Saint-Simon, pour Blaye, que Mazarin lui adressa la lettre citée dans notre tome III, p. 382. Cette lettre est du 28 février 1650, et non du 26, comme l'indique la note 1 du passage que je viens de rappeler.

[3] Charles-Hilaire de la Rochefoucauld, chevalier de Malte, né en 1628, mort en 1651.

et la place remise au marquis de Vandy[1], que Mazarin avait envoyé, avec l'abbé Fouquet, pour en prendre possession[2].

La Ferté-Senneterre, gouverneur de Lorraine, parvint également à s'emparer de la place de Clermont-en-Argonne, que le prince de Condé avait obtenue comme récompense des services rendus à la France[3]. La garnison se montra, comme à Damvilliers, peu disposée à s'allier avec les Espagnols contre le roi, et livra la place à la Ferté-Senneterre[4]. La ville de Jametz, dont le gouvernement avait été cédé à Condé en même temps que Clermont, fut abandonnée par les troupes du prince, comme trop faible pour résister à l'armée royale. Il ne restait plus, au parti des princes, dans le nord de la France, que Stenai, où Turenne, Bouteville et La Moussaie s'étaient réfugiés. Le gouverneur de Mouzon, Charles-François de Joyeuse, comte de Grandpré, s'étant déclaré en faveur de Condé, les habitants se soulevèrent contre lui, chassèrent leur gouverneur et livrèrent Mouzon aux envoyés du roi[5]. Le comte de Saint-Aignan, chargé du gouvernement du Berri,

[1] Claude-Absalon-Jean-Baptiste d'Aspremont, marquis de Vandy, devint lieutenant général des armées du roi en 1655, et fut nommé gouverneur de Montmédy en 1657; il vécut jusqu'en octobre 1689. (*Chronol. milit. de Pinard*, t. IV, p. 221.)

[2] La Barde, *De rebus gallicis*, p. 507. — *Mémoires de Monglat*, p. 228 (édit. Michaud et Poujoulat).

[3] Tome III, p. 123, texte et notes

[4] La Barde, *ibidem*.

[5] La Barde, *ibidem*, p. 508.

avait réussi à enlever la grosse tour, ou citadelle, de Bourges aux partisans de Condé[1].

La Bourgogne, dont Condé avait eu le gouvernement, était divisée : le comte de Tavannes[2], qui était fort attaché au prince de Condé, s'était retiré dans cette province et cherchait à la soulever; mais il ne réussit qu'à gagner quelques troupes, à la tête desquelles il se proposait d'aller rejoindre Turenne pour renforcer la petite armée de Stenai. Son oncle, le marquis de Tavannes[3], qui était lieutenant du roi dans la province de Bourgogne, voulut lui fermer le passage, à la tête d'une troupe composée de nobles de la province, des prévôts et de leurs archers. Ces milices, levées à la hâte et peu aguerries, furent défaites par le comte de Tavannes[4]; mais, au lieu de poursuivre sa marche vers Stenai, il se crut assez fort, après ce petit succès, pour dominer en Bourgogne. Il marcha sur Dijon, espérant que cette capitale de la province se soumettrait sans résistance; mais l'officier qu'il envoya pour sommer les bourgeois d'ouvrir les portes, fut reçu à coups de fusil. Alors Tavannes se retira à Bellegarde ou Seurre[5], et tenta de

[1] La Barde, *De rebus gallicis*, p. 509.

[2] Jacques de Saulx, comte de Tavannes, né en 1620, mort en 1683. Il a laissé des Mémoires, que nous avons déjà cités (t. III, p. 380, note 1).

[3] Noël de Saulx, marquis de Tavannes, mort en 1679.

[4] *Mémoires de Tavannes*, p. 30 de l'édit. Jannet.

[5] Cette ville, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de la Côte d'Or, s'appelait Seurre, avant d'être érigée en duché-pairie, en faveur de Roger de Saint-Larry de Bellegarde. Elle prit alors le

s'y fortifier. Le duc de Vendôme, qui avait été nommé gouverneur de Bourgogne en remplacement du prince de Condé, avait reçu ordre de se rendre dans cette province; il y trouva peu de résistance. Mazarin écrivait à Fabert le 23 février[1] : « Le château de Dijon se rendit à M. de Vendôme à son arrivée. Toute la noblesse s'est assemblée auprès de lui. Le parlement va au-devant de tout ce qui peut être du service du roi.... Enfin tout ne respire que l'obéissance en cette province, aussi bien qu'en Champagne, hors Bellegarde et Stenai. »

Mazarin omet un incident dont nous devons la connaissance aux dépêches de Morosini[2]. Vendôme, le nouveau gouverneur de Bourgogne, dit en plein parlement que la douceur de son administration ferait mieux comprendre à cette province combien avait été dur et tyrannique le gouvernement des princes de Condé[3]. A ces mots, le premier président[4]

nom de Bellegarde; mais après l'extinction du duché, elle fut de nouveau désignée sous le nom de Seurre, qu'elle porte encore maintenant.

[1] Aff. étr., tome XXVIII des *Lettres de Mazarin*, f° 88.

[2] Troisième dépêche en date du 1er mars 1650.

[3] « Conoscessero l'amaro della tirannia che havevan provata per tanti anni di prencipi di Condé. » (*Ibid.*)

[4] Le premier président du parlement de Dijon était, à cette époque, Jean Bouchu. Un passage du carnet XIV prouve que Bouchu était suspect à Mazarin, et que le cardinal voulait lui donner une autre résidence. On y lit, à la page 111 : « Changer le premier président du parlement de Dauphiné avec celui de Bourgogne, lui faisant rendre l'argent (le prix de sa charge), ou l'envoyer à Bourdeaux, et envoyer l'autre (celui de Bordeaux) en Bourgogne. »

répondit, avec une grande fermeté, que la Bourgogne n'avait jamais eu à se plaindre du gouvernement des princes de la maison de Condé, et que, sauf le service du roi, tous les habitants de la province étaient disposés à se sacrifier pour eux[1]. Vendôme se sentit blessé au vif par ces paroles, et envoya un courrier à Paris pour demander que l'on destituât ce premier président comme un partisan déclaré du prince de Condé[2]. Mazarin ne voulut pas adopter une mesure aussi violente; mais il jugea nécessaire de conduire le roi dans une province où les esprits étaient encore agités, et où le nouveau gouverneur faisait preuve de peu d'habileté.

Avant de quitter Paris, le cardinal voulut s'assurer des chefs de la Fronde, qui entouraient et dominaient le duc d'Orléans. Nous avons déjà vu[3] qu'il leur avait accordé des pensions, mais leur avidité était insatiable. La duchesse de Chevreuse exigeait sans cesse de nouvelles faveurs pour ses amis; elle réclamait l'entrée du conseil pour le marquis de Châteauneuf, Charles de l'Aubespine, qu'elle s'était efforcée de faire nommer garde des sceaux à l'époque de la cabale des Importants[4]. Il est probable qu'en

[1] « Che fuori del servitio di sua Maestà, non si sarebbe trovato un solo, che non si fosse sacrificato per loro. » (*Ibidem.*)

[2] « Vandomo, colpito nel più vivo per questo accidente, ha spedito corriero alla corte con instanze perche sia levata la carica a questo soggetto con pretesto di troppo partiale di prencipi. » (*Ibid.*)

[3] Ci-dessus, p. 7-8.

[4] Voy. tome I, p. 157.

donnant son assentiment et l'appui de la Fronde à l'arrestation des princes, elle avait obtenu de Mazarin un engagement formel en faveur de Châteauneuf[1]. Ce personnage avait alors plus de soixante-dix ans; « mais, dit Retz[2], sa santé forte et vigoureuse, sa dépense splendide, son désintéressement parfait en tout ce qui ne passait pas le médiocre, son humeur brusque et féroce, qui paraissait franche, suppléaient à son âge ». La charge de garde des sceaux, que Châteauneuf avait remplie sous le règne de Louis XIII, était la seule qui pût lui convenir. Mazarin n'hésita pas à sacrifier le chancelier Séguier[3], qui cependant

[1] Voy. tome III, p. 366.

[2] *Mémoires*, édit. Charpentier, t. II, p. 228.

[3] Saint-Simon a tracé du chancelier Séguier un portrait inédit qui mérite d'être cité. Il n'avait pas connu ce magistrat; mais son père lui en avait souvent parlé. Voici ce morceau : « M. Séguier étoit un bel et bon esprit, souple et propre à la cour et au monde, gai, agréable et y étant toute sa vie, d'ailleurs décent et grave dans ses fonctions qu'il entendoit mieux que personne, aimoit (les lettres) et se délassoit aux lettres et avec les savants, et toutefois aimoit la table, les dames, la musique et toutes sortes de plaisirs; magnifique en tout et grand protecteur des gens de lettres, et avec discernement. Il dressa avec grand choix la plus grande et la meilleure bibliothèque qu'on eût encore vue en France, et on sait la part qu'il eut sous le cardinal de Richelieu, à l'établissement de l'Académie-Françoise. On le croyoit souvent fort occupé chez ce premier ministre, où le plus souvent il lui disoit à huis-clos : « Or ça, chancelier, je suis las de travailler; fais-moi rire, et des contes. » Le chancelier en savoit toujours des meilleurs des femmes de la cour et de la ville, et en faisoit très bien sa cour au cardinal, et les soirs, avec ses familiers, il ne s'en faisoit faute. » (Archives des affaires étrangères, *Maisons princières, noblesse, officiers de la couronne*, t. XLV). On trouvera plus loin un portrait de Châteauneuf, dû également à Saint-Simon.

avait servi docilement sa politique; mais la nécessité de resserrer son alliance avec les frondeurs l'emporta sur toute autre considération. La reine envoya le secrétaire d'État La Vrillière demander les sceaux au chancelier (1er mars) et elle les confia le lendemain au marquis de Châteauneuf[1]. Le chancelier se retira d'abord à Pontoise, puis à Rosny, chez son gendre, le duc de Sully[2].

Mazarin était loin de se fier au nouveau garde des sceaux, dont il connaissait les vues ambitieuses. Il le subit comme une nécessité de son alliance avec la vieille Fronde; mais il plaça auprès du duc d'Orléans Le Tellier et Servien, dont l'expérience et le dévouement pouvaient balancer l'influence de Châteauneuf. Nous verrons, d'ailleurs, le cardinal, pendant le voyage de Bourgogne, sans cesse occupé d'éloigner du prince les cabales qui menaçaient son pouvoir, de resserrer son alliance avec le coadjuteur et le duc de Beaufort et surtout avec Mme de Chevreuse. Les lettres qu'il adressait à cette dame pendant son séjour en Normandie sont empreintes d'un ton de

[1] Un passage des carnets prouve que le nouveau garde des sceaux et le premier président, Mathieu Molé, furent d'abord en mésintelligence. Mazarin écrivait dans le carnet XIV, p. 39 : « M. Châteauneuf visitera le premier président, et par ce moyen les faut réconcilier ensemble. Le maréchal de l'Hospital sera propre pour cela, étant ami de l'un et de l'autre. »

[2] Maximilien de Béthune, duc de Sully, fils du ministre de Henri IV, avait épousé Charlotte Séguier, fille cadette du chancelier. Après la mort du duc de Sully, Charlotte Séguier épousa en secondes noces Henri de Bourbon, duc de Verneuil, fils naturel de Henri IV.

politesse obséquieuse. Il suffira d'en citer quelques lignes pour que le lecteur puisse apprécier combien le cardinal tenait à conserver les bonnes grâces de la duchesse et l'honneur de son amitié[1], « que je m'efforcerai, ajoutait-il[2], de mériter de plus en plus par toutes sortes de services ».

La duchesse de Chevreuse n'était pas femme à se contenter de protestations de dévouement[3]. Déjà elle avait exigé et obtenu pour le marquis de Châteauneuf la charge éminente de garde des sceaux; mais elle était entourée de bien d'autres favoris, qui réclamaient des pensions et des gouvernements. Un des plus pauvres et des plus avides était Geoffroy de Laigues, capitaine des gardes de Gaston. Ce n'est pas seulement Retz, qui parle des relations intimes de Laigues avec Mme de Chevreuse. L'indulgente Mme de Motteville elle-même signale le caractère intrigant de ce personnage et sa liaison avec la duchesse. « Laigues, dit-elle[4], qui souvent était dangereux ou propice à beaucoup de gens, fut celui qui fit agir Mme de Chevreuse. Son étoile était de se mêler de tout, et

[1] Ce sont les expressions du cardinal.

[2] Affaires étrangères, tome XXVIII des *Lettres de Mazarin*, fos 81-82.

[3] Si l'on en croit l'ambassadeur vénitien Morosini (dépêche du 1er mars 1650), Mazarin ne pouvait guère compter sur Mme de Chevreuse. Morosini dit qu'elle s'était jointe au coadjuteur et à Beaufort pour aigrir Gaston contre le cardinal : « Con l'appoggio di Scevrosa e Boffort (il coadjutore haveva) comminciato ad introdurre nell' animo del duca d'Orleans qualche amarezza verso il signor cardinale. »

[4] *Mémoires de Mme de Motteville*, t. IV, p. 278 de l'édit. Charpentier.

comme il était attaché à cette princesse par beaucoup de liens, il employait son esprit à ce qui lui convenait le plus. »

En 1650, Mme de Chevreuse demandait pour Laigues la charge de capitaine des gardes du frère de Louis XIV, qu'on appelait alors le duc d'Anjou; elle lui en fit obtenir le brevet (13 mai 1650); mais comme la maison du jeune prince n'était pas encore formée et qu'il en aurait coûté plus de trois cent mille livres par an [1] pour remplir immédiatement les nombreuses charges qu'elle comportait, le cardinal s'engagea à donner en attendant à Laigues une pension de dix mille livres prélevée sur des bénéfices ecclésiastiques.

Il fut plus difficile de satisfaire un autre favori de la duchesse de Chevreuse, Louis de la Trémouille, marquis, puis duc de Noirmoutiers [2]. La duchesse avait demandé pour lui un gouvernement, et la correspondance de Mazarin atteste quels embarras causaient au cardinal les exigences de ce personnage. « Pour M. de Noirmoutiers, écrivait-il le 28 avril 1650 [3], je ne sais pas comment il peut prétendre qu'on lui manque de parole quand, après avoir fait tous les

[1] C'est Mazarin lui-même qui le déclare dans une dépêche à Le Tellier, en date du 13 juin 1650.

[2] Voy. sur ce personnage, né en 1612, mort en 1666, la *Chronologie militaire de Pinard*, t. IV, p. 66-68. Ce duc de Noirmoutiers est le père de la célèbre princesse des Ursins.

[3] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXVI, pièce 124.

efforts possibles pour avoir Thionville[1] qu'il désirait, on lui offre avec franchise tout ce dont on peut disposer présentement, qui, par une raison ou par une autre, ne se trouve pas à son goût. Je pourrais bien faire connaître qu'elles [ses raisons] ne sont pas fort valables; mais je passe pardessus tout, et il faut, sans perte aucune de temps, lui faire tomber Arras même, qui vaut seul quatre places comme d'autres qu'il demandait. Personne n'en connaît mieux l'importance que lui-même, et il s'en est fait assez entendre à Mme de Chevreuse, n'osant quasi pas la prétendre. Je laisse seulement à considérer s'il ne vaudrait pas mieux attendre notre arrivée[2], à lui parler[3] de cette grâce, et mon sens serait qu'on prît ce parti, si ce n'est qu'on reconnût que ce retardement et le défaut d'avoir connaissance de ce qu'on veut faire pour lui pût l'engager et ses amis trop avant dans des cabales contraires au service. Je prie M. Le Tellier très instamment qu'il introduise sans délai cette négociation avec M. de la Tour[4], le faisant venir, s'il est possible, à Paris, sous quelque prétexte. Je vois, par sa dépêche, qu'il était en marché de son gouvernement avec quelque autre. Je tiens qu'on en pourra sortir pour cent mille francs, et qu'en l'état où

[1] C'est-à-dire *le gouvernement de Thionville qu'il désirait.*

[2] Cette lettre fut écrite pendant le voyage de la cour en Bourgogne.

[3] Pour lui parler de cette grâce.

[4] Gouverneur d'Arras.

il est, malade et incommodé, il sera ravi de pouvoir toucher cette somme; mais il ne faut point s'expliquer là-dessus avec d'autres, parce que M. de Noirmoutiers est d'accord d'y contribuer, de sa part, la plus grande partie de l'argent[1]. Il faudra seulement prendre toutes les paroles dudit sieur de Noirmoutiers d'un dernier engagement dans le service du roi, les intérêts de la reine, et d'être de mes amis. Je conjure encore une fois M. Le Tellier de hâter cette affaire par tous les moyens qu'il jugera les plus propres. »

Malgré tous ses efforts, Mazarin ne réussit pas à procurer au marquis de Noirmoutiers le gouvernement d'Arras; mais il lui fit donner celui de Charleville et du Mont-Olympe[2], dont l'importance était considérable et qui avait été vivement souhaité par la maison de Condé[3].

Ces détails sont nécessaires pour montrer quels embarras l'alliance des frondeurs causait à Mazarin[4]; même à ce prix il était loin de pouvoir compter sur leur fidélité. Il ajoutait dans la même dépêche : « Je suis certain que S. A. R. (Gaston d'Orléans) a ten-

[1] Le verbe *contribuer* s'employait, au dix-septième siècle, avec un complément direct.

[2] Cette affaire ne fut terminée que plus tard, comme on le voit p. 51 du *Journal d'un bourgeois de Paris*, cité plus haut.

[3] Voy. tome II, p. 126-127.

[4] Le cardinal avait prévu le danger de cette alliance, et ses craintes expliquent un passage du carnet XIV, p. 113, où il dit : « Tener basso la Riviera, et dependente, ma sostenerlo. » Le cardinal aurait voulu maintenir la Rivière près du duc d'Orléans, mais en le tenant dans sa dépendance.

dresse pour la reine et affection pour moi, et ne croirai pas légèrement les avis qu'on me pourra donner au contraire[1] de l'impression que j'en ai conçue. Néanmoins ce sont choses si délicates et si importantes que je ne puis manquer à vous faire part d'un avis qu'une personne zélée et assez bien informée me donne, que l'on a fort travaillé à me décréditer dans son esprit[2], et que M. le coadjuteur particulièrement prend grand soin d'y faire progrès et de s'en emparer s'il pouvait. Cela est d'assez grande conséquence pour mériter d'être mieux éclairci, et il me semble qu'on le peut facilement en mettant S. A. R. sur le discours de ces messieurs pour tirer, par ce moyen, en quelle opinion il les tient et ce qu'il pense de leur conduite et insensiblement lui donner les mouvements qu'il doit avoir. »

Les carnets de Mazarin confirment et précisent ces renseignements. Il faut, y écrivait le cardinal[3], « nettoyer la cour des personnes, qui, après avoir tout fait pour les ramener[4], continuent à se mal conduire et à viser toujours à former un parti. » Et plus loin[5] : « Mlle de Beaumont[6] [a] grand ascen-

[1] C'est-à-dire *dans un sens opposé à l'impression que j'en ai reçue.*

[2] Mazarin a ajouté en note : « J'ai les mêmes avis de la maison de Monsieur même. »

[3] Carnet XIV, p. 41.

[4] Le sens est *quoique l'on ait tout fait pour les ramener, pour les gagner.*

[5] Carnet XIV, p. 52.

[6] Mme de Motteville parle souvent de Mlle de Beaumont qui était

dant sur le roi, lui parle bas avec autorité, et peut être extrêmement préjudiciable si l'on n'y remédie. »

C'était surtout dans l'entourage de Gaston que s'agitaient ces intrigues dont s'inquiétait Mazarin. Il signalait une des filles d'honneur de la duchesse d'Orléans, Mlle de Réménécourt[1], comme ayant des conférences secrètes avec la duchesse de Richelieu[2], avec Mme de Fiesque[3], qu'il avait déjà voulu expulser de la cour, et avec Mme de Bonnelle[4]. « Son Altesse royale, écrivait-il à Le Tellier[5], pourrait interdire à cette damoiselle la pratique de ces autres dames-là, et pour plus de sûreté la [faire] sortir du Luxem-

une des filles d'honneur de la Reine : « Cette fille, dit-elle (*Mémoires*, édit. Charpentier, t. I, p. 132), avoit été à la reine d'Angleterre et depuis son retour en France, elle avoit trouvé moyen d'entrer dans la confiance de la Reine pour avoir eu part à l'amitié de Mme de Hautefort. » Et plus loin (p. 267 du même volume) : « C'étoit une fille hardie, dont l'esprit étoit grand, rude et sans règle. Elle blâmoit le gouvernement avec si peu de précaution que souvent elle trouvoit des espions où elle croyoit avoir le plus de sûreté). » Mlle de Beaumont avait été disgraciée en 1646 (*Ibid.*, p. 269), puis elle était revenue à la cour (*ibid.*, p. 316), et y avait conservé l'indépendance et la liberté de langage qui choquaient le cardinal.

[1] Mlle de Réménécourt se retira, en 1651, aux carmélites de la rue Saint-Jacques et y fit profession sous le nom de Thérèse de Jésus. Elle mourut en 1687.

[2] Anne Poussart de Vigean. (Voy. tome III, p. 342.)

[3] Gilonne d'Harcourt. (Voy. ci-dessus, p. 8, note 6.)

[4] Charlotte de Prie, mariée à Noël de Bullion, seigneur de Bonnelle. Ce fils du surintendant Claude de Bullion était conseiller d'honneur au parlement de Paris.

[5] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXXI, pièce 56.

bourg. » Ces soucis, comme nous le verrons, ne cessèrent de poursuivre Mazarin pendant le voyage de Bourgogne. Les intrigues de cour lui donnaient autant de mal que les affaires d'État.

CHAPITRE II

VOYAGE DE LA COUR EN BOURGOGNE (MARS-AVRIL). — GUERRE DANS LE NORD DE LA FRANCE (MAI-JUIN 1650).

Départ de la cour pour la Bourgogne (5 mars). — Lettres et négociations de Mazarin pendant le voyage. — Arrivée de la cour à Dijon (16 mars). — États de Bourgogne. — Siège de la ville de Bellegarde ou Seurre. — Mazarin se rend à Saint-Jean-de-Losne (24 mars). — Difficultés résultant de la saison. — Le roi visite les travaux du siège (10 avril). — Effets de sa présence. — Capitulation de Bellegarde (11 avril). — La cour reste à Dijon jusqu'au 25 avril. — Requête présentée au parlement de Paris par la princesse douairière de Condé (27 avril). — Sa belle-fille, Claire-Clémence de Maillé-Brézé, se retire à Montrond, puis à Bordeaux (avril-juin). — Mouvements du Midi. — La Rochefoucauld dans le Poitou et le duc de Bouillon à Turenne, puis en Guienne. — La duchesse de Longueville et Turenne à Stenai; leur traité avec les Espagnols. — Prise du Câtelet par les Espagnols (10 juin). — Siège de Guise; il est levé (1er juillet). — La reine annonce l'intention de se rendre à Bordeaux.

La reine, le jeune roi et le cardinal quittèrent Paris le 5 mars 1650, et se dirigèrent lentement vers Dijon en passant par Sens et Auxerre. Le duc de Vendôme, nommé gouverneur de Bourgogne, les avait précédés et s'était rendu dans cette province à la tête d'une petite armée à laquelle devaient bientôt se joindre

une partie de troupes campées en Champagne et en Lorraine et l'escorte du roi. Les dépêches de Mazarin à Servien et à Le Tellier font assister à toutes les opérations de cette expédition[1]; le cardinal en rend compte presque jour par jour à ses deux correspondants chargés de communiquer au duc d'Orléans les résultats du voyage. Les mémoires du temps donnent, au contraire, peu de détails sur l'expédition de Bourgogne. Trois témoins oculaires, qui prirent une part active aux événements, ont cependant laissé des relations du siège de Bellegarde ou de Seurre; mais leurs récits sont tout à fait insuffisants. Le moins incomplet est celui du marquis de Navailles[2], qui commandait un corps dans l'armée royale et fut un des négociateurs de la capitulation de Bellegarde. Le comte de Tavannes, dont nous avons parlé ci-dessus[3], et Coligny-Saligny[4] servaient dans l'armée des princes. Ils parlent très brièvement du siège de Bellegarde, qui leur fit peu d'honneur, et insistent

[1] Ces dépêches inédites se trouvent principalement dans le tome CXXXI, FRANCE, des Archives des affaires étrangères.

[2] Je citerai l'édit. des *Mémoires de Navailles*, donnée à Amsterdam en 1701.

[3] Voy. page 39, note 2.

[4] Les *Mémoires* de Coligny-Saligny ont été publiés par M. Monmerqué pour la *Société de l'histoire de France*. A ces mémoires il faut ajouter l'ouvrage manuscrit de Millotet, avocat général au parlement de Dijon, conservé à la Bibl. publique de Dijon. Il porte pour titre : *Mémoire des choses qui se sont passées en Bourgogne depuis la détention de M. le Prince jusqu'à la conquête de la Franche-Comté* (1650-1668). M. Feillet (*La misère au temps de la Fronde*) a cité plusieurs extraits de ce manuscrit.

particulièrement sur le mauvais état de la place pour justifier leur prompte soumission.

Pendant le voyage de la cour de Paris à Dijon, du 5 au 16 mars, Mazarin fut surtout occupé des intrigues de cour qu'encourageait la faiblesse de Gaston. Parmi les conseillers de ce prince le coadjuteur et Beaufort étaient ceux qu'il importait le plus de gagner. Mazarin le savait, et il parle souvent de ces deux personnages dans sa correspondance avec Le Tellier. Il lui annonce qu'il se propose de faire donner une riche abbaye à Paul de Gondi. Il avait d'abord indiqué l'abbaye du Bec[1], dont le titulaire tirait près de soixante mille livres de rente; mais un revenu aussi considérable tenta l'avarice du cardinal, et, dans une dépêche suivante, il déclare qu'il veut garder pour lui cette riche abbaye, et qu'il pourra céder en échange au coadjuteur un de ses bénéfices, comme l'abbaye d'Orcamp ou Ourscamp[2], dont le revenu égalait à peine la moitié de celui de l'abbaye du Bec. Cette lutte entre la politique et l'avarice de Mazarin se montre à découvert dans le passage suivant

[1] Aff. étr. FRANCE, t. CXXXI, pièce 48. Le Bec Hellouin ou Herluin est aujourd'hui un village du département de l'Eure, à 17 kilomètres de Bernay. L'ambassadeur vénitien Morosini mentionne aussi, dans la troisième dépêche du 8 mars, l'offre faite au coadjuteur d'une abbaye qui valait trente-cinq mille florins de revenu (ce qui équivaut au moins à soixante mille livres) : « Al coadjutore he fatto offerire una delle sue abbatie di trenta cinque milla fiorini di rendita. »

[2] Auj. départ. de l'Oise, arrondiss. de Compiègne. Cette abbaye était située sur la rive gauche de l'Oise.

d'une dépêche à Le Tellier[1] : « Il faut que je ne me fusse pas bien expliqué sur le sujet de l'abbaye du Bec, et ce n'avait pas été ma pensée qu'on en dût parler directement à M. le coadjuteur, avec qui, en effet, il n'y a rien à négocier, puisqu'il n'y avait aucun droit et que ces sortes de grâces dépendent de la seule volonté de la reine; mais seulement qu'on en dît un mot par avance à M[me] de Chevreuse pour lui faire connaître que, si cette abbaye venait à vaquer, mon dessein était de remettre l'abbaye d'Ourscamp entre les mains du roi, qui en gratifierait M. le coadjuteur, Sa Majesté me voulant honorer, à ce qu'Elle m'avait témoigné, de celle du Bec. »

Ce n'était pas avec de pareils présents que le cardinal pouvait gagner un esprit inquiet, ambitieux et avide de grandeur comme celui de Paul de Gondi. Les abbayes, même les plus riches, ne pouvaient satisfaire un prélat qui aspirait au cardinalat et à la place de premier ministre. Il refusa avec dédain l'abbaye d'Orcamp[2].

[1] Aff. étr. France, t. CXXXI, pièce 56.

[2] Nous trouvons ici l'explication d'un passage de la Mazarinade intitulée : *Lettre d'un marguillier de Paris à son curé sur la conduite de M[gr] le coadjuteur* [1]. « Pour l'abbaye d'Orcan, on dit qu'i estoit vray qu'il (le coadjuteur) l'avoit refusée ; mais on expliqua cette affaire en nous asseurant que, dans l'accommodement qu'il avoit fait avec la cour, on luy avoit promis le premier bénéfice considérable qui vacqueroit ; et ayant vacqué une abbaye de beau-

1 *Choix de Mazarinades*, par M. Moreau, t. II, p. 277 et suiv. Le passage cité es à la page 283.

Beaufort était plus facile à tromper. Cependant il avait aussi de hautes prétentions que Mazarin n'aurait pu satisfaire sans compromettre les intérêts de la France. Beaufort aspirait au commandement de l'armée de Flandre. Le cardinal s'opposa formellement à sa demande. « Il ne saurait, écrivait-il à Le Tellier le 9 mars, avoir les qualités nécessaires pour conduire une si grande machine, n'ayant pas l'expérience requise, notamment en des temps où la disette d'argent nous ôterait les moyens de le bien assister, outre qu'on ne manquerait pas de dire aussitôt qu'on a dessein de le perdre, et lui-même peut-être se le persuaderait par les suites. »

Mazarin tenait cependant à s'attacher la maison de Vendôme. Déjà le duc, père de Beaufort, avait obtenu le gouvernement de Bourgogne qui avait été enlevé à Condé; son fils aîné, le duc de Mercœur, avait la vice-royauté de Catalogne[1], et le cardinal songeait à lui faire épouser une de ses nièces[2]. Il en parlait à

coup plus grande considération[1] que celle d'Orcan, le cardinal, qui vouloit la retenir pour soy, quoy qu'il fust engagé à donner la première vacante audit sieur coadjuteur, escrivit à MM. Le Tellier et Servient (*sic*) pour faire en sorte que M. le coadjuteur se contentast de celle d'Orcan; que M. Le Tellier ne voulut point se charger de cette négociation; que M. Servient l'accepta, et que le coadjuteur refusa l'abbaye d'Orcan, mais non pas l'autre, qui estoit d'un plus grand revenu. »

[1] Voy. tome III, p. 387.

[2] *Ibid.*, p. 289.

[1] Le *Bon Frondeur*, etc., dit que c'était l'abbaye de Corbie (*note de M. Moreau*). La lettre de Mazarin prouve qu'il s'agissait de l'abbaye du Bec.

Le Tellier dans une dépêche du 9 mars, et ajoutait : « C'est un moyen d'achever plus tôt ce qui regarde M. de Beaufort. » Cette affaire de Beaufort n'était rien moins que la survivance de l'amirauté de France, promise au duc de Vendôme. Mazarin hésitait à livrer à ce personnage vaniteux et incapable une des plus hautes dignités de la couronne. Il aurait voulu s'en tirer avec de l'argent, comme le prouvent ses carnets[1], mais Beaufort tint bon et finit par l'emporter.

Ainsi, tout en s'acheminant vers Dijon, le cardinal s'efforçait d'affermir son autorité par des alliances avec les grandes familles. En même temps il prenait les mesures nécessaires pour préparer la soumission complète de la Bourgogne. Seurre ou Bellegarde était la seule place qui parût en état d'opposer une sérieuse résistance. Située sur la rive gauche de la Saône, elle avait été fortifiée avec soin par les princes de la maison de Condé, qui en avaient obtenu le gouvernement particulier[2]. C'était là aussi que s'étaient

[1] Carnet XIV, p. 39 : « Parler à M. d'Emery pour M. de Beaufort, soit pour l'argent comptant, soit pour trente mille livres de rente sur certains droits de Bretagne. » Il s'agissait probablement, dans ce passage des droits de l'amirauté de Bretagne, que la reine s'était réservés à la mort du duc de Brézé.

[2] Plusieurs écrivains du temps parlent de la force de cette place. Guy Patin écrivait le 18 mars 1650 : « On dit que ceux de Bellegarde sont si forts qu'ils sont imprenables... et qu'ils ont des vivres pour deux ans. » Morosini dit aussi que cette place était une des plus fortes de France : « La piazza riuscendo delle più forti di Francia. » 2e dépêche du 22 mars). Tavannes et Coligny-Saligny prétendent,

concentrés les partisans encore nombreux que les princes comptaient en Bourgogne. A leur tête était le colonel Royer de Saint-Micaud[1].

Mazarin, en envoyant le duc de Vendôme pour combattre cette faction, eut soin de lui adjoindre des capitaines expérimentés, et entre autres Palluau, Navailles et Castelnau-Mauvissière, qui devinrent tous trois maréchaux de France. Dès le 9 mars, il écrivait à Michel Le Tellier[2] : « On dépêche M. de Vendôme pour faire préparer toutes choses, soit pour la subsistance des troupes, soit pour l'artillerie, soit pour les paysans qui puissent faire la circonvallation de la place. Outre que tout cela est nécessaire pour ne pas perdre un moment de temps, il pourra servir extrêmement à obliger Saint-Micaud à songer à lui et à porter les soldats de la garnison à suivre l'exemple de ceux de Damvilliers et de Clermont[3]. J'ai fait ce matin une longue instruction là-dessus, et je prétends dans quatre ou cinq jours dépêcher quelqu'un à Saint-Micaud même, lorsqu'il aura pu apprendre d'ailleurs les préparatifs que l'on fait. » Mazarin envoya, en effet, au gouverneur de Bellegarde le marquis de

au contraire, dans leurs *Mémoires*, que Bellegarde était en mauvais état. C'est peut-être, comme nous l'avons fait remarquer, un moyen d'excuser leur prompte capitulation. Mazarin dit, dans ses *Lettres*, qu'ils auraient pu résister trois semaines de plus. (Voy. ci-après, p. 73.)

[1] Philippe-Emmanuel de Royer, comte de Saint-Micaud, mort en 1672.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXXI, pièce 52.

[3] Voy. ci-dessus, p. 37 et 38.

Tavannes, son beau-frère[1] qui était un des défenseurs de la cause royale en Bourgogne[2]. Mais le comte de Tavannes, adversaire du marquis son oncle, réussit à s'introduire dans Bellegarde à la tête d'un corps de troupes[3], et déjoua toutes les espérances de Mazarin.

La cour arriva à Dijon le 16 mars 1650. Elle y fut reçue par le parlement et la bourgeoisie avec toutes les marques de respect et de soumission dues à l'autorité royale. La ville de Bellegarde paraissait seule disposée à résister. Dès le lendemain de son arrivée à Dijon, Mazarin écrivait à Le Tellier en parlant des défenseurs de cette place[4] : « Ils sont fort résolus, se fondant, à mon avis, sur les lettres qu'ils reçoivent de Paris tous les jours, [leur disant] qu'ils n'ont qu'à faire bonne mine et qu'on n'est pas en état de les attaquer. Passage[5] y est dedans, qui les assure aussi que M. de Turenne viendra les secourir. Nous préparons cependant toutes choses en diligence, et quoique l'argent nous manque fort, comme vous pouvez juger, je fais état que, dès lundi prochain, on

[1] Voy. le recueil des *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, publiés par M. Pierre Clément, t. I, p. 7.

[2] Voy. ci-dessus, p. 39.

[3] Lettre de Morosini en date du 15 mars 1650 (2e dépêche de cette date).

[4] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXXI, pièce 57.

[5] Aimard de Poisieux, marquis du Passage, nommé maréchal de camp en 1646, lieutenant-général en 1652, mort en 1688. Le marquis du Passage avait suivi Turenne à Stenai, et de là s'était rendu à Bellegarde.

pourra investir la place, toutes les troupes y ayant eu rendez-vous pour dimanche..... Je prétends m'en approcher davantage pour donner plus de chaleur à l'attaque, reconnaissant fort bien qu'il faut aller vite en besogne et ne les pas marchander. »

Mazarin insistait ensuite sur l'utilité de la présence de la cour en Bourgogne : « Il n'y avait rien de si nécessaire dans la conjoncture présente que le voyage de Leurs Majestés en cette province, où déjà tous les nuages commencent à se dissiper, et la Franche-Comté[1], qui branlait au manche sur diverses dépêches qu'elle avait reçues de l'archiduc[2] pour favoriser le parti de M. le Prince, dans l'opinion de la faiblesse de nos forces et de l'éloignement de Leurs Majestés, a déjà changé du blanc au noir et craint beaucoup elle-même ce que nous eussions appréhendé d'elle, si nous fussions demeurés à Paris. »

Le cardinal recevait à Dijon, comme à Paris, des nouvelles des diverses parties de l'Europe où les intérêts de la France étaient engagés. Il était forcé, tout en suivant les intrigues de cour et en combattant les rebelles de Bourgogne, d'avoir sans cesse les yeux ouverts sur l'Espagne, qui cherchait à profiter de nos discordes. Il apprenait qu'elle se préparait à en-

[1] La Franche-Comté avait signé avec la France un traité de neutralité, et, quoiqu'elle dépendît de l'Espagne, elle restait étrangère aux hostilités.

[2] L'archiduc Léopold, gouverneur des Pays-Bas espagnols.

lever à la France ses conquêtes d'Italie. « Nous avons eu cette semaine, écrivait-il à Le Tellier après son arrivée à Dijon[1], des avis certains d'Italie, qui portent la confirmation des grands préparatifs, qui se font en même temps dans les royaumes de Naples, de Sicile et de Sardaigne et dans l'État de Milan. L'ordre a été donné à Don Jean d'Autriche de se mettre à la tête des troupes qui s'assemblent et d'aller faire l'entreprise des postes de Toscane[2]. Après quoi ils font état de débarquer toute leur armée à la côte de Gênes et de tomber sur Casal, l'investissant d'abord sur les avis qu'ils ont de la faiblesse de la garnison et de la consommation qui s'est faite de la meilleure partie des provisions qui étaient dans cette place. »

Mazarin n'était que trop bien informé. Nous verrons, en effet, que, dans le courant de cette année, les places que la France avait conservées en Toscane, tombèrent au pouvoir des Espagnols. Nos historiens, tout occupés des discordes intestines de la France, ne disent rien des efforts du cardinal pour lutter contre ces dangers lointains. C'est dans sa correspondance qu'il faut les chercher. Il écrivait à Le

[1] Aff. étr., FRANCE, t. CXXXI, pièce 59. Les carnets attestent, comme la correspondance du cardinal, qu'il suivait avec l'attention la plus vigilante les affaires extérieures : « Les places les plus menacées, écrivait-il (carnet XIV, p. 14), sont Longon (Porto-Longone), Casal, Dunkerque. Pourvoir aux besoins des autres [places] avancées, en particulier Brisach, Philipsbourg et Thionville. »

[2] Piombino et Porto-Longone conquis par la France en 1646. (Voy. t. II, p. 298-299.)

Tellier dans la même dépêche : « J'ai déjà envoyé vers Longone plus de huit mille pistoles... J'ai fait partir encore Saint-Léonard[1] et d'autres officiers avec lui pour se jeter dedans. J'ai fait tenir à M. d'Infreville[2] de l'argent pour le transport des troupes et pour acheter des vivres et des viandes salées, ayant cru qu'il était plus nécessaire de l'employer de cette sorte que de l'envoyer à Longon (Porto-Longone) même, où les soldats ne sauraient que faire de leur argent s'ils manquaient de vivres, puisque, étant assiégés, le lieu où ils sont ne leur en saurait fournir à quelque prix que ce soit. J'en ai seulement envoyé à Noaillac[3] pour les fortifications de Longon. Car, pour Piombino, comme il ne pourrait tenir que quatre ou cinq jours et qu'on y perdrait les troupes qui y seraient laissées, [et] qui peuvent être bien nécessaires dans l'autre poste, je crois que Noaillac se résoudra d'abord à l'abandonner et à n'y laisser que cinquante ou soixante hommes au plus dans le réduit[4]. Je mande le détail de tout, parce que la reine

[1] Louis Léger de Sedilhac, sieur de Saint-Léonard, fut nommé maréchal de camp en 1656. Il mourut au mois de juillet 1661.

[2] Louis Le Roux, sieur d'Infreville, intendant de la marine à Toulon.

[3] Melchior de la Tour de Noaillac, maréchal de camp en 1[illegible]4, gouverneur de Porto-Longone et de Piombino. Pinard (*Chronol. milit.*, t. VI, p. 232) dit qu'il conserva ces gouvernements jusqu'à la paix des Pyrénées. Comme la France avait perdu ces places dès 1650, il ne peut être question que du titre et du traitement de gouverneur.

[4] Probablement dans un fort où la garnison pouvait se retirer après la prise de la ville.

veut que Son Altesse Royale soit informée de ce qui se fait de tous côtés pour s'opposer aux ennemis. Je crains néanmoins extrêmement pour Longon, parce que les soldats y sont si misérables, qu'il est bien à appréhender que, dès que les ennemis se présenteront, la plupart ne prennent cette occasion de se sauver pour se délivrer de leurs souffrances.

» Quant à Casal, l'avis est encore très certain et appuyé d'ailleurs sur la probabilité, attendu la faiblesse de la garnison connue aux ennemis, et qu'ils ne sauraient tenter aucune entreprise qui leur puisse, à beaucoup près, apporter tant de réputation et d'utilité que celle-ci venant à réussir. Son Altesse Royale jugera, je m'assure, l'indispensable nécessité qu'il y a de faire, de notre côté, tous les efforts imaginables pour sauver une place de telle conséquence, et qu'il y faut désormais songer incessamment. J'ai fait de longues instructions au sieur de Montpezat[1] qui, comme elle sait, a été choisi pour y aller commander, et je fais chercher de l'argent pour assister durant leur voyage les troupes et les officiers qu'il y conduira. J'avais songé, si Son Altesse Royale l'approuve, qu'après cette occasion de Bellegarde[2] le régiment de Languedoc pourrait passer en Italie, où il serait même plus en commodité de faire et rece-

[1] Jean-François de Tremolet de Buccelli, marquis de Montpezat, maréchal de camp en 1646, lieutenant général en 1651, mort en 1677.

[2] C'est-à-dire *après la soumission de Bellegarde*.

voir ses recrues; et qu'on pourrait y faire servir de maréchal de camp le sieur de Valon[1], qui le souhaite fort et à qui il serait peut-être malaisé de l'accorder en aucun autre endroit à cause de la multitude des vieux qui ont cette qualité et qui demandent avec instance de pouvoir servir. En ce cas, Son Altesse Royale le trouvant bon, il faudrait qu'il vînt en toute diligence, et je m'assure que, M. Le Tellier lui en parlant encore de ma part, il en serait ravi et se hâtera. On pourrait aussi y envoyer le régiment de Saulx avec la moitié des officiers, laissant les autres pour travailler aux recrues. »

Les mesures prises par Mazarin réussirent à conserver Casal à la France au moins pour cette année 1650. En même temps le cardinal se préparait à agir vigoureusement pour réduire les rebelles de Bellegarde. Le comte de Tavannes et ses compagnons y avaient enlevé la principale autorité à Saint-Micaud : « Ils sont cinq, écrivait Mazarin à Le Tellier dans la même dépêche, qui commandent dans la place, chacun à leur tour. Ils en ont les clés qu'ils se sont fait rendre par Saint-Micaud. Ce sont Tavannes[2], Meille[3], Colligny[4],

[1] François de la Baune, comte de Valon ou Vallon, maréchal de camp en 1649, lieutenant-général en 1652.

[2] Le comte de Tavannes. (Voy. t. III, p. 380.)

[3] Henry de Foix, vicomte de Meille, maréchal de camp, mort en 1658.

[4] Jean de Coligny-Saligny, né en 1617, mort en 1686. Il a été question ci-dessus (p. 52, note 4) de ses *Mémoires* publiés par M. Monmerqué pour la *Société d'histoire de France*.

Briolles[1] et le Passage[2], qui y est retourné depuis quelques jours de Stenai pour les assurer qu'ils seront secourus. Ils se fortifient fort, mettent des palissades, ont donné de l'argent aux soldats et font mine de vouloir faire une vigoureuse défense. On verra bientôt ce qui en arrivera. Ils publient même qu'ils attendent quatre mille Suisses de secours. »

Le cardinal, qui voulait contraindre la province à supporter les dépenses de l'expédition, eut soin de faire convoquer à Dijon les États de Bourgogne et de leur demander des subsides. La Bourgogne, comme la Bretagne, la Provence et quelques autres provinces, avait conservé le droit d'avoir ses États particuliers et de voter elle-même les impôts qu'elle devait payer à la couronne. Le maréchal de Villeroi, gouverneur du jeune Louis XIV, fut chargé, en l'absence de Vendôme, de présider les États réunis à Dijon. Il

[1] Briolles ou Briord commandait le régiment de Condé-Cavalerie. Mlle de Montpensier (*Mémoires*, édit. Charpentier, t. I, p. 207) dit de lui : « Briolles étoit un fort honnête homme et qui étoit de mes amis. » Mazarin ne parle pas de Bouteville parmi les partisans des princes enfermés dans Bellegarde. Cependant il est cité dans une Mazarinade comme gouverneur de Bellegarde (voy. *Choix de Mazarinades*, par M. Moreau, t. II, p. 214, note 3). M. Moreau dit dans cette note, en parlant de Bouteville, que c'était lui qui commandait dans Bellegarde en 1650. Cette opinion est réfutée par les lettres de Mazarin. Je crois que l'erreur de M. Moreau peut s'expliquer par une confusion de date. Il a appliqué à l'année 1650 un passage qui se rapporte à l'année 1651, où Condé fit, en effet, donner à Bouteville le gouvernement de Bellegarde, comme on le verra dans la suite de ce volume.

[2] Voy. ci-dessus, p. 58, note 5.

devait insister pour obtenir un secours pécuniaire considérable, rappeler les ravages exercés dans la Bourgogne par la garnison de Bellegarde[1], et déclarer que c'était à la province de payer les frais d'une guerre qui assurerait son repos. On demandait aux États huit cent mille livres[2]. Comme les députés hésitaient, Mazarin, qui s'était rendu à Saint-Jean-de-Losne[3] pour surveiller les travaux du siège, écrivait au maréchal de Villeroi[4] : « La reine vous pourrait donner une commission pour représenter aux États qu'ils sont obligés d'assister le roi en cette rencontre, et qu'on [en] prît la résolution devant vous. » Mazarin recommandait d'insister fortement auprès du premier président du parlement de Bourgogne, Jean Bouchu, et de l'évêque de Châlon-sur-Saône, qui avaient une grande influence dans l'assemblée.

La cour obtint enfin des États les subsides qu'elle réclamait; mais pendant quelque temps la mauvaise saison s'opposa aux travaux du siège : « Je suis ici (à Saint-Jean de Losne), écrivait Mazarin à Le Tellier[5],

[1] *Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Fronde* (Bibl. nat., mscr. f. fr. 10, 274) : « d'où il (le sieur de Saint-Micaud) ravageoit insolemment tout le plat pays à l'aide de quelque cavalerie que le comte de Tavannes avoit ramassée dans la province ».

[2] Aff. étr. FRANCE, t. CXXXI, pièce 75.

[3] Aujourd'hui chef-lieu de canton de la Côte-d'Or.

[4] Bibl. Maz., mscr., 1719, t. III, f° 442 et suiv.

[5] Aff. étr., FRANCE, t. CXXXI, pièce 70. Cette dépêche est datée du 26 mars.

dans un chagrin qui n'est pas concevable; il y a vingt jours qu'il pleut continuellement et que le mauvais temps fournit aux rebelles, qui sont dans Bellegarde, le secours qu'ils ne pouvaient espérer d'ailleurs. Tout ce pays-ci est si inondé qu'il semble que nous soyons en pleine mer. Nous ne laissons pas de tâcher par nos soins de surmonter toutes difficultés. Je fis hier passer à la nage mon régiment de cavalerie pour aller joindre M. de Palluau, qui a pris le poste de Pagny[1] et un autre tout proche de Bellegarde. Nous avons encore aujourd'hui trouvé une invention pour faire passer d'autres troupes de cavalerie et d'infanterie dans de petits bateaux, quoique ce ne soit pas sans risque. Enfin l'on ne perd pas un moment pour disposer les choses en sorte que l'on puisse commencer le siège d'abord que nous aurons un peu de soleil et que les eaux seront écoulées. Ceux qui commandent dans la place ont fait défense aux habitants, sur peine de la vie, de sortir de leurs maisons et ne tâchent qu'à imprimer dans l'esprit des soldats que nous n'avons ni hommes, ni argent, ni munitions, et que nous ne songeons point à les attaquer n'étant point du tout en état de le faire. Ils seront bientôt désabusés, si le beau temps revient; mais il est certain que, tant que les pluies continueront, nous sommes dans l'impuissance de leur faire du mal. »

En l'absence du cardinal, qui s'était rendu au

[1] Pagny-le-Château (auj. dép. de la Côte-d'Or) entre Seurre et Saint-Jean-de-Losne.

camp et qui déployait une merveilleuse activité pour soutenir le courage des soldats et pourvoir à leurs besoins, Lionne continuait d'informer Servien et Le Tellier des incidents du siège. Après avoir rappelé le départ de Mazarin le 24 mars, et les effets d'une saison si défavorable, il ajoutait[1] : « Les deux journées suivantes n'ont pas été meilleures, pleuvant ou neigeant continuellement. Aussi la Saône, qui avoit baissé de quatre doigts en une nuit, avoit commencé à recroître, et parmi les maux que cela fait, [un des principaux] c'est qu'il n'y a point de moulin qui puisse moudre à cause du débordement des eaux, hors un seul qui est à Saint-Jean de Losne. Son Éminence conclut que le seul secours que pouvoient espérer les rebelles de Bellegarde est celui du temps qui s'opiniâtre à empêcher de les attaquer et qui donnera sans doute lieu aux ennemis d'en profiter en quelque endroit, quelques précautions qu'on eût prises pour faire que cela n'arrivât pas. »

Le temps parut s'améliorer le 28 mars[2]. En même temps, l'arrivée du banquier Hervart apprit au cardinal qu'il pouvait compter sur les troupes allemandes que Turenne avait vainement tenté d'attirer à Stenai. Le colonel Flekenstein, un des chefs des Weimariens, s'était surtout signalé par son ardeur pour la cause royale. Mazarin se hâta de le faire venir au camp de Saint-Jean-de-Losne avec les soldats aguerris qu'il

[1] Aff. étr., FRANCE. t. CXXXI, pièce 71.
[2] *Ibid.*, pièce 75.

commandait. Lionne[1] pouvait écrire sans flatterie : « On nous mande que monseigneur le cardinal a fait des miracles par sa présence et par ses soins pour surmonter les difficultés que le mauvais temps faisait croire insurmontables. »

Enfin, le 3 avril, la saison étant devenue complètement favorable, Mazarin fit pousser vivement les travaux du siège. Il alla lui-même en reconnaître le terrain jusqu'à portée du pistolet des assiégés, « et le trouva le meilleur que l'on pût souhaiter pour faire les approches[2] ». Ce fut pendant cette reconnaissance qu'un de ses compagnons, le marquis de Genlis[3], fut blessé d'un coup de mousquet.

Dès que le siège de Bellegarde fut en état d'être poursuivi régulièrement, Mazarin laissa le duc de Vendôme en continuer les travaux, et se rendit à Dijon, où étaient restés le roi et Anne d'Autriche. En peu de jours, la contrevallation fut achevée, et le comte de Tavannes, voyant que les assiégeants allaient ouvrir la tranchée et commencer les attaques régulières contre la place, demanda à entamer des négociations. Il pria le duc de Vendôme de faire appeler un des conseillers du parlement de Dijon, Claude Bossuet, qui avait rempli les fonctions de maire de cette ville pendant deux années,

[1] Aff. étr., FRANCE, t. CXXXI, pièce 75.
[2] Dépêche de Lionne, *ibid.*, pièce 90.
[3] Florimond Brulard, marquis de Genlis, nommé maréchal de camp en 1646, mort en 1685, à quatre-vingt-trois ans.

en 1647 et en 1648[1]. Ce personnage était oncle de Jacques-Bénigne Bossuet, alors âgé de vingt-trois ans et chanoine de l'église de Metz, où il devait bientôt commencer avec éclat sa carrière d'orateur religieux. Le choix de Claude Bossuet comme médiateur s'explique par la haute réputation dont il jouissait à Dijon et peut-être aussi par le souvenir que les Bossuet avaient laissé à Seurre, berceau de leur famille[2].

Dès que Mazarin connut le désir du comte de Tavannes, il résolut de mener le jeune roi à Saint-Jean-de-Losne, afin que sa présence hâtât la reddition de Bellegarde. Il rappelle lui-même ces faits dans une dépêche qu'il adressa à Le Tellier et à Servien, le 13 avril 1650[3] : « Le comte de Tavannes demanda à voir un certain Bossuet, et comme je prévis que, dans cette conjoncture, un voyage du roi à l'armée, qui se pouvait faire en toute sûreté, produirait un grand effet, réchauffant l'ardeur de nos troupes, et jetterait la consternation dans ceux de Bellegarde, je le proposai à la reine qui y consentit volontiers, afin de pratiquer tous les moyens qui pouvaient donner lieu d'avoir promptement la place sans aucune effusion de sang. »

[1] Voy. les savantes recherches de M. Floquet dans ses *Etudes sur la Vie de Jacques-Bénigne Bossuet*, t. I, p. 310, 351-353.

[2] *Ibid.*, p. 155.

[3] Aff. étr., FRANCE, t. CXXXI ; il n'y a pas d'indication de numéro pour cette pièce, mais elle est placée entre les pièces 105 et 106, et devrait porter l'indication de 105 *bis*.

Ce fut le 9 avril que Mazarin conduisit le jeune Louis XIV à Saint-Jean de Losne. Claude Bossuet, qui les avait accompagnés, se rendit à Bellegarde, où il vit le comte de Tavannes. Il en revint bientôt, « avec des propositions si extravagantes, écrit Mazarin dans la même dépêche, qu'on fut obligé de les rejeter bien loin ; mais sur les instances qu'il (Bossuet) fit d'y retourner, s'assurant qu'il porterait enfin les assiégés à se mettre à la raison, on lui en donna la permission ».

Louis XIV, qui avait couché à Saint-Jean-de-Losne, descendit le lendemain, 10 avril, la Saône jusqu'au château de Pagny[1], où le duc de Vendôme le traita magnifiquement. Claude Bossuet y apporta de nouvelles propositions : les assiégés persistaient à déclarer qu'ils se défendraient jusqu'à la dernière extrémité. Ils annonçaient qu'il y avait dans la place cent quatre-vingts officiers résolus de périr sur la brèche et de s'y entasser les uns sur les autres[2], après avoir vendu chèrement leurs vies, « et toutes les autres rodomontades, ajoute Mazarin, que S. A. R. sait que l'on fait en pareilles rencontres ». Ils demandaient une trêve de trois semaines pour attendre les secours que Turenne leur avait promis. Ce délai passé, ils s'engageaient à remettre Bellegarde au roi, mais à condition de pouvoir sortir en corps de la place et

[1] Voy. ci-dessus, p. 66, note 1.

[2] Ce sont les termes mêmes de la dépêche de Mazarin en date du 13 avril citée ci-dessus.

aller rejoindre Turenne à Stenai, sans être inquiétés dans leur retraite.

Mazarin rejeta ces propositions et déclara que les troupes enfermées dans Bellegarde n'obtiendraient jamais l'autorisation de se retirer à Stenai. Tout ce qu'il pouvait leur promettre, c'était de demander à la reine une amnistie et un délai de huit jours pour attendre le secours « imaginaire », que Turenne devait leur amener. Ce temps passé, les troupes de la garnison seraient licenciées, et chacun devrait ou s'enrôler dans l'armée royale ou se retirer chez soi. Telles furent les dernières conditions que Claude Bossuet fut chargé de transmettre aux généraux qui commandaient dans Bellegarde.

Pendant que Mazarin envoyait signifier son ultimatum aux ennemis, le jeune roi se rendit au camp des assiégeants, où sa présence devait exciter l'ardeur des troupes. Les prévisions du cardinal ne furent pas trompées. Dès que l'armée aperçut Louis XIV, elle fit entendre des cris redoublés de *Vive le roi!* « On ne voyait plus, écrit Mazarin dans la même dépêche du 13 avril, que chapeaux en l'air de tous les soldats et toutes les autres marques de réjouissance, dont ils se pouvaient aviser. » Les assiégés eux-mêmes, avertis par ces cris de la présence du roi, couvrirent les remparts et les bastions et saluèrent également Louis XIV de leurs joyeuses acclamations. Ils s'empressèrent de déclarer qu'en l'honneur du roi le feu de la place serait suspendu pendant toute la journée. Cependant

Mazarin s'étant rendu au quartier du marquis d'Huxelles, qui était assez éloigné, les assiégés tirèrent sur son escorte plusieurs coups de canon et un des soldats qui l'accompagnaient fut tué. Les chefs de la garnison rejetèrent ce manque de foi sur l'ivresse des canonniers, et le marquis du Passage, sous prétexte de présenter les excuses de la garnison, renoua avec un des chefs de l'armée royale, Navailles, les négociations qui avaient été entamées par Claude Bossuet[1]. Autorisé par le duc de Vendôme à continuer cette conférence pendant la soirée et la nuit du 10 au 11 avril, Navailles finit par faire accepter aux assiégés les conditions que Mazarin avait posées comme ultimatum : on accordait à la garnison un délai de dix jours, après lequel elle devait remettre la place au roi et être immédiatement licenciée ou s'engager dans l'armée royale[2]. Une amnistie pleine et entière était accordée à tous les rebelles, et le comte de Tavannes conservait même le titre et les fonctions de bailli de Dijon.

[1] Navailles parle, dans ses *Mémoires* (p. 85-86 de l'édit. d'Amsterdam, 1701), des ouvertures qui lui furent faites. Il ne nomme pas le marquis du Passage ; c'est par la correspondance de Mazarin que nous savons que ce fut du Passage qui négocia avec Navailles.

[2] Voy. les articles de la capitulation dans les *Mémoires de P. Lenet*, p. 245-246. Monglat dit que la capitulation de Bellegarde fut signée le 9 avril (*Mémoires*, p. 229). On a vu que le 9 le roi arrivait à Saint-Jean-de-Losne, qu'il visita l'armée le 10, et que ce fut à la suite de cette revue et de l'enthousiasme que témoignèrent les troupes que des négociations furent ouvertes et aboutirent à un traité signé le 11 avril.

Ces conditions étaient tellement modérées que Mazarin, rendant compte au duc d'Orléans de tous les incidents de la négociation, crut devoir les justifier : « Premièrement, écrivait-il [1], il est constant que nous ne pouvions nous rendre maîtres de la place que dans trois semaines, supposé que les assiégés eussent fait une médiocre défense, parce que le peu de cavalerie que nous avions et le bon nombre qu'il y en avait dans la place nous auraient empêchés de pouvoir faire plus d'une attaque (à la fois). En second lieu, quand ils auraient été pressés, tous les officiers et toute la cavalerie pouvaient toujours sortir par le pont du côté de la rivière, parce que nous n'avions pas assez de troupes pour les enfermer par une circonvallation et la garder comme on l'aurait fait de l'autre côté. Il fût arrivé, en outre, un dégoût général avec notre armée, où il était déjà public que les assiégés offraient de se rendre aux conditions ci-dessus, si les officiers et les soldats eussent vu que l'on faisait bon marché de leur vie pour en tirer quelque avantage. »

Mazarin faisait ensuite observer que l'armée royale se fût considérablement affaiblie en continuant ce siège et qu'il eût été nécessaire de lui accorder un repos de plusieurs semaines. Pendant ce temps, les frontières de Champagne, la Flandre, l'Italie, la Ca-

[1] Dépêche du 13 avril citée plus haut, p. 69, note 3. Pierre Lenet (*Mémoires*, p. 248) blâme Mazarin d'avoir signé ce traité : « Aussi crois-je que le cardinal s'en est souvent repenti. » La lettre de Mazarin répond à ce reproche.

talogne, auraient été ouvertes à l'ennemi, « au lieu que l'on travaille dès à présent, ajoute le cardinal, pour faire marcher toutes les troupes dès que la place sera rendue ». On pouvait ainsi espérer s'opposer avec succès aux attaques des Espagnols. « En faisant autrement, les ennemis eussent pu venir à bout avec facilité, pendant le temps du siège, de tout ce qu'ils auraient voulu tenter; ce qui eût peut-être été d'assez d'importance pour mettre nos affaires, et au dedans et hors le royaume, en très méchant état. »

Mazarin espérait, d'ailleurs, que la nouvelle de la reddition de Bellegarde arrêterait les ennemis dans l'exécution des projets qu'ils avaient formés contre la France : « Par les avis que j'ai de Flandres, la plus forte batterie dont se servaient Mme de Longueville et le maréchal de Turenne auprès de l'archiduc, c'était de profiter utilement du temps que le roi serait au siège de Bellegarde, parce que, tant qu'il durerait, rien ne pourrait résister à l'archiduc. » Enfin Mazarin insistait sur les dépenses qu'entraînait ce siège : « Il fallait avoir continuellement l'argent comptant à la main, dont, à dire vrai, nous sommes entièrement à bout, et sans grande espérance d'en pouvoir trouver, parce qu'encore qu'il y ait de deçà (à Dijon et en Bourgogne) quelques fonds, comme le recouvrement n'en est pas bien présent, personne ne le veut avancer. Ce qui nous mettait encore plus en peine était la provision pour le fourrage, tout le quartier d'en haut de la Saône n'en ayant plus, et étant fort difficile d'en

faire remonter du côté de Châlon [sur Saône], parce que la rivière demeure toujours grosse. »

En terminant, Mazarin résumait les avantages que la capitulation procurait à l'autorité royale : « En un mot, nous avons Bellegarde, et non seulement nous n'affaiblissons pas notre armée, mais nous la renforçons de près de huit cents chevaux de ceux qui étaient dans la place, qui traitent déjà [pour entrer dans l'armée du roi]. Nous gagnons cinq ou six semaines de temps pour nous opposer aux desseins des ennemis. Nous conservons divers préparatifs que nous avions faits pour ce siége, dont nous pourrons nous servir utilement ailleurs, et nous nous en retournons à Paris. La joie de toute cette province est inexprimable. Le roi revint hier au soir[1] [à Dijon]. La reine fut à sa rencontre, et toute la ville sortit avec des témoignages de réjouissance, qui ne se peuvent bien exprimer. Sans flatterie, le roi s'est conduit merveilleusement bien en tout ce voyage[2]. Les gens de guerre en sont demeurés extraordinairement satisfaits. Si on lui eût voulu permettre, il n'y aurait eu endroit où il ne fût allé. » Mazarin commençait ainsi à exercer efficacement sa fonction de surintendant de l'éducation du roi[3]. Il lui donnait des leçons plus utiles que celles qu'il pouvait recevoir des livres

[1] 12 avril 1650.
[2] Louis XIV, né en 1638, était alors dans sa douzième année.
[3] Voy. tome II, p. 114 du présent ouvrage.

et des précepteurs. Il le formait à la connaissance et au maniement des hommes[1].

La cour resta à Dijon jusqu'au 25 avril. Pendant ce séjour, du 11 avril au 25, Mazarin ne cessa de s'occuper des mouvements que le parti des princes excitait à Paris et dans les provinces. La conduite de la princesse douairière de Condé, qui habitait Chantilly avec sa belle-fille, Claire-Clémence de Maillé-Brézé, inquiétait le cardinal. Elle entretenait des relations perpétuelles avec Paris et avec les partisans des princes dispersés dans les provinces. On résolut de l'éloigner de Chantilly, et un gentilhomme ordi-

[1] Saint-Simon prétend, au contraire, dans un passage inédit des papiers conservés aux *Archives des affaires étrangères* (t. XLV des *Maisons princières, noblesse, officiers de la couronne*) que Mazarin n'avait voulu, en prenant le titre de surintendant de l'éducation de Louis XIV, que s'emparer exclusivement du jeune prince et s'assurer la domination sur son entourage. Voici ce passage qui renferme une part de vérité, mais dont les assertions trop absolues sont réfutées par des faits incontestables : « Le tout-puissant premier ministre, qui ne vouloit pas que rien lui pût faire ombrage et qui ne vouloit pas moins demeurer absolu sous le nom du roi majeur, comme il y réussit en effet, que se maintenir tel dans sa minorité sous le nom de la reine régente, voulut mettre de bonne heure le jeune roi dans son immédiate dépendance et tous ceux qui auroient titre pour l'élever. C'est ce qui lui fit prendre ce titre de surintendant de l'éducation pour en être le modérateur et le maître par un titre particulier, et se soumettre plus directement tous ceux qui y auraient part sous lui. C'est ce qui lui fit choisir l'esprit le plus souple de la cour et à qui la bassesse et la dépendance coûtoit le moins (le marquis, plus tard maréchal de Villeroi), et un homme, dont la naissance connue pour ce qu'elle étoit, n'avoit rien d'ailleurs qui la relevât que son gouvernement de Lyon, et la grande alliance qu'il avait faite de la fille du célèbre maréchal de Créqui, ou maréchal-duc de Lesdiguières, tué en 1638. »

naire du roi, nommé du Vouldy, eut mission d'aller signifier aux princesses l'ordre de se retirer dans le Berri. Pierre Lenet, un des principaux meneurs de cette faction, avait devancé du Vouldy[1] et avait décidé les princesses à se séparer. Charlotte de Montmorency se rendit secrètement à Paris; quant à Claire-Clémence de Maillé-Brézé, sa belle-fille, elle feignit une maladie, trompa la surveillance du gentilhomme envoyé par le roi, s'échappa de Chantilly et se rendit à Montrond[2] avec son fils, Henri-Jules de Bourbon, duc d'Enghien. Pierre Lenet, qui accompagnait la princesse, songeait à la conduire dans le midi de la France. Il prétendait que le duc Claude de Saint-Simon avait promis de recevoir la princesse de Condé et son fils dans Blaye, où il commandait[3]. Les conseillers, que Mazarin avait placés auprès du duc d'Orléans, pénétrèrent les projets de Lenet, et, d'après leur avis, Gaston envoya ordre à Claire-Clémence de Maillé-Brézé de ne pas sortir de Montrond.

La cour venait de quitter Dijon lorsqu'elle reçut ces nouvelles; elle s'empressa de féliciter le duc d'Orléans de sa conduite. «La reine, écrivait Mazarin

[1] *Mémoire de Pierre Lenet*, p. 235 et suiv. de l'édit. Michaud et Poujoulat.

[2] Aujourd'hui Saint-Amand-Montrond, chef-lieu d'arrondissement du département du Cher. Au dix-septième siècle, on écrivait *Monron* ou *Mouron*.

[3] Voy. les *Mémoires de Lenet*, p. 242, 249 et *passim*.

à Le Tellier, le 26 avril 1650[1], la reine a été très satisfaite d'apprendre toutes les résolutions que Son Altesse Royale a prises sur le sujet de madame la Princesse[2], tant en l'ordre qui lui a été envoyé de ne partir point de Montrond sur peine de désobéissance qu'en ce qui a été écrit au comte de Saint-Aignan[3], à M. d'Épernon et à M. de Saint-Simon pour empêcher, autant qu'il se trouvera possible, que le dessein qu'elle pourroit avoir d'aller à Blaye ne réussisse. »

Quant à la princesse douairière de Condé, qui s'était rendue à Paris, elle s'y tint quelque temps cachée ; puis accompagnée de la duchesse de Châtillon[4], et du marquis de Saint-Simon[5], elle se rendit le 27 avril, dès cinq heures du matin[6], à la porte du parlement, et présenta requête pour obtenir que ses fils et son gendre, qui avaient été emprisonnés sans jugement, fussent traduits en justice conformément à la déclaration du 22 octobre[7]. La plupart des conseillers de

[1] Aff. étr., FRANCE, t. CXXXI, pièce 122.

[2] La jeune princesse, Claire-Clémence de Maillé-Brézé.

[3] On a vu ci-dessus, p. 4, que Saint-Aignan avait été chargé du gouvernement du Berri. Il reçut ordre de surveiller la princesse et de l'arrêter, si elle tentait de sortir de Montrond.

[4] Elisabeth de Montmorency-Bouteville, veuve de Gaspard de Coligny, duc de Châtillon, tué au combat de Charenton (voy. t. III, p. 184). Elle se remaria dans la suite au duc de Mecklenbourg et mourut en 1695.

[5] Charles de Rouvroy, marquis de Saint-Simon, frère aîné de Claude, duc de Saint-Simon, et oncle de Louis de Saint-Simon, auteur des *Mémoires*. Il mourut le 25 janvier 1690.

[6] Lettre de Guy Patin à Charles Spon, en date du 3 mai 1650.

[7] Voy. sur cette déclaration t. III, p. 90-91. J'ai déjà fait remar-

la Grand'Chambre refusèrent de se charger de cette requête, mais enfin l'un d'eux, nommé Deslandes-Payen, la reçut et promit d'en faire rapport au parlement[1]. Après avoir pris connaissance de la requête, la compagnie envoya le premier président, Mathieu Molé, au duc d'Orléans pour demander que la princesse pût rester en sûreté à Paris. Pendant ce temps Charlotte de Montmorency, que l'on avait vue si orgueilleuse de son rang, de la gloire de son fils et de la puissance de sa famille, allait de chambre en chambre, « demandant justice et grâce tout ensemble. Elle jetait, dit Mme de Motteville[2], des larmes qui marquaient la faiblesse de notre sexe, et disait des paroles qui faisaient voir la force de sa douleur, et la grandeur de sa disgrâce ».

La princesse avait de nombreux partisans dans Paris, et, si l'on en croit l'ambassadeur Morosini[3], le jour même où elle présentait sa requête au parlement, les rentiers portaient leurs réclamations à l'Hôtel de ville et paraissaient s'entendre avec le parti des princes pour agiter le peuple. « Le coup était bien

quer que la déclaration était peu explicite (note 1 de la p. 91), et nous verrons plus loin un des principaux conseillers du parlement déclarer qu'on n'en pouvait faire l'application aux princes.

[1] *Mémoires de Mme de Motteville*, t. III, p. 181 de l'édit. Charpentier. Guy Patin, toujours favorable aux frondeurs, appelle Deslandes-Payen « homme d'honneur et de courage, hardi et adroit » Lettre du 3 mai 1650, adressée à Charles Spon

[2] *Mémoires ibidem.*

[3] Seconde dépêche du 3 mai 1650.

monté, dit le même ambassadeur, que l'on pouvait craindre un concert des divers partis[1] ». Le duc d'Orléans voulut prévenir ce danger; il répondit au premier président que la princesse de Condé devait quitter Paris et obéir aux ordres du roi. Néanmoins le parlement, touché du malheur de la princesse, la prit sous sa protection et lui permit d'habiter la maison du président de la Grange, située dans l'enceinte privilégiée du palais.

La conduite du premier président dans cette affaire et la décision du parlement blessèrent la cour qui était arrivée à Troyes. Mazarin écrivait de cette ville à Le Tellier[2]: « La reine a été étonnée que M. le premier président, qui a témoigné toujours être si attaché à la royauté, ait fait voir que, lorsqu'il s'agit des intérêts de M. le Prince et de Mme la Princesse, il oublie le poste qu'il tient et la profession qu'il faisait de ne connaître personne quand il s'agissait de servir le maître. A la vérité, la reine lui avait fait, et à lui et à sa famille assez de grâces pour l'obliger à demeurer, au moins, dans son devoir; mais l'excuse de Champlâtreux[3] est trop forte pour n'y pas

[1] « Per dire il vero la machina era così bene guidata, che con ragione si haverebbe potuto temere qualche grande sconcerto.» (*Ibid.*)

[2] Dépêche du 29 avril 1650. Affaires étrangères, FRANCE, tome CXXXI, pièce 126.

[3] Ce fils du premier président avait servi sous les ordres de Condé, en qualité d'intendant de l'armée de Flandres, était resté attaché à ce prince et avait une grande influence sur les décisions de Mathieu Molé.

acquiescer. La reine a dit ensuite, le roi, M. de Villeroi et moi étant présents, qu'il fallait examiner un peu, dans ce rencontre, si dans la protection qu'il semble que le parlement a commencé de donner à Mme la Princesse lorsqu'elle désobéit aux ordres du roi et n'oublie rien pour favoriser sa fille[1] et ceux qui sont liés avec les ennemis de l'État, il ne serait point plus à propos d'aller plutôt à Fontainebleau, au moins pour quelque temps, ajoutant pourtant qu'il fallait suivre aveuglément ce que conseillerait là-dessus Son Altesse Royale, qui, étant sur les lieux, jugera mieux que personne ce qu'il est plus expédient de faire. »

Le jour même où Mazarin écrivait cette lettre (29 avril), le duc d'Orléans se rendit au parlement et déclara que Mme la Princesse devait, avant tout et immédiatement, obéir aux ordres du roi et se rendre à Montrond. Le premier président, qui, dans toute cette affaire, ne dissimula pas son attachement pour la maison de Condé, insista vivement pour que l'on attendît le retour de la cour qui n'était plus qu'à peu de distance de Paris. Gaston, tout en exigeant que la Princesse quittât cette ville sur-le-champ, l'autorisa à habiter provisoirement le château de Chilly[2]. La reine, à son retour à Paris, le

[1] Mme de Longueville, qui venait de conclure un traité avec les Espagnols.

[2] Aujourd'hui département de Seine-et-Oise, canton de Lonjumeau. Les renseignements donnés par les historiens sur les lieux

3 mai, envoya à Charlotte de Montmorency l'ordre de s'éloigner davantage de Paris. La princesse se retira alors au château de Vallery, près de Sens, puis à Châtillon-sur-Loing chez la duchesse de Châtillon.

La régente avait des ennemis plus redoutables à combattre au centre, au sud et au nord de la France. Le duc de la Rochefoucauld, gouverneur du Poitou, avait réuni à Verteuil[1] une nombreuse assemblée de nobles et de paysans de ses terres, sous prétexte de célébrer les funérailles de son père[2], puis à la tête de cette petite armée il avait marché vers Saumur, dont le parti des princes occupait le château. Il espérait s'emparer de cette ville et soulever l'Anjou et le Poitou. Mais Saumur fut forcé de capituler avant son arrivée, et La Rochefoucauld n'eut d'autre ressource que d'aller rejoindre le duc de Bouillon qui avait pris les armes dans sa principauté de Turenne[3].

Mazarin s'inquiétait depuis longtemps de ces mouvements. Dès le 30 mars, Lionne écrivait, par son ordre, à Le Tellier[4] : « Son Éminence serait d'avis

où s'arrêta la princesse de Condé diffèrent. Nous avons suivi, pour ce point peu important, le récit le plus vraisemblable.

[1] Château des ducs de La Rochefoucauld, situé dans l'Angoumois (aujourd'hui département de la Charente).

[2] François V de la Rochefoucauld, mort le 8 février 1650. Son fils, nommé antérieurement le prince de Marsillac, prit alors le titre de duc de la Rochefoucauld.

[3] La petite ville de Turenne est aujourd'hui comprise dans le département de la Corrèze.

[4] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXXI, pièce 81.

que l'on donnât ordre plus tôt que plus tard de pousser à bout M. de Bouillon avant qu'il ait le temps de faire ses projets, de fortifier sa cabale et de se mettre en état d'agir[1]. Il (le cardinal) me marque ensuite qu'il ne sait pas si M. le général de la Valette[2] est en Guienne, et qu'en cas qu'il y fût, comme je sais certainement qu'il y est, il le croit un des hommes du monde le plus capable de faire un bon coup sur M. de Bouillon; que M. de Navailles a aussi beaucoup de crédit en ce pays-là, et les qualités propres pour une semblable action, et que, s'il est jugé à propos de l'envoyer, Son Éminence y donnera volontiers les mains. Son Éminence propose aussi cet emploi-là pour M. de Palluau... et dit que, partageant toutes ces provinces entre lui et M. de La Valette, il croit qu'on pourrait bien espérer de toutes ces affaires-là et [se mettre] hors de l'appréhension

[1] Cette lettre prouve, contrairement à l'opinion d'un historien généralement très exact (M. Bazin, t. IV, p. 122 de la 2e édit.) que Mazarin ne négligeait pas la situation du Midi de la France. M. Bazin l'accuse « d'avoir laissé, *presque sans s'émouvoir*, un parti se former avec tant de loisir, traverser en armes trois provinces et occuper une des principales villes du royaume (Bordeaux) ». La lettre que nous citons prouve que Mazarin recommandait, dès la fin de mars, de s'opposer aux entreprises du duc de Bouillon. Nous le verrons plus loin (p. 86) envoyer le maréchal de La Meilleraye, à la fin d'avril, pour combattre le parti des princes en Guienne. Le cardinal ne manquait pas de vigilance, mais de troupes pour agir vigoureusement sur tous les points.

[2] Jean-Louis de Nogaret de la Valette, chevalier de Malte, était fils naturel du premier duc d'Épernon; maréchal de camp en 1625, et lieutenant-général en 1648, il mourut en 1650 des suites de blessures reçues dans l'île Saint-Georges près de Bordeaux.

de M. de Bouillon[1], qu'il estime n'être en aucune façon à craindre que dans le royaume, ayant si longtemps exercé son talent à remuer et à faire des cabales, qu'il est à présumer qu'il entend mieux que tout autre ce métier-là, et que [dans] la mauvaise satisfaction que l'on voit présentement en beaucoup de gens, il y travaillerait infailliblement avec succès, si on n'y apportait de prompts remèdes. Son Éminence ajoute qu'il faut que tout soit conclu avec grande adresse, et que, quand on assemblera les troupes qui seront jugées nécessaires pour assiéger M. de Bouillon où il sera, ou le contraindre à quitter le royaume, il faut qu'on fasse semblant de les assembler pour les faire passer en Catalogne, et qu'afin que les intentions du roi ne puissent être découvertes, il faudra les cacher à tous, même aux gouverneurs à qui l'on écrira, hors à celui qui devra assembler les troupes et exécuter la chose. »

Mazarin ne s'en tint pas à des projets. La Valette fut choisi, suivant son avis, pour s'opposer aux entreprises du duc de Bouillon, qui voulait conduire Claire-Clémence de Maillé-Brézé et le jeune duc d'Enghien, de Montrond à Bordeaux. Les ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld pressaient cette princesse de faire de la Guienne le principal théâtre de la guerre; ils lui montraient Bordeaux, toujours en lutte avec le duc d'Épernon[2], et sur le point de se

[1] Dans le sens de *n'avoir plus à craindre M. de Bouillon.*

[2] Dès le 11 mars 1650, le parlement de Bordeaux avait envoyé

déclarer en faveur des princes. Le duc de Saint-Simon, disaient-ils, avait promis de leur livrer Blaye[1], qui commandait l'embouchure de la Gironde. L'amiral du Daugnon leur répondait de l'Aunis et de la Saintonge. Enfin le roi d'Espagne leur promettait des secours d'hommes, d'argent et de vaisseaux pour entretenir en France la guerre civile. Cédant à leurs instances, la princesse se décida à quitter Montrond et à se diriger vers la Guienne.

Pierre Lenet a retracé, dans un récit détaillé et plein d'intérêt, le voyage de Claire-Clémence de Maillé-Brézé à travers le Berri, l'Auvergne et le Périgord (mai 1650), les vains efforts du chevalier de La Valette pour l'arrêter près de Bergerac[2], la défaite de ce général, le refus du duc de Saint-Simon de s'unir aux partisans des princes, enfin la réception de la princesse de Condé et de son fils, le duc d'Enghien, à Bordeaux, malgré la défense formelle du roi. La situation du midi de la France devenait de plus en plus dangereuse pour l'autorité royale. Le parlement de Bordeaux, après avoir tenté de résister

une députation à Paris pour solliciter : 1° la révocation du duc d'Épernon ; 2° la suppression de la cour des aides d'Agen ; 3° l'autorisation de lever des impôts destinés à payer les dettes contractées pendant les derniers troubles de la Guienne. Comme ces demandes avaient été repoussées, le mécontentement de la population bordelaise menaçait d'éclater en guerre civile.

[1] Voy. les *Mémoires de Lenet*, p. 242 et 249 (édit. Michaud et Poujoulat).

[2] *Mémoires de Pierre Lenet*, p. 275. Comparez les *Mémoires de Coligny-Saligny*, p. 23.

au parti des princes, se laissa bientôt entraîner et dominer par les factions populaires, et la guerre civile éclata dans la Guienne.

Mazarin fit décider, dès la fin d'avril, que le maréchal de la Meilleraye se dirigerait à la tête d'un corps d'armée pour combattre les rebelles du Limousin et de la Guienne[1]. « On doit écrire en diligence à M. de La Meilleraye, mandait le cardinal à Le Tellier, touchant les troupes qu'il pourra employer, et qu'on pourrait lui laisser : pour cavalerie, son régiment, celui de Cargresc (autrefois Tracy), le régiment royal, Broglie et Coudray, et pour l'infanterie La Meilleraye, Harcourt, Palluau et Cugnac. Bien entendu que, s'il n'a pas besoin de tant de troupes que j'en marque ci-dessus, il renverra ce qu'il jugera lui être superflu. » Ces mesures prouvent que le cardinal était loin de négliger la situation du Midi et d'en méconnaître les dangers; mais, à cette époque, les troupes étaient dispersées et leur réunion ne pouvait avoir lieu que lentement. Ce fut seulement au commencement de juin que le maréchal de La Meilleraye put entrer dans la principauté de Turenne et châtier les rebelles. Mazarin recommandait de les traiter sévèrement, de raser leurs châteaux et de livrer leurs terres à la dévastation. « Il me semble, écrivait-il à Le Tellier le 8 juin[2],

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXXI, pièce 128. Comparez la troisième dépêche de Morosini en date du 10 mai 1650.

[2] Bibl. nat., mss., Fr., 4208, f° 14 et suiv.

que l'on pourrait mander positivement au maréchal de faire raser la maison de Sauvebeuf[1] et de choisir trois ou quatre gentilshommes des plus apparents d'entre ceux qui ont pris parti contre le roi pour leur faire la même chose, et on n'a pas parlé du rasement du château de Turenne, parce qu'on a cru qu'il était nécessaire de le conserver pour tenir le pays en bride et l'obliger au payement des contributions de guerre. »

Cependant, quelque menaçant que fût l'état du Midi, Mazarin jugea qu'avant de s'y rendre il devait mettre en état de défense la frontière du nord de la France. Stenai était devenu le rempart principal du parti des princes. Turenne et La Moussaie avaient cherché un asile dans cette place[2], y avaient rassemblé des troupes et commencé à traiter avec les Espagnols. Mme de Longueville, dont nous avons suivi les courses aventureuses en Normandie et jusqu'en Hollande[3], vint les rejoindre à la tête des compagnons dévoués qui avaient suivi sa fortune. A Stenai, la duchesse montra une énergie et une habi-

[1] Antoine-Charles de Ferrières, marquis de Sauvebeuf, avait été nommé maréchal de camp en 1637 et devint lieutenant général en 1651. Il ne suivit que peu de temps le parti des princes; on le trouve, en 1652, combattant dans l'armée royale contre le prince de Condé.

[2] Stenai, autrefois ville forte du Barrois français, sur la rive droite de la Meuse (aujourd'hui chef-lieu de canton du départ. de la Meuse). Nous avons vu (t. I, p. 282) que le gouvernement de cette ville avait été donné à Condé.

[3] Ci-dessus, p. 13-18.

leté dignes d'une meilleure cause. Mêlant, comme toujours, la coquetterie à la politique, elle fit servir à ses desseins le courage et les passions souvent rivales de ces jeunes capitaines, qui luttaient d'ardeur pour mériter ses bonnes grâces. En même temps, elle correspondait avec La Rochefoucauld, qui tentait de soulever le Poitou, et avec la princesse palatine (Anne de Gonzague), qui, restée à Paris, y soutenait le parti des princes[1]. Elle envoyait des émissaires à Montrond, à Bordeaux, partout où cette faction s'était organisée. Elle lançait des manifestes contre la cour[2], traitait avec les Espagnols[3], et s'engageait à recevoir leurs troupes dans Stenai et à leur livrer les places qui seraient enlevées à la France. De son côté, le roi d'Espagne promettait de lui fournir des subsides pour lever et entretenir une armée, ainsi qu'un secours de deux mille fantassins et de trois mille cavaliers. En signant ce traité, la duchesse de Longueville s'était rendue coupable de haute trahison. La régente, justement irritée, fit déclarer, le 9 mai, cette duchesse, les ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld[4], le maréchal de Turenne

[1] M. V. Cousin a publié plusieurs lettres adressées en 1650 par la duchesse de Longueville à la princesse palatine et à La Rochefoucauld (*Journal des savants* de 1853 p. 228, 230, 234, etc.).

[2] M. Moreau a publié un de ces manifestes dans le *Choix des Mazarinades*, t. II, p. 168 et suiv.

[3] Le traité de la duchesse de Longueville et de Turenne avec les Espagnols porte la date du 30 avril 1650.

[4] François VI de La Rochefoucauld est encore appelé *prince de Marsillac* dans la déclaration royale, parce qu'il n'avait pas prêté

et leurs adhérents, *perturbateurs du repos public, rebelles, ennemis de l'État et criminels de lèse-majesté au premier chef*[1]. En conséquence, ils étaient privés de tous leurs honneurs, titres, dignités, charges, pensions ; leurs biens étaient confisqués et réunis au domaine royal. Le 16 mai, cette déclaration fut enregistrée au parlement.

Il fallait soutenir par la force des armes les arrêts rendus contre les rebelles. Il fallait surtout prévenir la défection des frondeurs, qui aurait affaibli l'autorité royale; mais ils mettaient leur concours à un prix de plus en plus élevé. Le duc de Beaufort voulait que la reine accordât sur-le-champ l'amirauté au duc de Vendôme, son père, et demandait pour lui-même la survivance de cette charge. Les mémoires du temps se bornent à mentionner la concession de l'amirauté, comme un nouveau gage donné par Mazarin à la faction qui promettait de le soutenir[2]. Ils ne parlent pas des efforts du cardinal pour résister aux

serment comme duc et pair de La Rochefoucauld (*Mémoires d'Omer Talon*, p. 389).

[1] La déclaration royale fut imprimée et publiée par Antoine Estienne, premier imprimeur et libraire ordinaire du roi (Paris, MDCL).

[2] Voy. les *Mémoires de Mme de Motteville*, t. III, p. 187, de l'édition Charpentier. Voici le texte de Mme de Motteville : « Pour récompenser les frondeurs de l'opposition qu'ils avoient faite à Mme la Princesse, la reine, à son retour, leur fit assez bonne mine et le cardinal cacha tout ce qui avoit déplu de leur conduite. Le duc de Vendôme reçut alors de la reine l'amirauté, et on en donna la survivance au duc de Beaufort, apparemment accommodé avec le ministre. » Comparez la troisième dépêche de Morosini du 31 mai 1650, et la première dépêche du 7 juin.

exigences de ce parti. C'est seulement dans sa correspondance qu'on en trouve la preuve. Il écrivait à Le Tellier le 1er mai : « Pour l'amirauté, je ne vous célerai pas la vérité, qui est que la reine s'est fort emportée quand elle a entendu une proposition si crue qu'est celle de donner l'amirauté présentement à M. de Vendôme sans qu'il soit parlé du mariage [1]. Sa Majesté a dit qu'elle se souciait fort peu de la charge, mais qu'elle aurait grand'peine à donner occasion au monde de se moquer d'elle et de moi, quand on verrait qu'on emporte de haute lutte et la charge et la survivance, sans qu'on parle du mariage [2]. »

Pour détourner Beaufort de ses prétentions à la survivance de l'amirauté, Mazarin offrait de lui assurer soixante-dix mille livres de rente [3]; on en devait prélever trente mille sur les droits d'ancrage [4], et quarante mille sur la prévôté de Nantes. Beaufort ne se laissa pas désarmer par ces concessions, et il finit par arracher au ministre la survivance de l'amirauté [5]. Ce fut vers la même époque que le marquis

[1] Mazarin ne voulait donner l'amirauté au duc de Vendôme et la survivance à Beaufort qu'au moment où le duc de Mercœur, fils aîné de Vendôme, épouserait sa nièce.

[2] On voit assez clairement, dans cette dépêche, que c'était surtout Mazarin qui était irrité de ce que les Vendôme différaient le mariage de sa nièce avec le duc de Mercœur.

[3] Affaires étrangères, France, t. CXXXI, pièce 109.

[4] Impôt que l'on payait pour avoir l'autorisation de mettre à l'ancre dans les ports de France.

[5] Il prêta le serment exigé pour cette charge le 1er juin 1650.

de Noirmoutiers, protégé par la duchesse de Chevreuse, obtint le gouvernement de Charleville et du Mont-Olympe, dont l'importance a été signalée[1]. Enfin, le surintendant des finances, Particelli d'Émery, étant mort le 23 mai 1650, sa charge fut accordée au président de Maisons[2], frère de ce Pierre de Longueil, qui s'était signalé dans le parti de la Fronde. Le comte d'Avaux, qui avait été pourvu de la charge de surintendant des finances dès 1643[3], mais qui n'en avait jamais rempli les fonctions, se démit d'un vain titre.

Après avoir pris ces mesures, la cour partit pour Compiègne, le 2 juin, afin de surveiller les opérations de la guerre contre les Espagnols et les partisans des princes, qui venaient d'entrer en campagne. Les Espagnols mirent le siège devant le Câtelet le 10 juin. La place était défendue par le marquis de Vandy, dont nous avons parlé ci-dessus[4]. C'était une ville de peu d'importance, si l'on en croit ce que Mazarin écrivait à Le Tellier le 13 juin 1650[5]: « C'est un exploit qui me semble indigne des grandes menaces et du faste avec lequel ils (les Espagnols) étaient entrés en France, et tout le monde dit qu'il

1. Voy. ci-dessus, p. 47.

2 René de Longueil, président de Maisons. Voy. dans le t. III, p. 401, les plaintes de Mazarin sur la conduite de ce président, en 1648.

3 Tome I du présent ouvrage, p. 145.

4 Voy. page 38, note 1.

5 Bibl. nat. ms., f. fr., 4208, f°s 21-26 ; copie du temps.

eût mieux valu pour leur réputation de demeurer sans rien entreprendre que de faire un dessein de si petite considération, si ce n'est que, comme quelques-uns croient, ils aient visé à l'attaque de Saint-Quentin et qu'ils aient voulu commencer par le Câtelet pour s'assurer des vivres. »

Le marquis de Vandy défendit cette place avec beaucoup d'énergie; mais il n'avait en tout que soixante hommes de garnison, et les soldats découragés le contraignirent de se rendre le 15 juin. « Tout présentement, écrivait Mazarin le 16[1], la nouvelle vient d'arriver que le Câtelet est rendu et que les soldats ont forcé Vandy à signer la capitulation, après lui avoir avoir baillé cent coups, depuis qu'il en eut tué un de sa main et battu un autre. On en fait pendre trois aujourd'hui à Saint-Quentin, et il demande aussi que l'on châtie les officiers qui étaient sous lui[2]. »

Le jour même où le Câtelet capitula, l'archiduc Léopold vint mettre le siège devant Guise. Le gouverneur Bridieu[3] se couvrit de gloire par la vigueur

[1] Bibl. nat., mss. f. fr. 4208, f[os] 28-31.

[2] Monglat (*Mémoires*, p. 230) dit que ce furent les paysans, réfugiés avec leurs familles dans le Câtelet, qui contraignirent Vandy de se rendre. Mais son témoignage ne peut balancer celui de Mazarin, qui était informé exactement de tous les détails des opérations militaires et écrivait au moment où la capitulation venait d'être signée. L'ambassadeur vénitien Morosini confirme d'ailleurs le récit de Mazarin dans sa seconde dépêche du 21 juin 1650.

[3] Louis de Bridieu, nommé maréchal de camp en 1649, lieutenant général en 1652, mort le 6 mars 1677.

avec laquelle il défendit la place. En même temps l'armée du maréchal du Plessis-Praslin ne cessait d'inquiéter l'ennemi, d'intercepter ses convois et de le harceler par des attaques multipliées. Mazarin s'était rendu lui-même à la Fère pour suivre de plus près les opérations militaires. Il écrivait à Le Tellier le 25 juin[1] : « Les nouvelles du siège sont que les ennemis souffrent beaucoup, manquant de vivres, et ayant été extrêmement incommodés des eaux. Ils perdent tous les jours beaucoup de leurs gens, qui se viennent rendre à Saint-Quentin. Les paysans font tous les jours des prisonniers et tuent beaucoup des ennemis. Ils sont dans les bois auprès de Guise[2], et on les a assistés de deux cents mousquetaires, avec quoi ils promettent de faire merveilles. »

La ville de Guise finit cependant par tomber au pouvoir des ennemis; mais Bridieu se retira dans la citadelle et s'y défendit intrépidement. Les Espagnols, dont les convois furent enlevés par les généraux français, furent obligés de lever le siège de la citadelle le 1er juillet et d'abandonner la ville de Guise. Ce fut un succès glorieux pour Bridieu et pour les habitants qui l'avaient courageusement secondé. Le roi et la régente les en félicitèrent dans

[1] Bibl. nat., *ibid.*, f[os] 58-61.

[2] La dévastation de ces contrées avait forcé les paysans à se réfugier dans les bois. (Voy. Feillet, *La misère au temps de la Fronde*, p. 193 et suiv.)

des lettres qui existent encore aujourd'hui[1]. Mazarin avait eu une part considérable dans ces succès[2]: il s'était rendu successivement à la Fère et à Saint-Quentin pour stimuler le zèle des généraux et des soldats. Mais les haines politiques sont impitoyables. Pendant qu'il combattait les ennemis de la France et s'efforçait de mettre notre frontière septentrionale à l'abri d'une invasion, ses adversaires ne cessaient de le décrier auprès du duc d'Orléans. Il ne pouvait pas compter sur un ambitieux, comme le garde des sceaux Châteauneuf, qui aspirait à le remplacer. Mme de Chevreuse, à laquelle le cardinal témoignait tant de déférence, était entourée (nous l'avons vu[3])

[1] La lettre du roi aux habitants de Guise, en date du 7 juillet, est conservée aux Archives du département de l'Aisne. La copie de celle qui fut adressée à Bridieu se trouve dans les papiers de Mazarin, aux Affaires étrangères.

[2] L'auteur du *Journal d'un bourgeois de Paris* (manuscrit cité, p. 8, note 2) le reconnaît formellement, et son témoignage mérite d'autant plus d'être recueilli que ce bourgeois de Paris, qui s'intitule *maître d'hôtel du roi*, est loin d'être favorable à Mazarin. Voici comment il s'exprime à l'occasion du siége de Guise : « Bien que le ministère de M. le cardinal Mazarin ne fût pas agréable à beaucoup de personnes et qu'il ne fût pas en estime d'un grand homme, ni digne du premier lieu qu'il occupoit dans les affaires publiques, je ne puis omettre toutefois, sans faire tort à la vérité, qu'il eut grande part à l'honneur de cette action, étant allé lui-même plusieurs fois de Compiègne, où étoit la cour, à Saint-Quentin et même jusques en notre camp, où il avoit fait assembler toutes nos troupes, accordé quelques différends qui étoient entre les principaux commandants, donné de l'argent à force capitaines, et fait prendre résolution à toute l'armée de faire lever le siége aux ennemis à quelque prix que ce fût. »

[3] Voy. ci-dessus, p. 45, 46 et 47.

de courtisans avides, comme Laigues et Noirmoutiers, qui ne cessaient de demander des pensions et des gouvernements.

Mazarin voyait se déclarer contre lui ceux mêmes dont il venait de combler les désirs. Beaufort, qui avait obtenu la survivance de l'amirauté, intriguait pour le renverser, comme le prouve la lettre que le cardinal adressait à Le Tellier le 17 juin[1] : « L'article de mon autre lettre, où je parle des mauvais offices qu'on me rend auprès de Son Altesse Royale doit être entendu de M. de Beaufort, de Mme de Montbazon et de divers domestiques de la maison de Sadite Altesse. On m'assure aussi que M. de Vendôme y agit de toute sa force; je ne sais pas ce qui en est; mais il est certain que M. de Beaufort, ayant reçu des grâces si extraordinaires de la reine par mon moyen, et l'ayant servi[2] dans les petites choses et dans les grandes, ainsi qu'il l'a souhaité, vit fort froidement avec moi et parle en sorte, dans toutes les compagnies où il se trouve, qu'il veut bien qu'on connaisse qu'il n'a pas grande amitié pour moi. Je vous prie de voir adroitement si vous reconnaissez dans l'esprit de Son Altesse Royale quelque chose d'approchant de ce qu'on m'écrit, et d'insister fortement près de lui pour l'obliger à faire quelque sortie contre ceux

[1] Bibl. nat., mss. f. fr. 4208, f°s 36-37. Comparez une lettre de Colbert à Le Tellier; tome I, p. 19, des *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, publiés par M. Pierre Clément.

[2] Le sens est *et moi l'ayant servi*

qui parleront contre moi. Sans cela, la porte devant être ouverte à entendre toutes sortes d'extravagances, il est malaisé que, quelque bonne intention qu'ait pour moi Sadite Altesse, elle ne diminue ou ne s'altère avec le temps, et particulièrement quand j'en serai éloigné et que je n'aurai pas moyen de lui faire connaître la vérité des choses.

» Il sera bien à propos que vous disiez un mot de cette conduite de M. de Beaufort à M. le garde des sceaux et à Mme de Chevreuse[1], et, si elle n'est pas à Paris, vous pourrez vous en ouvrir à M. de Laigues, qui ne manquera pas de vous dire ce qu'il reconnaît dans son esprit.

» J'ai reçu aussi une lettre sans nom, mais bien sensée, par laquelle on me donne avis que je prenne garde que l'on a fait déjà grande brèche dans l'esprit de Son Altesse Royale [pour] lui imprimer que, si j'étais éloigné et M. le Prince prisonnier, il serait le maître de tout et le plus heureux homme du monde, ajoutant que je cours risque qu'il ne m'arrive quelque grand malheur à notre passage à Paris[2]. Je me moque de cela, et néanmoins j'ai voulu vous faire part de l'avis. »

[1] Colbert, qui était alors auprès du cardinal, écrivait à Le Tellier: « Il (Mazarin) me dit qu'il falloit que vous vous ouvrissiez entièrement à madame de Chevreuse, et qu'il avoit entière confiance en elle et qu'elle étoit fort capable de retenir l'esprit de S. A. R. » (*Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, t. I, p. 21).

[2] On avait répandu le bruit que les frondeurs avaient formé un complot pour arrêter Mazarin, s'il revenait à Paris, et empêcher la cour de se rendre en Guienne.

Mazarin commençait à se repentir d'avoir renoncé à son ancienne et habile politique, qui balançait l'une par l'autre les deux maisons d'Orléans et de Condé. Depuis l'emprisonnement des princes et la dispersion de leur parti, le duc d'Orléans était plus puissant que jamais, et les hommes qui avaient crédit sur son esprit n'étaient pas les amis de Mazarin. Malgré la bravade par laquelle se termine la lettre à Le Tellier, que nous venons de citer, il hésitait à retourner à Paris. Il aurait mieux aimé que la reine restât à Compiègne et invitât le duc d'Orléans à s'y rendre. « La reine, écrivait-il à Lionne qui demeurait près d'Anne d'Autriche pendant que lui-même allait à Saint-Quentin, la reine pourrait envoyer le commandeur de Jars, ou quelque autre, prier Son Altesse Royale de se rendre auprès d'Elle et faire dire la même chose à Messieurs du Conseil[2], ou au moins à M. le garde des sceaux et aux autres qu'elle estimera plus à propos, et si Sa Majesté ne croyait pas devoir envoyer cette ambassade à Son Altesse Royale, elle lui pourrait faire un compliment, et faire venir M. Le Tellier pour s'en servir à porter à Sadite Altesse ce qu'on résoudrait. Si la cour est allée [3] à Paris, et que, ainsi que M. Le Tellier

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXXIII, minute autographe.

[2] Il s'agit des membres du conseil d'en haut, conseil où se traitaient les principales affaires de l'État. Le garde des sceaux, le surintendant, Servien et d'Avaux y siégeaient avec Mazarin.

[3] Il semble qu'il faudrait : *Si la cour doit aller à Paris.*

mande, on ne juge pas à propos[1] que j'y aille, il faut, à mon avis, qu'on me donne ordre de demeurer à la frontière pour assurer toutes choses et prendre soin de l'armée. »

La reine suivit le premier conseil de Mazarin ; elle pria le duc d'Orléans de se rendre à Compiègne[2], où elle parvint facilement à ramener l'esprit mobile de ce prince à de meilleurs sentiments pour le cardinal. La cour rentra à Paris le 29 juin, et Mazarin, réconcilié avec Gaston, y accompagna la reine et se prépara au voyage de Guienne. Le 1er juillet, la régente appela au Palais Royal une députation du parlement[3]. Elle rappela à ces magistrats l'heureux succès des expéditions de Normandie et de Bourgogne et leur exposa la nécessité de réprimer par la présence du roi les factions de la Guienne. Le garde des sceaux Châteauneuf prit ensuite la parole, insista sur la situation de Bordeaux, qui, malgré la défense du roi, avait accueilli la princesse de Condé, sur les relations des partisans des princes avec les Espagnols, enfin sur la nécessité de porter un prompt remède à des troubles qui menaçaient d'embraser tout le midi de la France. Il ajouta que le duc d'Epernon avait été mandé par la reine pour venir rendre compte de sa conduite. Ces paroles

[1] Mazarin paraît désigner par *on* le duc d'Orléans, que Beaufort et d'autres frondeurs excitaient contre lui.

[2] *Mémoires de Mme de Motteville*, t. III, p. 200 de l'édit. citée.

[3] Affaires étrangères, hist. inscr. et anonyme des *Guerres civiles de France* (1648-1651), p 417-419.

furent accueillies avec un respectueux silence; toutefois il ne manquait pas de gens qui blâmaient la cour de s'éloigner de Paris dans un moment où les factions se ranimaient, où le parlement était divisé, et où les Espagnols menaçaient la frontière septentrionale de la France.

CHAPITRE III

EXPÉDITION DE GUIENNE (JUILLET-AOUT 1650).

Motifs de l'expédition de Guienne. — La cour part le 4 juillet, et arrive à Tours le 16. — État de Paris : Séance du parlement les 6 et 7 juillet. — La cour se rend, de Tours, à Richelieu, à Poitiers et à Angoulême. — Négociations avec le parlement de Bordeaux, contre lequel les ducs de Bouillon et de la Rochefoucauld soulèvent le peuple (9 juillet). — Fidélité du duc de Saint-Simon, gouverneur de Blaye. — Le comte du Daugnon, gouverneur de Brouage, hésite entre la cour et les princes et fait acheter ses services. — Arrivée de la cour à Libourne (1er août); elle reçoit les députés de Bordeaux (2 août). — Conditions imposées pour la conclusion de la paix. — Prise du château de Vayres par l'armée royale (3 août). — Supplice du gouverneur Richon. — Effet que produit cette nouvelle à Bordeaux. — Condamnation et mort de Canol, capitaine de l'armée royale. — Acharnement des deux partis. — Prise de l'île Saint-Georges par l'armée royale (11 août). — Négociation inutile du marquis du Coudray-Montpensier (16-22 août). — Fâcheuses nouvelles reçues par Mazarin : prise de Porto-Longone par les Espagnols; conspiration en Normandie; prise de la Capelle, de Vervins, de Marle par l'archiduc ; de Rethel et de Château-Porcien, par Turenne. — Défaite d'Hocquincourt à Fismes (26 août). — Frayeur dans Paris (27-28 août). — Translation des princes de Vincennes à Marcoussis (29 août).

Mazarin ne s'était pas décidé sans raisons sérieuses à faire entreprendre au roi ce voyage de Guienne. Quoiqu'il ne les ait exposées ni dans ses carnets ni dans sa correspondance, on peut s'en

rendre compte d'après l'ensemble des événements de l'année 1650.

Le cardinal, pendant les deux mois qu'il venait de passer à Compiègne, où il avait surveillé de près les mouvements des Espagnols, avait parfaitement apprécié la tactique de l'archiduc Léopold et du comte de Fuensaldagne. En joignant leurs troupes à celles de Turenne et en lui donnant le commandement de l'armée, ils le tenaient toujours en bride. Leur but était d'affaiblir et d'épuiser la France par les guerres civiles, de lui enlever les conquêtes qu'elle avait faites dans les campagnes précédentes en Flandre, en Artois, en Champagne, et de s'ouvrir, lorsqu'ils le voudraient, un passage pour pénétrer en Picardie et inquiéter Paris.

Turenne, malgré sa circonspection ordinaire, aurait été d'avis de pousser la guerre avec plus de vigueur, et de faire une pointe hardie jusqu'aux portes de Paris, de s'unir aux partisans des princes et de tenter de les délivrer. Mazarin, du moins, le pensait, et les événements le prouvèrent. Le cardinal écrivait le 17 juillet 1650 à Michel Le Tellier[1] : « J'ai un certain pressentiment assez bien fondé que M. de Turenne se voyant déchu de crédit avec les Espagnols[2], couve quelque dessein important, qui le mette et son parti en réputation. » Après avoir parlé

[1] Bibl. nat., mss. f. fr. 4208, f[os] 103-109.

[2] Par suite de l'échec essuyé au siége de Guise. Voy. chapitre précédent, p. 93-94.

d'une expédition que ce général pourrait projeter vers le Berri, Mazarin ajoute : « M. de Turenne pourrait bien avoir un plus grand dessein qui serait celui du bois de Vincennes, lequel comprend tous les autres, étant certain qu'aucun autre n'approcherait du mal qu'il ferait à l'État, s'il réussissait d'ouvrir les portes de la prison de M. le Prince. *J'ai même quelque avis* qu'il fonde ses espérances d'en pouvoir venir à bout, en partie sur les forces avec lesquelles il s'avancerait, et en partie sur les assistances qu'il recevrait des amis de M. le Prince qui sont dans Paris, comme M. de Nemours[1], principalement, et Champlâtreux[2], et même il pourrait donner rendez-vous à ce qu'ils ont de forces en Berri[3]. »

Mazarin, qui avait des espions partout, était bien informé des projets de Turenne, mais il savait aussi que les généraux espagnols ne partageraient pas les vues du général français et qu'ils s'opposeraient à une expédition qui n'aurait pour but que la délivrance de Condé[4]. Il était persuadé qu'ils se borneraient à assiéger et à prendre quelques places, qu'il serait facile de leur enlever lorsque les provinces du midi

[1] Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours, tué en duel par le duc de Beaufort, le 30 juillet 1652.

[2] Édouard Molé, fils du premier président.

[3] Le parti des princes occupait toujours dans cette province Saint-Amand-Montrond et y tenait garnison.

[4] Voy. les textes cités à la fin de ce chapitre, p. 143 et 144.

de la France seraient pacifiées. Tel fut, à notre avis, le principal motif qui décida Mazarin à entreprendre le voyage de Guienne. On peut ajouter, avec quelques écrivains du dix-septième siècle, qu'il n'était pas fâché de s'éloigner d'une ville où il se sentait haï et menacé. Il n'était pas étonnant qu'il préférât au séjour de Paris ces expéditions dans les provinces où il se montrait entouré de tout l'appareil de la royauté.

D'ailleurs la situation de la Guienne était depuis longtemps inquiétante. Vainement la cour y avait envoyé, à la fin de 1649, le maréchal du Plessis-Praslin, qui avait fait aux habitants d'importantes concessions, et entre autres promis la destruction de la citadelle de Libourne, une des principales causes des premiers troubles de Bordeaux[1]. La haine contre le duc d'Épernon n'en était pas moins ardente. Le parlement de Bordeaux n'avait cessé d'envoyer des députés à Paris pour se plaindre du gouverneur de la Guienne, le rendre responsable de tous les désordres commis par les gens de guerre, et demander au parlement sa révocation[2]. Dès le 18 mars 1650, Mazarin écrivait à Le Tellier[3] : « Je ne saurais assez m'étonner de l'injustice du procédé de Messieurs de Bordeaux, et certes les ordres dont viennent d'être chargés leurs députés, si les particularités qu'on en écrit se trouvent véritables, ne peuvent être plus étranges, tant

[1] Voy. t. III du présent ouvrage, p. 242.
[2] Voy. ci-dessus p. 84, note 2.
[3] Aff. étr., FRANCE, t. CXXXI, pièce 29.

sur la révocation de M. d'Épernon, contre qui ils prétendent se rendre dénonciateurs au parlement de Paris, que sur la prétention d'imposer deux millions dans Bordeaux pour les frais de la guerre [1]. Son Altesse Royale se souviendra bien [2] qu'avant de partir, la résolution fut prise en présence de Leurs Majestés, dans le Conseil, de renvoyer les députés des parlements de Bordeaux et de Provence, et que ceux qui seraient à l'avenir renvoyés par lesdits parlements se rendraient tous à la cour près de Leurs Majestés pour éviter les cabales qu'ils feraient autrement dans Paris.

» Son Altesse Royale se souviendra aussi combien fut agitée et contestée dans l'accommodement de Bordeaux la prétention qu'ils avaient de pouvoir imposer sur eux-mêmes pour les frais de la guerre, et que nonobstant qu'ils offrissent au roi, dans les nécessités présentes, une grande partie de la somme qu'ils voulaient imposer, et que M. le Prince appuyât toutes leurs demandes avec la chaleur qu'on sait, jamais on ne voulut relâcher ce point par de fortes considérations, dont la principale était de ne donner moyen aux Bordelais de récompenser ceux qui les avaient servis dans leur révolte, et on jugea plus à

[1] On a vu (p. 84, note 2) que le parlement de Bordeaux demandait l'autorisation de lever un impôt extraordinaire pour payer les dépenses de la guerre de 1649.

[2] Mazarin était alors à Dijon et donnait à Le Tellier des instructions pour Gaston d'Orléans.

propos de se priver de l'avantage que le roi en eût retiré que de leur accorder cette grâce.

» Aujourd'hui que la citadelle de Libourne a été démolie, et qu'ils ne peuvent plus se plaindre que la paix n'ait été exécutée du côté de M. d'Épernon, ils l'attaquent sous d'autres prétextes mendiés[1] et injustes. La condition des généraux serait bien mauvaise s'ils devaient répondre de tous les excès et de toutes les violences que commettent leurs soldats. Le parlement de Paris s'est-il plaint du roi et de Son Altesse Royale pour les violences que commirent les troupes après la paix signée[2]? Et, en effet, eût-il été juste d'en rendre responsable aucun des généraux? Si M. d'Épernon manque à l'exécution de ce qui a été promis, le roi saura bien l'y obliger, et c'est tout ce qu'ils peuvent prétendre avec raison. D'ailleurs la manière de s'adresser au parlement de Paris pour la révocation d'un gouverneur est-elle supportable? Il faut même considérer que le choix de la Vie[3], qui est l'homme de M. de Saint-Simon, est un dessein formé entre les partisans de M. le Prince[4], pour voir si on pourra, par son moyen, brouiller les affaires. »

[1] Recherchés avec empressement.

[2] La paix de Rueil. (Voy. tome III, p. 210 et suiv.)

[3] Thibault de la Vie était avocat général au parlement de Bordeaux. Plus tard, Mazarin prit confiance en lui. De la Vie devint un des chefs du parti royaliste de Bordeaux, et, après la fin des troubles, fut nommé premier président du parlement de Pau.

[4] Ce passage prouve qu'en mars 1650 le duc Claude de Saint-Simon était encore considéré par Mazarin comme un partisan du prince de Condé.

Les troubles de la Guienne étaient d'autant plus dangereux que les autres provinces du Midi commençaient à s'agiter : le parlement de Toulouse envoyait des députés à celui de Paris, et le parlement d'Aix était toujours en lutte avec le comte d'Alais, gouverneur de Provence[1]. Il fallait, par la présence de la cour, consolider l'autorité royale dans cette partie de la France. Mazarin connaissait d'ailleurs les relations des Bordelais avec l'Espagne et même avec l'Angleterre ; mas il redoutait surtout l'Espagne[2]. Quant à l'Angleterre, dont la république était encore mal affermie[3], le cardinal était persuadé qn'elle ne voudrait pas de gaieté de cœur offenser et provoquer la France[4]. La Hollande ne lui paraissait pas non plus

[1] Mme de Chevreuse, que l'on trouve mêlée à tous les événements de cette époque, prévenait Le Tellier de l'agitation de la Provence (Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXIX, pièce 83) : « Elle me dit que le député de la Provence l'avoit été voir, qu'il y avoit beaucoup de mal en ce pays-là. » La duchesse de Chevreuse voulait se faire payer ses avis, comme le prouve la suite de la même dépêche : « En me séparant d'avec Mme de Chevreuse, ajoute Le Tellier, elle me pria d'envoyer à Votre Éminence le mémoire ci-joint, afin qu'il lui plût s'employer auprès de la reine pour lui faire obtenir la confiscation des personnes qui y sont nommées. »

[2] Carnet XIII, p. 49.

[3] « Les affaires d'Angleterre, écrivait Mazarin dans le même carnet, ne sont pas encore en estat qu'on doive rien craindre de ce costé-là. »

[4] Mazarin se préoccupait cependant, dès 1650, de la puissance maritime des Anglais ; il songeait à s'allier avec eux, ou, s'il n'y parvenait pas, à les mettre aux prises avec la Hollande. On lit dans le carnet XIV, p. 72 : « Il est important de tâcher de s'accommoder avec les Anglais, et, si cela ne peut réussir, se lier avec les États de Hollande par le moyen de M. le prince d'Orange, qui [y] est assez porté de

menaçante; mais il pensait que l'Espagne, qui venait de signer un traité avec les frondeurs de Stenai[1], et dont la princesse de Condé, ainsi que les ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld sollicitaient les secours, ne manquerait pas d'exciter et de soutenir la révolte de Bordeaux. Le cardinal espérait cependant triompher de ces difficultés; il se flattait même de traiter avec les Espagnols après avoir soumis les Bordelais. Ce fut dans ce but qu'il décida l'ambassadeur de Venise, Morosini, à suivre la cour en Guienne[2], afin qu'à l'occasion il pût servir de médiateur entre les deux puissances.

Le caractère du duc d'Orléans et son entourage inquiétaient aussi Mazarin. Il engageait la reine à flatter ce prince et à le gagner par l'apparence d'une intime confidence[3]. Quant à Marguerite de Lorraine, femme de Gaston, le cardinal s'en défiait[4], et prenait des précautions pour annuler son influence. Il avait gagné le père Léon, de l'ordre des Carmes,

lui-même, et je compris des discours de l'ambassadeur venu ici que la puissance des Anglois est fort redoutable aux États [des Provinces-Unies], et qu'ils en sont mal satisfaits.» Ces notes des carnets attestent qu'au milieu des luttes intestines, le cardinal ne perdait jamais de vue l'intérêt général de la France.

[1] Voy. ci-dessus, p. 88.

[2] Morosini suivit en effet la cour, mais à quelque distance. Il était encore à Paris le 12 juillet.

[3] Carnet XIV, p. 69 : « La reine doit flatter Son Altesse Royale et lui dire qu'il faut qu'il [y] ait des secrets entre eux, à l'exclusion de tous, et des choses semblables. »

[4] « La reine d'Angleterre me fait dire par Montaigu que Madame ne m'aime pas, et qu'elle le sait bien. » (Carnet XIV, *ibid.*)

qui avait une grande influence au Luxembourg, principalement sur Mlle de Saugeon, favorite du duc d'Orléans[1]. Enfin Mme de Chevreuse, dont Mazarin payait chèrement les services, était capable (il l'espérait du moins) de balancer les influences qu'il redoutait dans la cour du lieutenant général du royaume.

Avant de quitter Paris, il fallait régler la question de la prison des princes, qui pouvait donner lieu à de graves contestations. La reine et le duc d'Orléans signèrent l'engagement qu'ils ne pourraient ordonner que d'un consentement mutuel de les mettre en liberté ou de les transférer hors de Vincennes[2]. Le coadjuteur et Beaufort promirent aussi de soutenir le gouvernement : le premier devait avoir séance dans le Conseil qui fut établi pour délibérer avec le duc

[1] Il a été question de Mlle de Saugeon, t. III, p. 350. Nous aurons occasion de citer plus loin des preuves des relations que Mazarin entretenait avec le père Léon.

[2] Cet engagement réciproque a été publié dans le tome II, p. 326, note 1, des *Mémoires de Retz*, édit. Charpentier. On voit, par les carnets de Mazarin (carnet XIV, p. 66-67) qu'il en avait suggéré la pensée. « Puisqu'on bute (excite) Son Altesse Royale sur la méfiance qu'il doit avoir de la reine et de moi sur la sortie de M. le Prince, il faudroit, à la présence de M. le Tellier, convenir adroitement, et même par écrit, que non seulement on ne fera sortir dans la minorité M. le Prince, mais qu'on n'en parlera pas seulement, et que, même dans la majorité, la Reine n'agira jamais en cette affaire que de concert avec Son Altesse Royale; qu'on ne le retirera pas du bois de Vincennes, et que [dans] le cas que, pour plus grande sûreté, cela, par quelque accident qui peut arriver, fût jugé nécessaire, comme de l'envoyer au Havre ou ailleurs, que Sa Majesté ne fera cela que de concert et par l'avis de Son Altesse Royale, et, comme cela, seront tous deux assurés que l'un sans l'autre ne pourra rien faire en cette affaire. »

d'Orléans sur les affaires d'État pendant l'absence de la cour. Ce conseil se composait du garde des sceaux Châteauneuf, des maréchaux de France, du secrétaire d'État, Michel Le Tellier, du comte d'Avaux et de Servien [1], tous deux ministres d'État, et du coadjuteur, qui y parut rarement sous prétexte de difficultés de préséance [2].

La cour partit enfin de Paris le 4 juillet; elle se rendit d'abord à Fontainebleau, puis à Pithiviers, à Orléans, à Blois et à Tours, où elle n'arriva que le 16 juillet. Le parlement de Paris profita de son éloignement pour autoriser le député qu'avait de nouveau envoyé le parlement de Bordeaux à présenter sa requête. Dans les délibérations qui eurent lieu à ce sujet, pendant les séances du 6 et du 7 juillet, la question s'agrandit. Il ne fut plus question seulement des griefs des Bordelais contre le duc d'Épernon, mais de la liberté des princes. Il est nécessaire d'insister sur ces séances pour montrer combien l'opposition parlementaire devenait menaçante au moment où la cour se dirigeait vers la Guienne. Un des ministres que Mazarin avait placés près du duc d'Orléans, Servien, se hâta de rendre compte au cardinal de tous les incidents de ces séances. « Je me suis trouvé, écrivait-il à Mazarin le 7 juillet [3], chez Son Altesse Royale

[1] Servien alla plus tard rejoindre Mazarin en Guienne.

[2] Ces détails sur le conseil du duc d'Orléans ne se trouvent pas, à ma connaissance, dans les Mémoires publiés sur cette époque. Ils sont tirés des *Mémoires inédits du maréchal d'Estrées*.

[3] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXIX, pièce 77. On peut com-

lorsqu'elle est revenue ce matin avec M. de Beaufort du palais, où elle a été jusqu'à midi. M. le garde des sceaux, ne s'y étant pas pu trouver à cause de son indisposition qui continue quoique légèrement, m'a chargé d'informer Votre Éminence de ce que Son Altesse Royale aurait agréable de me dire, pour en rendre compte à la reine[1]. L'affaire du député de Bordeaux a tenu le parlement occupé toute la matinée d'hier et d'aujourd'hui (6 et 7 juillet), et il a fallu travailler avec grand soin pour empêcher que la cabale des princes ne vînt à bout de ses desseins en suite des favorables espérances que la délibération de la première journée lui avait fait concevoir. Enfin la présence et l'autorité de Son Altesse Royale, qui a fait des merveilles pendant ces deux jours, et dedans et dehors le palais, pour raffermir plusieurs esprits qui étaient ou débauchés ou ébranlés, l'ont emporté, et ont fait que le meilleur avis, ouvert par M. de Broussel, a prévalu, ayant été composé de cent quinze voix, et l'autre, dont l'ouverture avait été faite par M. Deslandes[2] en faveur des princes, n'en a eu que soixante-cinq.

» Les conclusions des gens du roi étaient de ren-

parer les *Mémoires d'Omer Talon*, p. 391 de l'édit. Michaud et Poujoulat. Omer Talon place la délibération aux séances du 7 et du 8 juillet; mais la lettre de Servien écrite le 7 prouve qu'il y a une légère erreur de date dans les *Mémoires d'Omer Talon*. Ce dernier ne donne pas, d'ailleurs, les détails sur les votes que l'on trouve dans la lettre de Servien.

[1] Pour que vous en rendiez compte à la reine.

[2] Le conseiller Deslandes-Payen, qui avait reçu la requête de la princesse douairière de Condé. (Voy. ci-dessus, p. 79.)

voyer à la reine la lettre du parlement de Bordeaux avec la créance de son député et le registre dudit parlement contenant ce qui s'est passé depuis que Mme la Princesse[1] est arrivée à Bordeaux avec les arrêts qu'il a donnés par lesquels il prétend justifier sa conduite. Quelques-uns ont été d'avis des conclusions, mais le nombre a été petit. D'autres, en moindre nombre, ont parlé de la liberté seule de M. le prince de Conti à cause de son indisposition.

» Bachaumont[2] et Coulon[3] ont parlé de Votre Éminence avec peu de respect, le premier s'étant étendu sur l'exemple du maréchal d'Ancre, dont la mort apaisa tous les troubles du royaume. L'autre a dit qu'il fallait renvoyer cette question comme très importante à une autre fois afin de prendre une bonne résolution. Le président Le Coigneux[4], dans son opinion, a appuyé celle de son fils sans nommer personne, désignant seulement celle de Votre Éminence par les mêmes raisons et les mêmes exemples, dont son fils s'était servi.

» L'avis de Deslandes et des soixante-quatre, qui l'ont suivi, a été de parler de la liberté des princes et de demander qu'ils soient renvoyés à leurs juges na-

[1] Claire-Clémence de Maillé-Brezé. (Voy. page 85.)

[2] François Le Coigneux, sieur de Bachaumont, né en 1624, mort en 1702. Il accompagna la Chapelle dans le voyage dont ils ont laissé une spirituelle narration.

[3] Ce conseiller du parlement était un des plus violents frondeurs.

[4] Jacques le Coigneux, président à mortier en 1630, mort en 1651. Il était père de Bachaumont.

turels. M. le premier président en a été[1], ajoutant seulement qu'il en fallait parler avec respect et soumission, laissant le temps que cela serait exécuté à la discrétion de la reine. Ce tempérament a failli de tout ramener (à l'avis du premier président), si la vigueur de Son Altesse Royale n'eût raffermi les esprits chancelants, ayant déclaré qu'Elle ne voudrait pour rien du monde autoriser, par sa présence, une résolution qui pût déplaire à la reine, comme celle qui presserait Sa Majesté de la liberté des princes.

» Le résultat [de la délibération] de la compagnie, suivant l'opinion de M. de Broussel et du plus grand nombre, a été de faire registre de ce que Son Altesse Royale a dit que M. d'Épernon a été mandé pour venir au-devant du roi en quelque ville sur la rivière de Loire, et que la résolution de Sa Majesté était de ne le point ramener avec elle en Guienne. Le parlement décida en même temps qu'une députation serait envoyée à la régente pour lui recommander les intérêts de la Guienne. »

Ainsi le duc d'Épernon devait être sacrifié au ressentiment des Bordelais. Mazarin s'engagea à leur donner sur ce point satisfaction complète. Il déclarait formellement, dans une lettre du 10 juillet 1650, que la reine avait rappelé ce gouverneur[2] : « On lui ordonne, que, sans excuse ni réplique, toutes con-

[1] On a déjà vu (p. 80 et 81) que Mathieu Molé était, à cette époque, favorable au parti des princes.

[2] Bibl. nat., mss. f. fr. nº 4208, fºs 76-79.

sidérations cessantes, quoi qu'il puisse être arrivé depuis dans la province, il ne laisse pas de partir au même instant pour se rendre à Tours, quand nous y serons. »

Le cardinal, que les mémoires du temps accusent d'avoir protégé le duc d'Épernon, dans l'espoir de marier une de ses nièces avec le duc de Candale[1], fils du duc d'Épernon, se moquait de ces bruits dans sa correspondance avec Le Tellier[2] : « Il faut, lui écrivait-il, que je vous fasse un article sur cette belle alliance, qui donne prétexte à tant de bruits et de discours. Vous m'avez étudié d'assez près depuis huit ans pour savoir le fond de mes intentions. Vous avez vu mieux que personne si, en quelque rencontre que ce puisse être, j'ai eu aucun intérêt particulier ni autre but que le plus grand bien de l'État. Vous pouvez rendre témoignage même que j'ai sensualité[3] à sacrifier pour ce grand objet-là tout ce qui me regarde... Je ne songe ni ne me soucie en aucune façon de ce mariage (du duc de Candale). D'ailleurs Son Altesse

[1] L'ambassadeur vénitien Morosini dit aussi que Mazarin était accusé d'avoir promis sa protection au duc d'Épernon : « Che il signor cardinale havesse constantemente assicurato Épernon della sua protettione. » (Troisième dépêche du 5 juillet 1650.) Morosini revient encore sur ce sujet dans sa seconde dépêche du 2 août 1650, et attribue la protection que Mazarin avait promise au duc d'Épernon à l'espoir de faire épouser par le fils du duc une de ses nièces « Non havendo havuto altra causa la protettion di Epernon che il matrimonio d'una nepote. »

[2] Dépêche du 29 juillet 1650; *ibidem*.

[3] Dans le sens de *je me plais*.

Royale doit être bien assurée que je ne prendrais jamais d'alliance que ce ne fût de son aveu, de son conseil et de son désir, et que la reine ne le trouverait pas bon autrement... Pour conclusion, si Son Altesse Royale croit même qu'il puisse servir à quelque chose pour le bien du service, pour petite qu'elle soit, de m'engager à n'y pouvoir jamais penser et de m'y lier par tous les moyens dont on s'avisera, je vous donne la carte blanche de promettre tout, et je le ratifierai sans répugnance; ce que je ne ferai même pas beaucoup valoir parce qu'effectivement je ne m'en soucie pas. »

Tandis que le parlement de Paris délibérait sur les intérêts de la Guienne, la cour avait continué son voyage vers Bordeaux. De Tours elle s'était rendue à Richelieu[1], où elle avait été traitée magnifiquement par les héritiers du cardinal, et de là à Poitiers, puis à Angoulême[2]. Pendant les séjours que la cour avait faits

[1] Aujourd'hui département d'Indre-et-Loire, arrond. de Chinon.

[2] Les sources principales, pour l'expédition de Guienne, sont, outre les *Mémoires* de Monglat que nous avons souvent cités, ceux de Pierre Lenet et de Coligny-Saligny. Pierre Lenet était chef du conseil de la princesse de Condé à Bordeaux; ses *Mémoires* contiennent un récit très détaillé et très intéressant de la situation de cette ville pendant la guerre de 1650. Coligny-Saligny, un des chefs de l'armée des princes, était aussi enfermé dans Bordeaux. La Rochefoucauld s'y trouvait également, et ses *Mémoires* doivent être consultés. Enfin Tavannes et Balthazar fournissent des renseignements sur les opérations militaires. Les *Mémoires* de Balthazar ont été publiés dans l'édition Jannet à la suite de ceux de Tavannes. Pour Mazarin, dont nous étudions surtout la politique, c'est toujours dans sa correspondance encore inédite que nous chercherons des renseignements complets et authentiques.

dans ces différentes villes, le cardinal s'était efforcé de préparer, par des négociations, le succès de l'expédition de Guienne. L'avocat général de La Vie, qui dans l'origine lui inspirait peu de confiance[1], l'avait secondé énergiquement, et conformément à son avis, le parlement de Bordeaux s'était prononcé contre ceux qui traitaient avec les ennemis de la France (9 juillet)[2]. C'était condamner la princesse de Condé, qui, à l'imitation de sa belle-sœur, la duchesse de Longueville, avait sollicité les secours du roi d'Espagne et lui avait envoyé le marquis de Sillery[3]. Les ducs de Bouillon, de la Rochefoucauld et leurs partisans eurent recours, comme l'avaient fait les frondeurs de Paris, aux violences populaires. Ils ameutèrent contre le parlement des factieux, qui effrayèrent cette assemblée par leurs clameurs[4], chassèrent les bons citoyens et entraînèrent les faibles dans une union criminelle avec les ennemis de la France. Dès lors il devint évident que la guerre seule pourrait triompher de cette rébellion. Le maréchal de la Meilleraye reçut l'ordre de s'avancer vers Bordeaux; mais en même temps il fallait s'assurer de l'embouchure de la Gironde pour intercepter l'entrée des vaisseaux espagnols. Mazarin s'adressa, pour y parvenir, aux gouverneurs de Blaye et de Brouage, au duc Claude de Saint-Simon et au comte du Daugnon.

[1] Voy. ci-dessus, p. 105, texte et note 3.
[2] *Mémoires ne Pierre Lenet*, p. 314.
[3] *Ibin.*, p. 329.
[4] *Ibid.*, p. 315 316.

Le premier avait été un des partisans les plus ardents de Condé avant l'arrestation des princes. Ses lettres à Chavigny attestent qu'il était convaincu, en 1649, que Mazarin serait bientôt renversé[1]. Le jour même de l'arrestation des princes (18 janvier 1650), il avait accompagné Condé au Palais-Royal[2]. Les partisans des princes prétendaient qu'il avait formellement promis de mettre Blaye à leur disposition[3], et la princesse de Condé, en lui demandant son secours, lui avait écrit qu'elle n'aurait pas quitté Montrond sans la parole formelle qu'il avait donnée de lui ouvrir les portes de Blaye[4]. L'ambassadeur vénitien, Morosini, dit également que le duc de Saint-Simon avait promis de tenir ferme pour le parti des princes[5]. La conduite du frère de Claude de Saint-Simon avait encore fortifié les soupçons conçus contre la fidélité de cette famille. Nous avons vu[6] que le marquis de Saint-Simon avait accompagné la princesse douairière au parlement de Paris, lorsqu'elle

[1] Voy. tome III du présent ouvrage, p. 288.

[2] *Ibid.*, p. 380.

[3] *Mémoires de Pierre Lenet*, p. 238.

[4] Voici un passage textuel de la lettre que Claire-Clémence de Maillé-Brézé avait adressée à Saint-Simon le 6 mai 1650 : « Je vous avoue que, sans la parole que vous nous avez donnée de me recevoir avec mon fils dans votre place, je crois que j'aurois plutôt risqué de me laisser assiéger dans Montrond. »

[5] « Altamente si era dichiarato di tener fermo per il partito di prencipi. » Première dépêche du 28 juin 1650. — Guy Patin, dans une lettre du 3 mai 1650, adressée à Charles Spon, cite aussi le duc de Saint-Simon parmi les partisans de Condé.

[6] Ci-dessus, p.78, texte et note 5.

avait présenté requête en faveur de ses fils et son gendre. Mais, depuis son retour à Blaye, le duc de Saint-Simon s'était attaché à dissiper toutes les inquiétudes qu'avait inspirées sa conduite antérieure. Il avait repoussé les offres que lui avait faites le roi d'Espagne[1], et s'était emparé des dépêches que le marquis de Sauvebeuf[2] portait aux Espagnols[3]. Il s'empressa de se rendre à Angoulême pour présenter ses hommages au roi, et, pendant toute la guerre de Guienne, il servit la cause royale avec le plus grand zèle. La fidélité de Claude de Saint-Simon fut mal récompensée : son fils affirme que la cour, après lui avoir offert la dignité de maréchal de France ou celle de prince étranger, à son choix, oublia ses services et ne voulut pas même payer les dettes qu'il avait contractées pour mettre sa place en état de défense[4].

[1] Le zèle de Claude de Saint-Simon pour la cause royale n'est pas seulement attesté par les mémoires de son fils (*Mémoires de Saint-Simon*, à l'année 1693); on en trouve la preuve dans le *Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Fronde* (mss. de la Bibl. nat., cité plus haut, p. 8, note 2). C'est à la page 46 de ce volume que l'auteur du *Journal* parle de la conduite de Claude de Saint-Simon.

[2] Voy. ci-dessus, p. 87, note 1.

[3] L'ambassadeur vénitien déclare que ce succès doit être attribué au duc de Saint-Simon : « Di questi buoni successi se ne deve la laude al duca di San-Simon. » Première dépêche du 28 juin 1560.

[4] Nous ne pouvons contrôler les assertions des *Mémoires de Saint-Simon*, qui accusent Mazarin de la plus noire ingratitude. Toutefois une circonstance, que l'auteur des *Mémoires* ignorait, peut expliquer la conduite du cardinal à l'égard du duc Claude de Saint-Simon. A la mort de Chavigny, en 1652, Mazarin fit saisir les papiers de cet ancien ministre, qui se trouvent encore aujourd'hui dans les registres de la correspondance du cardinal. Là figurent les lettres auto-

Le comte du Daugnon, au contraire, sut faire acheter chèrement par le cardinal un concours équivoque. Nous avons déjà vu figurer ce personnage ambitieux[1]; il avait gagné la faveur du duc de Brézé, et lorsque cet amiral succomba au combat naval d'Orbitello, en 1646, du Daugnon abandonna la flotte française qu'il devait commander, et se retira récipitamment à Brouage pour s'en faire une place de sûreté[2]. Mazarin avait été obligé de fermer les yeux sur la conduite du comte du Daugnon et de lui laisser le gouvernement provisoire des pays d'Aunis et de Saintonge. Il espérait du moins que les vaisseaux des ports où commandait du Daugnon serviraient à fermer aux Espagnols l'embouchure de la Gironde. Mazarin fit prévenir le gouverneur de Brouage de l'arrivée du roi à Angoulême, l'engagea à venir lui présenter ses hommages et lui demanda le secours de sa flotte; mais le comte du Daugnon, bien loin d'imiter le zèle du duc de Saint-Simon, feignit d'être retenu par une maladie, s'enferma dans Brouage[3] et fit travailler aux fortifications de cette

graphes où Claude de Saint-Simon attaquait vivement le cardinal et annonçait sa chute prochaine. Elles firent oublier à Mazarin les services de Claude de Saint-Simon et expliquent son ingratitude.

[1] Tome II du présent ouvrage, p. 194-195.

[2] *Ibid.*, p. 208.

[3] Dépêche du 28 juillet 1650 à Le Tellier : « Le comte du Daugnon dit qu'il est malade, et je vous prie cependant de dire en confidence à Son Altesse Royale, pour demeurer, s'il lui plaît, entre Elle et vous, que nous ne trouvons pas, au fait et au prendre, les assistances que nous nous étions promises de Brouage. »

place[1]. Mazarin ne parvint à triompher des hésitations de cet ambitieux qu'en lui faisant promettre formellement par la reine qu'il serait maintenu dans les gouvernements dont il s'était emparé après la mort du duc de Brézé.

La cour était enfin arrivée en Guienne dans les derniers jours de juillet. Il y avait un mois que ce voyage durait et il n'avait encore produit aucun résultat considérable. Les frondeurs s'en étonnaient ou du moins feignaient de s'en étonner. Leurs chefs, Beaufort et le coadjuteur, pressaient le duc d'Orléans d'user de son autorité pour hâter la conclusion d'un traité avec Bordeaux. Nous le savons par une dépêche de Le Tellier à Mazarin en date du 24 juillet 1650[2]. « M. de Beaufort et M. le coadjuteur, écrivait-il au cardinal, ont dit à Son Altesse Royale qu'il lui plût d'écrire une lettre au parlement de Bordeaux en réponse de celle qu'il a reçue d'eux pour les assurer que la reine n'a autre intention que d'exécuter la

[1] Morosini, dans une dépêche du mois d'août 1650, parle des inquiétudes que la conduite du comte du Daugnon inspirait à la cour. Les noms sont altérés dans la copie de la Bibliothèque nationale, mais il est facile de les rectifier : « Conte di Ognoi (du Daugnon), governator di Brovas (Brouage), il quale con mille et 500 huomini giornalmente travaglia al accrescimento delle fortificationi della piazza, che dona alla corte grande soggetto d'ammiratione. ». Le mot *ammiratione* n'indique pas seulement l'étonnement, mais l'inquiétude de la cour.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXIX, pièce 92. Cette dépêche est en grande partie chiffrée ; le déchiffrement est de la main de Colbert. Cet ancien commis de Le Tellier accompagna le cardinal pendant tout le voyage de Guienne. (Voy. les *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, publiés par M. P. Clément, t. I.)

déclaration du mois de décembre dernier[1]. A quoi Son Altesse Royale a répondu qu'il le ferait volontiers s'il y avait ici quelqu'un avec lequel il pût traiter et qui pût promettre que ceux de Bordeaux mettraient hors de leur ville Mme la Princesse, M. le duc d'Enghien, M. de Bouillon et M. de la Rochefoucauld. Sur quoi le garde des sceaux a pris la parole et a dit que, s'il avait l'honneur d'être auprès du roi, il ne ferait pas difficulté de lui donner conseil d'accorder l'amnistie à Bordeaux, pour tout ce qui s'est passé jusqu'à cette heure, même de permettre à Mme la Princesse de se retirer en une de ses maisons, bien entendu qu'elle signerait auparavant une déclaration portant qu'elle y demeurerait sans faire aucune chose contraire au service du roi, qu'elle renoncerait à tous les traités qu'elle pourrait avoir faits avec les ennemis de l'État, et à l'égard de MM. de Bouillon, de la Rochefoucauld et de Sillery, qu'on les obligerait de sortir de la ville pour être procédé contre eux ; si bien qu'il a été résolu que cette déclaration serait dressée ici, qu'elle serait envoyée et que j'écrirais que c'était le sentiment de Son Altesse Royale et de tous ces messieurs. »

Mme de Chevreuse adressait au cardinal, peu de temps après cette discussion, un billet chiffré, où elle cherchait à justifier la conduite du coadjuteur, qui, pour conserver sa popularité, continuait à soutenir

[1] Cette déclaration de décembre 1649 avait promis, entre autres conditions, la destruction de la citadelle de Libourne.

les avis qui déplaisaient à la cour : « Je ne doute point, écrivait-elle[1], que la reine n'ait du déplaisir de ce que Son Altesse Royale a cru être obligée de faire ici au parlement[2]; mais il est, à mon avis, de la dernière importance qu'on n'en écrive d'aucun mécontentement[3], tant de la part de la reine que de Son Éminence, crainte que vous ne l'embarquassiez à faire par défiance quelque pas qui déplût à la reine et à Son Éminence, au lieu que ce qu'il fait présentement n'est que pour éviter un plus grand mal. Le coadjuteur m'a assuré qu'il ne l'aurait jamais conseillé[4], n'était[5] pour demeurer en état de servir Son Éminence. M. Le Tellier dira le particulier (les détails) de ce qui se passe, et Mme de Chevreuse[6] ne manquera jamais à ce qu'elle doit à la reine. »

Anne d'Autriche et Mazarin suivirent le conseil de la duchesse de Chevreuse et dissimulèrent leur mécontentement. Ils venaient d'arriver à Libourne[7]

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. LI, pièce 97, autographe. Cette série FRANCE, est appelée série des *volumes verts*, et ne doit pas être confondue avec celle que nous avons citée jusqu'ici. Ces volumes n'ont été livrés au public que depuis quelques mois.

[2] C'est-à-dire *de consentir à ce qu'on envoyât des députés du parlement de Paris pour négocier la paix de Bordeaux.*

[3] Dans le sens : *qu'on n'en témoigne, en écrivant, aucun mécontentement.*

[4] Qu'il n'aurait pas conseillé au duc de tenir une pareille conduite.

[5] Dans le sens de *si ce n'était.*

[6] Dans ces billets chiffrés, la personne qui écrit ne parle d'elle qu'à la troisième personne, comme on l'a déjà fait remarquer.

[7] Aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de la Gironde.

(1er août), où ils reçurent une députation du parlement de Bordeaux, composée d'un président, de quatre conseillers et du procureur-général. La ville était représentée par un des jurats[1] et le procureur syndic de la commune. « Les uns et les autres, dit le procès-verbal dressé le 2 août 1650[2], ont fait de grandes protestations d'obéissance et de fidélité. A quoi il leur a été répondu par écrit. On verra, par la réponse qui leur a été donnée, dont copie est ci-jointe[3], que le roi voulant préférer les mouvements de sa bonté naturelle à tout autre ressentiment a pris résolution d'oublier tout le passé et de pardonner à tous les habitants de Bordeaux, de quelque qualité qu'ils soient, tout ce qu'ils peuvent avoir fait contre l'autorité et le service de Sa Majesté depuis la paix qu'elle leur a accordée au mois de décembre dernier. En même temps Sa Majesté a accordé un semblable pardon par une ordonnance séparée, dont on envoie aussi la copie, à tous les étrangers, tant gentilshommes qu'autres qui ont suivi jusqu'à présent MM. de Bouillon et de la Rochefoucauld, pourvu qu'ils rentrent promptement dans leur devoir. On attend maintenant ici (à Libourne) la résolution qui sera prise à Bordeaux après tous ces témoignages de clémence et de bonté que Sa Majesté a voulu donner à ceux de

[1] C'était le nom donné à Bordeaux aux magistrats municipaux.

[2] Affaires étrangères, France, t. CXXVI, pièce 164.

[3] Ce document se trouve dans le même volume, pièce 163. Il est résumé dans le procès-verbal que nous citons.

ses sujets qui se sont rendus coupables, pour les retirer du précipice où ils sont sur le point de se jeter... Cependant Sa Majesté fait assembler et mettre en état toutes ses forces de terre et de mer pour se faire rendre l'obéissance qui lui est due et faire valoir la justice et l'autorité royale, en cas que la douceur et les actions de père qu'elle a faites jusqu'à présent ne puissent produire les effets qu'elle avait eu sujet de s'en promettre. »

La déclaration royale n'exceptait de l'amnistie que la princesse de Condé, les ducs de Bouillon et de la Rochefoucauld, les marquis de Sauvebeuf[1], de Lusignan[2] et de Sillery[3], qui avaient traité avec les Espagnols ou s'étaient signalés par leurs violences. C'était maintenant au parlement de Bordeaux à examiner s'il voulait accepter les conditions imposées par le roi et forcer la princesse de Condé, le duc d'Enghien son fils, et les autres personnages exceptés de l'amnistie à sortir de Bordeaux. Il délibéra sur ces questions dans les séances du 6 et du 7 août 1650. Il paraissait disposé à accepter l'amnistie avec toutes ses conséquences, lorsque survint un incident[4] qui

[1] Antoine-Charles de Ferrières, marquis de Sauvebeuf. (Voy. ci-dessus, p. 87, note 1.)

[2] Probablement Pierre de Lezay-Lusignan, marquis de Lusignan, qui avait été enseigne, puis lieutenant des gardes du corps.

[3] Louis-Roger Brulart, marquis de Sillery, né en 1619, mort en 1691. Il était beau-frère du duc de La Rochefoucauld.

[4] Voy. sur cet événement une lettre écrite de Bordeaux le 7 août (Affaires étrangères, FRANCE, t. CVXVI, pièce 166), les *Mémoires de*

rompit les négociations et releva le parti des princes dans Bordeaux.

Pendant que l'on négociait à Libourne, le maréchal de la Meilleraye avait continué sa marche et avait mis le siège devant le château de Vayres[1]. Le gouverneur, nommé Richon, fut sommé de se rendre. Pendant qu'il hésitait, les soldats de la garnison se déclarèrent pour le roi et livrèrent le château. Richon fut pris, condamné à mort et pendu sous la halle de Libourne. Mazarin parlait de cette exécution dans une dépêche à Le Tellier comme d'un fait tout naturel : « M. le maréchal de la Meilleraye, lui écrivait-il[2], fit attaquer hier le château de Vayres, qui n'est qu'à trois quarts de lieue d'ici[3] et [qui] n'a pas laissé d'avoir l'insolence, ou pour mieux dire la folie, d'attendre l'arrivée du roi, quoique ledit sieur maréchal eût fait cent fois menacer le commandant de le faire pendre s'il attendait le canon. Il n'a tenu que cinq heures, les soldats ayant crié : *Vive le roi !* et protesté au gouverneur qu'ils ne voulaient pas tenir contre Sa Majesté, tout s'est rendu à discrétion. La reine a donné l'ordre de faire pendre le gouverneur et quelques soldats qui nous avaient quittés, qui se sont trouvés dedans. On aurait fait la même chose,

Lenet, p. 331, et surtout les *Mémoires de Coligny-Saligny*, p. 32 et suiv.

[1] Ce château, situé sur la rive droite de la Dordogne au N. E. de Bordeaux, existe encore aujourd'hui.

[2] Bibl. nat., mss. f. fr. 4208, *ibid.*

[3] La lettre est datée de Libourne.

quand ce n'aurait pas été contre des rebelles, pour avoir eu l'audace de tenir devant une armée commandée par le roi[1]. »

La nouvelle de ces exécutions excita à Bordeaux une violente colère. On résolut de se porter aux dernières extrémités contre « une cour dépendante du cardinal Mazarin qui avait fait connaître ce qu'il avait dans le cœur pour eux, par une mort aussi cruelle, ausi violente et aussi peu méritée que celle de Richon, leur concitoyen[2] ». Le peuple demandait vengeance. La princesse de Condé réunit un conseil, où siégeaient les ducs de Bouillon et de la Rochefoucauld, les lieutenants-généraux et maréchaux de l'armée de Bordeaux, des députés du parlement et les jurats de la ville. Il y fut décidé que la mort de Richon serait vengée par celle d'un des prisonniers. Le sort tomba sur Canol, capitaine du régiment de Navarre[3], et il fut pendu immédiatement sur le port de Bordeaux[4]. Le parlement de cette ville résolut en même temps d'adresser des lettres à tous les parlements de France

[1] Le *Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Fronde* (cité plus haut, p.8, note 2) approuve l'exécution de Richon. « La témérité de Richon, dit l'auteur (p. 92), d'avoir tenu dans un méchant petit château devant une armée royale à la vue de Sa Majesté même en personne, et souffert quelques volées de canon, avoit été légitimement châtiée par la mort et suivant l'usage ordinaire de la guerre. »

[2] *Mémoires de Pierre Lenet*, p. 331. Nous citons les paroles textuelles de Pierre Lenet.

[3] D'après une lettre de Colbert (t. I, p. 23), il faudrait lire *Navailles* au lieu de Navarre que portent les *Mémoires de Lenet*.

[4] *Mémoires de Lenet*, p. 332.

pour former une ligue général contre Mazarin[1], auquel ils imputaient tous les maux de la France. Coligny-Saligny a retracé vivement ces faits, dont il fut témoin[2]. Il atteste le changement subit du parlement qui le matin inclinait à la paix. « Dès l'après-dînée, dit-il, on vit tous les présidents et conseillers, vêtus de gris, avec des épées, et ils ne s'assemblèrent plus en parlement. »

A partir de ce moment, la guerre prit un caractère de violence et d'acharnement opiniâtre. Le parti des princes régna sans contestation dans Bordeaux et envoya de nouveaux émissaires en Espagne pour demander les secours d'hommes et d'argent souvent promis et toujours différés. La princesse de Condé, Claire-Clémence de Maillé-Brezé, qui jusqu'alors n'avait eu qu'un rôle fort effacé, puisa dans les circonstances où la fortune l'avait jetée, une vigueur qu'on ne lui soupçonnait pas : elle haranguait le peuple et l'excitait par la vue du jeune duc d'Enghien, son fils. Guidée par son habile conseiller, Pierre Lenet, elle se montra pendant cette guerre digne du nom de Condé. Les ducs de Bouillon et de la Rochefoucauld la secondèrent énergiquement. Cette petite cour, comme celle de Stenai, mêlait la galanterie à la politique. Les mémoires de Coligny-Saligny peignent vivement ces intrigues amoureuses,

[1] *Mémoires de Lenet*, p. 333-334.
[2] *Mémoires de Coligny-Saligny*, édition de la *Société d'histoire de France*, p. 32-33.

et le grave Lenet lui-même en dit quelques mots[1], qui prouvent que les passions féminines et les duels, que provoquaient ces passions, occupaient, à Bordeaux, les partisans des princes presque autant que la lutte contre Mazarin.

Le cardinal, tout entier aux affaires, faisait avancer les troupes du maréchal de la Meilleraye et s'était rapproché lui-même du théâtre de la guerre. La place de Blaye lui fournit l'artillerie de siège, et le comte d'Estrades lui envoya de Dunkerque dix vaisseaux de guerre pour fermer l'embouchure de la Gironde[2]. Mazarin voulait s'emparer de l'île Saint-Georges, afin d'être maître du cours du fleuve en amont de Bordeaux, en même temps que la flotte intercepterait, en aval, les communications avec l'ennemi. L'île Saint-Georges fut vivement attaquée dans les journées des 10 et 11 août. Le chevalier de la Valette[3], qui commandait les troupes royales, y reçut de dangereuses blessures, auxquelles il succomba; mais l'île fut évacuée par les Bordelais et occupée par l'armée du roi[4]. Le peuple cria, comme toujours, à la trahison et espéra se relever à l'aide des secours promis par les Espagnols. Tandis que Lenet et tous les hommes éclairés concevaient « de grands soupçons de la sincérité[5] » de ces alliés, la foule s'atten-

[1] *Mémoires*, p. 358.
[2] Seconde dépêche de Morosini en date du 2 août 1650.
[3] Voy. ci-dessus, p. 83, note 2.
[4] *Mémoires de Lenet*, p. 335.
[5] *Ibidem*.

dait à voir paraître les vaisseaux qui devaient lui apporter des secours d'hommes et d'argent. Elle ne voulait pas entendre parler de propositions de paix. L'entrée de la ville fut même refusée au marquis du Coudray-Montpensier[1], que le duc d'Orléans avait chargé de se rendre à Bordeaux pour se porter médiateur entre cette ville et la cour. Quoique le marquis du Coudray eût reçu mission de visiter d'abord la reine et le ministre, ils avaient été vivement blessés du rôle attribué à cet émissaire du duc d'Orléans. Mazarin s'en était plaint avec amertume[2]; mais, comme toujours, il avait sacrifié ses ressentiments aux nécessités politiques, et permis au marquis du Coudray de remplir sa mission. Du Coudray-Montpensier se présenta, le 16 août, aux portes de Bordeaux, et demanda l'autorisation d'entrer dans la ville[3]. Le duc de Bouillon la lui fit refuser, et l'envoyé de Gaston fut réduit à revenir le 20 août à Libourne, où résidait la cour. Mazarin écrivait le même jour à Le Tellier[4] : «Il semble que Dieu ait inspiré M. du Coudray de ne pas entrer [avant] que le parlement ou M. de Bouillon ne lui envoyassent ses sûretés. Car certainement ledit sieur de Bouillon lui aurait fait

[1] Henry d'Escoubleau, marquis du Coudray-Montpensier, fut nommé maréchal de camp en 1650, et lieutenant général en 1655.

[2] Voy. une lettre de Colbert en date du 9 août 1650, t. I, p. 15-26 des *Lettres, instructions et mémoires de Colbert.*

[3] *Mémoires de Pierre Lenet,* p. 350-351.

[4] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXIX, pièce 114. Bibl. nat., mss. f. fr. 4208, f[os] 241-248.

jouer quelque étrange tour par la canaille, et vraisemblablement il n'en serait pas revenu. Nous avons su qu'il (le duc de Bouillon) avait pris soin, tous ces jours-ci, de faire crier dans les rues qu'il fallait déchirer tous ceux qui parleraient de paix, et lui-même déclara au premier trompette de M. du Coudray que, s'il nommait ce mot (de paix), il ne répondrait pas de sa vie. »

Cependant le parlement de Bordeaux finit par envoyer un sauf-conduit au marquis du Coudray-Montpensier, qui se rendit dans cette ville le 21 août; mais la négociation n'eut aucun résultat, et dès le lendemain du Coudray-Montpensier repartit pour Paris. Les Bordelais insistèrent alors vivement pour obtenir les subsides et les troupes que leur promettait l'Espagne : « M. de Bouillon, écrivait Mazarin le 29 août[1], voyant qu'il ne recevait point de nouvelles d'Espagne sur les secours qu'il en attendait à tous moments d'hommes, d'argent et de vaisseaux, s'est résolu, il y a huit jours, d'envoyer une personne expresse à Saint-Sébastien. Il a pour cet effet, par un grand bonheur pour nous, jeté les yeux sur un lieutenant de cavalerie, que son frère, nommé Lalande, qui est des quartiers devers Bayonne, sollicitait, il y a longtemps, de quitter ce parti-là. » On eut communication, par ces deux frères, des dépêches que le duc de Bouillon envoyait en Espagne. Mazarin, en

[1] Bibl. nat., *ibid.*, f°s 276-279.

les transmettant à Le Tellier, ajoutait : « Vous y verrez clairement et en termes exprès que le dessein de M. de Bouillon et de son parti, quand ils ont demandé du temps à M. du Coudray pour délibérer était pour tirer l'affaire en longueur et puis se moquer de lui et de nous, les secours d'Espagne arrivant. »

La guerre seule pouvait dompter les Bordelais, et il était urgent de la pousser avec vigueur; car de tous côtés la situation devenait dangereuse. La cour recevait de mauvaises nouvelles de l'Italie, de Paris et des provinces, et surtout du nord de la France. En Italie, les Espagnols avaient attaqué Piombino et Porto-Longone, dont le cardinal prévoyait la perte depuis longtemps[1], et en effet ces villes, qui avaient coûté tant de sang à la France, avaient été réduites à se rendre aux Espagnols (août 1650). La flotte ennemie, après avoir achevé cette conquête, pouvait passer de la Méditerranée dans l'Océan et venir au secours de Bordeaux en forçant l'entrée de la Gironde.

A Paris, le parti des princes, toujours nombreux et menaçant dans le parlement, se fortifiait et s'étendait. Il y avait eu, au mois d'août, des séances très orageuses dans lesquelles les chefs de la faction de Condé avaient injurié tous ceux qui ne partageaient pas leurs sentiments. Les cris *Au Mazarin*, poussés par une populace soulevée, avaient poursuivi le duc

[1] Voy. ci-dessus, p. 60-62

d'Orléans et Beaufort lui-même[1]. Pendant ce temps, la princesse palatine s'efforçait, par des négociations habilement conduites, de préparer l'union des deux Frondes. Elle était liée à la duchesse de Longueville par une étroite amitié; elle lui avait témoigné son dévouement à l'époque de l'arrestation des princes[2], et elle continuait de servir ce parti avec beaucoup de dextérité et de persévérance. Elle chercha d'abord à séduire Mme de Chevreuse en lui faisant espérer le mariage de sa fille, Charlotte de Lorraine, avec le prince de Conti. Le coadjuteur aurait le chapeau de cardinal, objet de toutes ses ambitions, et le marquis de Châteauneuf deviendrait chef du Conseil. Les frondeurs prêtèrent l'oreille aux propositions d'Anne de Gonzague, sans toutefois rien conclure; mais elle ne cessa de négocier avec eux jusqu'au moment, où, gagnés par ses promesses et redoutant la domination de Mazarin, le coadjuteur, la duchesse de Chevreuse, et Châteauneuf donnèrent leur adhésion au traité qui devait réunir les deux factions. Ces mouvements n'échappaient pas à Mazarin; il les signale dans ses carnets et se plaint de la faiblesse du duc d'Orléans qui tolère de pareilles menées. « M. de Nemours, écrivait-il[3], et le maréchal de la

[1] Omer Talon, *Mémoires*, p. 293. — Première dépêche de Morosini en date du 20 août 1650.

[2] Voy. tome III, p. 379.

[3] Carnet XIV, p. 96. Ce passage n'est pas daté; mais il doit être du mois d'août 1650. La cour était alors en Guienne et pressait vai-

Mothe font cabales dans Paris, parlent hautement de s'assembler pour la liberté des princes, engagent tant de gentilshommes qu'ils peuvent pour cela. On sollicite Son Altesse Royale à y donner ordre; on en écrit continuellement de la cour, et parce que l'un est protégé par Beaufort, et l'autre par des domestiques de Son Altesse Royale, on ne le fait point. »

La même faiblesse encourageait les agitations des provinces. En Normandie, un complot s'était formé en faveur des princes[1]. Le Tellier en confirmait la nouvelle à Mazarin dans une dépêche du 30 juillet 1650[2]: « Les avis qu'on donne à Votre Éminence de ce qui se passe en Normandie sont véritables, étant certain qu'il s'y trame quelque chose de grand; mais je suis trompé si l'arrêt (arrestation) qu'a fait faire M. le comte d'Harcourt de la personne d'Antouville d'un côté, qui a été mis dans le château de Caen, et de du Bosq, de l'autre, qui a été mis dans le Vieil Palais[3], n'en arrêteront point le cours. » Mazarin répondit en marge: « L'emprisonnement des

nement le duc d'Orléans de s'opposer aux complots en faveur des princes.

[1] Ce complot n'est mentionné que dans les *Mémoires de la duchesse de Nemours*, qui en parle en passant et comme d'une invention ridicule (p. 634 de l'édit. Michaud et Poujoulat). L'ambassadeur vénitien, Morosini, en dit quelques mots dans sa première dépêche du 13 août 1650. C'est uniquement dans les papiers de Mazarin que se trouvent les détails de ce complot tramé pour livrer aux Espagnols plusieurs places de Normandie.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXIX, pièce 101.

[3] Vieux Palais de Rouen. (Voy. tome III, p. 160, note 1.

deux personnes est fort bon, et s'il sera suivi de celui de Mme de Flavacourt[1], et de la R [oque][2], fera encore plus d'effet; enfin il ne faut rien épargner; car on ne nous épargne pas. »

Un mémoire[3], adressé au comte d'Harcourt, qui avait par commission le gouvernement de Normandie, fait connaître en détail les projets des partisans des princes, et signale les relations de leur faction avec les ennemis du royaume. Les Espagnols avaient promis un secours de mille hommes, qui devaient faire une descente entre Granville et Cherbourg. Ils « seront conduits, ajoute le mémoire, par La Roque, capitaine des gardes de M. le Prince.... Leur premier effort sera contre Granville ou Cherbourg.... M. de Matignon a promis de sortir de Paris pour donner, par sa présence, chaleur aux affaires et pour commander ces troupes. M. de Dampierre, fils de M. de Longaulnay, se doit jeter dans Caranten dont son père est gouverneur, et par ce moyen occuper le pont de Douvres[4], qui est fort proche, qui est un passage

[1] Le marquis de Flavacourt, mari de cette dame, était grand bailli de Gisors. Elle-même avait été fille d'honneur de la reine sous le nom de Mlle de Saint-Louis. Elle était sœur d'Henri Taillefer, sieur de la Barrière, un des compagnons de la duchesse de Longueville. (Voy. ci-dessus, p. 16.)

[2] La note de Mazarin écrite au crayon est peu lisible. Je n'ai pu déchiffrer, dans le second nom, que *de la R...;* le mémoire qui suit prouve qu'il s'agit de la Roque, capitaine des gardes du prince de Condé.

[3] Affaires étrangères, France, t. CXXIX, pièce 103.

[4] Village de Normandie; aujourd'hui chef-lieu de canton du Calvados.

très important et le seul commode pour entrer dans le Cotentin de ce côté-là ».

On apprit bientôt que Mlle de Longueville[1] donnait de l'argent pour faire des levées en Normandie[2], et que les factieux avaient le projet de s'emparer de Honfleur, dont le père de la Roque avait été longtemps gouverneur[3]. L'arrestation de MM. de Matignon[4], que Mazarin avait amenés à Paris[5], l'exil de Mlle de Longueville à Coulommiers, et la surveillance exercée par le comte d'Harcourt en Normandie, suffirent pour prévenir l'explosion du complot; mais les dispositions d'une partie de la noblesse normande étaient toujours hostiles. Mazarin voyait partout, dans ces agitations, l'influence du coadjuteur, qui faisait sor-

[1] Marie d'Orléans, fille unique du duc de Longueville et de sa première femme. Elle épousa, en 1657, Henri de Savoie, duc de Nemours, devint veuve en 1659, et vécut jusqu'en 1694. Elle a laissé des *Mémoires* que nous avons cités plus haut, p. 131, note 1.

[2] Lettre de Le Tellier à Mazarin, 1er août 1650. Affaires étrangères, *ibidem*, pièce 104.

[3] Lettre de Le Tellier à Mazarin en date du 7 août 1650, *ibid.*, pièce 109.

[4] On voit, dans les papiers de Mazarin (Aff. étr., FRANCE, t. CXXX, pièce 30) que le cardinal se servait pour surveiller la famille de Matignon d'un moine jacobin, le père Carré, qui dirigeait Mme de la Roche-Guyon (Catherine-Gilonne de Matignon, sœur de MM. de Matignon). Ce moine avertissait Mazarin que Mme de la Roche-Guyon se plaignait de l'arrestation de son frère et de ce qu'on ne lui avait pas accordé pour elle-même le tabouret comme aux duchesses, « nonobstant la parole qu'Elle (Son Éminence) lui en avoit donnée ». Le père Carré indiquait ensuite les moyens de gagner Mme de la Roche-Guyon, qui avait une grande influence sur toute la famille de Matignon.

[5] Voy. ci-dessus, p. 33.

tir de prison M. de Matignon et obtenait du duc d'Orléans qu'il autorisât Mlle de Longueville à revenir à Paris[1]. Il se plaint vivement dans ses carnets de cette puissance de Paul de Gondi[2] : « Tout crime, écrivait-il, est récompensé quand le coadjuteur parle ; il peut protéger les plus affidés à M. le Prince....

[1] Ces faits, ignorés des auteurs de Mémoires, ne nous sont connus que par les carnets. On lit dans le carnet XIV (p. 94) : « M. de Matignon ne peut être prisonnier, et on le rétablit malgré ce qu'on a découvert de lui......, le tout parce que la protection du coadjuteur paroît. » Et plus loin (p. 96) : « Mlle de Longueville veut faire des armements et intelligence dans le bois de Vincennes, faire surprendre des places de Normandie aux Espagnols, et parce que le coadjuteur est pour elle, Son Altesse Royale ne veut pas seulement qu'on ose l'arrêter, etc. » Mazarin ajoute qu'elle était revenue à Paris par la protection du coadjuteur et qu'elle habitait un monastère, dont elle sortait tous les jours. Les *Mémoires de la duchesse de Nemours* (on sait que c'est la même personne que Mlle de Longueville) ne parlent pas de ces faits. Cette princesse, comme la plupart des auteurs de Mémoires, dissimule les actes peu honorables de sa vie. Elle traite d'imaginaire le complot dans lequel elle avait trempé : « Ces dames, dit-elle (*Mémoires*, p. 634), tournèrent cela tellement en ridicule, que tout le monde l'ayant traité de même, il (le comte d'Harcourt) n'osa plus rien dire. » Les dames citées seraient, d'après les *Mémoires de la duchesse de Nemours*, Mme de Longueville et Mme de Flavacourt. Je crois qu'il y a erreur pour Mme de Longueville. Elle n'est jamais mentionnée comme complice dans cette affaire; il n'est question que de sa belle-fille, Mlle de Longueville, qui s'entendait avec les Matignon et les Flavacourt pour exciter une révolte en Normandie. Mme de Longueville, enfermée dans Stenai, était surtout occupée de l'expédition de Turenne dont nous parlerons tout à l'heure ; mais comme son rôle a été beaucoup plus important que celui de sa belle-fille, les éditeurs ont substitué le nom de *Mme de Longueville* à celui de *Mlle de Longueville*. La duchesse de Nemours ne parle d'elle qu'à la troisième personne, suivant l'usage adopté par plusieurs auteurs de mémoires.

[2] Carnet XIV, p. 94-95.

Toute bonne action est crime, quand il ne l'appuie pas, et [il] a le moyen de persuader à Son Altesse Royale qu'on le veut trahir et qu'on veut délivrer M. le Prince. »

Ce qui donnait plus de force à l'hostilité du coadjuteur, c'est qu'à cette époque (août 1650), les Espagnols, profitant de l'éloignement de la cour, avaient envahi la France septentrionale et que Paris même semblait menacé. Après l'échec des Espagnols à Guise[1], l'archiduc Léopold était resté quelque temps inactif, mais bientôt il avait repris l'offensive et investi La Capelle, dès le 24 juillet; il s'en empara le 3 août. Vervins et Marle tombèrent également entre ses mains, pendant que Turenne s'emparait de Rethel et de Château-Porcien (août 1650.) Le maréchal du Plessis, campé à Reims, Hocquincourt à Fismes et Villequier-d'Aumont à Saint-Quentin se bornaient à couvrir l'Aisne et la Somme. Turenne, informé par des gentilshommes de son armée qu'il pourrait passer l'Aisne à un gué près de Bazoches[2], ordonna à une partie de ses troupes de traverser cette rivière, pendant qu'il marcherait contre Hocquincourt avec le gros de son armée. Averti de ce mouvement, Hocquincourt craignit d'être enveloppé et fit une retraite précipitée, dans laquelle il perdit une partie de sa cavalerie[3]. Cette défaite,

[1] Voy. ci-dessus, p. 93-94.
[2] Aujourd'hui bourg du département de l'Aisne, à l'O. de Fismes.
[3] Monglat (*Mémoires*, p. 231), parle de la perte de huit cents

dont on exagéra l'importance, jeta l'effroi dans Paris.

La nouvelle en arriva, le 26 août sur les sept heures du soir, au duc d'Orléans, chez lequel le conseil, institué pour l'assister dans le gouvernement, était assemblé. Le maréchal d'Estrées, qui en faisait partie, proposa de se rendre à Soissons, où commandait son fils, le marquis de Cœuvres, afin de raffermir le courage des populations[1]. Il partit dans la nuit : « Il trouva, par les chemins, dit-il dans ses mémoires inédits, une grande consternation, et tout le peuple qui s'enfuyait vers Paris et divers avis que l'avant-garde des ennemis était déjà arrivée à la Ferté-Milon (27 août). » En effet, Montmorency-Bouteville, le futur maréchal de Luxembourg, qui commandait alors l'avant-garde de l'armée de Turenne, avait fait une pointe jusqu'à cette petite ville. Le maréchal d'Estrées n'en continua pas moins sa marche, et partout, sur son passage, il trouva les mêmes alarmes.

A Paris, où le bruit de la défaite, amplifiée suivant l'usage, s'était promptement répandu[2], les

hommes; mais ce chiffre est certainement exagéré. D'après la lettre de Le Tellier à Mazarin, en date du 27 août (Aff. étrang., FRANCE, t. CXXIX, pièce 151), Hocquincourt n'avait en tout que huit cents cavaliers et deux cents mousquetaires. La lettre de Châteauneuf à Mazarin, citée plus loin (p. 140-142), réduit à une quarantaine d'hommes la perte éprouvée par Hocquincourt.

[1] *Mémoires inédits du maréchal d'Estrées.*

[2] Voy. *Lettres de Guy Patin à Spon*, t. I, p. 342-343 (édit. d'Amsterdam, 1718).

habitants s'attendaient à voir l'ennemi paraître sous leurs murs. On tint une grande assemblée à l'Hôtel-de-Ville, et il fut décidé que l'on fermerait les portes et garderait la ville, comme on avait fait pendant le siège de 1649. Cependant, le mal était déjà en partie réparé : entre Dammartin et Nanteuil, le maréchal d'Estrées trouva un courrier, qui lui annonça que le marquis d'Aumont, qui commandait un corps d'armée vers Saint-Quentin, s'était rendu à Laon. Hocquincourt avait réuni à Soissons les débris de son armée et, de concert avec le marquis de Cœuvres, il avait mis cette ville à l'abri d'une attaque. Enfin, à la Ferté-Milon, le maréchal d'Estrées apprit positivement que Bouteville, qui avait pénétré jusqu'à la Ferté à la tête de trois cents chevaux, n'y était resté qu'une heure. Comme il ne recevait aucun secours de l'armée de Turenne, et qu'il craignait, en s'engageant plus avant dans l'intérieur de la France, d'être enveloppé par le maréchal du Plessis, par Villequier et par d'Hocquincourt qui occupaient Reims, Laon et Soissons, il avait battu en retraite.

Le maréchal d'Estrées, voyant que le danger n'était pas imminent, revint à Paris (28 août), où il trouva le duc d'Orléans et son conseil délibérant sur le parti que l'on devait prendre à l'égard des princes. Il était dangereux de les laisser à Vincennes d'où ils pouvaient être enlevés par les ennemis. Michel Le Tellier, interprète de Mazarin, était d'avis qu'on les conduisît au Havre où ils n'auraient dépendu que du

ministre. « Le coadjuteur[1] et Beaufort ne pouvaient souffrir, dit le maréchal d'Estrées, qu'on ôtât les princes du bois de Vincennes sans les mettre à la Bastille, craignant qu'autrement il ne fût en la puissance du cardinal Mazarin de les mettre en liberté et d'en faire ce qu'il voudrait. » Le duc d'Orléans hésitait avec sa faiblesse ordinaire. Enfin Châteauneuf, tout en appuyant la translation des princes hors de Vincennes, ouvrit l'avis de les conduire à Marcoussis. « Mme de Chevreuse, ajoute le maréchal d'Estrées auquel nous devons un récit détaillé de cette scène, Mme de Chevreuse, qui était fort aimée de M. de Châteauneuf et de M. le coadjuteur, se mit du côté du premier, trouvant que ses raisons étaient plus désintéressées que celles du coadjuteur et de M. de Beaufort. Après avoir contesté depuis quatre heures du soir jusques après minuit, enfin Monsieur suivit le conseil de M. de Châteauneuf, qui fut que l'on mènerait les princes qui étaient prisonniers au bois de Vincennes, passer la rivière à Charenton, et de là à Marcoussis[2], qui était un lieu assez

[1] Les *Mémoires de Retz* sont, pour cette époque, très incomplets et très suspects. Il place la translation des princes à Marcoussis après la négociation proposée par l'archiduc, qui n'eut lieu qu'au mois de septembre et dont il sera question au chapitre suivant; il n'explique pas les causes de la translation et ne parle pas de l'avis qu'il avait exprimé dans le Conseil de conduire les princes à la Bastille. Les *Mémoires du maréchal d'Estrées* et surtout la lettre de Châteauneuf, que nous citons plus loin, ne laissent aucun doute sur ces points.

[2] Aujourd'hui village de Seine-et-Oise, arrondis. de Rambouillet, canton de Limours.

fort pour ne pouvoir être pris sans canon. La chose fut exécutée dès le matin (29 août)[1]. »

Le récit du maréchal d'Estrées est confirmé par une lettre qu'un des principaux acteurs de ces événements, le marquis de Châteauneuf, adressa à Mazarin : « Je pensais, lui écrivait-il le 30 août[2], me remettre à M. Le Tellier[3] de rendre compte à Votre Éminence de ce qui se passa hier et les jours précédents (27, 28, 29 août) sur l'avis que l'on eut ici de l'approche des ennemis à Fismes et à la Ferté-Milon. » Après avoir résumé ce qui a été dit de la situation des armées et de la défaite du marquis d'Hocquincourt, Châteauneuf continue ainsi : « Comme nous avons divers avis que les partisans des princes de deçà (de Paris) les pressaient de s'avancer et que le commerce était libre entre eux, allant et venant

[1] Il y avait déjà plusieurs jours qu'on s'occupait du projet de transférer les princes hors de Vincennes. Le Tellier écrivait à Mazarin dès le 22 août 1650 (Aff. étr., FRANCE, t. CXXIX, pièce 145) : « Son Altesse Royale n'a pas communiqué ouvertement le dessein (de transférer les princes) à M. le coadjuteur; mais il lui en a parlé, à ce qu'il nous a dit, comme d'une pensée venue de lui, en lui demandant s'il seroit bon, dans la conjoncture présente, de faire le transfert, sans lui désigner le lieu. A quoi celui-ci fit réponse qu'assurément cela feroit grand bruit. »

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXIX, pièce 158. Nous citons textuellement le témoignage de Châteauneuf, parce qu'il rectifie le récit du cardinal de Retz. D'ailleurs les lettres de Châteauneuf sont rares, et celle-ci pourra donner un spécimen du style de ce personnage qui jouait alors un grand rôle.

[3] Le Tellier était tombé malade pendant ces événements, et nous n'avons pas de lettre de ce ministre à Mazarin dans les derniers jours d'août 1650.

tous les jours des gens de part et d'autre, et un chacun proposant à Son Altesse Royale de faire venir les princes à la Bastille, et s'en rendre maître, ou y commettre quelqu'un de sa part qui partageât la garde avec M. de Bar, nous n'avons estimé y devoir consentir, et avons tant fait, avec toutes les difficultés possibles, qu'enfin, Son Altesse Royale a donné les mains sur la crainte de l'approche des ennemis, que nous les fissions transporter au château de Marcoussis[1], qui n'est pas moins fort que la Bastille, et où ils furent hier conduits par cinquante chevaux et le régiment du sieur de Bar. Ce lieu a été choisi comme le plus sûr, y ayant deux rivières entre les ennemis et eux, et avons loisir de mander cinq cents chevaux pour les conduire au Havre[2], à quoi

[1] La lettre de Châteauneuf prouve que Mlle de Montpensier a eu tort de dire dans ses *Mémoires* (t. I, p. 284 de l'édit. Charpentier): « L'on les mena (les princes) à Marcoussis, sans que Monsieur le sût que lorsqu'ils y furent. » Non seulement Gaston consentit à la translation des princes, mais il envoya une partie de ses gardes pour les escorter. C'est ce qui résulte de la lettre suivante adressée par de Bar à Mazarin le 3 septembre 1650 :

« Monseigneur,

» La lettre de la Reyne, celle de cachet, l'instruction de M. Le Tellier, et sa visite à Vincennes, me confirmant de bouche tous les commandements que j'avois receus par escrit, m'ont fait partir avec trois cent cinquante hommes de pied, *vingt gens d'armes de Son Altesse Royale et vingt de ses gardes*, pour conduire MM. les princes en ce chasteau de Marcoussis près Linas. Ce qui a esté fait heureusement. » (Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXX, pièce 5, autographe signé.)

[2] On voit, par ce passage, que Châteauneuf ne considérait la translation des princes à Marcoussis que comme provisoire. Dans

l'on travaille... Je suis obligé de dire à Son Éminence que M[mes] de Chevreuse et d'Aiguillon[1] se sont montrées très affectionnées et passionnées pour le service de la reine. La première, après plusieurs contestations, en présence de Son Altesse Royale, s'étant déclarée contre M. le coadjuteur[2], lequel se voyant à la veille de se séparer d'elle, consentit audit changement, auquel il s'était toujours opposé, disant que, s'il consentait de mener les princes ailleurs que dans la Bastille, le peuple ferait des barricades ; mais grâce à Dieu, cela n'est pas arrivé, et, la chose faite, personne n'en a parlé; tant s'en faut, la faction de M. le Prince en a témoigné grande mortification. »

sa pensée, comme dans celle de Mazarin, c'était au Havre que l'emprisonnement définitif devait avoir lieu. Le Conseil paraissait tellement d'accord sur ce point que Le Tellier écrivait à Mazarin le 4 septembre 1650 : « Il avoit esté résolu que de là (de Marcoussis) ils (les princes) seroient conduits droict au Havre, et l'on avoit mandé les régiments de Villette et Ruviguy, et les gens d'armes et chevau-légers de M. de Vendosme, pour, avec la compagnie du Petit-Puy (prévôt de l'Ile-de-France), celle qui devoit se trouver à Orléans pour escorter mes dame et damoiselle de Bouillon à Saumur, une brigade des gens d'armes de Son Altesse Royale, la meilleure partie de ses gardes et la garnison de Vincennes, servir à leur conduite en toute seureté ; mais lorsque ces troupes ont esté arrivées aux environs de Paris, Son Altesse Royale a désiré qu'on différast de faire partir les princes si bien qu'ils sont encore à Marcoussis. »

[1] La duchesse d'Aiguillon avait le gouvernement du Havre comme tutrice du duc de Richelieu.

[2] Ce passage prouve que le coadjuteur avait formellement demandé que les princes fussent transférés à la Bastille, et menacé d'une émeute populaire si l'on ne suivait pas son avis.

La translation des princes à Marcoussis enleva à Turenne tout motif pour s'avancer vers Paris, et le reproche que lui adresse à ce sujet le maréchal du Plessis ne paraît pas fondé[1]. Il semble préférable de s'en rapporter au maréchal d'Estrées, qui avait été témoin des événements et qui confirme pleinement ce que pensait Mazarin du plan des généraux espagnols. « L'archiduc et Fuensaldagne, dit-il, furent bien aises quand ils surent qu'on avait ôté les princes du bois de Vincennes, parce qu'ils se servirent de cette excuse-là envers M. de Turenne, *qui les pressait violemment d'approcher de Paris, quoique en toutes façons ils ne voulussent point s'avancer ni s'y engager, se défiant, à ce qu'ils disaient de l'humeur française, qui était si prompte à se*

[1] *Mémoires du maréchal du Plessis-Praslin*, p. 412 et 413 (édit. Michaud et Poujoulat). « Pendant le séjour, dit ce maréchal, que les ennemis firent à Fismes, qui fut de plus de six semaines, ceux qui les commandaient firent plusieurs desseins, mais un des plus considérables fut celui d'enlever le prince de Condé du bois de Vincennes... Ils proposèrent au maréchal de Turenne, qui étoit un de leurs principaux chefs, de prendre un bon corps de cavalerie et ce qu'il faudroit d'infanterie pour s'approcher de Paris, comme il lui étoit facile, et tâcher, avec l'assistance de leurs adhérents, de forcer le château de Vincennes pour en tirer ce prince. L'on peut dire que Dieu seul empêcha le maréchal de Turenne de consentir à cette proposition. » L'assertion du maréchal du Plessis-Praslin est ici en opposition avec ce que le maréchal d'Estrées dit des projets des généraux espagnols. Pierre Lenet, si bien informé de tout ce qui concernait la situation des princes et des affaires de leur parti, est d'accord avec le maréchal d'Estrées (*Mémoires*, édit. Michaud et Poujoulat, p. 388) : « Turenne, dit-il, ne pouvoit disposer l'archiduc à rien de ce qu'il vouloit. »

brouiller et encore plus facile à se réconcilier[1]. Ils étaient plus aises de voir M. le Prince prisonnier qu'en liberté, parce qu'ils croyaient que les partialités [2], qui étaient si grandes, se maintiendraient et pourraient augmenter, au lieu que, si le Prince était dehors, pour se remettre bien auprès du roi et avec M. le cardinal, il se tournerait contre eux. »

Ainsi la défaite d'Hocquincourt n'eut pas les conséquences funestes que l'on pouvait redouter; mais les ennemis de Mazarin ne manquèrent pas de le rendre responsable des inquiétudes qu'avaient éprouvées les Parisiens. C'était le cardinal, disait-on[3], qui pour satisfaire ses ressentiments avait entraîné la cour aux extrémités du royaume et ouvert la fron-

[1] Le passage souligné ne laisse aucun doute sur les sentiments des généraux espagnols. Mazarin, qui était occupé du siége de Bordeaux, écrivait dans le même sens à Lionne resté à Bourg auprès de la reine (dépêche du 4 septembre, original signé, Archives nationales, KK, vol. 1221, f° 304), que les partisans des princes n'avaient « fait jusqu'à cette heure que presser M. l'archiduc par M. de Turenne de s'avancer à Paris dans l'espérance que l'on pourroit délivrer, par ce moyen, les dits princes, soit en attaquant le bois de Vincennes qui n'auroit pas pu faire une grande résistance, soit en causant, avec l'approche de l'armée ennemie, une révolte dans Paris qui contraignist... à ce que dessus (c'est-à-dire à mettre les princes en liberté). » C'est toujours Turenne qui presse les Espagnols de marcher, tandis que l'archiduc et Fuensaldagne temporisent.

[2] Les factions.

[3] « Attribuendo ogni cosa al signor cardinale, che lasciata questa parte aperta al nemico, per sue private passioni, si era portato à dichiarar la guerra alli sudditi e buoni servitori del rè nella Ghienna. » Première dépêche de Morosini en date du 20 août 1650.

tière du Nord aux attaques des ennemis. Le marquis de Châteauneuf lui-même qui avait montré dans ces circonstances, un caractère si ferme et si énergique, encourageait l'opposition et les attaques de plus en plus menaçantes contre le cardinal; il espérait le supplanter et devenir premier ministre. Les contemporains, qui louent le génie politique, la haute expérience et l'esprit décisif de ce vieillard, s'accordent à lui attribuer les pensées les plus ambitieuses[1], et

[1] Saint-Simon, dont la mère Charlotte de l'Aubespine était nièce du marquis de Châteauneuf (Charles de l'Aubespine), a tracé de son grand oncle un portrait inédit, où il rappelle plusieurs des traits caractéristiques de ce garde des sceaux. Il « étoit, dit-il, bien fait et galant, homme de beaucoup d'esprit, de courage, de fermeté, de fidélité à ses amis et de fort grands talents qui le rendoient redoutable aux ministres et au cardinal de Richelieu même. Il étoit plus que très bien avec la fameuse duchesse de Chevreuse, et cette intimité avec elle et sa liaison avec tout ce qui depuis figura le plus sous le nom de la Fronde, a duré jusqu'à sa mort (1653)». Après avoir rappelé la disgrâce de Châteauneuf sous le ministère de Richelieu, son emprisonnement à Angoulême et sa délivrance à la mort de ce cardinal, Saint-Simon continue ainsi : « M. de Châteauneuf, à son retour, demeura sept ans dans sa maison de Montrouge, visité de beaucoup d'amis et de tout ce qu'il y avoit alors de plus grand et de plus considérable, consulté comme l'oracle de l'État et comme l'homme des plus grands talents, de la plus grande probité et de la plus grande expérience, et considéré comme le seul qui pût et dût succéder au cardinal Mazarin, qui le ménageait et l'éloignoit de tout tant qu'il pouvoit avec une extrême crainte et jalousie. Tant d'amis et de réputation lui firent rendre les sceaux le 2 mars 1650, qui pour cela seulement furent ôtés au chancelier Séguier (voy. ci-dessus, p. 42-43), mais avec ferme propos de ne les laisser que le moins possible en des mains si peu flexibles. » (Archives des affaires étrangères, t. XLV, intitulé : *Maisons princières, noblesse, officiers de la couronne*, à l'article GARDES DES SCEAUX.) Saint-Simon,

en effet, nous le verrons bientôt s'unir aux ennemis de Mazarin pour s'emparer du pouvoir.

qui, d'ordinaire, ne pêche pas par excès d'indulgence, a ménagé le marquis de Châteauneuf : il ne parle ni de son rôle dans la cabale des Importants, ni de son ambition effrénée, ni des passions amoureuses de ce vieillard, dont Retz s'est moqué dans ses Mémoires. Paul de Gondi en plaisantait assez librement avec Mlle de Chevreuse (*Mémoires*, t. II, p. 311, édit. Charpentier). L'indulgente Mme de Motteville elle-même, tout en rendant justice aux qualités du garde des sceaux, signale ses travers : « Il avoit, dit-elle (*Mémoires*, t. III, p. 352-353, édit. Charpentier), un défaut qui le rendoit ridicule : il aimoit trop les dames ; leur conversation et leurs flatteries lui plaisoient, et les dames, pour leurs intérêts, le recherchoient avec trop d'avidité. Sa foiblesse était cause de celles qu'elles avoient pour lui. Elles ont, par leurs intrigues, beaucoup contribué à sa grandeur et à sa fortune, de même qu'à la rendre méprisable. »

CHAPITRE IV

SIÈGE ET CAPITULATION DE BORDEAUX. — RETOUR DE LA COUR (SEPTEMBRE-NOVEMBRE 1650).

Le maréchal de la Meilleraye assiège Bordeaux et s'empare du faubourg Saint-Surin (6 septembre); attaque contre la porte Dijeaux. — Placards affichés dans Paris par les partisans des princes. — Négociations des Espagnols avec le duc d'Orléans; elles échouent. — Situation critique de l'armée royale devant Bordeaux. — Conditions accordées aux Bordelais (24 septembre); elles sont acceptées par le parlement de Bordeaux (29). — La princesse de Condé, son fils et les ducs de Bouillon et de la Rochefoucauld quittent Bordeaux. — La cour y entre (5 octobre) et y séjourne jusqu'au 15. — Situation de la Provence; Mazarin est d'avis d'y conduire le roi. — Opposition du duc d'Orléans. — La cour quitte Bordeaux, passe par Blaye, Saintes, Poitiers, Tours, Amboise; maladie de la reine. — La cour arrive à Fontainebleau (8 novembre).

La situation de la France exigeait une prompte solution des affaires de Bordeaux. Mazarin fit décider que la cour se rapprocherait de cette ville et que l'on commencerait l'attaque régulière des faubourgs. On avait d'abord songé à la diriger du côté du faubourg de la Bastide[1]; mais Mazarin fit décider

[1] *Mémoires de Lenet*, p. 358. Le faubourg de la Bastide est séparé de Bordeaux par la Gironde.

que ce serait contre le faubourg Saint-Surin, ou Saint-Severin, que l'on porterait tous les efforts de l'armée royale.

La cour vint s'établir à Bourg[1], pendant que le maréchal de la Meilleraye se disposait à attaquer le faubourg de Saint-Surin. Le cardinal s'était rendu, dès les premiers jours de septembre 1650, à l'armée qui devait assiéger Bordeaux. Comme le maréchal de la Meilleraye était souffrant, on fut obligé de différer les opérations militaires. Mazarin s'en plaignait[2]; il insistait sur l'état de l'armée, pleine d'ardeur, mais décimée par les maladies, et sur la nécessité de mettre un terme aux cabales de Paris, « qui s'autorisent de la rébellion de Bordeaux[3] ». Il ajoutait qu'en attaquant brusquement « une si grande ville, où le peuple est le maître et dont la plupart des bons bourgeois n'approuvent pas ce qui s'y fait, on pourrait les mettre en peu de jours à la raison». Le cardinal obtint enfin que, le 5 septembre, on marcherait contre le faubourg Saint-Surin. Mais comme on n'avait pas pu encore réunir toutes les troupes, l'attaque n'eut lieu que le 6. Le faubourg fut emporté, et l'on commença à battre la porte Dijeaux, et les remparts

[1] Petite ville sur la rive droite de la Dordogne, à peu de distance de son confluent avec la Garonne.

[2] Les lettres de Mazarin, relatives au siège de Bordeaux, sont adressées, pour la plupart à Lionne, qui était resté à Bourg auprès de la reine.

[3] Ce sont les termes mêmes de la lettre de Mazarin à de Lionne, en date du 4 septembre 1650. (Archiv. nat., KK, vol. 1221, f° 300.)

de la ville. Les Bordelais se défendirent intrépidement et firent même des sorties pour détruire les travaux des assiégeants. Mazarin annonçait, le 15 septembre, à Lionne[1], que les Bordelais avaient attaqué l'armée royale, mais avec peu de succès. « Ces troupes, ajoutait-il, étant venues par deux endroits à notre travail avancé, qui touche la demi-lune, y furent reçues vigoureusement, sans pouvoir nous faire abandonner un seul pouce de terre ni gâter quoi que ce soit de notre travail par les grenades et autres feux d'artifice, qu'ils y jetèrent.... Ils ont perdu, en ce rencontre, cent cinquante hommes tués ou prisonniers, sans les blessés dont on ne peut savoir le nombre. » Repousser les sorties des Bordelais ne suffisait pas. Mazarin avait espéré forcer promptement les retranchements et pénétrer dans la ville, mais tous ses efforts échouèrent.

Pendant ces luttes sanglantes et stériles, les ennemis du cardinal redoublaient d'efforts pour exciter contre lui les populations en le représentant comme l'auteur des malheurs de la France. Les Espagnols et les partisans des princes, qui n'avaient pas réussi dans leurs attaques de vive force, cherchaient à diviser de plus en plus la nation. Vers l'époque de la défaite d'Hocquincourt[2] et de la panique de Paris,

[1] Bibl. nat., mss. f. fr. 4209, f[os] 51-57. Le manuscrit n'indique pas à qui cette dépêche est adressée; mais nous avons vu qu'à cette époque c'était surtout avec Lionne que Mazarin correspondait.

[2] Voyez ci-dessus, p. 136-137.

ils firent afficher des placards pour exciter le peuple à secouer un joug odieux. Les frondeurs y étaient attaqués en même temps que le cardinal. Voici le texte d'un de ces appels à la révolte, conservé dans les papiers de Mazarin[1] :

« Peuple,

« Ta calamité nous touche; nous déplorons ta misère; car si le bras de Dieu ne t'assiste, ta ruine est inévitable. Ton sang et ta liberté ont été vendus au prix de l'or par ceux que tu croyais tes protecteurs et par ceux que tu avais protégés. Il est temps que tu te détrompes et que tu saches que ce n'était point ton intérêt qui les faisait agir, mais qu'ils ne se sont servis du désespoir où t'avait jeté la pernicieuse conduite du Mazarin que pour faire leurs affaires. Sitôt que le coadjuteur et le duc de Beaufort ont obtenu ce qu'ils demandaient pour eux et pour leurs amis, ils n'ont plus tenu le langage qu'ils tenaient autrefois dans la chaire de Saint-Paul, dans le parlement, dans les halles et dans toutes les rues de Paris, et si tu veux être pleinement instruit de ces importantes vérités, informe-toi exactement de ce qui s'est passé dans les dernières assemblées du parlement; on te dira que ceux de cette compagnie qui souhaitent ton bien, ayant proposé de chasser Mazarin, le coadjuteur, le duc de Beaufort et ceux de leur cabale l'ont maintenu; ils

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXIX, pièce 154.

ont empêché qu'on donnât un arrêt contre lui qui t'en aurait délivré. Désabuse-toi, pauvre peuple, et dans cette sainte journée[1], après avoir fait des prières ardentes pour Leurs Majestés, pour M. le duc d'Anjou, pour M. le duc d'Orléans, pour l'heureux accouchement de Madame, demande à Dieu la réconciliation de toute la maison royale, puisque c'est le seul moyen de te délivrer de ta misère présente, de celle dont tu es menacé par les ennemis qui ravagent la frontière et de ton mortel ennemi le cardinal Mazarin. »

En même temps, l'archiduc Léopold envoyait proposer au duc d'Orléans d'ouvrir des conférences pour la paix et d'en régler les conditions dans une entrevue des deux princes. C'était encore un moyen de persuader au peuple que les artifices du cardinal prolongeaient seuls la guerre et qu'il serait facile, s'il était écarté, de s'entendre sur les conditions de la paix. Don Gabriel de Tolède vint à Paris (11 septembre) pour régler, au nom de l'archiduc, les conditions de l'entrevue.

Le duc d'Orléans paraissait d'abord disposé à traiter directement avec l'archiduc et à se rendre immédiatement à Soissons, pour aller de là à Reims conférer avec le représentant de l'Espagne dans une plaine entre Reims et Rethel. Le duc de Beaufort et le coadjuteur l'exhortaient vivement à prendre ce

[1] Probablement le 25 août, jour de la saint Louis.

parti[1]. Les dépêches de Le Tellier, écrites au moment même où les événements s'accomplissaient, donnent les détails les plus complets sur la conduite et les hésitations de Gaston. Le lendemain de l'arrivée de don Gabriel de Tolède, Le Tellier écrivait à Mazarin[2] : « Son Altesse Royale m'a tiré à part pour me dire qu'encore que ce que font les Espagnols en cela ne soit qu'un artifice pour essayer de soulever le peuple dans Paris, s'ils pouvaient trouver quelque prétexte pour faire croire que nous ne répondons pas au désir apparent qu'ils ont pour la paix, néanmoins que, pour l'empêcher, il fallait payer de même qu'eux des apparences et se mettre en état de ne pouvoir être pris au dépourvu.... Je crois, ajoute Le Tellier, que MM. de Beaufort et le coadjuteur portent Monsieur à accepter l'entrevue, lui faisant entendre que, s'il la refusait, on s'élèverait ici contre lui, parce qu'on croirait qu'il voudrait éluder une si favorable occasion de conclure la paix... Ce qui m'en fait juger ainsi est ce que M[me] de Chevreuse, qui sort de céans, il y a environ une heure, m'a rapporté que Son Altesse Royale lui avait dit qu'il était résolu d'aller à Soissons, proche de laquelle ville on choisirait un lieu pour se trouver avec M. l'archiduc. »

[1] Voy. les *Mémoires de Retz*, t. II, p. 259, de l'édit. Charpentier. Retz ne parle que de lui; mais les dépêches de Le Tellier lui associent le duc de Beaufort.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. LI, pièce 112. Cette série de FRANCE est différente de celle qui a été indiquée précédemment; elle est désignée, comme il a été dit, sous le nom de *volumes verts*.

La suite de la dépêche de Le Tellier prouve que l'influence redoutable des frondeurs était combattue par Marguerite de Lorraine, femme de Gaston d'Orléans, et surtout par Mlle de Saugeon. Dirigées par les conseils du père Léon, dont nous parlerons plus loin, elles s'efforçaient de disputer à Paul de Gondi l'esprit du faible prince. Mme de Chevreuse « m'a dit, ajoutait Le Tellier, qu'elle avait vu Madame, qui lui avait témoigné que Monsieur voulait aller à Soissons ; qu'elle la priait de savoir si c'était le garde des sceaux et moi qui lui donnions ce conseil, ou MM. de Beaufort et le coadjuteur, et que, si c'étaient les derniers, elle ferait beau bruit ce soir, se déclarerait contre eux et qu'absolument elle empêcherait Monsieur de s'engager à ce voyage ; que Mlle de Saugeon, qu'elle (la duchesse de Chevreuse) avait vue ensuite, y était tout à fait contraire (au projet de voyage), si bien qu'elle ne croyait pas que Monsieur, fortifié de notre avis, le voulût entreprendre[1] ».

Quel étrange spectacle que celui du lieutenant-général du royaume dominé par les influences de ces deux femmes, et décidant, d'après les caprices de sa petite cour, des intérêts de la France ! Gaston obéit, en effet, aux volontés de sa femme et de Mlle de Saugeon, et pour couvrir d'un prétexte plausible ses tergiversations, il demanda l'avis du conseil qui avait été

[1] Comparez une lettre de Colbert à Le Tellier, t. I, p. 42, des *Lettres, instructions et mémoires* publiés par M. P. Clément.

établi près de lui[1]. Les maréchaux de France[2], le comte d'Avaux et Le Tellier se réunirent chez le garde des sceaux, Châteauneuf, pour examiner la question qui leur était soumise par le duc d'Orléans[3] : « Nous trouvâmes, écrivait Le Tellier à Mazarin dans la dépêche du 14 septembre, qu'il n'y avait pas d'apparence que Son Altesse Royale et l'archiduc pussent eux-mêmes contester et résoudre tous les articles du traité de paix, tant parce qu'ils n'étaient pas suffisamment instruits sur ces matières que parce que ce détail était au-dessous des personnes de leur condition. »

L'avis du conseil fut approuvé par Gaston. Cependant le prince voulut encore s'appuyer sur l'autorité du premier président et du président de Mesmes. Ils pensèrent, comme le conseil, que le duc d'Orléans, avant de se rendre à une entrevue avec l'archiduc, devait députer d'Avaux[4], accompagné du nonce et du résident de Venise, qui feraient office de médiateurs, comme à Munster le nonce Chigi et le Vénitien Contarini, et régleraient, avec les envoyés de l'archiduc, les préliminaires de la paix. En consé-

[1] Voy. sur ce conseil, p. 109, note 2.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. LI, pièce 113. La dépêche de Le Tellier du 14 septembre 1650 confirme ce que le maréchal d'Estrées a dit de la présence des maréchaux de France dans le conseil du prince (voy. ci-dessus, p. 109, note 2).

[3] Le coadjuteur, comme le fait remarquer Le Tellier, avait refusé d'assister au Conseil par suite de difficultés de préséance.

[4] Claude de Mesmes, comte d'Avaux, que nous avons vu figurer au congrès de Westphalie (t. II, p. 3-4).

quence, Gaston dépêcha en Guienne un courrier afin de demander à la régente l'autorisation nécessaire pour entamer ces négociations. La refuser eût été imprudent : on aurait ainsi accrédité les bruits que répandaient les Espagnols et les ennemis de Mazarin sur son opposition à la paix. Aussi la reine s'empressa-t-elle, d'après l'avis du cardinal, d'envoyer au duc d'Orléans de pleins pouvoirs pour traiter avec les Espagnols ; on y ajouta même l'autorisation pour le prince de se faire représenter, s'il le jugeait à propos, par des délégués[1]. Mazarin craignait que l'archiduc ne fît quelque proposition captieuse en faveur des prisonniers de Marcoussis ; il eut soin de prévenir le Tellier que toute négociation de cette nature devait être écartée[2] : « La première chose que l'on ait à faire, écrivait-il, c'est de bien s'assurer qu'il ne sera point parlé de cette liberté. »

Le cardinal représentait ensuite qu'il n'y avait pas d'exemple que deux princes, comme le duc d'Orléans et l'archiduc « soient jamais entrés dans le détail d'une si grande négociation, où, pour discuter une parole seule, il faudra quelquefois des jours et des semaines entières, et, ainsi, l'abouchement proposé ne pourrait pas être fort utile, si ce n'est qu'on eût fait auparavant ébaucher et résoudre la plupart des difficultés par les personnes que Son Altesse Royale

[1] Lettre de Mazarin à Le Tellier, en date du 17 septembre 1650 ; Bibl. nat., mss. f. fr. 4208, f° 294 et suiv.

[2] *Ibidem.*

a pouvoir de subdéléguer ». Mazarin, pénétrant les intentions secrètes des Espagnols, ne voyait dans la négociation proposée qu'un artifice des ennemis de la France : « Quand il n'y aurait d'autre raison, ajoutait-il, pour se méfier des avances de l'archiduc, c'en serait une, ce me semble, assez forte de savoir que c'est l'ouvrage de M. de Turenne, ennemi juré de l'État et de tous ceux qui ont eu part à l'arrêt (à l'arrestation) des princes, pour éviter de s'engager mal à propos aux négociations qu'il voudra faire ; et comme nous reconnaissons visiblement que leur artifice va nous mettre les peuples sur les bras, faisant croire qu'il ne tient qu'à ceux qui ont part dans les affaires de donner la paix à la France, il faut que notre conduite, comme Son Altesse Royale le dit très prudemment, ait pour principal objet, si la paix ne se peut faire, de montrer qu'il n'a pas été en notre pouvoir, et enfin faire retomber sur les ennemis le blâme et la haine qu'ils veulent jeter sur nous. »

Dès que le duc d'Orléans eut reçu les pouvoirs nécessaires pour la négociation, le comte d'Avaux, le nonce et un secrétaire de l'ambassadeur vénitien, qui n'avait pas de caractère officiel[1], s'avancèrent

[1] Morosini, qui avait suivi la cour dans le Midi, le dit positivement : « Che non hà ne carattere ne autorità immaginabile. » (Troisième dépêche de Morosini du 28 septembre, 1650.) Retz avoue, dans ses Mémoires (t. II, p. 261 de l'édit. Charpentier) qu'il aurait souhaité être un des négociateurs ; mais il ne parle pas des motifs qui s'opposèrent à son désir. On les trouve indiqués dans une dépêche de Michel Le Tellier à Mazarin (aff. étr., FRANCE, t. LI, pièce 114,

jusqu'à Nanteuil[1], et y attendirent les passe-ports que leur avait promis don Gabriel de Tolède; mais l'archiduc leur fit savoir que les intermédiaires étaient inutiles, et qu'il voulait traiter directement avec le duc d'Orléans. Les plénipotentiaires et la France entière ne virent, dans cette défaite, qu'une preuve que les Espagnols n'avaient jamais songé sérieusement à la paix[2]. C'était aussi l'opinion de Mazarin; en recevant cette nouvelle, il écrivit à Le Tellier : « Nous n'avons pas été surpris que l'archiduc ait rompu toute négociation de paix, chacun ayant bien jugé d'abord que tout ce qu'il faisait n'était qu'un artifice, suggéré par M. de Turenne à dessein de soulever les peuples; mais nous l'avons été beaucoup qu'il n'ait pas seulement gardé les apparences. Ce qui est d'un bonheur pour nous et d'un avantage incomparable, qui est dû à la prudente conduite de Son Altesse Royale. »

La situation des assiégeants devant Bordeaux n'en était pas moins fort critique. Ils avaient échoué dans les attaques contre la place. L'argent manquait : on n'avait pu tirer de la riche province de Touraine que quinze mille livres[3], secours insignifiant

série des volumes verts); elle complète sur ce point les *Mémoires de Retz* et prouve que ce fut pour des questions de préséance qu'il ne prit pas part à la négociation.

[1] Probablement Nanteuil-Notre-Dame, dans le département de l'Aisne, au nord de Château-Thierry.

[2] La Barde, *de rebus gallicis*, p. 545.

[3] C'est Morosini qui nous fournit ce renseignement : « Non ha-

pour entretenir une armée. La désertion des soldats et le découragement du maréchal de la Meilleraye rendaient chaque jour plus nécessaire la conclusion de la paix. Mazarin l'avoue dans ses lettres confidentielles à de Lionne. Il lui écrivait le 15 septembre[1] : « M. de la Meilleraye m'a dit qu'il ne faut rien espérer de cette entreprise, que tous les jours les ennemis prendront davantage de cœur et que nous ne pouvons pas garder encore quatre jours les postes que nous [avons occupés]. » Dans cette situation, le cardinal saisit avec empressement l'occasion de renouer les négociations et accepta les offres des députés du parlement de Paris, qui étaient arrivés, avec le marquis du Coudray-Montpensier, pour servir de médiateurs entre la cour et Bordeaux.

La reine accorda une trêve pour que ces députés pussent remplir leur mission. Ils trouvèrent les assiégés non moins disposés que la cour à déposer les armes. Les Bordelais manquaient de vivres et d'argent; les secours d'Espagne, qu'on leur promettait depuis longtemps, n'arrivaient pas; les campagnes étaient ravagées par les troupes, et le marquis de Saint-Luc[2] venait de battre un corps de cavalerie bordelaise, qui occupait le Médoc. Les vendanges, dont la saison

vendo potuto cavare da tutta la Turenna, che è paese ricco e abbondante, più di quindici milla lire. » (Première dépêche du 20 août.)

[1] Archives nationales, KK, tome 1221, f° 334.

[2] François d'Espinay, marquis de Saint-Luc, lieutenant général du gouvernement de Guienne en 1641, maréchal de camp en 1647, lieutenant général en 1650, mort en 1670.

approchait, allaient être perdues si la guerre continuait. Ce dernier motif fut, d'après Lenet[1], un de des plus puissants pour vaincre l'opposition que la paix rencontrait encore de la part de quelques frondeurs bordelais, excités par le duc de Bouillon et le parti des princes. De son côté, Mazarin avait, comme nous venons de le voir, de pressantes raisons pour mettre un terme à cette guerre civile. Il était, d'ailleurs, parfaitement instruit des progrès que le coadjuteur faisait chaque jour dans l'esprit du duc d'Orléans. Paul de Gondi excitait ce prince à s'emparer de la direction des affaires en stimulant sa jalousie. Il était temps pour Mazarin d'aller combattre ces influences pernicieuses. Le meilleur moyen de réfuter les accusations de ses adversaires était de réunir les troupes du nord et du midi pour attaquer en Champagne l'armée composée d'Espagnols et de partisans des princes que commandait Turenne. Après avoir reconquis les places perdues, il serait plus facile de vaincre les ennemis de l'intérieur[2].

[1] *Mémoires*, p. 389. « Ceux, dit Lenet, qui avoient paru les plus affectionnés... ne respiroient que la paix et la liberté de faire leurs vendanges. » Mazarin écrit également, dans une lettre où il montre le peuple de Bordeaux bien disposé pour la paix : « L'approche de la vendange n'a pas peu contribué à lui donner cette ardeur. »

[2] Nous ne prêtons pas à Mazarin des plans imaginaires. On voit, par une lettre du cardinal, en date du 23 septembre que, dès cette époque, il se préparait à reprendre Rethel. Après avoir indiqué les troupes qu'il faudrait réunir, il ajoute : « Il me semble qu'il importe de commencer à préparer par avance toutes ces choses, afin que, dès que la retraite de l'armée des ennemis donnera lieu d'as-

Ces considérations décidèrent Mazarin à se montrer facile sur les conditions de la paix : on accorda aux Bordelais amnistie pleine et entière pour tous les attentats commis contre l'autorité royale, à la condition que le roi et ses troupes entreraient dans la ville. La princesse de Condé, les ducs de Bouillon et de la Rochefoucauld ainsi que tous leurs adhérents devaient profiter de l'amnistie et pourraient se retirer dans leurs terres. Le duc d'Épernon, sans être révoqué de ses fonctions de gouverneur de Guienne, resterait éloigné pour quelque temps de la province. Enfin il était enjoint aux Bordelais de déposer les armes et de raser les fortifications qu'ils avaient construites. Les conseillers du parlement, exilés pendant les troubles, étaient rappelés.

sembler la nôtre... on puisse, sans perte de temps, travailler à la circonvallation de Rethel que les paysans feront volontiers, et il me semble qu'avec un peu d'argent pour payer les travaux de la tranchée, il est impossible qu'il ne nous réussisse de dénicher les ennemis de ce poste-là. » Mazarin revient souvent, dans sa correspondance, sur la nécessité de chasser les Espagnols de la Champagne et sur les importants résultats qu'on en pouvait espérer. Il écrivait encore à Le Tellier (Bibl. nat., mss. f. fr. 4208, f[os] 383-388) : « Il faut toujours s'appliquer à mettre toutes choses en état que l'on puisse faire la guerre aux ennemis le mois de novembre, lorsque les troupes qu'on envoie de deçà (de Guienne) seront arrivées. Car si... l'on est assez heureux de pouvoir chasser les ennemis de Château-Porcien et de Rethel, et, par ce moyen-là, de les contraindre de prendre leurs quartiers d'hiver en leur pays, on verra non seulement détruits tous les partis qui s'élèvent en faveur de M. le Prince, mais la paix générale plus près de sa conclusion qu'elle n'a jamais été. C'est assez dire que nous n'oublions rien et faisons nos derniers efforts pour faire réussir une affaire qui nous peut produire tant de bien. » (Voy. encore plus loin, p. 187-189.)

Telles furent les principales conditions acceptées dès le 24 septembre, puis contestées par quelques factieux, et définitivement arrêtées le 29 [1]. Le traité fut signé à Bourg le 1er octobre par les députés du parlement de Bordeaux. La majorité des habitants de la Guienne l'accueillit avec la joie la plus vive. Mazarin, au contraire, n'était pas sans inquiétude sur les suites de cette paix, que la situation des affaires l'avait forcé de conclure. Il écrivait à Le Tellier le 3 octobre [2] : « Il sera malaisé de pourvoir au gouvernement de cette province, en sorte que l'on en puisse avoir l'esprit en repos. M. de Saint-Luc [3], qui en est lieutenant général, est un gentilhomme qui vaut beaucoup, qui a grand cœur et dont le zèle et la fidélité pour le service du roi seront incorruptibles; mais avec cela je ne voudrais pas soutenir que, lorsque Sa Majesté aura tourné le dos, il pût faire tout ce qui serait à souhaiter dans la conduite de ces esprits, lesquels deviendront sans doute plus fiers qu'ils n'ont jamais été, d'autant plus qu'on ne leur a mis aucune bride pour les retenir, ni par le rétablissement du château Trompette [4], ni en faisant le moindre réduit [5]. »

L'entrée du roi, à la tête de son armée, était la

[1] *Mémoires de Lenet*, p. 401.
[2] Bibl. nat., mss. f. fr. 4208, fos 346-357.
[3] Voy. ci-dessus, p. 158, note 2.
[4] Il a déjà été question de ce château dans le tome III, p. 240, note 1.
[5] Fortification qui pût servir de lieu de retraite à la garnison.

seule expiation imposée à la révolte de Bordeaux. La princesse de Condé, les ducs de Bouillon et de la Rochefoucauld et tous ceux qui les avaient accompagnés en Guienne, sortirent de la ville dans les premiers jours d'octobre. La princesse de Condé s'était embarquée pour descendre la Gironde, tandis que le maréchal de la Meilleraye remontait le fleuve à la tête de la flotte royale. Le maréchal eut une entrevue avec la princesse, l'engagea à visiter la reine, et se chargea lui-même de la présenter. Anne d'Autriche, qui était encore à Bourg [1], consentit à recevoir Claire-Clémence de Maillé-Brézé et son fils, qui se jetèrent à ses pieds pour demander la délivrance de leur mari et de leur père. La reine répondit avec bienveillance, mais sans rien promettre. Quant au cardinal, il eut avec le duc de Bouillon et Pierre Lenet de longs entretiens, qui inquiétèrent Mlle de Montpensier. Elle avait accompagné la cour pendant tout ce voyage, et quoiqu'elle fût alors mieux disposée pour le cardinal qu'à l'époque où elle a écrit ses Mémoires [2], elle ne vit pas sans appréhension Mazarin écouter les partisans des princes : elle craignit qu'il ne voulût mettre Condé en liberté et s'en servir pour combattre les frondeurs. Elle communiqua ses soupçons au duc d'Orléans, et ce fut un nouveau sujet de défiance et d'accusations contre Mazarin.

[1] Voy. ci-dessus, p. 148, note 1.

[2] La première partie des Mémoires de Mlle Montpensier fut écrite après la Fronde pendant son exil à Saint-Fargeau.

La cour fit son entrée à Bordeaux le 5 octobre, et fut reçue avec beaucoup de joie et de magnificence[1], à en juger par la lettre que Mazarin adressait le lendemain à Le Tellier[2] : « Leurs Majestés, lui écrivait-il le 6 octobre, partirent hier matin de Bourg, s'étant embarquées sur une galère que la ville de Bordeaux avait pris soin d'envoyer avec quelques autres galiottes pour le train de Sa Majesté. Ils ne l'avaient pas seulement ornée de tapisseries dedans et dehors ; mais les jurats, qui l'amenèrent, avoient pourvu à une collation pour Leurs Majestés, où il y eut profusion de toutes sortes de confitures. Le temps favorisa la solennité de l'action, ne s'étant jamais vu un plus beau jour ni plus serein, quoique le jour d'auparavant et celui-ci (le 4 et le 6 octobre) aient été fort laids et fort pluvieux. Il ne se peut certainement rien concevoir de plus magnifique ni de plus beau que l'abord (l'arrivée) de Leurs Majestés dans le port. Toute la rivière était couverte de voiles, que le peuple, qui était sur la grève et aux fenêtres, voyait venir de deux lieues de loin. Il y avait quarante galères ou galiottes, bien armées, et vingt-trois grands vaisseaux ou brûlots, sans compter les petites barques ou bâtiments, que la cour avait pris à loué (loyer) pour le transport des valets et des équipages.

» A mesure que Leurs Majestés s'approchèrent, tout

[1] Mlle de Montpensier confirme sur ce point le témoignage de Mazarin. (*Mémoires*, t. I, p. 272, édit. Charpentier.)

[2] Bibl. nat., mss. f. fr. 4208, fos 360-364.

l'air se mit en feu par la décharge de l'artillerie, qui était et sur les vaisseaux et galères, et sur les murailles de la ville. Cette musique de canons, qui dura jusqu'à la descente de Leurs Majestés de la galère, fut suivie des cris de *Vive le roi!* que poussa le peuple avec tant d'empressement et de chaleur jusqu'à son arrivée à l'archevêché, qu'on s'entendait encore moins parler que quand les canons tiraient. Enfin il ne se peut jamais témoigner plus de joie, d'applaudissement et d'acclamations qu'a fait cette ville à la présence de leurs Majestés. J'ai su depuis qu'ils avaient encore été fort touchés de la magnificence avec laquelle ils virent entrer le roi. Comme M. de Bouillon leur avait toujours fait croire qu'il n'avait personne à sa suite et que celle de madame la Princesse était plus grande, le peuple fut fort étonné de la voir[1]. On avait pris soin de faire ranger cinq cents chevaux à côté du port, tirés des compagnies des gens d'armes, chevau-légers et gardes de Leurs Majestés, qui les attendirent et marchèrent immédiatement, les uns devant leur carrosse, les autres après, sans parler de M. le maréchal de la Meilleraye et des lieutenants généraux et de quantité d'autres officiers d'armée, qui, étant à cheval, brodés presque tous de pied en cap, ne nuisirent pas à la magnificence de la fête.

» En même temps que le roi entra d'un côté, deux régiments d'infanterie entrèrent par deux autres

[1] De voir cette magnificence de la cour.

portes et s'en rendirent les maîtres, comme il avait été jugé nécessaire pour l'entière sûreté de Leurs Majestés. Nous avons su depuis que cela avait donné quelque appréhension aux habitants qu'on eût dessein de faire quelque châtiment, et que plusieurs d'entre eux, qui sentaient leur conscience chargée, n'ont pas couché dans leurs maisons cette nuit; mais aujourd'hui (6 octobre) ils sont tous rassurés, et voient bien qu'on n'a fait que ce que la prudence voulait pour la sûreté du roi. »

Cependant l'esprit d'opposition se manifesta énergiquement contre Mazarin. Le parlement de Bordeaux refusa de le visiter en corps; c'était un affront pour le premier ministre. Mlle de Montpensier rapporte que l'on se servit de son influence sur les magistrats pour combattre les dispositions hostiles au cardinal. Mais il fut impossible de triompher de la résistance du parlement de Bordeaux. Mazarin l'avoue dans ses lettres : « Mademoiselle même, écrivait-il le 13 octobre, ayant, par sa bonté, sans que j'en susse rien, parlé à divers conseillers pour les persuader que Son Altesse Royale serait bien fâchée qu'on me refusât un honneur qui m'était dû, n'a rien gagné pour cela sur leurs esprits[1]. »

Pendant le séjour de la cour à Bordeaux, Mazarin

[1] Comparez les *Mémoires de Mlle de Montpensier*, t. I, p. 278-279, de l'édit. Charpentier. — Colbert écrivait à Le Tellier le 12 octobre : « Le parlement n'a point vu Son Éminence, et est demeuré ferme dans son opiniâtreté. » (*Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, t. I, p. 54.)

s'occupa de pacifier les provinces du Midi de la France, et de secourir le duc de Mercœur, vice-roi de Catalogne. Les trois grandes provinces du Midi avaient ressenti l'influence funeste de la Fronde. Les troubles de la Guienne étaient calmés pour quelque temps, et le Languedoc, après une agitation assez menaçante, était rentré dans le devoir; mais la Provence inspirait à Mazarin de sérieuses inquiétudes. Elle avait pour gouverneur, comme nous l'avons dit[1], le comte d'Alais, parent et partisan zélé du prince de Condé. Afin de s'assurer des dispositions de ce gouverneur, le cardinal lui fit envoyer l'ordre de se rendre à la cour; mais le comte, sans refuser positivement d'obéir, ne se pressa pas de quitter sa province.

Le cardinal craignit une nouvelle guerre civile, ou du moins feignit d'y croire. Il écrivait, le 7 octobre, à Le Tellier[2] : « On me mande de ces quartiers-là, et de Toulon même, que ledit comte s'est saisi des tours; ce qu'il ne peut avoir fait qu'avec le dessein de brouiller, n'ayant aucun droit ni même prétexte apparent d'entreprendre une semblable chose. [On me mande] qu'il a fait renforcer les compagnies de son régiment, qui sont audit Toulon, et a donné ordre aux autres, qui étaient à Antibes, de le venir joindre; qu'il y a fait entrer quantité de personnes de son parti; qu'il a fait visiter tous les bastions de la ville; que tous les gouverneurs des places mari-

[1] Tome III, p. 235.
[2] Bibl. nat., mss. f. fr. 4209, f[os] 108-114.

times sont auprès de lui; qu'il a empêché qu'on ait pris de la poudre au magasin du roi pour le vaisseau-amiral, quoique ce ne fût que pour rendre les saluts qu'il (ce vaisseau) est obligé de rendre aux vaisseaux qui entrent dans le port. Ce qui fait voir qu'il s'est rendu maître de toutes les munitions de la marine; que, pour mettre dans son parti et ses intérêts tous les capitaines des galères, il employait toute son autorité à leur faire bailler et prendre par violence les tiers, qui appartiennent au roi, des prises qui ont été faites, sous prétexte que Sa Majesté leur doit assez d'ailleurs. D'autres avis portent qu'il n'oublie rien pour s'acquérir lesdits capitaines des galères, et généralement pour réunir et gagner toutes les personnes qu'il peut; qu'il s'est assuré du commandeur de Guitaut[1], lequel, à ce qu'on mande, travaille incessamment à fortifier les îles[2]; qu'il a Antibes à son entière dévotion, M. de Chavigny[3] ayant donné ordre à Campels de lui obéir aveuglément; que Piles, gouverneur d'If[4], est aussi à lui, et les places de Saint-

[1] Charles de Peichperou de Comminges, commandeur de Guitaut. Il avait obtenu, en 1637, le gouvernement des îles de Sainte-Marguerite et Saint-Honorat. Il était commandeur de l'ordre de Malte, et maréchal de camp depuis 1649. Il ne doit pas être confondu avec le vieux Guitaut, capitaine des gardes de la Reine, qui avait arrêté le prince de Condé (voy. t. III, p. 373).

[2] La note précédente indique assez qu'il s'agit des îles de Sainte-Marguerite et de Saint-Honorat.

[3] On a vu (tome II, p. 133), que Chavigny s'était rendu à Antibes, dont il avait le gouvernement. Campels y commandait en son absence.

[4] Cette île de la Méditerranée, à 3 kil. S. O. de la côte de Pro-

Tropez[1] et de Porte-Croz[2], et ce qui doit tenir en peine extrême, c'est qu'étant maître de Toulon, il l'est de tous les vaisseaux du roi, qui sont en cette mer-là, et de tout ce qu'il y a de munitions d'artillerie qui sont dans les magasins. M. le grand-chambellan[3], d'ailleurs, affecte ici de paraître mécontent de ce qu'on ne lui a pas voulu permettre d'aller commander en Provence, lorsqu'on a donné ordre à son beau-père de venir. Je considère en tout cela que, si M. le comte d'Alais fait le saut[4], comme il paraît assez, par tout ce que dessus, qu'il est dans cette résolution, d'autant plus qu'il a fait grand amas d'argent et qu'il travaille à vendre de ses terres pour en avoir davantage, je considère que le parti de Monsieur le Prince recevra plus de force et d'utilité de sa déclaration[5] qu'il n'a souffert de préjudice et de diminution pour l'accommodement de Bordeaux. Ma raison est fondée sur la situation de la Provence en général, et sur celle en particulier des places dont

vence, a un château fort, qui date de François I[er] et sert maintenant de prison d'État.

[1] Aujourd'hui chef-lieu de canton du département du Var.

[2] Port-Croz est une des îles d'Hyères sur la côte du département du Var.

[3] Louis de Lorraine, de la branche de Guise, duc de Joyeuse, né le 11 janvier 1592, mort le 27 septembre 1654. Il était grand chambellan de France depuis 1644, et avait épousé, en 1649, la fille du comte d'Alais. (Voy. tome II, p. 413, note 2.)

[4] Locution familière dont le sens est : *s'il franchit le dernier pas et se révolte.*

[5] Par suite de la déclaration du comte d'Alais en sa faveur.

nous avons à craindre, parce qu'étant toutes sur la mer, et la Provence étant justement entre l'Espagne et l'Italie, les Espagnols peuvent, en moins de quinze jours, et du duché de Milan et du royaume de Naples et du côté d'Espagne, envoyer à Toulon et aux autres endroits autant de gens de guerre que le comte d'Alais voudrait, et les rafraîchir de mois en mois par le moyen du grand nombre de galères et de vaisseaux qu'ils ont en cette mer-là. »

Mazarin concluait que la présence de la cour en Provence pourrait seule prévenir une nouvelle guerre civile plus dangereuse que celle de Guienne. Cependant il ajoutait qu'il ne voulait pas conduire le roi dans cette province lointaine sans l'assentiment du duc d'Orléans. Les craintes exprimées par Mazarin étaient-elles bien sincères? Son intention n'était-elle pas surtout de tenir la cour éloignée de Paris, où dominaient ses ennemis, et de rester à la tête de l'armée qui accompagnait le roi? Les contemporains l'ont cru [1], et cette opinion paraît vraisemblable. Mais le duc d'Orléans, consulté par Le Tellier, s'opposa formellement à une plus longue absence de la cour. Les dépêches du secrétaire d'Etat annonçaient que ce prince se plaignait de la conduite du cardinal; que le coadjuteur se rendait chaque jour plus puissant

[1] Morosini, qui se montre très impartial, le déclare formellement: « Sua opinione constante era di tener lontano il rè con tutto il possibile, e di non commettersi alle bizarrie stravaganti di questi borghesi. » (Première dépêche du 1er novembre 1650.)

dans la cour de Gaston, et que Mazarin devait se hâter de venir combattre son influence.

Le cardinal, qui connaissait ce prince, ses caprices et la mobilité de son esprit, avait pris les précautions les plus minutieuses pour empêcher qu'il ne se livrât à ses ennemis. Les courtisans, les femmes, les moines, tous ceux, en un mot, qui avaient quelque crédit auprès de Gaston ou de sa femme, lui étaient vendus. Nous retrouvons leurs lettres dans les papiers de Mazarin : elles attestent avec quelle vigilance les actions du duc d'Orléans étaient surveillées. Il ne faut pas craindre d'insister sur ces intrigues de cour, qui ont été ignorées des auteurs de mémoires. Les correspondances des agents de Mazarin prouvent, d'ailleurs, que le coadjuteur n'eut pas, pendant cette époque, le rôle pacifique et désintéressé qu'il s'attribue. A l'en croire, il s'efforçait de calmer le duc d'Orléans au lieu de l'exciter contre Mazarin[1]. Il affirme qu'il servit la reine, pendant le voyage de la cour en Guienne, avec « une application incroyable.... et avec une sincérité qui a peu d'exemple[2] ». Ces assertions de Retz sont réfutées par les avis que Mazarin recevait de Paris.

Parmi les correspondants du cardinal, un des plus zélés était le Père Léon, moine de l'ordre des Carmes, qui avait assisté le cardinal de Richelieu à ses der-

[1] *Mémoires de Retz*, t. II, p. 253 de l'édit. Charpentier.

[2] *Ibid.*, p. 280. Retz a même soin d'ajouter avant ce dernier membre de phrase : *La vérité me force de le dire.*

niers moments[1]. Ce Père Léon avait une grande influence au Luxembourg : c'était lui qui avait surtout contribué à tirer des Carmélites Mlle de Saugeon[2], pour la ramener au palais d'Orléans[3]. Deux billets du Père Léon prouvent combien le coadjuteur était loin de tenir la conduite dont il se vante dans ses mémoires. Le Père Léon écrivait à Mazarin, le 2 septembre 1650[4] : « Les personnes qui vous sont ici attachées me pressent encore et de veiller sur ce qui se passe et de vous écrire. J'avoue avec eux que les cabales recommencent toujours, que *Duras* (les partisans des princes)[5], et *Cloistre* (le coadjuteur), ne finiront jamais qu'ils ne soient détruits, et qu'on se sert du prétexte de la paix[6] pour accroître l'aversion contre Votre Eminence. » Quelques jours plus tard, le 6 septembre, le Père Léon insistait avec plus de force sur l'influence de Gondi[7] : « il (le coadjuteur) est le principe que nous tâchions de découvrir depuis trois ou quatre mois. S'il y a encore quelque autre, je n'en sais rien, si ce n'est *Fortion* (le duc de Beaufort). »

[1] Voy. *Mémoires de Montchal*, édit. de 1718, p. 268. Ces Mémoires de l'archevêque de Toulouse, Montchal, dont nous avons déjà parlé (t. III, p. 180) ne font pas partie des grandes collections de Mémoires relatifs à l'histoire de France.

[2] Voy. t. III, p. 351.

[3] *Mémoires de Mlle de Montpensier*, t. I, p. 229 (édit. Charpentier) : « L'on fit venir un père Léon, carme mitigé, qui étoit un fort habile homme. »

[4] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXIX, pièce 2.

[5] L'explication des noms déguisés se trouve dans le manuscrit.

[6] Proposée par les Espagnols. (Voy. ci-dessus, p. 152 et suiv.)

[7] Archives des affaires étrangères, *ibidem*, pièce 19.

A côté de ce moine, il faut citer un courtisan dont se servait la politique du cardinal, c'était le marquis de Piennes (Antoine de Brouilly) [1]. Il était lié, depuis sa jeunesse, avec Paul de Gondi, et Mazarin, qui lui avait rendu des services et qui comptait sur sa reconnaissance, l'employait pour tâcher de modérer l'ambition du coadjuteur. Le marquis de Piennes y fit tous ses efforts, et se servit même de Mlle de Chevreuse pour tâcher de réconcilier Paul de Gondi avec Mazarin, témoin la lettre suivante qu'il adressait au cardinal le 18 septembre 1650 [2] :

« Je mandai, il y a huit jours, à V. Em., comment j'avais témoigné à M. le coadjuteur le bien et les honneurs qu'Elle (V. Em.) lui voulait procurer, et les sentiments dans lesquels je l'ai trouvé. Depuis cela, j'ai continué à le voir....., et j'ai sollicité autant que j'ai pu Mlle de Chevreuse, qui a quelque pouvoir sur son esprit, de le maintenir dans le devoir; à quoi je peux dire à V. Em. qu'elle se porte entièrement. Elle m'a assuré qu'il se modérait fort, et qu'elle croyait qu'il n'échapperait pas, et, en effet, j'ai trouvé qu'il avait depuis quelques jours moins d'emportement; mais je crains encore que ce ne soit un esprit qui cache à tous ses meilleurs amis

[1] Le marquis de Piennes était gouverneur de Pignerol. Il mourut en 1675, à l'âge de soixante-cinq ans. Retz parle de leurs anciennes relations. (*Mémoires*, t. I, p. 40 de l'édit. Charpentier.)

[2] Archives des affaires étrangères, FRANCE, t. CXXIX, pièce 51 ; autographe.

ses véritables sentiments, et qui agisse seulement selon la rencontre des temps. »

Le marquis de Piennes aurait voulu amener le coadjuteur à s'expliquer sur ses prétentions; mais il ne put y parvenir. Il lui représenta[1] vainement qu'il avait un extrême tort de se plaindre de Mazarin, puisqu'il ne lui avait pas fait connaître ce qu'il souhaitait. « Il me dit, avec quelque émotion : *Comment, il ne connaît pas ce que peut désirer un homme de ma naissance, et qui est en état de leur faire le mal que je puis faire?* A cela, je connus qu'il avait un but, mais qu'il n'en voulait rien témoigner à V. Em., et qu'il avait dessein, par sa conduite, de l'obliger à lui procurer [ce qu'il désirait], sans lui en parler, afin de se pouvoir maintenir toujours dans l'esprit des peuples pour un homme désintéressé et qui ne prétendait rien de la cour[2]. »

Mme de Chevreuse avait toujours conservé une influence considérable au palais d'Orléans. Mazarin ne l'ignorait pas, et il s'efforçait de la retenir dans son parti par des largesses, auxquelles elle était loin d'être insensible. Nous avons vu plus haut[3] qu'elle demandait les biens confisqués sur les victimes des guerres civiles. Elle réclamait aussi la rançon du

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXIX, *ibid.*

[2] En réalité, Mazarin savait parfaitement à quoi s'en tenir sur le but auquel tendait le coadjuteur; mais Mme de Chevreuse ne fit qu'un peu plus tard, pour Paul de Gondi, une demande de promotion au cardinalat, qu'on pourrait appeler officielle.

[3] Voy. ci-dessus, p. 106, note 1.

prince de Ligne, qu'on estimait à cent cinquante mille florins[1], ou environ trois cent mille livres de monnaie du temps; on en trouve la preuve dans une lettre que Mazarin écrivait à la duchesse le 30 septembre 1650[2] : « Dès que j'ai appris votre pensée touchant la rançon du prince de Ligne, j'en ai parlé à la reine, qui vous l'a accordée avec grand plaisir et de la meilleure grâce du monde. Plusieurs personnes avaient eu souvent la même prétention; mais on a toujours rejeté bien loin les instances sur ce que Sa Majesté voulait essayer de profiter de cette rencontre pour procurer la liberté de M. de Guise[3], comme vous aurez peut-être vu qu'il s'en est traité bien avant... C'est pourquoi il y aura d'abord quelque conduite à tenir avec Son Altesse Royale, et je mande à M. Le Tellier de faire en cela ce que vous désirerez, si vous estimez qu'il y doive intervenir, quoique je ne doute nullement que Sadite Altesse Royale, dans le fond, n'en soit aussi aise que la reine. Agréez maintenant que, comme votre serviteur très passionné, je vous conjure que votre générosité accoutumée ne vous fasse point de préjudice en ce rencontre, et pour cela je me crois obligé de vous donner avis que, quand on a parlé de cette rançon, on n'a pas moins offert de six vingt mille (120000) florins,

[1] La valeur du florin variait suivant les pays; mais elle surpassait généralement deux livres de monnaie de France.

[2] Bibl. Maz., Mss. 1719, t. III, f° 455.

[3] On a vu (t. II, p. 462) qu'à la suite de l'expédition de Naples, le duc de Guise avait été fait prisonnier par les Espagnols.

et j'estime que, tenant bon, on pourra porter la chose à cent cinquante mille [1]. »

La duchesse de Chevreuse, tout en s'enrichissant des dons de la cour, ne laissait pas de traiter avec ses ennemis. Séduite par l'espérance du brillant mariage que la Palatine lui faisait espérer pour sa fille[2], elle négociait avec le parti des princes, et en même temps, elle restait étroitement unie avec le coadjuteur, ennemi déclaré de Mazarin. Le cardinal n'ignorait aucune des intrigues de la duchesse, et moins d'un mois après lui avoir fait accorder la rançon du prince de Ligne, il écrivait à Le Tellier[3] : « Si Mme de Chevreuse ne cherche que le repos, comme dit M. le garde des sceaux, elle le peut bien avoir plus honorablement, avec plus de sûreté et avec de très grands avantages pour sa maison dans les bonnes grâces [de la reine], que non pas en s'opiniâtrant contre son devoir (ayant promis à la reine et à moi que le coadjuteur manquant[4], elle serait sa plus grande ennemie) à demeurer étroitement unie avec lui, lorsqu'il n'oublie rien pour se faire connaître le plus méchant homme du monde et pour mettre tout le royaume sens dessus dessous, et certainement personne ne

[1] Retz diminue beaucoup la somme : « Mme de Chevreuse, dit-il,... n'étoit pas encore tout à fait payée des quatre-vingt-dix mille livres que la reine lui avait données de la rançon du prince de Ligne. » (*Mémoires*, t. II, p. 268.)

[2] Voy. ci-dessus, p. 131.

[3] Dépêche du 24 octobre. (Bibl. nat., mss. f. fr. 4209, fos 154-161.)

[4] Dans le sens de *si le coadjuteur manquait à son devoir*.

peut être plus éloigné du repos que celle qui voudra être liée avec l'esprit le plus étrange et le plus inquiet qui soit peut-être au monde. »

C'était cet esprit inquiet et ambitieux qui dominait le duc d'Orléans, et lui inspirait contre Mazarin les plaintes les plus amères. Les lettres de Le Tellier en sont remplies pendant le mois d'octobre 1650. L'entrevue du cardinal avec le duc de Bouillon fournissait un prétexte à Gaston. Mlle de Montpensier s'était empressée, comme nous l'avons vu[1], d'en avertir son père. Cette princesse romanesque était uniquement préoccupée de la grandeur de sa maison, et toujours disposée à croire que le duc d'Orléans ne soutenait pas son rang avec assez de vigueur. Elle craignait que Mazarin n'accordât aux ducs de Bouillon et de la Rochefoucauld la liberté du prince de Condé et ne s'alliât avec ce parti contre Gaston. Le duc d'Orléans partageait les inquiétudes de sa fille; il reprocha vivement à Mazarin ses conférences avec le duc de Bouillon. « L'entrevue avait été concertée, disait-il à Le Tellier[2], comme Son Éminence l'avouait elle-même. » Mazarin ne pouvait nier ses longs et importants entretiens avec le duc de Bouillon, mais il les expliquait assez naturellement en rappelant que le duc de Bouillon était le véritable chef du parti des princes, comme Gaston lui-même le re-

[1] Voy. ci-dessus, p. 162.
[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXIX, pièce 99. (Dépêche de Le Tellier à Mazarin en date du 12 octobre.)

connaissait. Il fallait ou le ruiner entièrement ou tâcher de le gagner. « Il n'y avait rien de si aisé, écrivait Mazarin à Le Tellier, le 18 octobre[1], faisant la paix avec Bordeaux que d'obtenir qu'ils abandonnassent entièrement M. de Bouillon à la justice du roi, parce qu'ils avaient absolument besoin de la paix et qu'ils ont bien montré qu'ils ne l'auraient pas différée d'un moment pour le plus ou moins des intérêts de mondit sieur de Bouillon, mais on n'y a pas voulu insister à cause de ce qui s'était passé au parlement de Paris touchant l'amnistie. »

Si donc le duc de Bouillon et ses adhérents n'avaient pas été ruinés à la suite de la guerre de Bordeaux, il ne fallait s'en prendre qu'au parlement de Paris qui les avait couverts de sa protection, et au duc d'Orléans qui avait approuvé les résolutions du parlement. « Puisqu'on n'avait pu perdre M. de Bouillon, ajoutait Mazarin dans la même dépêche, il fallait tâcher de le regagner, au moins pour quelque temps, parce qu'il est l'âme du parti, le seul capable d'en former de nouveaux, le seul qui peut avoir crédit d'y rembarquer le roi d'Espagne..., et j'avoue que je croyais qu'on ne pouvait rien faire de plus important pour calmer le royaume, faire perdre aux amis et serviteurs de MM. les princes les espérances de leur liberté, donner de la jalousie aux Espagnols du parti de Mme de Longueville et de M. de Turenne, faire

[1] Bibl. nat , mss. f. fr. 4208, f°s 390-402.

penser ceux-ci à revenir, abattre la chaleur du parlement de Paris et enfin acheminer tout à une paix générale, [que] si on peut espérer par quelque moyen de détacher ledit sieur de Bouillon. J'avais jugé même que cela devait être agréable à Son Altesse Royale, non seulement pour toutes les raisons susdites, [Son Altesse Royale] ayant tant de part et d'intérêt à dissiper les cabales qui se forment en faveur de M. le Prince, mais parce que aussi le sieur du Coudray m'avait dit qu'il assurerait M. de Bouillon de la part de Son Altesse Royale que, revenant dans l'obéissance et faisant son devoir, il lui donnerait sa protection et le favoriserait en tous ses intérêts. Enfin on est bien loin de compte, car nous avions cru de deçà (à Bordeaux) ne pouvoir rien faire de mieux pour le service du roi dans l'état présent des affaires, et au lieu où vous êtes on a cru qu'il n'y a rien de si criminel. »

Ce que Mazarin ne dit pas, c'est que probablement, dans son entrevue avec le duc de Bouillon, il fit envisager à ce seigneur, pour lui et pour son frère Turenne, des avantages considérables[1], et le rôle glorieux

[1] Mazarin est un peu plus explicite dans ses carnets : « Il faut considérer que M. de Bouillon peut être détaché du parti de M. le Prince par les *grands intérêts qu'il a avec le roi*, et que, lui détaché, le parti s'affoiblit au dernier point; ce qui ne se peut pas dire des autres qu'on a ménagés à Paris, à cause qu'ils avoient l'honneur de la protection de M. le coadjuteur, lequel avoit les pensées les plus criminelles, comme de faire tuer Bar, (chargé de la garde des princes) et faire Son Altesse Royale régent et choses semblables avec le désir toujours de renverser la monarchie. » (Carnet XIV, p. 94-95.)

qui leur serait réservé, s'ils consentaient à s'attacher à la cause royale. Mazarin était las des exigences perpétuelles des frondeurs, de l'avidité de Mme de Chevreuse, de la mauvaise foi du garde des sceaux, de l'ambition du coadjuteur et des irrésolutions de Gaston d'Orléans. Il songeait, comme nous en donnerons des preuves dans la suite de cet ouvrage, à former un parti royal, qui ne dépendît ni des frondeurs, ni des princes, qui dominât les factions et fît triompher l'autorité monarchique. Turenne pouvait être, comme il le fut en effet pendant l'année 1652, l'épée de ce parti, dont le duc de Bouillon aurait été un des chefs politiques. Mazarin savait que la principauté de Sedan, que leur avait enlevée Richelieu, était le but de tous leurs désirs; il ne voulait pas la leur rendre; mais il espérait, par de larges compensations, comme les duchés d'Albret et de Château-Thierry, les comtés d'Évreux et d'Auvergne, par des titres de princes et des pensions considérables, satisfaire leur ambition, et se les attacher par une alliance avec sa famille[1]. Il est probable que, dans l'entrevue qu'il eut avec le duc de Bouillon et dont il eut soin

[1] Le duc de Bouillon mourut le 9 août 1652, avant que les troubles de la Fronde fussent terminés. Mais son fils aîné épousa dans la suite une des nièces de Mazarin, Marie-Anne Mancini. Il faut remarquer que l'ambassadeur vénitien, Morosini, prêtait déjà au cardinal la pensée de ce mariage dans sa seconde dépêche du 2 août 1650 : « Quello ch'è più riuscibile et che da pochi giorni vive fermamente nell' animo del signor cardinale è di maritare una delle sue nepoti con il primo genito di Buglion. »

d'écarter tous les témoins, il ne manqua pas de faire briller aux yeux du duc des espérances qui devaient se réaliser les années suivantes.

Cette entrevue mystérieuse, dont le duc d'Orléans soupçonnait vaguement le péril et dont Mazarin se justifiait facilement, n'était pas le seul grief que Gaston alléguât contre le cardinal dans ses entretiens avec Le Tellier. Un changement important se préparait dans le parlement de Paris. Le procureur général Méliand avait annoncé l'intention de se démettre de sa charge, et Mazarin songeait à lui donner pour successeur Nicolas Fouquet, qui était alors maître des requêtes, et dont il avait éprouvé l'habileté et le dévouement. La charge de procureur général n'était pas vénale, comme celle des conseillers et des présidents[1] du parlement; mais le titulaire avait un brevet de retenue[2], qui s'élevait, à cette époque, à quatre cent cinquante mille livres. La négociation pour l'achat de cet office fut conduite assez mystérieusement, jusqu'au jour où Nicolas Fouquet vint à Bordeaux pour obtenir l'approbation de la reine et les provisions de la charge qu'il sollicitait. Le duc d'Orléans se plaignit alors qu'on lui eût dérobé la connaissance de cette affaire. Sans attaquer le caractère

[1] Sauf la charge de premier président.

[2] Ces brevets de retenue constituaient une véritable pension de retraite que le successeur était obligé de payer au titulaire qu'il remplaçait. C'est dans la lettre de Le Tellier, en date du 12 octobre, que se trouve l'indication de la somme que Fouquet dut payer à Méliand pour lui succéder comme procureur général.

de Fouquet, il déclarait que les fonctions de procureur général au parlement de Paris étaient « de telle conséquence[1], particulièrement en ce temps-ci, qu'on n'avait pas dû songer à y faire aucun changement sans sa participation ». Au lieu d'avoir concerté l'affaire avec lui, on s'était contenté de lui en faire part, disait-il, trois semaines après « qu'il a été public que M. Fouquet en avait traité ». Pour donner satisfaction au duc d'Orléans, on ajourna la nomination de Fouquet jusqu'au retour de la cour à Paris. Le nouveau procureur général ne fut installé qu'à l'époque où le parlement reprit solennellement ses séances en décembre 1650.

Au milieu de tous les soucis de ces luttes politiques, Mazarin ne perdait pas de vue l'intérêt général du royaume. C'est par là qu'il se montre si supérieur à ses ennemis, exclusivement occupés de leurs vues ambitieuses. En même temps qu'il préparait, comme nous l'avons dit[2], l'expédition de Champagne pour enlever Rethel aux Espagnols et les chasser du nord de la France, il pressait Le Tellier d'envoyer des secours en Catalogne et insistait vivement sur l'état déplorable de cette province[3] : « Je ne saurais assez vous exprimer, lui écrivait-il, à quel point il est

[1] Dépêche de Le Tellier à Mazarin (12 oct.). Affaires étrangères FRANCE, t. CXXIX, pièce 99.
[2] Voy. ci-dessus, p. 159, note 2.
[3] Dépêche du 6 octobre 1650. (Bibl. nat., mss. f. fr. 4208, f[os] 360-364)

important d'envoyer promptement en Catalogne le secours d'argent dont je vous ai écrit. Les affaires y empirent tous les jours, et il n'en passe guère que nous ne voyions arriver des courriers de M. de Mercœur, ou des consistoires[1], qui me donnent très mauvaise opinion de la suite. Je connais bien pourtant que, s'il y avait moyen d'envoyer de quoi donner quelque satisfaction aux paysans, nonobstant la perte de Fleix, tout se pourrait remettre. Car Barcelone va fort bien, et ceux qui se retirent de nous ne le font que par pure nécessité et parce qu'ils ne voient pas jour que les persécutions qu'ils reçoivent des gens de guerre doivent bientôt cesser. Le roi d'Espagne n'a perdu cette province-là que par les mauvais traitements que ses armées firent aux peuples. Je crains fort que cette même raison ne la fasse encore reperdre au roi. Son Altesse Royale connaît mieux que personne de quelle importance il est de la conserver. Aussi la reine s'assure que tout ce qu'elle pourra pour y faire envoyer quelque assistance d'argent, elle le pratiquera. »

La cour quitta enfin Bordeaux le 15 octobre pour se rendre à Fontainebleau et de là à Paris. A son départ, elle fut, si l'on en croit les dépêches de Mazarin[2], l'objet des mêmes manifestations qui avaient salué son entrée. « Ce dont je puis assurer Son Altesse

[1] Assemblées des villes de Catalogne.

[2] Dépêche du 16 octobre. (Bibl. nat., mss. f. fr. 4208, f[os] 388-390.)

Royale, écrivait le cardinal à Le Tellier, c'est qu'on a laissé le bourgeois et le menu peuple fort satisfaits.» Colbert, qui accompagnait Mazarin, donne un démenti à cette assertion[1].

De Bordeaux la cour se rendit à Blaye pour remercier le duc de Saint-Simon de l'appui énergique qu'elle en avait reçu pendant le siège. Puis elle s'arrêta à Saintes, où elle reçut une députation de l'assemblée du clergé qui avait été convoquée pour voter le don gratuit. Dans la visite que les députés du clergé firent à Mazarin, ils réclamèrent la liberté du prince de Conti, qui était destiné à l'Église. L'assemblée avait, sous ce prétexte, ajourné le don de quatre millions que la cour réclamait. « J'essayai, écrivait Mazarin à Le Tellier[2], de leur faire connaître la qualité de leur faute et des conséquences qu'elle pouvait avoir, le tort qu'ils avaient d'être entrés dans une matière qui ne leur appartient point, sachant même que, quand on écouterait ce qu'ils avaient à dire, cela ne produirait rien dans le fond à l'avantage de M. le prince de Conti; que l'on n'avait jamais considéré la qualité d'abbé dans ce prince, celle de prince du sang la suffoquant entièrement. Cependant que, pour

[1] « Les peuples sont de la même volonté que le parlement, c'est-à-dire de la plus endiablée qui se puisse imaginer. » (Lettre de Colbert à Le Tellier, en date du 12 octobre 1650, t. I, p. 54, des *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*.) La suite des événements prouve que Colbert était, en cette circonstance, plus clairvoyant ou plus sincère que Mazarin.

[2] Dépêche du 21 octobre. (Bibl. nat., mss. f. fr. 4208, f[os] 404-409.)

cette simple qualité, l'assemblée du clergé voulait plus faire en sa faveur qu'aucune autre compagnie du royaume n'avait osé entreprendre pour l'autre [qualité]; que la postérité trouverait étrange que des personnes préposées pour prêcher l'obéissance qui est due au souverain, voulussent elles-mêmes se rendre les instruments du désordre... Enfin cela se passa bien mieux que je ne puis maintenant vous le dire, et j'ai appris, d'un de leur compagnie, qu'ils ont avoué n'avoir jamais compris jusqu'alors l'importance du pas qu'ils ont fait en cela. »

En quittant Saintes, la cour traversa Melle et Lusignan pour se rendre à Poitiers. Dans cette dernière ville, la reine, fatiguée d'un long voyage et agitée par les émotions d'une situation de plus en plus critique, commença à éprouver des accès de fièvre. L'état de sa santé ne l'empêcha pas cependant de continuer sa route jusqu'à Amboise, où elle fut contrainte de s'arrêter huit jours (du 27 octobre au 4 novembre). Pendant ce temps, Mazarin ne cessait d'entretenir la correspondance la plus active avec Le Tellier pour combattre les influences qui dominaient le duc d'Orléans, pour faire marcher des troupes vers le nord de la France, afin de reprendre les places enlevées par les Espagnols, enfin pour presser Le Tellier d'envoyer des secours au duc de Mercœur, vice-roi de Catalogne.

Une heureuse nouvelle vint faire diversion aux soucis qui assiégeaient la reine et son ministre :

Montrond, la seule place que les princes eussent conservée au centre de la France, était tombée entre les mains de Palluau, qui la tenait assiégée depuis plusieurs mois. Le parti des princes, qui avait perdu successivement la Normandie, la Bourgogne, Saumur, la Guienne et Montrond, paraissait abattu. Mazarin fait ressortir l'importance de ce succès dans une dépêche du 29 octobre 1650 : « Nous dissipons tout à fait par là, écrivait-il d'Amboise à Le Tellier[1], le parti de M. le Prince dans le royaume. Nous nous mettons en état de pouvoir nous servir de nos troupes et de celles mêmes qui avaient été levées contre nous. Nous abattons le cœur aux partisans des princes et à beaucoup de méchants esprits, et je ne doute point que M. le comte d'Alais[2] ne songe aujourd'hui plus d'une fois[3] à vouloir tout seul faire des déclarations contre le roi, et se soutenir en Provence au préjudice des ordres qu'il a reçus. Alvimar[4] dit que, sans Lenet[5], on n'aurait su rien conclure ; que Montrond est extrêmement bien fortifié et pourvu abondamment de vivres et de munitions de guerre ; que tous les officiers et chefs ont juré et signé de ne

[1] Bibl. nat., mss. f. fr. 4208, f°s 421-425.

[2] Mazarin a signalé plus haut, p. 166-169, l'inquiétude qu'inspiraient les projets de ce gouverneur de Provence.

[3] Dans le sens de *réfléchisse plus d'une fois avant de faire*, etc.

[4] Pierre d'Alvimar avait été nommé maréchal de camp le 24 mai 1650; il fut tué à la bataille de Rethel le 15 décembre de la même année.

[5] Pierre Lenet, dont les Mémoires ont été souvent cités.

plus porter les armes contre le roi, et qu'il répondrait de sa vie qu'aucun, à commencer par Persan[1] même, n'est capable de se plus engager en de pareilles affaires de la façon dont il les a ouïs parler. »

Ce nouveau succès donna à Mazarin plus de fermeté pour résister aux exigences des frondeurs. Lorsque la duchesse de Chevreuse proposa de gagner le coadjuteur, et avec lui le duc d'Orléans, en donnant à Paul de Gondi le chapeau de cardinal, Mazarin opposa un refus formel, et l'exprima sans ménagement dans un mémoire daté d'Amboise et adressé à Le Tellier[2] : « Sur les sentiments de Son Altesse Royale touchant la nomination de M. le coadjuteur au cardinalat, Son Eminence[3] estime qu'il serait bon que vous lui fissiez connaître, comme de vous, que la reine ne le fera jamais, parce qu'elle sait, par sa propre expérience, que c'est un très méchant homme, qui n'a ni religion ni fidélité, et que tout le monde connaît pour tel. » Ainsi la résolution était prise sur ce point avant l'arrivée de la cour à Fontainebleau.

C'était en luttant victorieusement contre les Espa-

[1] François de Vaudetar, marquis de Persan, était gouverneur de Montrond ; il s'était signalé dans les premières campagnes de Condé, et avait continué de suivre le parti de ce prince après son emprisonnement. En 1653, il accompagna Condé dans les Pays-Bas espagnols, et ne rentra en France qu'à la paix des Pyrénées. Il mourut le 8 juillet 1690.

[2] Bibl. nat., mss. f. fr. 4209, f[os] 177-185.

[3] Mazarin parle de lui à la troisième personne ; mais le mémoire a été écrit sous sa dictée.

gnols, maîtres d'une partie de la Champagne, que Mazarin espérait triompher de tous ses ennemis. Il insistait, dans ses dépêches à Le Tellier, sur la nécessité de reprendre Rethel et sur l'importance de cette place. « Je ne saurais vous faire de dépêche, lui écrivait-il le 21 octobre [1], qui ne vous parle de Rethel. Plus je songe à cette affaire, et plus de raisons je trouve qui doivent obliger à faire tous les efforts possibles pour chasser les ennemis avant qu'ils puissent s'y établir sûrement. Car, s'ils ont l'hiver pour se fortifier, ils le mettront dans un état [tel] qu'ils le considèreront autant qu'une bonne partie de ce que nous leur tenons en Flandres. Cette place, où ils peuvent assurément [2] faire de grands magasins, leur donne lieu de pouvoir faire hiverner deux mille chevaux et quatre mille hommes de pied entre les rivières d'Aisne et de Meuse, y ayant quantité de châteaux qui ne se peuvent prendre sans canon, où ils peuvent être en sûreté, et, par ce moyen, elle nous ôterait la communication de Rocroi, Château-Renaut [3], Charleville, Mont-Olympe, Mézières, Donchery [4], Mouzon et Sedan, en sorte qu'il serait très difficile d'y pouvoir mener des convois. Elle rend d'ailleurs Châlons, Reims, Soissons et Laon, villes frontières. Elle peut faire contribuer toute la Cham-

[1] Dépêche citée plus haut, p. 183, note 2.

[2] Dans le sens de *sans avoir rien à craindre.*

[3] Petite ville du Rethelois, dépendant autrefois du gouvernement de Champagne (auj. départ. des Ardennes, à 20 kil. N.-O. de Sedan.)

[4] Petite ville, située sur la Meuse (auj. dép. des Ardennes).

pagne, qui est au delà de la rivière de Marne, comme aussi le Soissonnais, le Laonnais et la Thiérache[1]. Elle faciliterait aux ennemis, la campagne prochaine, les moyens de faire de grandes conquêtes, puisque, la pouvant munir de toutes choses, elle donne jalousie[2] à ces quatre grandes villes et à toutes les places frontières de ce côté-là, où nous serions obligés de tenir toujours de fortes garnisons, qui consommeraient toutes nos troupes et nous empêcheraient de former un corps d'armée capable de se présenter devant celle des ennemis. »

Après avoir signalé l'importance militaire de Rethel, Mazarin insiste sur la nécessité de prendre cette place le plus tôt possible. « Il me semble, ajoute-t-il dans la même dépêche, qu'on devrait dès à présent commencer à préparer toutes choses pour ce dessein, comme si nous avions à l'exécuter dans quatre jours. Je vous ai déjà mandé la nécessité qu'il y aurait d'assembler de bonne heure des fourrages à Soissons. Je vous ai dit aussi mes pensées pour diverses autres choses qui regardent cette entreprise, et je voudrais bien apprendre qu'en suite des ordres de Son Altesse Royale, vous eussiez déjà envoyé sur les lieux trois ou quatre personnes affidées et intelligentes, qui commençassent d'agir. Car il n'y a pas un moment de temps à perdre. »

[1] Région de l'ancienne France correspondant au nord du département de l'Aisne ; Guise en était la capitale.

[2] Dans le sens de *inspire de l'inquiétude*.

Il revient sur ce sujet dans une dépêche du 2 novembre. Il écrivait d'Amboise à Le Tellier[1] : « On a donné d'ici tous les ordres nécessaires pour faire marcher les troupes qui étaient en Berri, et on a même jugé à propos d'y joindre celles du Bourbonnais. » Enfin, dans une seconde dépêche du même jour[2], il ajoute : « Il faut dépêcher personnes zélées et capables pour assembler les choses nécessaires pour l'affaire de Rethel... Car ce serait un grand malheur que les troupes s'avançassent, et que, faute de munitions, ou d'artillerie, ou de vivres, on ne les pût employer. »

Deux jours après, il envoyait à Le Tellier le chevalier de Clerville[3], déjà connu par son habileté dans l'art des sièges et regardé comme un des maîtres de Vauban. « Je crois, écrivait-il[4], que Son Altesse Royale doit trouver bon de le faire aller en diligence en Champagne, pour reconnaître sur les lieux l'état de Rethel, celui de l'armée des ennemis et de la nôtre ; parler à M. le maréchal Du Plessis, et voir si les ordres que vous avez donnés s'exécutent pour en venir faire au plus tôt un fidèle rapport, afin que, pendant que les troupes marchent, on puisse prendre avec Son Altesse Royale les dernières résolutions. »

[1] Bibl. nat., mscr. f. fr. 4208, f[os] 430-436.

[2] *Ibid.*, f[o] 436.

[3] Nicolas, chevalier de Clerville, fut nommé maréchal de camp en 1652. On créa pour lui, en 1662, la charge de commissaire général des fortifications. Il mourut en décembre 1677.

[4] Bibl. nat., *Ibid.*, f[os] 437-438.

Ainsi, avant d'arriver à Fontainebleau, Mazarin avait pris toutes les mesures qui pouvaient assurer le succès de la campagne, qui devait couronner les expéditions militaires de 1650.

A ces actes vraiment dignes d'un grand ministre, il faut opposer la conduite des ennemis du cardinal. Ils renouvelèrent, pour le rendre odieux, les attentats qui avaient signalé la fin de l'année précédente[1]. Le carrosse de Beaufort fut attaqué la nuit dans Paris, et un de ses gentilshommes assassiné. On ne manqua pas d'imputer à Mazarin cette tentative de meurtre contre un des chefs de la Fronde[2]. Le peuple exaspéré pendit le cardinal en effigie dans plusieurs quartiers de Paris[3]. Telle était la situation des esprits au moment où la cour arrivait à Fontainebleau (8 novembre 1650).

[1] Voy. tome III, p. 318 et suiv. sur les attentats du 11 déc. 1649.

[2] Peu de temps après, les assassins furent arrêtés et avouèrent leur crime, dont le vol avait été l'unique mobile.

[3] Voy. les détails donnés par Morosini dans la première dépêche du 8 novembre : « cinquante cavaliers parcoururent Paris pendant la nuit avec des torches, et dans les lieux les plus fréquentés et les plus apparents ils pendirent des effigies de Mazarin en costume de cardinal. » — « Ces portraits, dit l'auteur du *Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Fronde*, cité plus haut, p. 8, note 2, étoient au naturel, peints en huile et avoient coûté au moins deux pistoles chacun. L'on leur avoit fait deux trous à l'endroit du col, à travers lesquels l'on avoit passé une corde. » (P. 117 du manuscrit.)

CHAPITRE V

BATAILLE DE RETHEL (15 DÉCEMBRE 1650).

La cour à Fontainebleau (8-15 novembre). — Arrivée du duc d'Orléans (10 novembre). — Translation des princes au Havre (15-25 novembre). — Conférences de Mazarin avec la duchesse de Chevreuse, qui demande le chapeau de cardinal pour Gondi. — La cour revient à Paris. — Intrigues du coadjuteur. — La reine cherche à gagner le duc d'Orléans. — Départ de Mazarin pour l'armée (1er décembre). — La princesse de Condé présente requête au parlement en faveur de son mari (2 décembre). — La délibération est ajournée sur la demande de la reine. — Siège et prise de Rethel (13 décembre) — Victoire de Rethel (15 décembre). — Conséquences de cette victoire : prise de Château-Porcien et d'autres places occupées par les Espagnols. — Situation du parti des princes. — Le parlement délibère sur la proposition de la princesse de Condé et rend un arrêt qui lui est favorable (30 décembre). — Retour de Mazarin à Paris (31 décembre).

Le coadjuteur et la cabale qui entourait le duc d'Orléans avaient tellement aigri l'esprit de ce prince[1] qu'il ne voulait pas se rendre auprès de la reine, sous prétexte qu'il n'y aurait pas de sûreté pour lui à

[1] Ils allaient, dit Morosini, jusqu'à lui conseiller d'accepter la régence, que le Parlement lui donnerait certainement : « Habbino fortemente combattuto l'animo d'Orléans con il pregarlo ad accettar la reggenza che con tutto il parlamento li sarebbe stata concessa sine dubio. » (Première dépêche du 1er novembre 1650.)

Fontainebleau. Il fallut que le secrétaire d'État, Le Tellier, qui était venu au-devant de la cour jusqu'à Pithiviers, retournât à Paris et portât à Gaston les assurances les plus formelles de la reine et du cardinal [1]. Le duc d'Orléans se décida enfin à se rendre à Fontainebleau, où il arriva le 10 novembre. Dès qu'il ne fut plus soumis à l'influence des frondeurs, la reine reprit sur ce prince son ascendant ordinaire, calma ses inquiétudes, le réconcilia avec le cardinal et aborda le sujet, qui lui tenait le plus à cœur, la translation des princes de Marcoussis au Havre. Elle lui représenta que le château de Marcoussis ne les mettait pas à l'abri d'un coup de main, et, en effet, une conspiration avait été tramée pour les délivrer et devait éclater peu de jours après l'époque où la translation fut décidée.

Le duc d'Orléans avait déjà acquiescé, comme nous l'avons vu [2], à cette mesure ; puis les conseils du coadjuteur l'en avaient détourné ; mais, à Fontainebleau, loin des conseillers qui l'excitaient contre la cour et le cardinal, il ne résista que mollement aux sollicitations de la reine et finit par donner un consentement équivoque [3]. Toutes les mesures étaient prises dans cette prévision. Un gentilhomme du roi et un lieutenant des gardes de la reine, nommé la Tivo-

[1] *Mémoires d'Omer Talon*, p. 399-400, édit. Michaud et Poujoulat.

[2] Ci-dessus, p. 140, note 1.

[3] Il répondit *mezo si, mezo no*, suivant Mme de Motteville, qui reproduit les paroles mêmes de la reine. (*Mém.*, t. III, p. 234 de l'édit. Charpentier.)

lière[1], furent envoyés à Marcoussis pour enjoindre à de Bar de transférer immédiatement les princes au Havre, et surveiller, au nom d'Anne d'Autriche, l'exécution de cette mesure. Ce fut en vain que le duc d'Orléans, se repentant d'avoir cédé aux sollicitations de la reine, voulut faire révoquer les ordres donnés. Mazarin avait prévu les hésitations du prince, et avait recommandé à Le Tellier de faire procéder sur-le-champ à la translation. Le comte d'Harcourt, qui avait le gouvernement de la Normandie, devait, avec une escorte de huit cents cavaliers et de quatre cents fantassins, accompagner les princes et repousser les tentatives qu'on pourrait faire pour leur délivrance[2]. La cour savait, en effet, que Chamboy, dont nous avons eu occasion de signaler le rôle au Pont-de-l'Arche[3], parcourait la Normandie et excitait les partisans de Condé et de Longueville à prendre les armes pour les délivrer. Les princes eux-mêmes comptaient être secourus, si l'on en croit le récit de la Tivolière reproduit dans la lettre de Lionne[4]. « Ils espéraient, et M. de Longueville plus que tous les autres, qu'en passant dans la Normandie, toutes les

[1] Jean de Dorgeoise de la Tivolière fut nommé maréchal de camp le 24 juin 1652 (*Chronol. milit.*, t. VI, p. 368). Les détails relatifs à la translation des princes, sont tirés de la lettre de Lionne, que nous citons plus loin (note 4).

[2] La translation dura dix jours, du 15 au 25 novembre.

[3] Ci-dessus, p. 10.

[4] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXXI, pièce 187; minute autographe de Lionne.

communes sonneraient le tocsin et s'assembleraient pour les délivrer; mais, comme on a été à une journée près du Havre, ils sont tous tombés dans une mélancolie extrême, et M. le Prince nommément dans un tel emportement qu'il a voulu jeter un chandelier à la tête de M. de Bar, s'il n'en eût été empêché par Tivolière. Il est vrai que, par bonheur, M. de Bar n'a point vu son action. M. le Prince disait, dans le carrosse, à Tivolière, que Bar était lui seul la cause de tout son malheur, parce qu'il n'y aurait eu personne en France que lui à qui Mme d'Aiguillon eût voulu confier la citadelle du Havre. »

On avait aussi répandu le bruit que Sainte-Maure[1], qui commandait dans la place du Havre au nom de Mme d'Aiguillon, ne consentirait pas à remettre la citadelle à de Bar; mais, de ce côté, toutes les précautions avaient été prises avec le même soin, et Sainte-Maure obéit sans la moindre résistance aux ordres de la cour[2]. A Paris, les frondeurs se vengèrent du comte d'Harcourt en le traitant dans leurs chansons de *recors de Mazarin* et en affichant des caricatures qui le représentaient déguisé en prévôt et surveillant la translation des princes[3]. Quant aux émeutes et aux barricades, dont le coadjuteur et Beaufort avaient menacé le cardinal, il n'en fut pas question.

[1] Voyez, sur Sainte-Maure, tome III, p. 342, note 1.
[2] Dépêche de Lionne citée ci-dessus p. 193, note 4.
[3] *Mémoires de Retz*, t. II, p. 299 de l'édit. Charpentier.

A Fontainebleau, Mme de Chevreuse, qui était venue rejoindre la cour, pressa Mazarin d'accorder au coadjuteur la présentation au cardinalat, pour laquelle elle avait déjà écrit[1]. Elle lui représenta qu'avec l'appui du coadjuteur il dominerait le duc d'Orléans, aurait pour lui la vieille Fronde et triompherait de la faction des princes. Que si, au contraire, Paul de Gondi se joignait à la Palatine, au duc de Nemours et au nombreux parti qui soutenait Condé, il serait impossible au cardinal de lutter contre d'aussi puissants ennemis. Mazarin, qui voulait ménager la duchesse de Chevreuse, fit renvoyer la question au Conseil, où le garde des sceaux, Châteauneuf, Le Tellier et Villeroi se prononcèrent énergiquement contre la prétention de Gondi. Châteauneuf, qui appuyait volontiers les partis violents, alla même, si l'on en croit un écrivain du temps[2], jusqu'à conseiller à la reine de faire arrêter le coadjuteur et Beaufort. Bien loin d'adopter une pareille résolution, le cardinal se borna à ajourner la solution de cette affaire jusqu'à l'époque où la reine serait de retour à Paris.

Le coadjuteur ne se laissa pas tromper par ce refus déguisé; et il se jeta avec une nouvelle ardeur dans des intrigues compliquées, qui avaient pour but d'unir les deux Frondes et de forcer la reine à déli-

[1] Voy. ci-dessus, p. 186.
[2] *Histoire des guerres civiles de France*, de 1648 à 1651, manuscrit anonyme des affaires étrangères, f° 499 v°.

vrer les princes et à éloigner Mazarin[1]. Gaston finit par se laisser entraîner dans cette cabale. La duchesse de Chevreuse[2], sa fille, Charlotte de Lorraine, Mme de Rhodes[3], la Palatine (Anne de Gonzague), s'entendaient avec la duchesse de Longueville, toujours enfermée à Stenai, pour opérer la jonction de la vieille Fronde avec le parti des princes. On faisait espérer le chapeau au coadjuteur, et un mariage illustre à Mlle de Chevreuse. Quant au duc d'Orléans, il aurait le pouvoir suprême que lui disputaient une reine étrangère et un ministre italien.

La cour était revenue à Paris le 15 novembre 1650, et suivait avec une inquiète sollicitude les menées des frondeurs, et leurs efforts pour entraîner Gaston d'Orléans. Il est curieux de lire dans les notes d'Hugues de Lionne la contre-partie des mémoires de Retz.

[1] Retz entre dans de longs détails sur ces intrigues, mais sans tenir aucun compte de la chronologie. Il place la conclusion des traités qui unirent les deux Frondes avant la campagne de Rethel. Or cette campagne est du mois de décembre 1650, et les traités des deux Frondes ne furent signés qu'en janvier 1651. Il y eut, il est vrai, en décembre 1650, des entrevues du coadjuteur et de la Palatine, et même un engagement verbal, comme nous le verrons plus loin; mais la conclusion définitive des traités est postérieure. On eut même beaucoup de peine à décider le duc d'Orléans à y apposer sa signature à la fin de janvier 1651.

[2] La duchesse de Chevreuse protestait toujours de sa fidélité pour la reine; mais, d'après Retz, elle trompait la cour et s'entendait avec les frondeurs.

[3] Louise de Lorraine, fille naturelle du cardinal Louis de Guise, mariée au comte de Rhodes, grand maître des cérémonies de France. Ce fut une des femmes qui se mêlèrent à toutes les intrigues de la Fronde.

Voici ces notes extraites des carnets de Mazarin[1] : « On dit que M. le coadjuteur et M. de Beaufort ont entretenu Son Altesse Royale trois heures durant, le pressant au dernier point de prendre la résolution de s'assurer de la personne de M. le cardinal lorsqu'il ira à Luxembourg[2] ; que le motif qu'ils ont pris pour le persuader est que M. le Prince s'est perdu dans le monde pour la protection qu'il a donnée au cardinal, et que si, au contraire, Son Altesse Royale se résout à faire le coup qu'ils lui conseillent, tout le peuple de Paris ira à l'heure même à Luxembourg lui donner mille bénédictions et le déclarer son libérateur ; que le dessein du coadjuteur est de se perdre ou de perdre le cardinal. S'ils ne peuvent venir à bout de persuader ce que dessus à Monsieur, ils se joindront avec les partisans des princes pour demander qu'ils soient traduits (transférés) dans les prisons royales. » Lionne ajoutait que le duc d'Orléans avait parlé « à deux personnes de condition, dont le prince de Guémené[3] est l'une, avec le dernier mépris du cardinal, disant qu'il n'était pas plus capable de gouverner que son huissier qu'il a montré du doigt ; que néanmoins la reine était plus coiffée de lui et de sa suffisance (capacité) que jamais ; que ledit cardinal retenait de petites bagatelles pour les faire paraître des miracles ; que présentement

[1] Carnet XIV, p. 74-77. Ces notes sont de la main de Lionne.
[2] Au palais du Luxembourg.
[3] Louis VII de Rohan, prince de Guémené, mort en 1667.

il voulait aller à Rethel[1], qui était une entreprise pour le faire mettre dans les gazettes d'Italie ».

Ces avis, que Mazarin s'empressait de transmettre à la reine, la confirmaient dans sa résolution de repousser les prétentions de Gondi au cardinalat. Hugues de Lionne, en signalant les complots du coadjuteur, aurait voulu que l'on prît contre lui des mesures plus énergiques. Il se plaignait des hésitations de Mazarin, dans une lettre adressée probablement à son oncle Servien[2] : « A mon sens, lui écrivait-il, on prend le pire parti de tous, qui est de se mettre sur les bras le coadjuteur et attendre en patience le mal qu'il dit lui-même qu'il fera, sans prendre d'autre précaution que de rabattre ses coups à mesure qu'il les donnera. Il faudrait avoir pour cela une certitude physique de son impuissance ; ce qui n'est pas, et il n'est que trop certain, au contraire, qu'il est fort méchant, qu'il est fort habile, et que la constitution du royaume est telle en toutes ses parties, qu'il pourra faire naître facilement de plus grands embarras que tous ceux qu'on a vus. »

Au lieu d'engager une lutte déclarée contre Paul de Gondi, Mazarin jugea prudent de faire agir Anne d'Autriche auprès de Gaston, espérant qu'elle le ramènerait encore à son parti, et il indiqua, dans ses

[1] Cette indication fixe la date du passage ; il se rapporte à la fin de novembre ou au commencement de décembre 1650.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, tome CXXXI, pièce 187, minute autographe.

carnets, la conduite qu'elle devait tenir[1] : La reine commencera par se plaindre du dénuement de sa maison, réduite au point qu'après huit ans de régence ses affaires « sont en pire état qu'elles n'étaient devant. Elle n'a augmenté d'un sol son revenu; elle doit deux cent mille écus plus qu'elle ne devait ; elle n'a pas fait affaire extraordinaire pour un sol[2]. Sa maison depuis trois ans n'a pas eu le tiers de ce qu'on était accoutumé de lui donner par le passé ; tous ses serviteurs se plaignent de mourir de faim. Ce qui n'a pas empêché que, dans le même temps, elle n'ait voulu faire des gratifications en dons d'argent comptant, en revenus et par d'autres moyens, à Son Altesse Royale, et ordonner que sa maison, augmentée de trente-six mille livres, fût ponctuellement payée avec des assignations fixes[3], au choix des ministres[4], comme en effet, ils ne perdent pas un sol ».

Après avoir mis en opposition la détresse de sa maison et l'opulence de celle du duc d'Orléans, la reine devait insister sur le succès des voyages qu'elle avait faits depuis neuf mois « avec incommodités non pareilles[5] ». Le duc d'Orléans, bien loin de la

[1] Carnet XIV, p. 97. Ce morceau, qui remplit plusieurs pages du carnet XIV, commence ainsi : « La reine peut dire à Son Altesse Royale, etc. »

[2] Il faut entendre, par *affaire extraordinaire*, les bénéfices que l'on prélevait sur les traités conclus avec les fermiers des impôts.

[3] Des mandats de payement dont le remboursement était assuré.

[4] Mot douteux. Il semble qu'il faudrait plutôt *au choix des officiers du duc*.

[5] Carnet XIV, p. 100.

seconder dans ces expéditions, lui avait imposé la paix de Bordeaux, en faisant intervenir le parlement de Paris, qui n'eût jamais dû s'en mêler. Il avait exigé la destitution du duc d'Épernon et entamé des négociations avec l'archiduc Léopold. Il avait prêté l'oreille aux ennemis de l'État, qui « avaient eu le pouvoir, devait ajouter Anne d'Autriche en s'adressant toujours à Gaston[1], de vous faire soupçonner mes intentions pour ce qui s'était passé à Bourg[2], et pour Fouquet, après avoir souffert et avoir approuvé tout ce que vous avez fait sans m'en dire rien; car je veux que vous sachiez, que quand je ne serais pas la maîtresse, je suis d'assez bonne condition pour ne souffrir le mépris, et néanmoins l'amitié que j'ai pour vous a fait que j'ai tout souffert et même approuvé; mais il serait bien étrange qu'il vous fût permis de vous formaliser, quand je fais des bagatelles pour le bien de l'État sans vous ».

Mazarin terminait sa leçon à Anne d'Autriche par ces paroles : « La reine peut dire aussi à Son Altesse Royale qu'elle sait bien les propositions qui lui ont été faites, les discours qui lui ont été tenus, et que, si l'on en eût fait de même à elle, celui qui en eût eu har-

[1] Cette suite du discours de la reine se trouve aux pages 92 et 93 du même carnet. Il y a eu interversion des pages, comme il arrive souvent dans les carnets.

[2] Voy. ci-dessus, p. 176, 177, 178 et 180, les plaintes du duc d'Orléans sur l'entrevue de Bourg et sur la nomination de Fouquet comme procureur général.

diesse, il eût sauté par la fenêtre[1], et de toucher[2] cela tout se perd. »

Il est probable qu'Anne d'Autriche, qui, nous l'avons déjà fait remarquer[3], reproduisait docilement les discours que lui avait dictés le cardinal, se servit habilement des arguments qu'il lui avait fournis. Ses plaintes, ses reproches, le souvenir des services qu'elle avait rendus à Gaston, empêchèrent ce prince de conclure immédiatement l'alliance dans laquelle le coadjuteur voulait l'entraîner. Mazarin profita de ce délai pour aller combattre les ennemis de la France. Il pensait que le meilleur moyen de vaincre la Fronde était de triompher de l'Espagne. Il y avait longtemps, comme nous l'avons vu[4], qu'il se préparait à enlever aux Espagnols et à Turenne les places qu'ils avaient conquises en Champagne et en Lorraine. Ils venaient encore de s'emparer de Mouzon et de Bar-le-Duc. Un faible avantage remporté sur les ennemis par la Ferté-Senneterre ne pouvait compenser de pareilles pertes. Mazarin résolut de marcher contre les Espagnols et de revenir ensuite combattre à Paris les factions qui ruinaient l'autorité royale. Il partit le 1er dé-

[1] Dans ce passage Mazarin fait allusion à la proposition attribuée au coadjuteur d'enlever la régence à Anne d'Autriche pour la transférer au duc d'Orléans. Voy. ci-dessus, p. 191, note 1.

[2] Ce mot est douteux, mais le sens général ne l'est pas : *laisser proposer de semblables projets, c'est perdre tout.*

[3] Tome III, p. 340.

[4] Ci-dessus, p. 159, note 2, et pp. 187, 188, 189.

cembre et se rendit lentement à Reims, où il n'arriva que le 5.

Pendant ce voyage il reçut la nouvelle des agitations que les frondeurs continuaient à fomenter dans Paris. Ils avaient engagé la princesse de Condé (Claire-Clémence de Maillé-Brézé) à présenter une requête pour la liberté de son mari, au moment de la rentrée du parlement (2 décembre)[1]. De Lionne avertit, le jour même, Mazarin des incidents de cette séance : « Le parlement, lui écrivait-il[2], s'est assemblé ce matin pour la mercuriale[3]. Après qu'elle a été finie, M. Deslandes, continuant ses fausses générosités[4], a dit qu'il avait une requête de Mme la Princesse la jeune à rapporter à la compagnie. M. le premier président l'a interrompu et dit qu'elle ne lui avait été donnée que d'hier au soir et qu'elle pouvait bien être remise à la mercuriale de mercredi. Sur cela il s'est élevé un tumulte de voix qui criaient que, puisque les chambres se trouvaient assemblées, il n'en fallait pas différer la lecture. A quoi ledit premier président, ayant été contraint d'acquiescer, M. Deslandes l'a lue[5]. Elle contenait en substance

[1] La rentrée du Parlement avait été retardée sous prétexte d'une indisposition du premier président Mathieu Molé.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXX, pièce 143.

[3] Voyez, sur les *Mercuriales*, t. III, p. 205, note 2.

[4] On a vu, ci-dessus, p. 79, que le conseiller Deslandes-Payen avait fait rapport de la requête de la princesse de Condé douairière, et qu'il avait encore soutenu le parti des princes en juillet, p. 111-112.

[5] Omer Talon (*Mémoires*, p. 401, édit. Michaud et Poujoulat) men-

que la reine, ayant promis à Mme la Princesse qu'aussitôt qu'elle serait dans l'obéissance, Sa Majesté lui ferait justice sur la prison de son mari, au préjudice de cette parole on l'avait fait enlever du château de Marcoussis pour le mettre entre les mains des plus grands ennemis qu'il eût, requérant qu'il plût à la cour de pourvoir à sa sûreté, le faisant traduire (transférer) du lieu où il est, et connaître après de l'injustice de sa détention. M. le premier président, après la lecture, a voulu renvoyer la chose à une autre fois ; mais, le tumulte s'étant de nouveau élevé, il a été forcé d'en sortir par un *soit montré*[1] au procureur général. Il a été remarqué que ces tumultes n'ont pas été faits par le seul parti de M. le Prince, mais par les amis de M. de Beaufort et du coadjuteur, qui étaient tous deux présents, avec le duc de Brissac[2] et le maréchal de l'Hôpital[3]. »

Omer Talon, portant la parole au nom du procureur général, soutint que l'emprisonnement des princes ne regardait pas le parlement, et fut d'avis que

tionne cette séance, mais sans aucun des détails que donne la lettre de Lionne. Talon insiste particulièrement sur le discours qu'il prononça lorsque le premier président eut renvoyé la requête aux gens du roi (procureur général et avocats généraux).

[1] Formule par laquelle on renvoyait une pièce aux gens du roi pour avoir leur avis.

[2] Louis de Cossé, duc de Brissac, avait épousé, en 1645, Marguerite de Gondi, proche parente de Paul de Gondi. Il mourut en 1661 à l'âge de trente-cinq ans.

[3] Gouverneur de Paris. Le maréchal de l'Hôpital avait, en cette qualité, droit de séance au parlement.

la requête fût renvoyée à la reine [1]; mais la majorité de l'assemblée rejeta cette opinion, et décida que le parlement délibérerait sur la requête de la princesse de Condé. Le premier président parvint cependant à faire remettre la discussion au 9 décembre, et, sur une lettre de la reine qui demandait un nouveau délai à cause de son état de maladie [2], il fut sursis à la délibération jusqu'au 14 décembre.

Mazarin espérait que la santé de la reine fournirait de nouveaux prétextes pour ajourner cette affaire. Il lui recommandait de continuer de flatter le duc d'Orléans [3], « afin que, durant la maladie de Sa Majesté, on ne fasse rien ni dans la ville ni dans le parlement ». Dans le même but, on devait « cajoler le premier président [et le président] de Mesmes, et les prier de travailler pour empêcher les troubles que le coadjuteur et Beaufort suscitent dans le parlement, insinuant adroitement que rien n'est plus préjudiciable aux princes [4] ». Cette tactique réussit. Le premier président, qui, malgré son amitié pour Condé, ne voulait pas céder aux passions parlementaires, traîna l'affaire en longueur jusqu'à la fin de décembre.

Pendant ce temps, Mazarin ne cessait de négocier avec les deux partis et parvenait à les tenir divisés. Tout en s'occupant activement des préparatifs mili-

[1] *Mémoires d'Omer Talon*, p. 401-402 de l'édition citée.
[2] *Ibid.*, p. 403.
[3] Carnet XIV, p. 83.
[4] *Ibidem.*

taires, il prêtait l'oreille aux propositions secrètes de ses adversaires qui lui offraient de s'allier avec lui, s'il consentait à leur accorder les faveurs qu'ils sollicitaient. Ces intrigues mystérieuses ont échappé aux auteurs de mémoires, et surtout à Retz qui (nous l'avons déjà vu) présente l'alliance des deux Frondes comme conclue en novembre 1650, tandis que, pendant tout le mois de décembre, les frondeurs d'un côté et de l'autre les partisans des princes ne cessaient de presser Mazarin de s'unir avec eux. Bartet[1], confident de la princesse palatine, servait d'intermédiaire entre Anne de Gonzague et Mazarin. Montrésor[2], un des anciens chefs de la cabale des Importants, était, dans ces négociations, le représentant de la vieille Fronde et insistait vivement pour que la cour s'unît avec le coadjuteur.

Les papiers de Mazarin nous permettent de suivre ces intrigues secrètes des divers partis. Voici d'abord la lettre de Bartet[3] : « Mme la princesse palatine a désiré de moi que j'écrivisse à Votre Éminence que,

[1] Bartet était un Gascon, d'origine obscure, qui s'était attaché au service de Casimir Wasa, roi de Pologne, et avait obtenu le titre de résident de Pologne en France. Marie de Gonzague, reine de Pologne, l'avait recommandé à sa sœur Anne de Gonzague, dont il devint l'agent et le confident. Bartet vécut jusqu'en 1707. Voy. dans les *Mémoires de Conrart* (p. 615 et suiv.) l'article BARTET, *secrétaire du cabinet*.

[2] Claude de Bourdeilles, comte de Montrésor, né vers 1608, mort en 1663. Il a laissé des *Mémoires*.

[3] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXX, pièce 157, autographe. Cette lettre est datée du 8 décembre 1650.

depuis votre départ de Paris, elle n'avait point manqué d'écrire à Mme la duchesse de Longueville à Stenai tout ce qui fut résolu entre Votre Éminence et Son Altesse[1], durant les trois derniers jours qui précédèrent votre voyage de Champagne, et comme elle a une passion très forte pour l'accommodement de son amie, pour le service de la reine et pour l'amitié de Votre Éminence, étant d'ailleurs persuadée par tout ce que je lui en ai dit, de votre part, que vous souhaitiez cet accommodement très sincèrement, elle a voulu que je vous assurasse qu'elle n'a rien oublié de tout ce qu'elle a cru pouvoir persuader votre bonne foi à Mme de Longueville pour lui faire comprendre, par toutes sortes de raisons, que tous ses intérêts sont de revenir. »

Après avoir parlé de l'impatience avec laquelle la Palatine attend la réponse de la duchesse de Longueville, Bartet ajoute : « Il n'y a point d'invention dont elle (la Palatine) ne se soit servie pour empêcher que les frondeurs et les partisans de M. le Prince, qui la voient tous les jours, ne se servissent des moyens qui vous auraient pu rendre irréconciliable avec eux, jusqu'à leur faire comprendre et leur persuader que, ne pouvant agir, dans la présente conjoncture des affaires, par les passions d'aucun autre parti, mais seulement par les intérêts de MM. les princes et de Mme de Longueville, ils ne devaient aussi pousser la

[1] La Palatine avait ce titre comme femme d'un prince palatin.

liaison qu'ils ont faite, aux extrémités où les frondeurs voudraient les jeter... ; qu'ainsi tous les intérêts du parti étaient de s'aider des frondeurs, sans s'abandonner à eux, et d'attendre en tout cas les sentiments de Mme de Longueville sur l'union de ces deux partis. En cela, Monseigneur, Son Altesse gagne du temps pour avoir ses réponses sur l'accommodement projeté, desquelles elle se servira, de toute son industrie, pour parvenir à l'accommodement si désiré.

» Néanmoins, pour ne vous rien cacher de ce qui est venu à ma connaissance, il est important que Votre Éminence sache que, lundi dernier, cinquième de ce mois (décembre), sur le soir[1], M. le coadjuteur fut trouver Mme la princesse palatine, portant la parole de son parti pour en faire l'union avec celui de Messieurs les princes en vertu des pouvoirs qu'ils avaient l'un et l'autre de chacun de leurs partis, et comme plusieurs intrigues précédentes avaient été les dispositions de cette ligue[2], il n'y eut pas grande peine à cette confédération-là, qui fut faite et conclue entre ses mains dans sa maison[3], et toutes les choses, qu'on

[1] Comparez les *Mémoires de Retz*, t. II, p. 321, édit. Charpentier. La lettre de Bartet indique la date précise de l'entrevue, date que Retz ne donne pas.

[2] C'est-à-dire *comme cette ligue avait été préparée par plusieurs entrevues et intrigues précédentes*.

[3] On pourrait croire, d'après ce passage, que l'alliance des Frondes fut conclue dès le 5 décembre ; mais la lettre suivante de Le Tellier prouve le contraire. Ce ministre, écrivait le 9 décembre à Mazarin (affaires étrangères, FRANCE, t. CXXX, pièce 159) : « Je sais de bonne part qu'il [le coadjuteur] a offert à la princesse palatine de

a accoutumé en pareilles affaires, promises et jurées ; en suite de quoi plusieurs personnes de qualité ayant donné leur parole pour le parti de M. le Prince sur la requête présentée au parlement par M[me] la Princesse, les frondeurs et les partisans de Messieurs les princes se sont vus, se sont fait des compliments et se mêlent à cette heure dans les conférences et dans les assemblées comme s'ils n'avaient que les mêmes intérêts et les mêmes fins... Par tout cela, Monseigneur, Votre Éminence voit que Madame la princesse palatine a seule le plein pouvoir de M[me] de Longueville ; ce que les frondeurs ont bien reconnu dans l'action principale qu'ils ont faite entre les mains de Son Altesse. Cela m'oblige à la ménager le mieux que je puis et à l'entretenir dans les sentiments qu'elle a de pousser à bout l'accommodement de M[me] de Longueville, qui me semble plus souhaitable

réunir la Fronde avec le parti des princes, et même par écrit, et qu'elle n'a point voulu s'engager à rien jusques à ce qu'elle eût appris sur cela les sentiments de M[me] de Longueville, qui est sans doute ce qui l'oblige à tirer l'affaire en longueur. » Comment concilier ces témoignages opposés de Le Tellier et de Bartet ? Le dernier voulait contraindre Mazarin à se prononcer, et, dans ce but, déclarait que l'alliance des Frondes était conclue, lorsqu'il n'y avait eu encore que des pourparlers et peut-être des promesses réciproques, mais toujours conditionnelles. Il semble évident qu'en présence du témoignage de Le Tellier, corroboré par la date du traité des Frondes (30 mars 1651), comme on le verra au chapitre suivant (p. 249), on ne peut pas admettre l'assertion de Retz, qui dit positivement : « Nous signâmes le traité » (*Mémoires*, t. II, p. 321 de l'édit. Charpentier). La lettre même de Bartet suppose que l'union ne devait être définitive qu'après l'adhésion de M[me] de Longueville.

que jamais au service de la reine et à celui de Votre Éminence, d'autant que, si l'on peut venir à bout de faire faire la plus petite démarche du monde à Mme de Longueville pour son accommodement, ou vous désunirez son parti d'avec celui des frondeurs (ceux-ci étant d'humeur à prendre feu sur les plus petits soupçons), ou vous ruinerez l'un par l'autre, ou bien, ayant affaibli celui de Mme de Longueville par le détachement des frondeurs, vous traiterez avec elle bien plus infailliblement à très grand marché[1]. Je conjure Votre Éminence, Monseigneur, que mes lettres ne passent point par d'autres mains que les siennes. »

Pendant que Bartet pressait Mazarin de s'allier avec la duchesse de Longueville, Montrésor faisait représenter au cardinal, par Servien, qu'il se perdait s'il n'écoutait pas les propositions des frondeurs[2]. « M. de Montrésor, écrivait Servien, me vint voir pour me dire qu'ayant obligation à Votre Éminence et lui ayant promis son service, il se croyait obligé, par son honneur et par son inclination, de me venir faire un discours qu'il eût fait à Votre Éminence même, si elle eût été ici..... Son discours a été en substance : qu'il voyait clair comme le jour que tout ce qui se faisait au parlement présentement, sous prétexte de l'affaire des princes, n'était qu'un passage pour fondre dans quelques jours sur Votre Éminence, qui serait vivement attaquée ; que Son Altesse Royale ne la sou-

[1] A des conditions très avantageuses.
[2] Aff. étr., FRANCE, t. CXXX, pièce 161, original en partie chiffré.

tiendrait point, et que, pour marque de cela, il n'avait point voulu tâter d'aller au parlement, quelque instance qui lui en eût été faite; que les deux partis des frondeurs et des princes se joignant dans le parlement, il était indubitable qu'ils feraient passer par où ils voudraient les résolutions qu'ils auraient prises en commun sur la personne de Votre Éminence; que, quand même on serait assuré de dissiper cet orage par autorité, il n'y avait pas prudence de se laisser mettre sur les oreilles des remontrances d'une telle compagnie, où ils pourraient insérer mille choses fâcheuses, dont les peuples se laisseraient abuser plus facilement, les voyant partir d'un corps pour lequel ils ont vénération, et d'autant plus qu'il était bien à appréhender que les autres parlements ne s'y joignissent aussitôt, auquel cas il laissait à juger en quelle disposition on trouverait Son Altesse Royale sur une affaire de cette nature, vu son humeur appréhensive[1] et qui veut fuir toujours tout embarras; qu'il ne comprenait pas comment nous étions si aveugles de ne voir pas le précipice ouvert pour Son Éminence [et] si endormis de n'y apporter pas à temps les remèdes qui se pouvaient encore et qui peut-être ne se pourraient plus bientôt, parce que l'appétit vient en mangeant, et que l'on pense quelquefois parvenir à une même fin par différentes voies; que cette considération l'avait parfois obligé de croire qu'il fallait

[1] Dans le sens de *craintive*.

que plusieurs de ceux qui approchent de plus près Votre Éminence ne se souciassent pas beaucoup de la voir périr; que les choses étaient réduites à un point qu'il n'y avait point de remède aujourd'hui que de conserver le coadjuteur; que, quand tous les inconvénients que l'on craignait de son cardinalat, devraient infailliblement arriver (ce qu'il ne croyait pas, en prenant certaines précautions), il ne faudrait pas laisser de le faire, s'agissant présentement de la conservation ou de la perte de Votre Éminence, et qu'elle s'était bien éloignée, en ce rencontre, de sa maxime ordinaire de gagner temps, quoiqu'il lui semblât qu'elle n'eût jamais été employée plus judicieusement, puisque nous touchons à la majorité et qu'il s'agit présentement de sauver l'État et le conduire à bon port jusque-là; qu'il ne voyait pas une si grande différence d'un cardinal à un archevêque de Paris, que Votre Éminence se veuille perdre pour un tel sujet, et que l'on la trahit ou que l'on ne soucie guère de sa subsistance, si on lui représente la chose autrement; qu'au reste, si Votre Éminence y voulait entendre, on pourrait lui donner des sûretés qu'il croyait très bonnes, non seulement de la reconnaissance du coadjuteur, mais que ledit coadjuteur irait à Rome pour tout le temps que la reine ordonnerait. Quand j'ai voulu éclaircir un peu les sûretés, il ne m'a dit autre chose que ce qui a été si souvent proposé : que ledit coadjuteur, Mme de Chevreuse et tous ses amis en signeraient un écrit aux termes qu'on le vou-

drait à la cour, et qu'ils promettraient tous de se déclarer contre ledit coadjuteur, s'il y manquait. Je le vois fort persuadé que cela serait capable de le retenir, quelque mauvaise intention qu'il puisse avoir. » A la suite de cette déclaration de Montrésor, Servien se bornait à ajouter : « Je ne fais point de raisonnement sur ce discours, me contentant de l'exposer aux termes qu'il m'a été fait. »

C'était à Mazarin à peser les raisons de chaque parti et à se décider ; mais il était dans l'usage d'attendre beaucoup du temps, et il espérait que les succès de la campagne qu'il préparait le mettraient en état de triompher des deux partis. Sans rejeter aucune proposition, il continua à s'occuper, avec le plus grand zèle, de la concentration des troupes et des approvisionnements de l'armée[1]. « Il prenait soin, dit Mme de Motteville[2], de régaler les soldats sur toutes leurs petites nécessités. Cette année, il leur avait porté des justaucorps pour les garantir du froid, qui était déjà grand. Il tenait trois ou quatre tables où il recevait les officiers, afin de les acquérir à lui par cette bonne chère, se montrant d'ailleurs plus doux et plus traitable que quand il était dans le cabinet de la reine. »

Dès le 9 décembre, le maréchal du Plessis-Praslin avait mis le siège devant Rethel. Cette place avait

[1] *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, publiés par M. Pierre Clément, t. I, p. 60. Colbert était à Reims avec Mazarin.
[2] *Mémoires*, t. III, p. 250 de l'édit. Charpentier.

pour gouverneur un ingénieur italien de grande réputation, nommé Degli Ponti. Afin de stimuler par sa présence le zèle des assiégeants, Mazarin se rendit au camp français. La place fut attaquée de deux côtés, et vivement pressée. Manicamp[1], qui avait enlevé le faubourg des Minimes, fit battre les remparts par l'artillerie et ouvrir une brèche. Degli Ponti ne résista pas avec la vigueur que sa réputation faisait attendre. Quoiqu'il fût informé que Turenne s'avançait pour le secourir à la tête d'un corps d'armée, il rendit la place le 13 décembre. On prétendit que l'or de Mazarin avait contribué à hâter la capitulation. Degli Ponti sortit, le 14 décembre, à la tête d'une garnison de onze cents hommes[2].

Turenne n'était plus qu'à peu de distance de la ville lorsqu'il reçut cette nouvelle. On croyait qu'il ferait quelque tentative pour la reprendre, et le maréchal du Plessis tint toute la nuit ses troupes en bataille. Le cardinal lui-même, quoiqu'il souffrît de la goutte, se mit à la tête du régiment des gardes pour prendre part à l'action. Mais Turenne, dont l'armée était fatiguée par une longue marche et inférieure à celle de

[1] Achille de Longueval, comte de Manicamp, maréchal de camp en 1636, lieutenant général en 1646, nommé gouverneur de Chauny en 1652 (*Chronol. milit.*, t. IV, p. 32 et suiv.).

[2] La prise de Rethel fut un succès très important pour la Champagne. Morosini l'atteste, dans sa seconde dépêche du 19 décembre. Il dit du cardinal : « La prise de cette ville était le meilleur moyen de relever sa réputation attaquée. » (Non poteva meglio succedere per dar' aura al suo nome battuto che la felicità di questo acquisto.)

du Plessis-Praslin, battit en retraite. Le maréchal du Plessis le poursuivit et l'atteignit entre les villages de Somme-Py et de Semide, à environ trente-cinq kilomètres de Rethel. L'armée de Turenne occupait sur une hauteur une position avantageuse, et le maréchal du Plessis-Praslin, n'osant l'y attaquer, ne pouvait qu'en surveiller les mouvements. « Si M. de Turenne, écrivait Mazarin[1], n'eût pas donné bataille, mais qu'il nous eût amusés jusqu'à tant que nous [nous] fussions retirés, il eût pu après faire ce qu'il eût voulu. » Turenne ne se résigna pas à cette prudente temporisation. Il commit la faute d'abandonner les hauteurs qu'il occupait[2], et de descendre dans le vallon, qui le séparait de l'armée française. Ce fut là que la bataille s'engagea le 15 décembre 1650. L'armée de Turenne, composée d'Espagnols, de Lorrains et de partisans des princes, fut accablée par les troupes royales. Presque toute son infanterie fut prise ou tuée[3], la cavalerie dispersée, le canon et les

[1] Carnet XIV, p. 84.

[2] Il semble téméraire de blâmer un aussi grand capitaine; mais nous ne faisons que répéter le jugement des historiens militaires. Napoléon surtout, dans son appréciation des campagnes de Turenne, a critiqué, comme Mazarin, la conduite de ce général à la journée de Rethel.

[3] Mazarin, dans une dépêche à Le Tellier écrite le lendemain même de la bataille de Rethel, dit que « toute leur infanterie, qui étoit de trois mille cinq cents hommes effectifs, a été généralement taillée en pièces, nos soldats étant si animés contre les François, qui étoient dans le parti contraire, qu'ils n'ont voulu donner quartier à pas un. »

bagages enlevés. Bouteville, un des plus intrépides compagnons de Condé, celui qui s'était avancé au mois d'août jusqu'à la Ferté-Milon [1], fut fait prisonnier avec un grand nombre d'autres officiers [2]. Turenne ne s'échappa pas sans peine, et le général qui commandait les Espagnols, don Estevan de Gamarre, tomba entre les mains des Français.

La victoire de Rethel était complète, et, quoique Mazarin n'eût pas assisté à la bataille, on ne peut méconnaître qu'une grande part du succès lui revenait. C'était lui qui, depuis plusieurs mois, s'occupait de diriger les troupes de Guienne vers la Champagne, d'assurer leur subsistance et leur bien-être; il était même venu les animer par sa présence pendant le siège de Rethel. Ce fut encore lui qui, dès le 15 décembre, jour de la bataille, envoya des secours aux blessés : « J'ai fait partir dès hier soir, écrivait-il à Le Tellier le 16 décembre [3], une grande voiture de pain, de vin, de linges et de médicaments avec des chirurgiens pour aller assister les soldats blessés, et j'ai envoyé, outre cela, mes carrosses pour y mettre les personnes de condition, et quelque argent pour

[1] Voy. ci-dessus, p. 138.

[2] Le passage suivant du carnet XIV, p. 84, fait une allusion ironique aux promesses de Turenne à son armée : « Il a tenu parole aux Allemands et aux troupes de Lorraine de leur donner quartier ès-frontières. Les trois quarts de l'armée qu'il commandoit sont en quartier en ce royaume », dans le sens de sont morts ou prisonniers en France.

[3] Bibl. nat., mscr. f. fr. 4208, f°s 468-472.

distribuer aux officiers. » L'auteur du *Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Fronde*[1], dont nous avons signalé le mauvais vouloir à l'égard de Mazarin[2], ne peut s'empêcher d'écrire[3] : « La principale louange de la reprise et de la bataille de Rethel fut due légitimement aux soins et à la résolution de M. le cardinal Mazarin, sans la présence et les ordres duquel l'on n'eût jamais osé tenter deux si grandes entreprises, et si nécessaires au repos et à la considération de la Champagne. »

Le cardinal, dans les dépêches où il rend compte de la bataille, parle peu de son action personnelle. Il s'attache à faire ressortir le mérite des généraux qui avaient dirigé l'action, et d'abord du maréchal du Plessis-Praslin, qui avait payé la victoire de la perte de son fils aîné[4]. « Je n'entrerai pas, écrivait-il, dans les louanges de M. le maréchal du Plessis. Je vous dirai seulement que toute l'armée en parle avec éloge et en est satisfaite au dernier point. Je crois qu'il serait bon que Leurs Majestés lui dépêchassent quelqu'un pour le remercier et lui témoigner le gré qu'Elles lui savent de ce qu'il a fait en cette occasion, et pour le consoler de la mort de son fils... Tous les officiers généraux, ajoutait-il le 18 décembre[5], ont si bien

[1] Mscr. de la Bibl. nat., f. fr. 10274. Voy. ci-dessus, p. 8, note 2.
[2] Ci-dessus, p. 94, note 2.
[3] *Journal*, p. 146 du manuscrit 10274.
[4] Charles de Choiseul, comte du Plessis, tué le 15 décembre 1650.
[5] Bibl. nat., mss. f. fr. 4208, f[os] 475-480.

fait, qu'il (le maréchal) ne sait de qui parler plus avantageusement. M. de Villequier[1] soutint le premier choc des ennemis, ayant eu à combattre l'aile gauche qu'ils avaient extrêmement fortifiée, et où M. de Turenne combattit, et ce fut là que se fit le plus grand effort, parce que leur aile droite ayant fui d'abord, les nôtres, qui lui étaient opposés, se mirent à les poursuivre et se débandèrent tous, à la réserve de Valavoire[2], qui demeura toujours ferme avec deux escadrons de mon régiment, et Broglia[3], avec le sien. Tout le monde tombe d'accord que M. de Villequier n'a jamais si bien fait, et qu'il agit avec une prudence et une fermeté qui n'est pas concevable, et si la chaleur n'eût emporté la plus grande partie de l'aile gauche, que commandait M. d'Hocquincourt, il est certain qu'il ne se fût [pas] sauvé un seul des ennemis. Mondit sieur d'Hocquincourt n'y oublia rien pour l'empêcher, et chacun admira la prudence et le flegme avec lequel il se conduisait.

» Je ne puis encore aussi dérober à M. du Coudray[4] la gloire que tous les officiers lui donnent d'avoir fait des choses tout à fait extraordinaires en

[1] Antoine de Villequier, plus tard duc d'Aumont, né en 1601, nommé lieutenant général en 1645, maréchal de France en 1651, mort en 1669.

[2] Pierre de Valavoire, nommé maréchal de camp en 1649.

[3] François-Marie de Broglia ou de Broglie, comte de Revel, maréchal de camp en 1646, lieutenant général en 1650, mort en 1656 à cinquante ans.

[4] Probablement Henry d'Escoubleau, comte du Coudray-Montpensier, qui était maréchal de camp depuis le mois de mai 1650.

cette occasion. Chacun dit aussi des merveilles du comte Carle Broglia[1], et M. le maréchal m'a dit que son escadron était la plus belle chose de l'armée, et que jamais un officier n'a mieux commandé et n'a été obéi avec plus d'ordre et de ponctualité de ses cavaliers. »

Mazarin chercha à tirer de la victoire de Rethel tout le parti possible. Gagner Turenne fut une de ses premières préoccupations[2]; nous avons vu qu'il y songeait depuis plusieurs mois[3]. Le jour même de la bataille de Rethel, il écrivait à Le Tellier[4] : « Mandez-moi si l'on trouve bon de delà que, ayant moyen d'introduire quelque négociation avec M. de Turenne pour le retirer dans le service du roi, je le fasse. Pour moi, je suis persuadé qu'il n'y a rien au monde qui fût plus avantageux. » Le cardinal, en songeant à

[1] Carle, ou Charles, de Broglia ou Broglie, maréchal de camp en 1652, lieutenant général en 1656, mort en 1702. Il était frère de François-Marie, cité plus haut. Le comte Carle commandait, en 1650, le régiment de cavalerie italienne de Mazarin.

[2] L'auteur anonyme des *Guerres civiles de France* (1648-1651) parle aussi (p. 515 et suiv.) de l'intention qu'avait Mazarin de gagner Turenne. Après avoir raconté que le bruit de la mort de ce maréchal avait couru, il ajoute : « Il (Mazarin) témoigna au sieur Milet beaucoup de douleur, disant qu'il ne désespéroit pas que, si ce maréchal avoit vécu, ils ne se fussent réconciliés, et qu'étant rentré dans son devoir, il n'eût rendu de grands services à la couronne. » L'auteur de cet ouvrage, conservé aux aff. étrang., raconte qu'un sommelier du maréchal, ayant proposé au cardinal d'empoisonner son maître, Mazarin s'empressa d'en donner avis à Turenne.

[3] Ci-dessus, p. 179.

[4] Bibl. nat., mscr. f. fr. 4208, f[os] 465-467.

l'avenir, n'oubliait pas les avantages immédiats qu'il pourrait retirer de sa victoire. Il fallait avant tout délivrer la Champagne des ennemis : Château-Porcien et plusieurs châteaux qu'ils occupaient furent assiégés et promptement repris par les Français[1]. Stenai même parut menacé, et la duchesse de Longueville s'attendait à y être assiégée. Elle écrivait à la Rochefoucauld, le 16 décembre 1650[2] : « J'appris hier la mort de Mme la Princesse[3], et aujourd'hui la défaite de M. de Turenne, et que l'on croit que le cardinal va assiéger Stenai. »

Ainsi les affaires du parti des princes semblaient dans un état déplorable. La duchesse de Longueville voyait diminuer chaque jour le nombre de ses défenseurs : La Moussaie, dont nous avons eu souvent occasion de signaler le dévouement à Condé[4], venait de mourir à Stenai. De Tracy quittait la princesse

[1] *Mémoires de Monglat*, p. 240.

[2] Lettre publiée par M. V. Cousin dans le *Journal des savants*, année 1853, p. 238.

[3] Voyez, sur la mort de la princesse douairière de Condé, qui avait eu lieu le 4 décembre, une lettre de Le Tellier à Mazarin en date du 7 décembre (Aff. étr., FRANCE, t. CXXX, pièce 154) : « Son Éminence aura su la mort de Mme la Princesse, laquelle, par son testament ... ne laissera à M. le Prince que ce qu'elle ne lui a pu oster, et donne à M. le prince de Conty tout ce que la coustume des lieux où ses biens sont situés et le contrat de mariage de M. le Prince lui permettent. Elle donne cent mille escus à Mme de Longueville, et fait bien pour cent mille escus d'autres legs à des particuliers ou à l'église, et, par un codicille fait à Chastillon-[sur-Loing], elle donne la jouissance de la terre de Merlou à Mme de Chastillon sa vie durant et quelques pierreries estimées à dix ou douze mille escus. »

[4] Voy. tome I, p. 368 et suiv.

par dépit amoureux. Il faut laisser Lionne raconter à Mazarin cette aventure[1] avec une liberté qui confirme ce que nous avons dit du caractère de cette petite cour[2], où l'on mêlait la galanterie à la politique : « M. de Tracy s'en revient de Stenai par permission du roi. Il s'est brouillé avec toute cette cour-là sur un sujet qui ne vous déplaira pas; il était devenu passionnément amoureux de Mme de Longueville, et a donné tout un temps matière de rire par ses extravagances. Enfin, il a connu qu'il était le jouet des autres, et s'est retiré. Ce que j'ai remarqué de plus raisonnable dans sa folie, c'est que, connaissant bien que son visage ni son âge[3] n'avaient pas assez de charmes pour faire les progrès qu'il eût voulu, il n'entretenait tous ceux qu'il abordait que de sa vigueur, et du don qu'il avait *di correre due et anche tre miglia senza smontare di cavallo.* »

Une lettre de Bartet à Mazarin prouve également que le parti des princes redoutait les suites de la victoire de Rethel : « Après la nouvelle de la prise

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXXI, pièce 187 ; minute autographe.

[2] Ci-dessus, p. 88.

[3] Alexandre de Prouville, marquis de Tracy, était capitaine de chevau-légers en 1632 ; il devait avoir près de cinquante ans en 1650. Conrart parle aussi, dans ses *Mémoires* (p. 605 de l'édit. Michaud et Poujoulat), du départ de Tracy ; il ajoute : « On disoit que Tracy étoit amoureux de Mme de Longueville, et qu'il lui avoit écrit une lettre et une à Verpillière (c'est une fille qui est auprès d'elle et qu'elle aime fort), par lesquelles cela paroissoit quoique couvertement. »

de Rethel, lui écrivait-il le 19 décembre 1650[1], la personne, que je vois tous les jours[2], me parut furieusement alarmée, et me témoigna même assez clairement qu'elle se défiait fort des succès des armes du roi, et qu'elle craignait que Votre Eminence peut-être ne changeât de sentiments pour l'affaire. Je crus être obligé, Monseigneur, à [combattre] ce soupçon-là avec force. Je lui assurai donc que vous ne changeriez point, et lui dis qu'elle connaîtrait toujours que je ne me trompais point au jugement que je faisais de Votre Éminence. Il s'est donc rencontré que la lettre, que vous avez pris la peine de me faire écrire[3], est si pleine de bonté et de modestie, et est d'un esprit si doux et si bienfaisant, que, la lui ayant lue tout entière, je l'ai si fort comblée d'estime pour Votre Éminence, que le gain même de votre bataille ne lui fait rien craindre, à cette heure, pour ce sujet-là, et je crois que, quand il n'y aurait plus d'Espagnols en Flandre, elle serait persuadée que vous agiriez du même esprit dans l'accommodement dont est question. Nous attendons donc, Monseigneur, les premières nouvelles de l'armée pour savoir si Votre Éminence revient bientôt, ou si Elle poussera encore en quelque autre endroit la bonne fortune, d'autant que, sur le bruit, qui court ici, que vous pourriez assiéger

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXX, pièce 183, autographe.

[2] On a dit que cette personne était la princesse palatine.

[3] Je n'ai pas retrouvé dans les papiers de Mazarin cette lettre dont Bartet a indiqué la date (15 décembre).

Stenai, la personne dont je vous parle voulait absolument que j'allasse trouver Votre Éminence, afin de la prier de mettre la dernière main à l'accommodement, plutôt qu'en venir à cette dernière extrémité pour ce parti-là ; mais, devant de rien entreprendre, j'attendrai encore vos ordres, ou pour consentir à la passion qu'elle a pour ce voyage-là, ou pour faire ici avec elle les choses que Votre Éminence jugera à propos.

» Il m'est impossible, Monseigneur, de pouvoir exprimer la joie infinie que m'ont donnée les importantes nouvelles dont Paris retentit depuis six jours : une place considérable reprise au cœur de l'hiver, une bataille gagnée et toute la cavalerie de l'armée d'Espagne prisonnière ou mise en déroute, sont les miracles présents de Votre Éminence et les merveilles de ses soins, de sa présence et de sa conduite. »

Mazarin n'était pas insensible à ces éloges, quoiqu'il les payât à beaux deniers comptants. Lui-même résumait, avec un certain orgueil, les événements de l'année 1650, dans une lettre italienne qu'il adressait à un de ses correspondants de Rome, Paolo Macarani[1] : « L'année 1650 pourrait fournir matière à une histoire entière ; elle a commencé par l'emprisonnement des princes, puis ont eu lieu les voyages de Normandie, de Bourgogne [et de Guienne], et finalement celui que j'ai fait en Champagne, d'où j'ai chassé les ennemis au milieu de l'hiver, après

[1] Bibl. Mazarine, mscr. 1719, t. IV, f[os] 10-14. Cette lettre italienne est datée du 6 janvier 1651.

avoir recouvré Rethel et beaucoup d'autres places importantes, et en dernier lieu remporté une victoire qui a entraîné la perte entière de l'armée ennemie. Ce sont toutes choses dignes de réflexion et d'étonnement pour qui les considère avec attention. »

Si l'on en croit une lettre que Mazarin écrivit postérieurement, il pouvait concevoir à cette époque les plus brillantes espérances, et elles se seraient réalisées, sans le mauvais vouloir du duc d'Orléans. On ne devait mettre les princes en liberté qu'à la majorité du roi, après qu'ils auraient renoncé à toute intelligence avec les Espagnols, et sans leur rendre d'abord aucune place, ni leur donner la permission de réorganiser les troupes qui portaient leur nom. « Je ne me suis pas contenté de soutenir tout cela fortement beaucoup de fois dans le conseil à la présence de Leurs Majestés; mais je le mis par écrit, m'étendant sur toutes les raisons qui faisaient, à mon avis, voir la chose plus claire que le jour, et j'en donnai le papier à M. de Châteauneuf, afin qu'il s'en pût servir dans la réponse qu'il devait faire au parlement pour la liberté desdits princes[1].

» Il ne leur restait autres places que Stenai et Mouron (Montrond)[2]. La Normandie, la Bourgogne et la Guienne étaient entièrement dans l'obéissance

[1] Affaires étrangères, t. XXIX des *Lettres de Mazarin*, f°s 236 v° et 237. Cette dépêche, adressée au bailli de Valençay, alors ambassadeur de France à Rome, est du 19 octobre 1651.

[2] Montrond s'était rendu à Palluau. Voy. ci-dessus, p. 185.

du roi par les voyages que Leurs Majestés y avaient faits, dans lesquels le roi s'était rendu maître de toutes les places. Personne ne remuait dans le royaume; il n'y avait que la cabale de Paris, qu'il eût été aisé de réduire à la raison, si j'eusse été cru, particulièrement après les heureux succès de Champagne, avec lesquels on pouvait dire que le parti des princes était entièrement abattu, puisque M. le maréchal de Turenne avait perdu tout son monde, et avait été contraint de se retirer, abandonnant, après qu'on se fut rendu maître de Rethel et de Château-Porcien, tous les autres postes dans lesquels il avait mis garnison pour s'assurer le quartier d'hiver... Et cela est si vrai, qu'après cesdits succès, j'avais tous les jours quantité de propositions de la part de Mme de Longueville et d'autres personnes dépendant des princes pour un accommodement, dont les conditions étaient à peu près celles que je vous marque ci-dessus, et même que le prince de Condé sortirait du royaume pour quelque temps. D'ailleurs, le comte de Fuensaldagne me fit rechercher deux fois par don Estevan de Gamarre, qui avait été fait prisonnier, d'une conférence[1] pour traiter et conclure promptement la paix, et ledit don Estevan me déclara que, en quelque engagement que les Espagnols fussent avec les princes de ne conclure la paix qu'ils ne fussent en liberté, cela ne les empêcherait point de passer outre.

[1] Le sens est *me fit demander une conférence* par don Estevan.

» Mais j'avais beau me tuer de représenter, et faire connaître à Son Altesse Royale l'état des choses et la facilité avec laquelle on pouvait en peu de jours rendre la France heureuse, et relever l'autorité du roi au plus haut point qu'elle eût jamais été ; car ceux qui ne craignaient rien tant que de semblables effets redoublèrent leurs intrigues, particulièrement dans le parlement, pour exciter tout le monde contre moi et pour insister précipitamment à pousser ma personne, et à faire sortir les princes de prison, imprimant, par leurs artifices, dans l'esprit des peuples, que le bonheur de la France dépendait de leur liberté et de mon éloignement [1]. »

On voit, en effet, par les lettres adressées de Paris à Mazarin, que le parti des princes ne tarda pas à relever la tête. Servien l'en avertissait dès le 19 décembre 1650 [2] : « La prise de Rethel et le gain de la bataille les a fâchés et étonnés, mais elle n'a point diminué leur animosité ; au contraire, il semble qu'elle s'augmente aussi bien que leur crainte. Il y

[1] Les lettres de Guy Patin attestent la haine aveugle dont la bourgeoisie parisienne était alors animée contre Mazarin. Il écrivait le 30 décembre 1650 : « Le Mazarin a été à Reims, et de là est allé à Soissons, où il est encore. On parle ici fort obscurément et douteusement de son retour, même on dit que la reine est en grande inquiétude pour lui ; elle voudroit bien qu'il fût ici, et moi je désirerois bien qu'il fût à tous les diables. » Et plus loin : « Les frondeurs sont les plus honnêtes gens que nous ayons aujourd'hui... Je prie Dieu qu'il donne de la force et de la constance à ce parti, qui est le vrai ennemi de la tyrannie. »

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. LI, pièce 127 des volumes verts.

en a qui ont bien eu l'audace de dire que les barricades furent faites après la victoire de Lens, et afin que cette dernière (la victoire de Rethel) ne produise pas les fruits qu'on en peut tirer, ils disent par avance qu'on ne manquera pas de voir bientôt de nouvelles rigueurs, pour éviter qu'on n'use pas même de quelque fermeté pour arrêter leur entreprise. »

En face de ces ennemis incorrigibles, Mazarin n'avait que deux partis à prendre, ou la guerre, ou la réconciliation avec l'une des factions pour accabler l'autre. On ne pouvait tenter la lutte déclarée que si la reine sortait de Paris et se mettait à la tête de l'armée. C'était l'avis vers lequel Mazarin inclinait, aussi bien que Servien ; mais une lettre de ce dernier fait connaître le motif qui arrêta le cardinal[1] : « Le premier [parti], qui serait le meilleur, ne peut être exécuté par une fatalité qui a rendu la reine malade dans cette conjoncture, et hors d'état de pouvoir, peut-être de plus d'un mois, tenter ce coup. »

Restait la négociation entamée avec les factions hostiles, avec les princes et avec les frondeurs. Mazarin ne l'avait pas rejetée immédiatement ; mais il ne se souciait pas de recommencer l'expérience des années précédentes et de vaincre une cabale en se soumettant à l'autre. Il se rappelait qu'en 1649 il avait triomphé de la Fronde parlementaire par l'épée de Condé. Mais comment oublier les hauteurs insolentes

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXX, pièce 161.

du prince, le mépris dont il avait ensuite accablé le cardinal, la servitude qu'il lui avait imposée [1], et les affronts qui avaient contraint Mazarin d'en venir aux extrémités et de le faire arrêter ? Que n'aurait-il pas à souffrir de l'humeur impérieuse de Condé, que la prison devait avoir exaspéré ?

L'alliance avec les frondeurs lui était encore plus intolérable : le coadjuteur était son ennemi personnel et implacable ; il n'aspirait au chapeau de cardinal que pour forcer l'entrée du Conseil et enlever à Mazarin le rang et l'autorité de premier ministre. S'il n'y parvenait pas, il bouleverserait tout pour se venger. Plusieurs lettres du cardinal le représentent comme un ennemi de la monarchie, un admirateur et un émule de Cromwell ; il n'hésiterait pas à renverser le trône pour conquérir le pouvoir. L'union avec un pareil homme était impossible. Mazarin songea dès lors à un projet qui reparaît souvent dans ses dépêches : Ce qu'il fallait constituer en France, pour rétablir l'ordre et le pouvoir, c'était un grand parti monarchique et national, étranger aux factions et aux passions qui désolaient le royaume. Il espérait le trouver dans la bourgeoisie et en faire l'appui solide de la royauté contre les deux Frondes. Cette pensée finit par triompher. Il faut la signaler dès 1650, tout en faisant observer que la France n'était pas mûre alors pour une pareille révolution. On eut encore à tra-

[1] Voy. tome III, p. 298-299.

verser deux années de guerres civiles et d'effroyables calamités avant que le parti national se dégageât des factions, s'unît étroitement à la royauté et lui donnât la victoire sur les Frondes. Cependant Mazarin ne perdit jamais cette pensée de vue; nous la retrouvons plusieurs fois exprimée dans sa correspondance pendant les années 1650, 1651 et 1652, jusqu'au jour où les fautes et les crimes des princes, les folies de la Fronde réduite aux abois, les sanglantes orgies des démagogies parisienne et bordelaise, amenèrent une réaction énergique de la bourgeoisie contre les factieux, ou, comme on disait alors, du *papier* contre la *paille*[1].

Mazarin écrivait à Le Tellier[2], dès le 24 décembre 1650, qu'il faudrait « faire assembler, par M. le maréchal de l'Hospital (gouverneur de Paris), la Maison de Ville[3], avec quantité des principaux bourgeois », et leur exposer « ce qui se fait contre le bien de l'Etat et le [bien] particulier de la ville de Paris, et le préjudice que le public reçoit des assemblées et remuements de Paris, puisque sans cela les ennemis seraient obligés de donner les mains à la paix, Dieu donnant d'ailleurs à la France de très grands succès, capables de les y forcer ». Dans cette assemblée, on devrait « proposer, ajoute le cardinal,

[1] La paille était le signe des frondeurs, le papier celui de leurs adversaires.

[2] Bibl. nat., mss. f. fr. 4208, f[os] 492-499.

[3] Le prévôt des marchands, les échevins et les quarteniers.

et faire résoudre une grande députation à Leurs Majestés, dont il (le maréchal de l'Hospital) pourrait être le chef et conduire à l'instant les députés au Palais-Royal, pour assurer Leurs Majestés de leur fidélité, pour improuver et détester ce qui se fait contre l'autorité royale, pour offrir leurs vies et leurs biens, afin de la maintenir envers et contre tous... Je crois aussi, ajoutait Mazarin, qu'il ne serait pas malaisé et très utile que tous les corps de métiers, les bateliers, crocheteurs et autres gens de pareille étoffe, déclarassent hautement à M. le maréchal de l'Hospital qu'ils sont tous prêts à exécuter les ordres qu'ils recevraient de Leurs Majestés; et, s'il fallait faire des grâces, ou dépenser de l'argent pour une chose de cette nature, il ne pourrait pas être mieux employé ».

Les conseillers intimes de Mazarin, Le Tellier, Servien et Lionne, pensèrent que cet appel au peuple, ou même à la bourgeoisie, ne serait pas sans danger, lorsque Beaufort et le coadjuteur étaient encore tout-puissants dans Paris. Ils crurent plus prudent de ramener Gaston, en lui représentant les dangers de son alliance avec le coadjuteur. Elle devenait chaque jour plus intime, et, sous l'influence de Paul de Gondi, le duc d'Orléans voyait dans Mazarin la cause de tous les troubles; il lui reprochait la translation des princes au Havre, et sa conduite envers le coadjuteur, dont on aurait pu faire un serviteur dévoué de la royauté. Tels étaient les discours de

Gaston au président de Bellièvre, d'après les carnets de Mazarin[1]. « Son Altesse Royale, écrivait encore le cardinal dans ses notes secrètes[2], vingt années durant[3], m'a cru un très capable ministre, et depuis six mois, je lui semble ridicule. » Vainement Mazarin essaya d'opposer l'influence de la reine à celle des frondeurs. Vainement, pendant la fin du mois de décembre 1650, Le Tellier, la duchesse de Chevreuse, Villeroi et Châteauneuf eurent de fréquentes entrevues avec le duc d'Orléans pour l'engager à soutenir énergiquement le cardinal contre les cabales qui le menaçaient. Le Tellier seul agissait de bonne foi, mais froidement, suivant son naturel. Pouvait-on compter sur M[me] de Chevreuse, Châteauneuf et Villeroi? La première s'entendait avec les frondeurs; Châteauneuf et Villeroi étaient des ambitieux toujours prêts à suivre le parti le plus fort. Quant à Gaston, on ne pouvait attendre de lui que faiblesse, dissimulation et mauvais vouloir; il glissait de plus en plus dans le camp ennemi.

Pendant ce temps, les frondeurs excitaient le par-

[1] Carnet XIV, p. 81 : « Son Altesse Royale parle à tout le monde, disant le parlement bien échauffé. Cette translation (des princes au Havre) en est cause. Si on m'eust cru (c'est Gaston qui parle), on pouvoit la différer encore quelque temps. M. le coadjuteur est bien pensant; c'est un grand génie. Si M. le cardinal eust voulu, tout seroit en bon estat, et le coadjuteur serviroit; mais on veut tout perdre. Il (le duc d'Orléans) a fait ce discours à M. de Bellièvre, qui me l'a dit. »

[2] Carnet XIV, p. 80.

[3] Mazarin comprend ses services sous Louis XIII, depuis 1630.

lement à voter l'arrêt par lequel la reine serait suppliée de faire droit à la requête de la princesse de Condé, pour que les prisonniers fussent mis en liberté, ou jugés régulièrement par le parlement, assisté des pairs du royaume. Enfin, le 30 décembre, le coadjuteur, jetant le masque, ne se borna pas à soutenir la requête, il attaqua Mazarin, en pleine assemblée, et le signala comme l'auteur de tous les maux du royaume. Il demandait que la compagnie ajoutât, dans ses remontrances, qu'elle suppliait la reine de l'éloigner[1]. Le parlement n'alla pas jusque-là; mais il vota, conformément à la requête, qu'une députation serait envoyée à la reine pour obtenir la liberté des princes ou leur jugement régulier, en exécution de la déclaration du 22 octobre 1648. Cette ordonnance était loin d'être explicite, ainsi que nous l'avons fait remarquer[2]. Le conseiller Longueil, qui avait une grande autorité dans le parlement, dit formellement[3], lorsqu'on invoqua la déclaration d'octobre 1648, qu'elle avait seulement pour but « de renouveler les ordonnances du roi Louis XI, faites en faveur de la liberté des officiers[4], et non indifféremment de toutes sortes de personnes. »

Au milieu de ces agitations parlementaires, Mazarin résolut de rentrer à Paris, mais sans faire aucun

[1] *Mémoires de Monglat*, p. 242.
[2] Voy. tome III, p. 91, note 1.
[3] *Journal d'un bourgeois de Paris*, ibid., p. 150-151
[4] Des officiers de justice.

pacte honteux avec la révolte et en tenant tête à ses ennemis. C'est lui-même qui le déclare dans une lettre adressée à Le Tellier[1] : « L'avis que je forme sur ce qu'on m'a fait savoir est, devant aller à Paris, de le faire hardiment, de rendre les derniers respects à Son Altesse Royale, et lui déclarer en même temps que, quand la reine me le commanderait, je quitterais [tout] plutôt que de consentir jamais à aucun accommodement avec ceux qui n'ont rien oublié pour me déchirer par toutes sortes de moyens; me promener après cela par Paris avec audace, me mettre en état et me conduire en sorte qu'il ne fût pas possible à qui que ce soit de me faire un affront, et tâcher de mettre toutes pièces en état et en œuvre contre mes persécuteurs, la reine en même temps déclarant ses intentions au parlement et à la Maison de Ville, parlant du coadjuteur comme j'ai déjà écrit, et le rendant auteur de tous les troubles, faisant une grande assemblée des principaux de la cour, dans laquelle je voudrais aussi appeler quelques-uns des cours souveraines pour aviser à ce qu'il y aurait à faire, et faire par là connaître que l'on est résolu de se porter plutôt à toutes extrémités que sortir lâchement d'une affaire dans laquelle toute la raison et la justice étant du côté du roi, il est impossible que tous les gens de bien ne s'y intéressent, et que Dieu n'en bénisse l'événement.

[1] Dépêche du 29 décembre, Bibl. nat., mss. f. fr. 4208, f[os] 506-509.

» Mais si l'on veut que j'aille à Paris pour commencer une négociation, pour plâtrer les affaires et témoigner de la faiblesse, qui ne servira qu'à encourager ceux qui ont mauvaise intention et à leur faire prendre quelque résolution hardie, il vaut mille fois mieux pour l'État et pour moi que la reine, prenant occasion sur ce que Son Altesse Royale vous a dit, lui fasse entendre que Sa Majesté m'envoie ordre de me retirer en quelque lieu, Sa Majesté voulant, avant que je retourne (revienne), voir clair dans les intentions de Son Altesse Royale, afin que, par la malice de ceux qui ne cherchent qu'à troubler, il n'arrive rien qui soit capable de préjudicier au bien de l'État et au service du roi. Et pour moi, je crois que les méchants et les brouillons m'appréhenderont davantage hors de Paris, s'ils sont d'ailleurs persuadés que la reine n'est pas capable de changer les bonnes volontés qu'il plaît à Sa Majesté avoir pour moi. Il faut que tout cela soit dans le dernier secret, quelque conseil que l'on me donne.

» Je suis fort obligé à la vigueur avec laquelle M. le garde des sceaux, M. le maréchal de Villeroi et vous, avez soutenu ma cause auprès de Son Altesse Royale, et de tant de marques d'amitié que je reçois de tous trois.

» Je fais état d'aller coucher demain à Dammartin, et il est de la dernière importance que j'y reçoive des nouvelles de ce qu'on jugera à propos que je doive faire; car si je n'en reçois aucune, ce sera une

marque que l'on estime que je doive aller tout droit à Paris, comme je ferai. »

Mazarin rentra, en effet, à Paris le dernier jour de décembre 1650. Tous les personnages principaux de la cour, qui n'étaient pas engagés dans une des factions opposées, allèrent à sa rencontre. Le roi et la reine l'accueillirent avec les témoignages de joie les plus vifs et le félicitèrent des grands services qu'il venait de rendre à la France[1]. Mazarin paraissait, à cette époque, bien décidé à lutter hautement contre ses ennemis, dont le chef était le coadjuteur. La rupture entre eux était complète et semblait irréconciliable. Mais le cardinal négociait encore avec les partisans du prince de Condé, traînant, suivant son usage, les affaires en longueur et comptant qu'il aurait toujours le temps et les moyens de rompre l'union de ses adversaires, s'il ne parvenait pas à ramener le duc d'Orléans et à unir étroitement ce prince avec la reine.

Pendant ces luttes politiques, la mort de plusieurs personnages importants passa presque inaperçue. Les deux frères, Claude et Henri de Mesmes, furent enlevés dans les derniers mois de l'année 1650. Claude de Mesmes, connu sous le nom de comte d'Avaux, avait rempli, avec grande réputation, des fonctions diplomatiques en Italie, en Allemagne, en

[1] *Histoire des guerres civiles de la France* (1648-1651), manuscrit des affaires étrangères, p. 539-540.

Suède, en Danemark, en Pologne, dans les Provinces-Unies, et avait été un des négociateurs de Münster, dans les premières années de la minorité de Louis XIV[1]. Rappelé en 1648, il avait été, peu de temps après, nommé ministre d'État, et avait siégé dans le conseil du roi avec le duc d'Orléans, le cardinal Mazarin, le chancelier ou le garde des sceaux, le surintendant des finances et Servien, qui avait aussi le titre de ministre d'État[2]. D'Avaux était un lettré en même temps qu'un habile diplomate. Sa correspondance avec Voiture[3] rappelle qu'il avait fréquenté l'hôtel de Rambouillet et vécu dans le commerce de la société la plus spirituelle de cette époque. Il mourut en novembre 1650.

Son frère aîné, Henri de Mesmes, président à mortier au parlement de Paris, avait joué un rôle important pendant la Fronde. A l'exemple de Mathieu Molé, il avait lutté courageusement pour le maintien de l'autorité royale contre la cohue des enquêtes, avait blâmé avec énergie la présence d'un envoyé espagnol dans le parlement[4], et contribué à la conclusion de la paix de Rueil[5], qui avait terminé la première guerre civile. Défenseur zélé des prérogatives du parlement qu'il savait concilier avec

[1] Voy. tome. I, p. 269.
[2] Voy. tome III, p. 97-98.
[3] Elle a été publiée par M. Amédée Roux (Paris, 1858).
[4] Voy tome III, p. 189.
[5] *Ibid.*, p. 201.

le respect pour la puissance monarchique, il avait conservé jusqu'à la fin une grande autorité dans sa compagnie. Il mourut un mois après son frère, en décembre 1650[1].

[1] La famille parlementaire des de Mesmes ne s'éteignit pas avec Claude et Henri de Mesmes. Ils laissèrent un frère, nommé Jean-Antoine de Mesmes, qui hérita, en 1651, de la charge de président à mortier qu'avait eue son aîné, Henri. Jean-Antoine mourut en 1673. Sa charge de président à mortier passa à son fils aîné, Jean-Jacques de Mesmes, qui vécut jusqu'en 1688 et eut pour successeur Jean-Antoine de Mesmes, son fils aîné, qui devint, en 1712, premier président du parlement de Paris et mourut en 1723. C'est seulement après la mort de ce premier président que disparaît la branche parlementaire de cette ancienne et illustre famille.

LIVRE XII

COALITION DES DEUX FRONDES CONTRE MAZARIN (JANV.-FÉVR. 1651);
IL QUITTE LA FRANCE. — LA REINE, DIRIGÉE PAR LES CONSEILS DE MAZARIN,
DIVISE LES FRONDES (MARS-AVRIL);
ELLE NÉGOCIE AVEC LES DEUX PARTIS (MAI-JUILLET).
LUTTE DES DEUX FRONDES (JUILLET-AOUT). — CONDÉ SORT DE PARIS (SEPT.).
MAJORITÉ DU ROI (7 SEPT. 1651).

(Janvier-septembre 1651)

CHAPITRE PREMIER

COALITION DES DEUX FRONDES CONTRE MAZARIN (JANVIER-FÉVRIER 1651); IL QUITTE LA FRANCE.

Création de cinq maréchaux de France au commencement de l'année 1651. — Négociations de Mazarin avec le duc d'Orléans et avec le parti des princes (janvier 1651). — Temporisation et hésitations du cardinal. — Remontrances du parlement (20 janvier). — Traités conclus entre les deux Frondes (30 janvier); le duc d'Orléans y adhère. — Le coadjuteur déclare au parlement que le duc d'Orléans croit nécessaire de mettre les princes en liberté. — Rupture entre le duc d'Orléans et Mazarin (1er février). — Le duc d'Orléans refuse de retourner au Palais-Royal. — Le parlement demande l'éloignement de Mazarin (4 février). — Mazarin envoie au Havre le maréchal de Gramont et Lionne pour négocier avec les princes. — Conventions arrêtées entre la reine et Mazarin avant le départ de ce dernier. — Mazarin sort de Paris (6 février) et se retire à Saint-Germain. — La reine et le roi prisonniers dans Paris. — La reine est forcée de signer l'ordre de mettre les princes en liberté sans condition. — Mazarin, averti, se rend au Havre et délivre les princes (13 février). — Il quitte le Havre, traverse plusieurs villes de France et se retire à Brühl près Cologne.

L'année 1651 commença par la création de plusieurs maréchaux de France, choisis parmi les capitaines qui s'étaient le plus distingués dans les dernières campagnes[1]. Villequier et d'Hocquincourt,

[1] Cette promotion était arrêtée depuis quelque temps; elle ne devint publique que le 5 janvier 1651 (*Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Fronde*, Bibl. nat., mscr. fr. 10274, p. 160).

s'étaient signalés à la bataille de Rethel; ils furent au premier rang. Villequier prit le titre de maréchal d'Aumont. La Ferté-Senneterre, gouverneur de Lorraine, et la Ferté-Imbault furent aussi promus à la dignité de maréchaux de France; le second porta le nom de maréchal d'Estampes. Enfin Rouxel de Médavy, comte de Grancey, qui avait battu les Frondeurs à Brie-Comte-Robert[1], fut élevé à la même dignité quelques jours plus tard. Un brevet de maréchal fut aussi accordé à Palluau[2], mais tenu secret jusqu'en 1652.

Mazarin comptait principalement sur l'armée pour dompter les factions qui troublaient la France. Il venait d'être témoin de l'ardeur avec laquelle elle avait combattu et triomphé des troupes de Turenne. Les chefs lui répondaient de la fidélité et du dévouement des soldats. Il aurait peut-être tenté une lutte armée contre les factieux, si la reine n'eût pas été souffrante de la maladie qui l'avait atteinte à Poitiers et retenue à Amboise[3].

D'ailleurs le cardinal espérait toujours gagner le duc d'Orléans[4], et les premières entrevues avec ce prince n'avaient pas détruit ses illusions. Il se servait, pour traiter avec Gaston, du duc d'Elbeuf[5], comme

[1] Voy. tome III, p. 192.
[2] Carnet XIV, p. 86. Le comte de Palluau prit, en 1652, le nom de maréchal de Clérembault.
[3] Voy. ci-dessus, p. 226.
[4] *Journal d'un bourgeois de Paris*, ibid., p. 159.
[5] Charles de Lorraine, voy. t. II, p. 509-510.

le prouve une lettre en date du 2 janvier, conservée dans les papiers de Mazarin[1]. On y annonce au cardinal que le duc d'Elbeuf doit lui faire d'importantes communications de la part du duc d'Orléans. Gaston paraissait alors incliner à une réconciliation sincère avec Mazarin; il alla le voir le 4 janvier. « Ce prince, ce jour-là, dit Mme de Motteville[2], était un peu mieux disposé par les diligences que le ministre faisait faire sous main pour le regagner. » Mais les conseils du coadjuteur poussèrent le duc d'Orléans à mettre à sa réconciliation des conditions inacceptables. Nous ne les connaissons que par les carnets de Mazarin. On y voit que Gaston voulait s'assurer la majorité dans le conseil du roi en en faisant exclure Servien, qu'aurait remplacé le duc d'Elbeuf, attaché à sa maison par la parenté et par la reconnaissance. Tel est le sens du passage suivant des carnets[3] : « M. d'Elbeuf m'a dit que Son Altesse Royale lui parle fort du Conseil et de la pluralité des voix, et il croit que le prenant comme il est, il [le] fera passer par où il voudra. Il exclut M. Servien pour cela[4]; mais on m'assure que cela se fait de concert et avec plaisir de M. le garde des sceaux. En outre, il y a apparence que le coadjuteur, pour mettre de

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXXII, pièce 1.
[2] *Mémoires*, t. III, p. 258 de l'édition Charpentier.
[3] Carnet XV, p. 1.
[4] Ce mot est douteux.

la division dans le conseil du roi et me donner une touche à moi, ait pressé Son Altesse Royale d'exclure M. Servien, afin que, moi n'y donnant pas les mains, il arrive de la mésintelligence, et, le faisant, je [me] perdisse de réputation, abandonnant une personne qu'on sait être entièrement à moi. C'est une affaire de très grande importance et qui mérite d'être très pesée. »

Mazarin ne se résigna pas à un aussi honteux sacrifice, mais il ne rompit pas les négociations. Le duc d'Orléans vint même souper chez lui, avec le jeune Louis XIV, le jour des Rois[1]. Vers la fin du repas, lorsque le roi et le cardinal se furent retirés, les convives, surtout Roquelaure[2] et le chevalier de Guise[3], se livrèrent à de bruyantes manifestations, dirigées contre les frondeurs et surtout contre le duc de Beaufort[4]. Roquelaure était un plaisant de profession, sorte de bouffon de cour, dont les railleries n'étaient pas prises au sérieux; mais le chevalier de Guise voulut prouver que ses bravades n'étaient pas le résultat de l'ivresse. Il les renouvela le lendemain et affecta de provoquer les frondeurs.

[1] Le même jour, les frondeurs tenaient une assemblée en faveur des princes, comme l'atteste ce passage des carnets : « M. de Croissy, le coadjuteur et Beaufort, le 6 janvier, [se réunissent] pour les princes. » (Carnet XV, p. 7.)

[2] Gaston-Jean-Baptiste, marquis puis duc de Roquelaure, mort en 1683.

[3] Henri de Lorraine, chevalier de Guise, mort en 1668.

[4] *Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Fronde*, Bibl. nat., mscr. fr. 10274, p. 159.

De pareilles manifestations n'étaient pas propres à gagner le duc d'Orléans, toujours dominé par le coadjuteur[1]. Mazarin chercha à le ramener par l'influence de la duchesse de Chevreuse[2]. Cette dame, toute-puissante au Luxembourg, conduisit le prince au Palais-Royal, où il témoigna à la reine les mêmes sentiments d'affection que par le passé, et lui promit de ne plus soutenir les frondeurs ni contre l'autorité du roi, ni contre la personne du cardinal[3]. Mais la duchesse de Chevreuse voulait que cette réconciliation tournât à son profit, et que le mariage de sa fille avec le prince de Conti, que lui promettait la Palatine, fût assuré par la réconciliation de Gaston avec la reine. Elle en fit parler par le duc d'Orléans. « Monsieur, écrit Mazarin dans ses carnets[4], par le mariage de Mlle de Chevreuse[5], dit qu'il faut accommoder toutes choses, et après je pourrais faire tout ce que je voudrais. »

Pour conclure ce mariage, il était nécessaire d'ouvrir la prison des princes. Mazarin était vivement

[1] Les carnets prouvent qu'outre le coadjuteur et Beaufort, plusieurs des confidents du duc d'Orléans l'excitaient à délivrer Condé. On lit dans le carnet XV, p. 7 : « [Dire] à Son Altesse Royale que le prince de Guémené et Bethune se vantent de presser continuellement Son Altesse en faveur des princes. » Cette note était probablement destinée à la reine, chargée d'adresser l'avis à Gaston.

[2] Voy. Morosini, première dépêche du 10 janvier 1651.

[3] « Promettendo Orleans di non protegger li frondosi ne contro il servitio del rè ne contro la persona del cardinale. » (*Ibid.*)

[4] Carnet XV, p. 2-3.

[5] Le carnet porte *M. de Chevreuse;* mais, dans ces notes rapides, Mazarin ne forme les mots qu'imparfaitement.

pressé d'y consentir, de différents côtés. Le premier président et son fils Champlâtreux insistaient pour que la reine prît ce parti. « J'ai découvert, écrit Mazarin dans ses carnets[1], du discours de Champlâtreux, qu'après avoir sollicité du côté de la reine par mon moyen inutilement, il se faisait fort d'obtenir [la délivrance des princes] par la voie de Son Altesse Royale, le coadjuteur assurant qu'elle (Son Altesse Royale) suivra le parlement, et en outre que le parlement députera de nouveau et sollicitera, par d'autres moyens, pour l'engager à la liberté des princes, et je crois que ce sera le premier président[2]..... qui parlera. »

En même temps, la Palatine et la Rochefoucauld pressaient vivement le cardinal de traiter avec eux. Les mémoires de la Rochefoucauld l'attestent[3]. Il vit plusieurs fois Mazarin en secret. « Il reçut même alors, dit-il, un plein pouvoir de Mme de Longueville pour réconcilier toute sa maison avec le cardinal, pourvu qu'il remît les princes en liberté. » Anne de Gonzague, encore malade de suites de couches, agissait dans le même sens : elle prévenait le cardinal que, s'il ne se décidait pas, le prince de Condé allait traiter avec les frondeurs[4].

D'autres avis ne laissaient aucun doute à Mazarin

[1] Carnet XV, p. 7.

[2] La lecture de ces mots est douteuse.

[3] *Mémoires*, p. 445 de l'édit. Michaud et Poujoulat. Voy. aussi les *Mémoires de Mme de Motteville*, t. III, p. 266, édit. Charpentier.

[4] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXXII, pièce 3.

sur la coalition qui se préparait contre lui. Il a pris soin lui-même de les consigner dans ses carnets. « Saint-Hérem[1], écrivait-il en janvier 1651[2], [dit] à M. de Ruvigny[3] avoir vu lettres écrites du parlement de Paris à des conseillers du parlement de Bordeaux, qui portent que celui de Paris les convierait bientôt à l'union et tous les autres de France, et qu'assurément on ne ferait plus ici la faute de laisser sortir le roi de Paris. »

Mazarin savait aussi que Beaufort et le coadjuteur se liaient étroitement avec le parti des princes. Il inscrivait ces renseignements dans ses carnets[4]: « M. de Beaufort ne se cache plus d'être pour les princes ni ceux qui sont avec lui ;... lorsqu'il a quelque nouvelle à leur avantage, [il] passe à l'hôtel de Condé pour en donner avis à M. Ladvocat[5] et à d'autres partisans[6].... Il a pressé Tavannes et d'autres d'aller loger chez lui ou auprès de son logis, les assurant de sa protection.... Il sollicite publiquement contre moi, concluant toujours que Son Altesse

[1] François-Gaspard de Montmorin, comte de Saint-Hérem, maréchal de camp en 1651, fut nommé, en 1655, grand louvetier de France et mourut en 1701, à l'âge de quatre-vingts ans.

[2] Carnet XV, p. 1.

[3] Henry de Massué, marquis de Ruvigny, maréchal de camp depuis 1645, fut nommé lieutenant général en 1652. Après la révocation de l'édit de Nantes, il se retira en Angleterre, où il mourut en 1689.

[4] Carnet XV, p. 5.

[5] Probablement Nicolas Ladvocat, maître des comptes, mort en 1662.

[6] Partisans des princes.

Royale est d'accord [sur] cela. La même chose est encore plus expressément dite par le coadjuteur. »

En présence des périls qui se multipliaient, Mazarin, incertain et perplexe, paraît avoir d'abord songé à traiter avec les princes, par l'intermédiaire du duc d'Orléans, en leur imposant des conditions qui rendraient leur liberté moins dangereuse. C'est ce qui résulte du passage suivant des carnets[1] : « On pourrait, par ordre de la reine et de Son Altesse Royale, traiter avec M. le Prince des conditions de sa liberté après avoir rétabli le calme, le parlement ne faisant pas de remontrances, et comme cela on achèverait tout, et l'on pourrait avoir la paix avant que sortir[2]. » Immédiatement après il ajoute : « Donner douze cents écus pour sa pension à Mme de Frontenac et un brevet pour six mille livres de pension sur les premiers bénéfices. » Anne de la Grange, mariée à Louis de Buade, comte de Frontenac[3], était liée intimement avec Mlle de Montpensier. Mazarin espérait gagner, par les pensions accordées à Mme de Frontenac, la fille de Gaston d'Orléans et l'engager à agir en sa faveur. Malgré toutes ces précautions, le cardinal se défiait toujours de la mobilité de ce prince et cherchait à l'enchaîner : « Il faut, écrivait-il dans ses notes

[1] Carnet XV, p. 10.

[2] Mazarin veut-il dire *avant de faire sortir les princes de prison*, ou *avant que la reine et le roi sortissent de Paris*, comme il en avait toujours le projet ? Je crois que le dernier sens est préférable.

[3] Le comte de Frontenac obtint, en 1672, le gouvernement du Canada, et mourut à Québec en 1698.

secrètes[1], bien engager Son Altesse Royale, après qu'il aura pris les résolutions, avec la reine, de ce qu'il y aura à faire, de ne rien écouter. Je sais... que l'on travaille fort chez Son Altesse Royale pour gagner du monde en faveur des princes. »

Une promesse de Gaston était une bien faible garantie, et il faut reconnaître que, dans ces circonstances difficiles, Mazarin ne fit pas preuve des qualités qu'il avait souvent montrées. Averti de l'imminence d'une coalition des Frondes, il ne se décida ni à gagner les princes dont on lui offrait l'alliance, ni à retenir le duc d'Orléans par des concessions nécessaires[2]. Il temporisa, pendant tout le mois de janvier, attendant peut-être que la santé de la reine lui permît de sortir de Paris, et de commencer une lutte déclarée contre ses ennemis.

Pendant ce temps, les partisans des princes, se croyant joués par le cardinal, se décidèrent à agir plus vigoureusement. Le parlement, où ils dominaient, insistait depuis longtemps pour obtenir une réponse de la reine à ses dernières remontrances[3]. Anne d'Autriche reçut enfin les députés du parle-

[1] Carnet XV, p. 8.

[2] Les carnets, tout en signalant le danger, n'indiquent pas que Mazarin ait pris des mesures pour le conjurer. On voit seulement qu'il cherchait à se concilier la maison de Bouillon : « Dire à M. le garde des sceaux d'achever l'affaire de M. de Bouillon, et qu'on lui a promis (au duc) qu'on confirmeroit tout ce qui étoit accordé et [qu']on régleroit ce qui étoit à ajuster. » (Carnet XV, p. 6.)

[3] Voyez, sur ces remontrances, p. 204.

ment le 20 janvier 1651. Le premier président, Mathieu Molé, porta la parole et s'exprima avec une force qui étonna et scandalisa la cour. Comparant la gloire des premières années de la régence d'Anne d'Autriche avec les malheurs des derniers temps, il attribua tous les succès au duc d'Orléans et au prince de Condé, et tous les revers à Mazarin [1]. Ce magistrat, qui prévoyait une crise imminente, voulait sans doute la prévenir par la hardiesse de son langage; mais il n'y réussit pas. La reine, qui avait supporté avec impatience sa harangue, différa sa réponse jusqu'au 30 janvier. A cette époque, le garde des sceaux lut, au nom de la reine, un discours où il était dit que Leurs Majestés mettraient les princes en liberté, lorsque les rebelles auraient déposé les armes. C'était ajourner indéfiniment leur délivrance; ni Mme de Longueville ni Turenne n'étaient disposés à abandonner Stenai.

Pendant ces discussions parlementaires, le coadjuteur pressait la conclusion du traité des Frondes. Il comptait des amis dans le parti des princes et particulièrement le président Viole, Fouquet-Croissy et Arnauld de Corbeville. Le premier était depuis longtemps un adversaire acharné de Mazarin; Fouquet-Croissy avait figuré dans les négociations; il avait conclu, de concert avec Tracy, le traité d'Ulm [2]. C'é-

[1] Voy. les *Mémoires de Mme de Motteville*, t. III, p. 269 (édit. Charpentier) et les *Mémoires d'Omer Talon*, p. 405-406.
[2] Voy. tome II, p. 324.

tait un ambitieux qui aspirait à la direction des affaires étrangères et espérait l'obtenir, lorsque le coadjuteur serait devenu premier ministre[1]. Quant à Arnauld de Corbeville, général des carabins[2], il était dévoué à Condé, sous lequel il avait fait plusieurs campagnes.

Fouquet-Croissy fut chargé de rédiger le traité des Frondes, de concert avec Caumartin. Louis le Fèvre de Caumartin, conseiller d'État[3], était un des intimes de Paul de Gondi, et ce fut pour amuser Mme de Caumartin que le coadjuteur, devenu cardinal de Retz, écrivit ses Mémoires, où l'on trouve plus d'esprit que de vérité historique. Dans ces négociations, ce fut Fouquet-Croissy qui tint la plume, et c'est de sa main qu'est écrit l'original du traité qui fut signé chez la princesse palatine, dans les derniers jours de janvier 1651[4]. Les parties contractantes étaient, du côté des princes, Anne de Gonzague, Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours, Pierre Viole, le comte de Maure, Isaac Arnauld, Fouquet-Croissy, et, du côté des frondeurs, le duc de Beaufort, le coadjuteur, Louis de Cossé, duc de

[1] La Barde, *De rebus gallicis*, p. 588.

[2] On donnait ce nom aux corps de cavalerie légère, qui servaient d'éclaireurs dans les armées.

[3] Né en 1624, il mourut en 1687.

[4] M. V. Cousin a publié pour la première fois, d'après le manuscrit original, le texte du traité général conclu avant l'adhésion de Gaston, dans l'ouvrage intitulé : *Mme de Longueville pendant la Fronde*, p. 373 et suiv.

Brissac et François de Montmorency, marquis de Fosseuse.

Il était d'abord stipulé que tous les signataires useraient de leur influence pour décider le duc d'Orléans à adhérer à la délivrance des princes et à l'éloignement du cardinal Mazarin. Gaston résista, pendant quelque temps, aux sollicitations du coadjuteur, de Beaufort et de Mme de Chevreuse. Il fallut, si l'on en croit Retz, que Caumartin le prît entre deux portes et lui mît une plume entre les doigts. « Il signa, à ce que disait Mlle de Chevreuse en ce temps-là, comme il aurait signé la cédule du Sabbat, s'il avait eu peur d'y être surpris par son bon ange[1]. » Le traité, conclu par Gaston, le 30 janvier 1651[2], contenait les conditions suivantes : Le duc d'Orléans s'engageait à procurer la liberté des princes; de leur côté, les représentants de Condé, Conti et Longueville, stipulaient que le duc d'Orléans, après avoir écarté Mazarin, pourrait conserver, dans le conseil du roi, « telles personnes qu'il lui plaira de celles qui y sont à présent, même y faire donner l'entrée à telles autres personnes qu'il en jugera capables, sans que MM. les princes y puissent apporter obstacle ; que les princes ne s'opposeront pas à l'ac-

[1] *Mémoires de Retz*, t. II, p. 326, édit. Charpentier.

[2] Ce second traité a été publié dans les *Mémoires de Lenet* (p. 521 de l'édit. Michaud et Poujoulat). Il est tiré des papiers de Pierre Lenet conservés parmi les manuscrits de la Bibl. nat. Les signatures sont celles de Gaston, Viole, Anne de Gonzague, Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours, le maréchal de la Mothe et Arnauld.

commodement avec le duc de Lorraine ». Le prince de Condé ne pourrait prétendre à la charge de connétable que du consentement du duc d'Orléans. Les princes promettaient leur amitié aux serviteurs particuliers de Gaston, et nommément au duc de Beaufort, au coadjuteur, à MM. de Retz, de Brissac et de Noirmoutiers; enfin le duc d'Orléans s'engageait, de son côté, à accorder ses bonnes grâces et sa protection aux partisans des princes.

Outre ces traités généraux, on signa le même jour (30 janvier 1651) plusieurs conventions particulières qui garantissaient des avantages considérables aux principales parties contractantes. D'après une de ces conventions [1], le duc d'Enghien devait épouser une des filles de Gaston. Ce mariage ne pouvait s'accomplir qu'à une époque éloignée : le duc d'Enghien (Henri-Jules de Bourbon) n'avait pas encore huit ans [2]. Une autre convention, beaucoup plus importante, était relative au mariage du prince de Conti avec Mlle de Chevreuse [3]. Les princes s'engageaient « à faire trouver bon à Son Altesse Royale que M. le prince de Conti recherchât en mariage Mlle de Che-

[1] Voy. *Mémoires de Pierre Lenet*, p. 522. Ce traité particulier est signé du duc d'Orléans et du président Viole.

[2] Il épousa, en 1663, Anne de Bavière, fille d'Édouard de Bavière, prince palatin, et d'Anne de Gonzague, qui avait joué le principal rôle dans ces négociations.

[3] Le texte de cette convention se trouve également dans les *Mémoires de Lenet;* elle est signée par Gaston d'Orléans, Anne de Gonzague et Marie de Rohan, duchesse de Chevreuse.

vreuse, qui a l'honneur d'être de la maison de M[me] la duchesse d'Orléans et honorée particulièrement de la bienveillance de Son Altesse. Ce qui ayant été agréé par Sadite Altesse et reçu avec respect par M[me] de Chevreuse, nous, princesse palatine, promettons, au nom et en vertu du pouvoir que nous avons de MM. les princes et de M[me] de Longueville, et engageons la foi et l'honneur de M. le prince de Conti, que, sitôt qu'il sera en liberté, il passera les articles, qui seront trouvés raisonnables entre lui et M[lle] de Chevreuse, et l'épousera en face de notre mère sainte Église. »

Une troisième convention[1], signée de la princesse palatine et du duc de Nemours, promettait à la duchesse de Montbazon des avantages pécuniaires, dont elle avait toujours été fort avide. Son fils, le comte de Rochefort, devait toucher une pension annuelle de vingt mille livres sur les bénéfices ecclésiastiques du prince de Conti. Les princes s'engageaient, en outre, à payer à la duchesse de Montbazon quatre-vingt mille écus, « qui lui sont dus par le roi, dit la convention, et ils feront monter ladite somme jusqu'à cent mille écus, et, outre cela, payeront les intérêts au denier vingt (5 pour 100) jusqu'à l'entier payement de ladite somme ». Le prince de Conti assurait, par le même traité, dix ou douze mille livres de rente en bénéfices ecclésiastiques à un des fils du

[1] *Mémoires de Lenet*, p. 523.

marquis de la Boulaie[1]. A ces conditions, la duchesse de Montbazon promettait qu'elle et ses amis (c'est-à-dire le duc de Beaufort, qui était complètement dans la dépendance de cette duchesse) resteraient constamment fidèles aux intérêts des princes.

Enfin, le dernier traité garantissait à Châteauneuf[2] la place de premier ministre après l'expulsion de Mazarin, et à Paul de Gondi l'appui des princes pour lui faire obtenir le chapeau de cardinal[3].

Mazarin, dont la police était ordinairement si bien servie[4], ignora-t-il complètement ces traités? Le passage suivant des carnets[5] fait supposer qu'il fut averti au moment où le duc d'Orléans donna son

[1] Voy. tome III, p. 319, sur ce marquis de la Boulaie, un des héros de la journée du 11 décembre 1649.

[2] Mazarin se défiait depuis longtemps de Châteauneuf. Il écrivait dans ses carnets : « Le garde des sceaux [a dit] à Villeroy [et] à son Altesse Royale qu'on ne me peut refaire; qu'il me faut considérer (ou conserver) comme je suis, à cause de la reine. Cela ne vaut rien. » (Carnet XV, p. 10.)

[3] Ce dernier traité est simplement indiqué dans les *Mémoires de Lenet ;* on n'en a pas publié le texte, comme pour les conventions précédentes.

[4] Il continue, pendant les derniers jours de janvier, de noter tous les avis qu'il reçoit : « Les partisans des princes font vingt mille écus pour envoyer à M. de Turenne. — Le commerce est libre d'ici à Stenay, comme de Paris à Rome. — Le président Viole agit plus que pas un et fait une somme considérable d'argent. — Assurément les frondeurs s'uniront, durant qu'on délibère au parlement sur la réponse de la reine (voy. cette réponse p. 248), avec les partisans des princes. » (Carnet XV, p. 12.) Cette dernière phrase indique déjà que Mazarin était informé des projets de coalition.

[5] Carnet XV, p. 12-13.

adhésion à la coalition des Frondes : « On m'assure que Son Altesse Royale a donné des paroles positives en faveur des princes, et Longueil[1] me fait dire par son neveu[2], qu'assurément Son Altesse Royale suivra le parlement, quelque résolution qu'il prenne; que le coadjuteur le pousse à cela et l'entretient (lui répète) que c'est là la plus grande sûreté qu'il puisse prendre à l'avenir contre la cour et pour se faire considérable. »

Malgré les avis réitérés des dangers qu'il courait, Mazarin ne prit aucune mesure décisive. Au contraire, le coadjuteur, aussitôt que les traités furent signés, agit avec vigueur et promptitude. Dès le 1er février, il déclara au parlement que le duc d'Orléans croyait, comme Beaufort et lui, que la liberté des princes était nécessaire au salut de l'État. Le parlement envoya une députation au prince pour savoir si telle était réellement sa pensée[3]. Gaston répondit affirmativement. Cette déclaration du duc d'Orléans inquiéta vivement la reine et Mazarin. Ils résolurent de ne plus le ménager. Le cardinal dicta à Anne d'Autriche les paroles qu'elle devait adresser au prince lorsqu'il se rendrait au Palais-Royal. Les

[1] Pierre de Longueil, conseiller-clerc au parlement, mort en 1656.

[2] Pierre de Longueil avait deux neveux : l'aîné était Jean de Longueil, qui mourut en 1705, à quatre-vingts ans; le second, Pierre de Longueil, abbé de Saint-Pierre de Conches, qui mourut en 1669. Il s'agit probablement du second, qu'on appelait l'abbé de Longueil.

[3] *Mémoires d'Omer Talon*, p. 407.

voici textuellement[1] : « On m'assure que vous avez déclaré à tout le monde que la liberté des princes était nécessaire. Je dirai que je n'y veux pas consentir, et comme cela le royaume se perdra, et les princes seront prisonniers. On persécutera le cardinal, et ceux qui vous conseillent seront ravis, n'ayant autre intention; mais je serai forcée à en user ainsi, et quoi qu'on fasse, quand tout serait contre moi, M. le Prince ne sortira [pas], si je ne le veux. »

La reine ne manqua pas, lorsque, dans l'après-dînée de ce jour (1er février), Gaston vint au Palais-Royal de lui adresser ces reproches mêlés de menaces. Mazarin qui, dans plusieurs circonstances, avait fait des allusions à la révolution d'Angleterre[2], compara les frondeurs à Fairfax et à Cromwell, et dit que, comme les chefs de la révolution d'Angleterre, ils voulaient, en attaquant le ministre, détruire la royauté[3]. Le duc d'Orléans lui répondit avec aigreur, et soutint que la royauté n'était nullement en cause, mais qu'il ne s'agissait que de la politique déplorable du cardinal. Mazarin, si l'on en croit un historien du temps[4], répliqua qu'il avait

[1] Carnet XV, p. 21.

[2] Voy. tome III, p. 135, 190 et 191.

[3] Comparez une lettre de Morosini du 7 février 1651. Dans la scène racontée par l'ambassadeur, le cardinal adresse la parole au jeune roi, en présence du duc d'Orléans.

[4] La Barde, *De rebus gallicis*, p. 591. — Cette scène est racontée dans tous les mémoires du temps avec quelques variantes. Les carnets nous ont permis de la compléter.

toujours cherché à se concilier les bonnes grâces du duc d'Orléans par une conduite respectueuse ; qu'il serait affligé de les perdre, mais qu'il n'en continuerait pas moins, si la reine le lui ordonnait, à servir la France avec le même dévouement que par le passé.

Cette scène fut des plus vives, et le duc d'Orléans se retira fort irrité [1]. Dès le lendemain (2 février), il fit appeler le garde des sceaux, Châteauneuf, le maréchal de Villeroi, gouverneur du roi, et Michel Le Tellier, secrétaire d'État. Il leur signifia que jamais il n'assisterait au Conseil, ni ne retournerait au Palais-Royal, tant que le cardinal Mazarin s'y trouverait. Il déclara en même temps au maréchal de Villeroi qu'il répondrait sur sa tête de la personne du roi, que la reine voulait, disait-on, emmener hors de Paris. Enfin Gaston manda le prévôt des marchands, les échevins et les quarteniers, leur déclara que lui seul, comme lieutenant général du royaume, pouvait leur donner des ordres, et les engagea à faire bonne garde autour du Palais-Royal pour empêcher qu'on n'enlevât le roi. L'indolence ordinaire du prince avait fait place à l'activité et à la décision ; il s'était transformé sous l'influence de la volonté énergique du coadjuteur.

Le cardinal, au contraire, ne sut prendre, dans ces circonstances critiques, que des mesures peu efficaces

[1] D'après Retz (*Mémoires*, t. III, p. 6, édit. Charpentier), le duc d'Orléans, parlant du cardinal et de la reine, déclara « qu'il ne se remettroit jamais entre les mains de cet *enragé* et de cette *furie* ».

que nous font connaître ses carnets. Il voulait opposer le clergé et la bourgeoisie au parlement. Il écrivait qu'il fallait faire dire[1] « aux jésuites et aux curés que le roi et la reine aiment Paris; qu'on n'en veut pas sortir.... faire venir les corps de marchands pour déclarer la même chose[2].... Parler de la même façon aux députés des rentes et des rentiers. Avec cela, on préviendra ce qu'on fait méditer à Son Altesse Royale contre moi, et [il] paraîtra, s'il le fait après, que c'est à cause du coadjuteur.... Faire imprimer contre ces gens-là, disant tout ce qu'ils font pour mettre Paris en trouble [3]».

Mazarin se décida enfin, mais trop tard, à traiter avec les princes. Le maréchal de Gramont s'était offert pour cette négociation[4]; mais le cardinal, qui s'était souvent servi de ce personnage[5], paraissait maintenant s'en défier [6]: « M. le maréchal de Gramont, écrivait-il, ne songe qu'à se rendre

[1] Carnet XV, p. 26.

[2] *Ibid.*, p. 27.

[3] *Ibid.*, p. 28.

[4] Comparez, sur les démarches de Gramont, la dépêche de Morosini du 31 janvier 1651.

[5] Voy. tome II, p. 235-236.

[6] Un passage du carnet XV, p. 8, prouve qu'en janvier 1651 le cardinal regardait le maréchal de Gramont comme dangereux. Il le représente « décriant tous nos voyages, même celui de Champagne, faisant une énumération de places perdues, mettant en ridicule M. de Mercœur, parlant du premier président comme de Dieu, lorsqu'il oublie ce qu'il doit à la reine pour s'unir [à] M. le Prince, à qui ne doit rien ». Ce passage fait probablement allusion au discours prononcé le 20 janvier 1651 par Mathieu Molé. Voy. ci-dessus, p. 248.

maître de la négociation avec Arnauld[1] et en exclure tous les autres. Pour cet effet, [il] fait instance qu'on l'envoie au Havre avec Lionne et me promet de faire accorder à M. le Prince tout ce que je saurai-souhaiter et lui faire connaître (à Condé) qu'il m'a les principales obligations. »

Mazarin se décida cependant à charger (2 février) le maréchal de Gramont et Hugues de Lionne d'aller au Havre traiter avec les princes. Les conditions que le cardinal mettait à leur délivrance, nous sont connues[2]: « Leurs amis (les amis des princes), écrivait à Mazarin un de ses correspondants[3], offrent ici, de leur part, les assurances contenues en *l'instruction donnée à M. le maréchal de Gramont*[4] : qu'ils ne rentreront point dans leurs gouvernements que quelque temps après la majorité du roi; qu'ils se contenteront qu'on les fasse sortir de prison dans deux mois; qu'ils rendront les places qu'ils tiennent; qu'ils renonceront à tous traités, et que Mme de Longueville revien-

[1] Arnauld de Corbeville. Voy. ci-dessus, p. 249.

[2] Retz (*Mémoires*, t. III, p. 25 de l'édit. Charpentier) dit que le maréchal de Gramont « partit sans instructions; on lui promit de les lui envoyer. Quand l'on vit que Monsieur avoit retiré le pied du panneau, l'on prit d'autres vües, et le pauvre maréchal, avec les meilleures intentions du monde, joua un des plus ridicules personnages qu'homme de sa qualité ait jamais joué ». Ce passage est encore un de ceux que réfutent les papiers de Mazarin. Les conditions énoncées dans l'instruction remise au maréchal de Gramont sont ici nettement indiquées.

[3] Affaires étrangères, France, t. CXXXII, pièce 22.

[4] On voit, par ce passage, qu'une instruction avait été rédigée et remise au maréchal, contrairement à l'assertion de Retz.

dra (c'est-à-dire renoncera à Stenai et à l'alliance espagnole). »

On put croire d'abord au succès de cette négociation. Gramont écrivait à Mazarin le 7 février 1651 [1] : « Je n'ai pas été trompé dans la créance que j'ai eue de trouver M. le Prince dans les sentiments que je pouvais souhaiter; il n'a pas exagéré les choses comme un prisonnier qui a envie de sortir, mais comme un homme raisonnable et qui témoigne vouloir tenir ce qu'il promettra. Je suis obligé de vous dire qu'il a traité de ridicule ce que M. de Bar lui a fait voir dans votre lettre d'un traité qu'on présuppose qu'il (le prince) a signé, par où il promet votre perte [2], et, pour dire la vérité, il est trop habile homme pour que je croie qu'en l'état où il est, on eût pu le persuader de passer ce pas-là. » Sur ce dernier point, le maréchal était complètement dans l'erreur. Il ignorait l'existence du traité d'alliance que venaient de signer les frondeurs avec les délégués des princes, et dont une des premières clauses était l'expulsion de Mazarin.

Cette négociation tardive ne servit qu'à stimuler la haine des ennemis du cardinal, qui ne voulaient pas lui laisser l'honneur de délivrer Condé et de traiter avec lui. Dès le 4 février, Gaston s'était rendu au parlement, où il renouvela les déclarations qu'il avait faites en faveur des princes. Il y raconta en même

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXXII, pièce 16.

[2] Il s'agit ici du traité que les partisans de Condé avaient signé en son nom. Voy. ci-dessus, p. 249 et suiv.

temps la scène du Palais-Royal où Mazarin avait comparé les membres du parlement aux révolutionnaires anglais, coupables des plus odieux attentats contre la royauté. A ces mots, il s'éleva un tumulte effroyable contre le cardinal. Les jeunes conseillers des enquêtes se signalaient surtout par la violence de leurs propositions. Les uns voulaient que l'on renouvelât l'arrêt de 1617 qui défendait aux étrangers, sous peine de mort, de prendre part au gouvernement; d'autres demandaient que le cardinal fût cité devant la cour pour y rendre compte de sa conduite[1]. Au milieu de ce tumulte, le grand maître des cérémonies, de Rhodes, apporta une lettre de cachet par laquelle la reine enjoignait au parlement de lui envoyer une députation. Le premier président obtint, non sans peine[2], que la compagnie déférât à cet ordre; mais il fut décidé qu'en attendant le retour des députés, le parlement resterait assemblé.

Au Palais-Royal, le garde des sceaux promit aux députés du parlement que les princes sortiraient bientôt de prison, et il chercha à expliquer les paroles reprochées au cardinal Mazarin et à prouver qu'elles n'attaquaient nullement l'honneur de la compagnie. Le secrétaire d'État, Guénégaud, donna lecture du récit de la conversation de Gaston et de Mazarin tel que l'avait rédigé le cardinal. La reine ajouta que toutes

[1] *Mémoires d'Omer Talon*, édit. Michaud et Poujoulat, p. 408. — *Mémoires de Monglat*, p. 244, même édition.

[2] *Mémoires d'Omer Talon*, ibidem.

ces inventions devaient être attribuées au coadjuteur, qui avait juré de mettre le feu aux quatre coins de la France, parce qu'on lui avait refusé le chapeau de cardinal[1].

Les députés retournèrent au parlement et firent part à l'assemblée des déclarations du garde des sceaux. Le comte de Brienne, secrétaire d'État, qui les avait accompagnés, supplia le duc d'Orléans de revenir au Palais-Royal, où sa présence était nécessaire pour la tenue du Conseil et l'expédition des affaires. Gaston répondit, tout en protestant de son respect pour la reine, par un refus formel. Les instances d'Omer Talon et du premier président ne purent vaincre sa résistance[2]. Il avait paru, un instant, touché de la vivacité de leurs prières et des intérêts pressants de l'État qu'ils faisaient valoir; mais le coadjuteur et le duc de Beaufort représentèrent qu'il fallait que le parlement tout entier délibérât sur cette question. Une majorité de cent quarante voix contre quarante-sept se prononça pour que la reine fût suppliée d'envoyer au plus tôt des lettres de cachet accordant la liberté des princes et l'éloignement de Mazarin[3], au-

[1] Cette réponse était suggérée par Mazarin, qui écrivait sur ses carnets : « La reine peut dire que c'est une querelle avec le coadjuteur et Beaufort, qui veulent renverser le royaume, qui perdent le respect au roi, et non pas avec Son Altesse Royale, que Sa Majesté aime. » (Carnet XV, p. 28).

[2] *Mémoires d'Omer Talon*, p. 409.

[3] *Ibidem*.

quel on imputait toutes les calamités du royaume.

A ces attaques du parlement, dont la présence et l'assentiment du duc d'Orléans augmentaient la gravité, vinrent se joindre les réclamations d'une assemblée de la noblesse convoquée par les frondeurs. De toutes les parties de la France arrivèrent des hobereaux, animés d'une haine violente contre le cardinal. Ils demandèrent, comme le parlement, la délivrance des princes et l'éloignement de Mazarin ; Gaston encourageait les instances de cette assemblée illégale. Vainement la reine fit les plus grands efforts pour fléchir le duc d'Orléans et le ramener au Palais-Royal ; vainement elle lui envoya plusieurs fois le secrétaire d'État, Michel Le Tellier, pour le presser de se rendre au Conseil, où les affaires les plus urgentes réclamaient sa présence, Gaston s'y refusa constamment. Comme il alléguait la goutte qui le retenait dans son palais, la reine offrit d'aller le trouver au Luxembourg; mais rien ne put triompher de la résolution que le coadjuteur et les frondeurs avaient inspirée à ce prince[1]. D'après ses ordres, les bourgeois avaient pris les armes, s'étaient emparés des portes de la ville, et Mazarin était menacé d'être enveloppé,

[1] Si l'on en croit Vittorio Siri, la reine fit une dernière tentative pour gagner le duc d'Orléans. Elle envoya Mlle de Neuillant (plus tard Mme de Navailles) pour promettre à Mlle de Montpensier qu'elle épouserait le roi dans le cas où son père se réconcilierait avec la cour. Mlle de Montpensier aurait refusé d'écouter cette proposition. Le silence des *Mémoires de Mlle de Montpensier* rend cette anecdote très suspecte.

retenu prisonnier et livré à la vengeance de ses ennemis. Il se décida alors à sortir de Paris dans la nuit du 6 au 7 février.

Mme de Motteville, qui assista à son entrevue avec la reine dans la soirée de son départ, dit que le cardinal, sachant que les bourgeois occupaient en armes la porte de la Conférence, située à l'extrémité du jardin des Tuileries, et avaient une attitude menaçante, se décida à sortir par la porte de Richelieu. Elle ajoute que la reine montra beaucoup de calme dans cette entrevue, qui pouvait être la dernière [1]; mais elle ne put entendre les conseils que Mazarin donna à la reine ni les engagements que prit Anne d'Autriche. C'est seulement par les lettres de Mazarin que nous en connaissons les détails : il fut convenu entre eux que si, après le départ du cardinal, le duc d'Orléans ne se montrait pas disposé à une réconciliation avec Anne d'Autriche, cette princesse emmènerait hors de Paris le jeune Louis XIV. « La reine, écrivait Mazarin [2], en est tombée d'accord avec moi en la présence du roi [3], en cas que ma retraite, au lieu de satisfaire

[1] *Mémoires de Mme de Motteville*, t. III, p. 293, édition Charpentier.

[2] Affaires étrangères, t. XXIX des *Lettres de Mazarin*, fos 26-28. Cette lettre est datée du 8 février.

[3] On lit, en effet, dans le carnet XV, p. 29 : « La reine, ne pouvant soutenir les affaires et reconnoissant qu'elle ou le roi courent risque, doit s'en aller à Saint-Germain un soir sortant par son oratoire avec ses enfants et M. de Villequier, qui les peut emmener et sa famille, laissant ordre à tout le monde de suivre à l'instant, c'est-à-dire laissant personne confidente pour le donner

Son Altese Royale et le parlement, leur donnât le courage de passer plus outre, et [elle s'engagea] de le faire dès hier au soir[1] en grand secret, ne confiant la chose qu'aux maréchaux du Plessis, et d'Aumont (Villequier), à Guitaut[2] et à Comminges. »

Dans la même lettre, Mazarin insistait sur les avantages que trouveraient le roi et la reine à quitter la capitale : « Leurs Majestés, hors de Paris, *sont* les maîtres de tout ; car elles ont les gens de guerre, les places et les princes prisonniers en leur pouvoir, sans crainte d'être forcées à faire que ce *qui* leur plaira. En publiant qu'on va les mettre en liberté, tout le parti desdits princes se séparera des frondeurs, et le premier président, qui en est ennemi, et qui passionne[3] cette liberté, n'oubliera rien pour empêcher le désordre dans Paris par le moyen du parlement, outre qu'on peut espérer que Son Altesse Royale, voyant que les princes, recevant la liberté de la reine, s'uniront étroitement à Leurs Majestés contre elle, introduira négociation pour l'em-

(cet ordre), quand Leurs Majestés seront hors de Paris. Cela s'entend si Son Altesse Royale ne s'y accommode et qu'il y ait du danger d'être à Paris. »

[1] C'est-à-dire *le* 7 *février*.

[2] Il y a deux capitaines de ce nom, souvent cités dans les documents de cette époque ; il s'agit ici du capitaine des gardes de la reine, qu'on appelait le vieux Guitaut. Il était oncle de Comminges et du jeune Guitaut : c'était lui qui avait arrêté les princes, le 18 janvier 1650. Le jeune Guitaut était Charles de Peichperou, commandeur de Guitaut, dont il a été question ci-dessus, p. 167, note 1.

[3] Désire avec passion.

pêcher, et enfin Leurs Majestés venant en Normandie, où toutes les places sont à leur dévotion, et les troupes, qui y sont en quartier, très affidées, il n'y a rien de plus aisé que de faire trembler Paris, et engager le parlement de Rouen à tout ce qu'on voudra. En un mot, le roi et la reine courent un risque évident, demeurant à Paris, sans être les maîtres, et, sortant, le seront et donneront ordre à tout sans aucune peine. »

La sortie de Paris fut le premier point arrêté entre Anne d'Autriche et Mazarin. La seconde convention, à laquelle le cardinal attachait une grande importance, portait que, dans le cas où la reine ne pourrait quitter Paris, elle ne consentirait, sous aucun prétexte, à signer, dans cette ville, un traité qui accorderait la liberté des princes sans condition. Elle laisserait à Mazarin le pouvoir et le soin d'ouvrir les portes de leur prison, afin qu'ils lui en eussent toute la reconnaissance[1]. Les ordres nécessaires pour la délivrance des princes furent rédigés par le secrétaire d'État, Le Tellier, sous la dictée de Mazarin[2]. La reine elle-même les recopia de sa main dans son oratoire, et les remit au cardinal[3].

[1] Mazarin demande dans le carnet XV, p. 30 : « Un pouvoir de la reine en lettre de créance pour les prisonniers, promettant de ratifier tout ce que je promettrai. »

[2] La lettre de la reine à de Bar est citée textuellement par Mme de Motteville (*Mémoires*, t. III, p. 313, édit. Charpentier).

[3] Tous ces détails sont tirés des dépêches de Mazarin (Affaires étrangères, tome XXVIII des *Lettres de Mazarin*, f° 311 v°). Mazarin demande encore (carnet XV, p. 30) : « Que la reine me fasse écrire par le roi qu'il ne m'abandonnera [pas]. »

Enfin, sur les onze heures du soir, Mazarin, vêtu d'une casaque rouge, avec un chapeau orné de plumes, sortit à pied du Palais-Royal, suivi de cinq serviteurs, et gagna la porte de Richelieu[1]. Il avait eu la précaution, si l'on en croit l'ambassadeur vénitien[2], d'envoyer cinq hommes, portant le même costume que lui, à chacune des portes de Paris, afin de dérouter ceux qui auraient tenté de le poursuivre. A quelque distance de Paris, il trouva une escorte de deux cents chevaux, avec laquelle il se rendit à Saint-Germain. Il y attendit la reine, qui, d'après le projet dont nous avons parlé, devait l'y rejoindre, dans le cas où le duc d'Orléans refuserait de venir la trouver au Palais-Royal.

Servien et Le Tellier étaient seuls instruits du plan arrêté entre la reine et Mazarin; mais, si l'on en croit les lettres du cardinal, Le Tellier commit l'indiscrétion de le révéler au garde des sceaux et au maréchal de Villeroi[3]. Le garde des sceaux, Châteauneuf, était,

[1] Lettre de Morosini du 7 février 1651. — Mazarin avait eu d'abord l'intention de sortir par la porte de la Conférence; il y avait envoyé d'Estrades, Roncherolles et plusieurs autres capitaines. D'Estrades et Roncherolles furent arrêtés (*Mémoires de Mlle de Montpensier*, t. I, p. 298-299). Le cardinal se décida alors à sortir par la porte de Richelieu, dont le gardien avait été gagné.

[2] Lettre de Morosini, *ibidem*.

[3] « Tout ce que je dis de plus secret à ces deux messieurs (Le Tellier et Servien) dans ma chambre, le jour où je partis le soir, a été révélé par le premier (Le Tellier) au garde des sceaux et au maréchal de Villeroy. » (Lettre de Mazarin à Lionne en date du 17 mars 1651; Affaires étrangères, tome XXVIII des *Lettres de Mazarin*, f° 311 v°).

comme nous l'avons vu, un ambitieux, qui, depuis longtemps, aspirait à la place de premier ministre, et trahissait secrètement Mazarin. Le maréchal de Villeroi était une girouette de cour. Saint-Simon a caractérisé, avec sa liberté et sa vigueur ordinaires, ce gouverneur de Louis XIV, qui s'humiliait devant les ministres puissants et insultait à leur disgrâce[1]. Mazarin, dans sa correspondance secrète avec la reine et avec la Palatine[2], ne l'appelle que le *bon valet*. Ce furent ces deux hommes que la reine, qui croyait encore à leur dévouement, envoya avec Le Tellier prévenir le duc d'Orléans du départ de Mazarin dans la matinée du 7 février et l'inviter à se rendre au Palais-Royal[3]. Le prince s'engagea à aller voir la

[1] J'ai déjà cité, sur ce premier maréchal de Villeroy, le commencement de l'*addition de Saint-Simon à Dangeau*, qui se trouve dans le tome I, p. 259, du *Journal de Dangeau*. Saint-Simon lui prête une maxime cynique et caractéristique : « C'étoit lui qui disoit qu'il falloit toujours tenir le pot de chambre aux ministres tant qu'ils l'étoient, et quand le pied venoit à leur glisser, le leur verser sur la tête. »

[2] Cette correspondance a été publiée par M. Ravenel, pour la *Société de l'histoire de France* (Paris, 1836, in-8).

[3] Tous ces détails sont tirés des avis que Mazarin recevait de Paris (tome CXXXII, pièce 17). Retz, dont les souvenirs sont peu précis, dit que ce fut le soir du 7 février que le garde des sceaux, Le Tellier et le maréchal de Villeroi se rendirent chez le duc d'Orléans ; mais son récit, rédigé longtemps après les événements, ne peut être préféré à celui d'un correspondant de Mazarin, qui lui écrivait le jour même (7 février)[1] : « Ce jourd'hui, *entre huit et neuf heures du matin*, MM. le garde des sceaux, le maréchal de Villeroy et Le Tellier sont allés rendre compte du dé-

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXXII, pièce 17.

reine dans l'après-midi, et il fut convenu que le garde des sceaux, Le Tellier et le maréchal de Villeroi reviendraient, à deux heures, au Luxembourg pour se rendre, avec le prince, au Palais-Royal. Dans l'intervalle, Gaston alla au parlement, où la nouvelle du départ de Mazarin s'était répandue. Il fut décidé que le roi et la reine seraient remerciés de l'éloignement du cardinal et suppliés de lui ordonner de quitter le royaume, de proclamer l'innocence des princes et de donner les ordres nécessaires pour les faire sortir de prison.

Au parlement, le duc d'Orléans vit le coadjuteur et les autres chefs de la Fronde, qui le détournèrent de se rendre auprès de la reine avant qu'elle eût fait droit aux demandes du parlement. Aussi lorsqu'à deux heures le garde des sceaux, Le Tellier et le maréchal de Villeroi revinrent au Luxembourg, ils trouvèrent les dispositions de Gaston complètement changées. Il déclara qu'il ne croyait pas pouvoir sans danger se rendre au Palais-Royal; il exigeait que la reine lui envoyât une lettre de sa main pour lui promettre que sa personne y serait en sûreté. Le Tellier se rendit seul au Palais-Royal

part de Mgr le cardinal à Monsieur. » Ces différences, qui pourraient paraître des minuties, ont ici leur importance. Retz, en ne parlant que d'une seule entrevue des envoyés de la reine avec le duc d'Orléans, supprime les variations du prince dans la journée du 7 février et les causes de ces changements, qui tenaient surtout à ce que le duc d'Orléans s'était rendu au parlement entre les deux entrevues et y avait subi l'influence du coadjuteur.

pour demander la garantie qu'exigeait Gaston. Que se passa-t-il entre le duc d'Orléans, le garde des sceaux et Villeroi pendant l'absence de Le Tellier? Mazarin déclare formellement dans une lettre adressée à Le Tellier, le 8 février[1], que Châteauneuf et Villeroi conseillèrent au prince d'exiger avant tout que la reine donnât l'ordre de mettre les princes en liberté sans condition, et de refuser, si elle n'y consentait pas, de se rendre auprès d'elle. Ce qui est certain, c'est que, lorsque Le Tellier revint avec la lettre de la reine qu'avait réclamée le duc d'Orléans, le prince ne s'en contenta plus, mais voulut qu'avant tout la reine prît l'engagement de mettre les princes en liberté. « Il n'y a pas de doute, écrivait Mazarin à Le Tellier dans la dépêche citée, que les deux personnes, avec qui vous étiez, ne lui aient fait eux-mêmes cette ouverture en votre absence, ou que, si Son Altesse Royale leur en a parlé par manière d'entretien, ils ne l'aient confirmée dans cette pensée, étant d'intelligence, comme ils sont, avec Sadite Altesse, le coadjuteur et Mme de Chevreuse, de qui[2], comme vous savez, nous sommes très bien informés, il y a déjà quelques jours. »

Mazarin, qui était resté à Saint-Germain et aux environs pour attendre la reine, n'espérant plus qu'elle pût venir le rejoindre, se rendit au Pont-de-l'Arche[3]

[1] Affaires étrangères, tome XXIX des *Lettres de Mazarin*, fos 26-28.

[2] Dans le sens *de laquelle intelligence*.

[3] Nous suivons l'itinéraire de Mazarin d'après les lettres qu'il adressait chaque jour à ses correspondants de Paris.

(10 février), de là à Cailly[1] (11 et 12 février), et enfin à Lillebonne[2] (13 février). Ce fut dans cette dernière ville que le cardinal reçut la nouvelle des événements de Paris, qui avaient contraint la reine à céder aux exigences du duc d'Orléans, et à donner des ordres pour la délivrance immédiate des prisonniers.

Dès le 8 février, le premier président, à la tête d'une députation du parlement, avait présenté à la reine les remontrances de cette compagnie pour l'éloignement de Mazarin et la liberté des princes[3]. Le même jour, les gens du roi, à l'instigation du garde des sceaux, avaient insisté pour que la reine déclarât que l'éloignement du cardinal était sans espoir de retour[4]. Le lendemain, 9 février, après avoir entendu le rapport des magistrats, le parlement rendit un arrêt enjoignant à Mazarin et à sa famille de sortir de France dans un délai de quinze jours; faute de quoi, il serait ordonné de leur courir sus. Les nièces

[1] Bourg de Normandie (aujourd'hui dép. de la Seine-Inférieure, canton de Clères).

[2] Auj. chef-lieu de canton de la Seine-Inférieure, arrondissement du Havre. Il ne faut pas s'étonner de l'irrégularité de la marche de Mazarin; il avait reçu avis que ses ennemis étaient à sa poursuite, et il allait loger dans les châteaux où il trouvait un asile assuré. On lui écrivait de Paris le 8 février 1651 (Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXXII, f° 22) : « L'on dit déjà qu'il est sorti quantité de gens pour la suivre (V. Em.). L'on nomme Chamboy et quelques autres Normands, qui ont écrit à leurs amis de s'assembler sur le chemin de Votre Éminence. C'est pourquoi elle ne doit pas perdre un moment de temps pour se rendre en lieu de sûreté. »

[3] *Mémoires d'Omer Talon*, p. 412.

[4] *Ibidem*, p. 413.

et le neveu du cardinal, qui étaient encore à Paris, furent cachés chez la marquise de Navailles, qui les envoya à Péronne, où ils trouvèrent un asile assuré, sous la protection du maréchal et de la maréchale d'Hocquincourt.

Pendant les journées du 9 et du 10 février, Arnauld de Corbeville et Viole avaient tenu plusieurs conférences avec le garde des sceaux et le maréchal de Villeroi, pour aviser aux moyens d'assurer l'exécution des arrêts du parlement et la liberté des princes sans condition. Anne d'Autriche, qui avait promis à Mazarin de ne pas donner son consentement à un pareil traité, voulait s'échapper de Paris avec le roi[1]; mais le garde des sceaux et le maréchal de Villeroi, informés du projet de la reine[2], en prévinrent Mlle de Chevreuse, qui s'était complètement jetée dans le parti des frondeurs. Elle se hâta d'avertir le duc d'Orléans. Le prince, avec son indécision ordinaire, hésitait; mais la duchesse d'Orléans, excitée par Mlle de Chevreuse, osa prendre sur elle de faire armer la bourgeoisie[3], et, durant la nuit du 9 au 10 février, des patrouilles de quatre à cinq cents cavaliers, commandés par des gens du duc d'Orléans, ne cessèrent de parcourir la ville[4], veillant à ce que

[1] Comparez la première dépêche de Morosini du 18 février 1651.
[2] *Mémoires de Mme de Motteville*, t. III, p. 304; édit. citée.
[3] *Mémoires de Retz*, t. III, page 35. — *Mémoires de Mme de Motteville*, t. III, p. 306.
[4] *Mémoires d'Omer Talon*, p. 404.

personne ne sortît du PalaisRoyal[1]. « Comme de fait, ajoute Omer Talon, depuis ce temps (10 février) jusques aujourd'hui 7 mars 1651, ni le roi ni la reine ne sont point sortis du Palais-Royal, où ils sont *in liberâ custodiâ*[2]. » Les émissaires du duc d'Orléans et des frondeurs pénétrèrent même dans le Palais-Royal, et jusque dans la chambre du roi pour s'assurer de sa présence[3].

En même temps, le coadjuteur et les frondeurs menaçaient d'enlever la régence à la reine et de la transférer au duc d'Orléans, ainsi que la surintendance de l'éducation du jeune Louis XIV, si elle ne donnait pas son consentement à la mise en liberté des princes. Dans cette extrémité, la reine résista énergiquement. « Elle fit des merveilles pour se défendre, écrivait Mazarin à Lionne[4], et déclara à Navailles[5] qu'elle tiendrait bon et n'y consentirait

[1] Morosini ajoute, dans sa première dépêche du 18 février 1651, que le duc d'Épernon et le comte d'Harcourt furent maltraités par la populace que les frondeurs avaient soulevée.

[2] On pourrait interpréter ces mots par la paraphrase suivante : « N'ayant de liberté que dans l'intérieur de leur prison. » Monglat, Retz et Mme de Motteville confirment les détails donnés par Omer Talon.

[3] *Mém. de Mme de Motteville*, t. III, p. 309. — Comparez les *Mémoires de Monglat*, p. 247, édit. Michaud et Poujoulat, et la première dépêche de Morosini du 18 février 1651.

[4] Lettre du 17 mars 1651; Affaires étrangères, t. XXVIII des *Lettres de Mazarin*, f° 311 v°

[5] Navailles, qui devint dans la suite maréchal de France, était capitaine-lieutenant des chevau-légers du cardinal. Il venait d'épouser Mlle de Neuillant, ou Neuillan, citée p. 262, note 1.

jamais, et qu'il pouvait m'en écrire en ces termes. Mais qu'est-ce pouvait faire cette princesse pressée de tous côtés et, par des gens qui lui disaient que, si elle demeurait dans cette fermeté, on lui ôterait le roi et la régence, et que la monarchie était perdue? Elle se défendit encore pourtant de cette dernière attaque, et, quelque chose qu'on lui pût alléguer, elle répondit qu'elle n'en ferait rien qu'elle n'eût eu auparavant mon avis. »

Mazarin, aigri par l'exil et disposé à accuser de sa disgrâce ses anciens confidents, prétend que, dans cette circonstance, Le Tellier décida Anne d'Autriche à signer l'ordre de mettre les princes en liberté. « Il fit jouer par avance, écrivait-il, tous ses ressorts auprès de la reine pour contraindre, comme il fit, Sa Majesté à y donner les mains, lui faisant appréhender des périls imminents et inévitables sans cela, et il paraît bien que ce fut l'ouvrage dudit sieur Le Tellier[1], puisque le jour précédent il dit à Milet[2], de qui on peut aisément avoir le témoignage, que la reine pouvait bien se débattre et pleurer tout son saoûl, mais qu'à la fin il fallait qu'elle passât par là. »

[1] J'ai déjà averti qu'il fallait se défier des impressions du cardinal, irrité contre Michel Le Tellier. Pendant son exil, Mazarin accusa de ses malheurs d'abord Le Tellier, puis Lionne et Servien; plus tard, il les admit de nouveau dans son intimité et s'en servit comme par le passé. Sa conduite ultérieure semble donner un démenti aux accusations très vives qu'il porta, en 1651, contre ses anciens collaborateurs.

[2] Milet, ou Millet de Jeurs, qui fut un des agents les plus actifs de Mazarin pendant son exil. Voy. t. III, p. 166, note 1.

Sous la pression des frondeurs, la reine se décida enfin, le 10 février, à donner les ordres nécessaires pour que les princes fussent mis en liberté sans condition. Le secrétaire d'État, La Vrillière, que devaient accompagner la Rochefoucauld, Viole et autres partisans des princes, fut chargé de porter au Havre les instructions de la reine; ils partirent de Paris le 11 février. Aussitôt après avoir donné sa signature, Anne d'Autriche envoya chercher Navailles[1], dont elle connaissait le dévouement pour Mazarin, afin qu'il prévînt immédiatement le cardinal. Le courrier, expédié par Navailles, rejoignit Mazarin à Lillebonne[2], au moment où le cardinal se disposait à partir pour le Havre. Il ne lui restait qu'un parti à prendre : devancer les envoyés de la reine et aller lui-même délivrer les princes, espérant qu'il pourrait ainsi se les concilier. Il se rendit immédiatement au Havre, où il arriva dans la matinée du 13 février. De Lionne, que Mazarin avait envoyé dans cette ville avec Gramont, était venu à sa rencontre pour l'instruire exactement de la situation. Mazarin laissa son escorte aux portes du Havre, et ne se fit accompagner que par les gens de sa maison[3].

[1] Tous ces détails sont tirés de la lettre de Mazarin à Lionne en date du 17 mars. Voy. ci-dessus, p. 272, note 4.

[2] Voy. ci-dessus, p. 270, note 2.

[3] « Cum familiâ Havram intravit. » Ces renseignements sont fournis par Priolo, qui accompagnait Mazarin en qualité de secrétaire du duc de Longueville. L'histoire latine de Priolo est une des principales sources pour ces événements. Nos citations sont tirées de l'édition

Il fut, du reste, reçu avec tous les honneurs dus au représentant de la royauté, et son entrée fut saluée par l'artillerie des forts et des vaisseaux[1]. De Bar l'attendait aux portes de la ville, et le maréchal de Gramont, à l'entrée de la citadelle, où les princes étaient prisonniers[2]. Mazarin pénétra, tout botté et avec son manteau de voyage, dans la chambre des princes, et, après les avoir salués, ordonna à de Bar de lire la lettre de la reine, qui lui enjoignait d'obéir au cardinal pour tout ce qui concernerait la liberté des princes[3]. Puis se tournant vers Condé, il lui annonça

d'Utrecht, 1669. Priolo déclare formellement (p. 303) qu'il assista à tous les faits qu'il raconte, et qu'il ne transmet rien à la postérité, dont il n'ait été témoin oculaire et auriculaire (*Habuit in his omnibus nostra mediocritas locum; nihil imputo posteritati, nisi oculis et auribus exploratum*).

1 « Terra marique explosa tormenta in intrantis cultum. » (Priolo, *ibidem*, p. 301.)

2 Mazarin ne se fit accompagner dans la citadelle que par Palluau, qui avait commandé son escorte, et par Priolo : « Arcem solus, cum Paluassio *et me*, subiit » (*ibidem*). On verra plus loin (p. 280) pourquoi Mazarin ne mena avec lui que deux personnes dans la citadelle.

3 Le récit de Priolo est confirmé par l'extrait suivant d'une lettre que Mazarin écrivait à Bartet de Péronne, en date du 27 février 1651 (Affaires étrangères, tome XXIX des *Lettres de Mazarin*, f° 44) : « Au lieu de deux heures qu'on dit que j'ai fait gagner de liberté à MM. les princes, ils savent fort bien qu'il ne tenoit qu'à moi de les arrêter encore deux ans prisonniers, ou pour le moins tant que le roi et la reine auroient été dans Paris. J'avois un ordre pour Bar de faire tout ce que je lui dirois, quelque autre ordre postérieur qu'il pût recevoir au contraire. MM. les princes le virent, et entendirent la déclaration de Bar que, quelque chose qui pût arriver, il ne feroit rien à leur égard que ce que je lui dirois. » L'ambassadeur vénitien Morosini (première dépêche du 21 février) donne un récit circonstancié et un peu différent de l'entrevue de Mazarin avec les princes;

que, par ordre de la reine, il lui rendait la liberté, et lui demanda son affection pour le roi, pour la reine et pour lui-même. Le prince répondit en peu de mots, remerciant la reine, protestant de son dévouement pour elle et pour le service du roi, ainsi que de son attachement pour le cardinal. Il était alors dix heures du matin. Les princes se mirent à table avec Mazarin; ils burent mutuellement à leur santé et gardèrent les apparences d'une véritable cordialité. Le repas fini, le duc de Longueville et le prince de Conti se hâtèrent de sortir de la citadelle et de monter dans le carrosse du maréchal de Gramont, qui les attendait.

Mazarin resta encore quelque temps enfermé avec le prince de Condé, s'efforça de se justifier de son arrestation, et prétendit que c'était le duc d'Orléans qui en avait été le principal auteur, à l'instigation du coadjuteur[1]. Il insista vivement pour que le prince

mais comme il n'a pu être témoin et qu'il ne cite pas ses autorités, je me contenterai de le mentionner.

[1] « Aurelianum causam carceris fuisse, Corinthio procurante. » (Priolo, *ibid.*), p. 302. Les détails donnés par Priolo sont confirmés par une dépêche de Mazarin à de Lionne qui est citée plus loin, p. 277-278. Le dernier passage des carnets de Mazarin est relatif à la délivrance des princes. Il porte pour titre : « CONDITIONS AVEC M. LE PRINCE : Restitution des deux papiers de part et d'autre (il s'agit des engagements réciproques mentionnés au tome III, p. 299, texte et notes), et en faire un nouv...

« Un amnistie général (*sic*, amnistie est bien au masculin) pour tous ceux qui l'avoient servi, comme pour ceux qui avoient exécuté les ordres du roi à son égard, ou qui l'auront offensé par quelque manière que ce puisse être. »

Ce passage, qui est le dernier du carnet XV de la Bibl. nat., n'a

servît avec fidélité le roi et la reine et se déclarât contre la Fronde. Il ajouta qu'il pouvait avoir toute confiance dans Lionne et traiter avec ce ministre comme avec lui-même[1]. La correspondance de Mazarin confirme les détails donnés par Priolo. Il dit que Condé lui avait promis son amitié, et reproche à Lionne de ne pas le rappeler à ce prince[2] : « Vous eussiez pu vous employer auprès du maréchal de Gramont, afin que tous deux fissiez ressouvenir M. le Prince des paroles positives qu'il vous avait données d'être de mes amis, et pour lui faire toucher au doigt que je n'avais pas eu la principale part dans sa prison, comme je l'avais eue dans sa liberté (dont M. le premier président, Champlâtreux, la Rochefoucauld et le maréchal de Gramont sont bien informés), et que, sans moi peut-être qu'il ne se

pas de pagination. Il se trouve vers le milieu du carnet entre plusieurs feuillets laissés en blanc.

[1] Priolo, en donnant ce détail, a soin d'ajouter qu'à partir de cette époque Lionne eut le principal rôle dans les relations de Condé et de Mazarin : « Lionne, ajoute Priolo, avait une grande capacité de travail et une fidélité inviolable. A le voir on l'eût cru oisif: son visage était calme, sa vie paisible, mais son esprit était sans cesse en éveil. » (*De rebus gallicis*, p. 303.) Nous avons parlé ci-dessus (p. 273) des motifs qui rendirent la correspondance de Mazarin avec Le Tellier plus rare et plus froide, à partir de février 1651. Jusqu'au mois de juillet Lionne et Servien furent les principaux correspondants du cardinal. A cette époque, Mazarin crut avoir à se plaindre de Lionne, et il envoya à Paris Zongo Ondedei, qui devint, avec Milet, son intermédiaire le plus actif et le plus intime auprès de la reine.

[2] Affaires étrangères, t. XXVIII des *Lettres de Mazarin*, f° 350. Cette lettre porte la date du 23 avril.

porterait pas si bien qu'il fait[1]; ce que la reine même eût pu prendre occasion de dire. »

Après avoir cherché à gagner Condé, en insistant sur le service qu'il lui rendait, Mazarin l'accompagna jusqu'au carrosse, où l'attendaient les deux autres princes, et le salua avec une humilité[2] que ses ennemis tournèrent en ridicule. Condé, dit-on, ne répondit que par un bruyant éclat de rire, et donna l'ordre du départ. A leur sortie du Havre, les princes furent salués par l'artillerie de la ville; de là ils allèrent au château de Grosmesnil, près de Saint-Romain de Colbosc, à quelques lieues du Havre. Ils y rencontrèrent la Rochefoucauld, la Vrillière et le président Viole, qui apportaient l'ordre de la reine. De Lionne ne tarda pas à les rejoindre; mais il ne s'arrêta pas à Grosmesnil. Il se hâta d'aller informer Anne d'Autriche de toutes les circonstances de la délivrance des princes. Mazarin espérait encore, à cette époque, que Condé se déclarerait en sa faveur. Il écrivait à Lionne, du Havre, le 15 février[3] : « Je vous prie de vous attacher à M. le Prince le plus que vous pourrez. Je ne doute point

[1] Il semble, d'après ce membre de phrase, que quelqu'un des conseillers de Mazarin, ou des frondeurs, lui avait suggéré la pensée d'imiter Richelieu et de se défaire de Condé.

[2] Priolo, p. 303 : « Salutatione decorâ et pene submissâ prosecutus est. » Mlle de Montpensier, qui dit tenir son récit de Condé, raconte que le cardinal « lui baisa la botte » (*Mémoires*, t. I, p. 305, édit. Charpentier).

[3] Affaires étrangères, t. XXVIII, des *Lettres de Mazarin*, f° 264 v°.

qu'on ne veuille trouver à redire que je l'aie fait sortir sans attendre les ordres du roi ; mais, outre que j'avais pour cela une lettre de la reine, j'ai cru que l'intérêt du service de Sa Majesté et le mien particulier voulaient que j'en usasse ainsi, puisque, quelques conditions qu'on eût exigées d'eux, ne pouvant pas les exécuter avant leur sortie, il a été beaucoup mieux de se fier à la parole qu'ils ont donnée de se soumettre à ce que la reine voudrait et de travailler sincèrement pour mon retour, que de chicaner avec eux et leur faire acheter leur liberté par des promesses forcées. Car par ce moyen et étant plus obligés à la reine, ils en conserveront plus de gratitude, et, devant être satisfaits de la façon dont j'en ai usé, ils s'emploieront plus volontiers pour ce qui me regarde et me *tiendront plus sûrement la parole qu'ils m'en ont donnée.* »

Dans une lettre à Le Tellier, en date du même jour[1], Mazarin insistait sur les promesses formelles que lui avaient faites les princes. « Je ne les fis pas mettre en liberté, écrivait-il, sans condition, puisqu'ils promirent tous trois solennellement de s'attacher préférablement et irréparablement à la reine, et de se conformer entièrement à sa volonté en tout ce qu'il lui plairait de leur ordonner... Ils me promirent aussi par diverses fois une amitié tout entière, et cela après leur avoir déclaré que, quand ils

[1] Affaires étrangères, t. XXIX, f° 38 v°.

ne voudraient pas être de mes amis, ils ne laisseraient pas pour cela de sortir de prison à l'instant. »

Après le départ des princes, Mazarin résolut de s'éloigner du Havre. Il savait que la duchesse d'Aiguillon, qui avait la principale autorité dans cette ville, pendant la minorité de son neveu le duc de Richelieu, redoutait sa présence. Elle avait écrit à de Bar que le cardinal voulait s'emparer de la citadelle, « de façon qu'avant d'y entrer il me pria de ne le faire qu'avec deux ou trois personnes [1], et il me représenta, en me faisant mille excuses, que, quoiqu'il fût entièrement à moi, ayant promis, de mon consentement, à Mme d'Aiguillon, qui lui avait confié la place, de la lui garder soigneusement, ladite dame étant entrée en quelque méfiance que je pourrais songer à me rendre maître de la place, il ne se pouvait pas dispenser d'en user autrement. Je vous avoue pourtant que ce procédé ne me plut point. »

Mazarin ne crut pas devoir séjourner plus longtemps dans une ville où sa présence était suspecte ; mais il en garda rancune à la duchesse d'Aiguillon. Dans ses lettres à la reine et à Lionne, il insiste sur le caractère de cette dame et sur le danger qu'il y aurait à suivre ses conseils. « La reine, écrivait-il

[1] Affaires étrangères, t. XXIX des *Lettres de Mazarin*. f° 34. On a vu, en effet, plus haut p. 275, note 2, que Mazarin ne s'était fait accompagner que de deux personnes. Morosini (première dépêche du 21 février 1651) parle aussi des ordres donnés à de Bar par la duchesse d'Aiguillon.

à Anne d'Autriche[1], doit prendre bien garde à Mme d'Aiguillon, car elle très fine, artificieuse et intéressée, n'aime pas le cardinal et ne souhaite pas son retour. » Dans une lettre adressée à Lionne, Mazarin signalait encore plus fortement la nécessité de se défier de cette personne[2] : « Mme d'Aiguillon n'a pas de limites dans ses passions, et, pourvu qu'elle les puisse satisfaire, elle ne prend pas garde aux maux qui en peuvent arriver à l'État ni à qui que ce soit. Sa Majesté excusera ma liberté par le zèle que j'ai pour son service, si je lui dis qu'elle doit être assez circonspecte à suivre les conseils que ladite dame lui peut donner en toutes choses, parce que je la connais assez pour assurer que son intérêt est toujours le premier motif de ses actions, et que, pour l'avancer, elle est persuadée qu'il n'y a rien qui ne se doive faire. »

En quittant le Havre[3], Mazarin se rendit à Dieppe, dont le gouverneur, du Plessis-Bellière, l'accueillit comme au temps de sa puissance. Il n'en fut pas de même des habitants d'Abbeville, qui lui fermèrent leurs portes; mais il fut bien reçu à Doulens, où plusieurs envoyés de la reine, entre autres Beringhen, premier écuyer de la petite écurie du roi, et Ruvigny

[1] Lettres publiées par M. Ravenel, p. 61. Lettre du 12 mai 1651.

[2] Affaires étrangères, t. XXVIII des *Lettres de Mazarin*, f°. 377 v°.

[3] La reine aurait voulu, si l'on en croit Morosini (seconde dépêche du 21 février), qu'on autorisât Mazarin à résider dans une des places suivantes : Pignerol, Brisach, Sedan ou Perpignan; mais les princes s'y refusèrent et exigèrent qu'il sortît du royaume.

vinrent lui apporter des lettres d'Anne d'Autriche. Tous deux étaient dévoués au cardinal. Nous avons vu que Beringhen lui avait rendu d'importants services au commencement de la régence[1]. Quant à Ruvigny, il avait été chargé d'importantes missions en Allemagne, surtout à l'époque où la défection de Turenne faisait courir à la cour les plus grands dangers[2]. La reine leur avait donné la mission officielle de transmettre à Mazarin, en l'adoucissant par des consolations verbales, l'ordre de sortir au plus tôt du royaume pour se conformer à l'arrêt du parlement cité plus haut[3]. Mazarin fit à la reine, le 25 février, une réponse pleine de dignité, par laquelle il s'engageait à obéir; nous ne reproduirons pas cette lettre qui a été publiée par Mme de Motteville[4]. Ce qui serait plus intéressant, ce serait d'avoir les correspondances secrètes dont furent chargés Beringhen et Ruvigny. Mazarin y fait quelques allusions dans ses dépêches, mais il nous a été impossible d'en retrouver le texte.

De Doulens, le cardinal se rendit à Péronne, où le maréchal d'Hocquincourt, gouverneur de cette ville, le reçut avec le dévouement le plus sincère et lui offrit un asile pour lui et sa famille. Mazarin, comptant toujours sur les promesses de Condé,

[1] Voy. tome I, p. 38.
[2] Voy. tome III, p. 166.
[3] Voy. ci-dessus, p. 279.
[4] *Mémoires*, t. III, p. 318 et suiv. de l'édit. Charpentier.

écrivait de Péronne à Bartet[1] : « Peut-être ne se passera-t-il pas longtemps que vous n'ayez matière de vous employer pour moi auprès de votre meilleur ami[2], afin qu'il agisse pour disposer M. le Prince à reconnaître son vrai bien et repos, qui consistent à s'attacher aveuglément au service de Leurs Majestés, et avec cela il ne sera pas malaisé à établir entre lui et moi une bonne amitié, laquelle assurément sera très avantageuse à l'État et aux amis communs. »

Mazarin ne savait pas encore à cette époque où il pourrait trouver un asile, et jusqu'au 10 mars il erra un peu à l'aventure. Il écrivait de Péronne au maréchal de Gramont[3] : « Je ne vous dis pas où je vais, car je ne le sais point : pour les Espagnols et leurs alliés, voulant vivre et mourir Français, il n'y ferait pas bon pour moi ; pour les amis de la France, ils sont presque tous hérétiques, et je ne puis me résoudre à traverser le royaume pour aller en Piémont ; car on a excité un grand orage contre les Mazarins, et vous savez à quel point je le suis avec toute ma famille. Pour Rome, je n'y songe pas ; je ne hais pas le pape, mais le pape me hait. Je sortirai néanmoins (du royaume) et sans délai ; la sûreté

[1] Affaires étrangères, tome XXIX des *Lettres de Mazarin*, f° 44.

[2] Il ne peut être ici question que de la Palatine, qui avait un grand crédit auprès de Condé.

[3] Affaires étrangères, tome XXIX des *Lettres de Mazarin*, f° 45 v°. Comparez une lettre du cardinal à Beringhen publiée par Mme de Motteville (t. III, p. 323, édit. citée). Cette lettre est datée de Clermont-en-Argonne, 10 mars 1651.

sera très médiocre, mais avec cela je vous promets qu'étant préparé à tout, je n'appréhende rien. »

Dans cette lettre, il conserve le ton de raillerie qu'il prenait volontiers avec le maréchal de Gramont : « Je ne sais pas, ajoutait-il, comment on hésite encore à l'établissement d'un premier ministre, puisque, sans sortir de l'Église, il y en a un qui a toutes les qualités requises pour remplir cette place, pourvu qu'on l'y pût faire résoudre ; il est pieux, reconnaissant, modéré, bon, humble, véritable, aimant le repos de l'État, qu'il procurera avec avantage et facilité, sachant comme il faut négocier avec les Espagnols, ennemi de l'intrigue et brûlant de zèle pour la grandeur de l'État et le rétablissement de l'autorité royale. Il n'y a que les pauvres Mazarins qui s'en trouveront mal. » Ce portrait en *contre-vérités* et ces allusions aux alliances du coadjuteur avec les Espagnols ne manquaient ni d'à-propos ni de finesse.

En quittant Péronne, Mazarin alla à la Fère[1] ; il s'arrêta dans cette ville et aux environs pendant les premiers jours de mars. Il était à Rethel le 4 mars ; plusieurs de ses lettres sont datées de cette ville. De là il se rendit à Bar-le-Duc et à Clermont-en-Argonne. La Ferté-Senneterre, gouverneur de Lorraine, lui montra autant de dévouement que s'il eût été encore tout-puissant. Cependant le cardinal, sachant que le

[1] La Fère-en-Thiérache (auj. départ. de l'Aisne).

parlement de Paris redoublait la violence de ses attaques contre son séjour prolongé en France[1], avait demandé un asile à l'électeur-archevêque de Cologne[2]. Dès qu'il fut assuré que l'électeur l'accueillerait favorablement, il changea d'itinéraire, rétrograda vers Sedan, où commandait Fabert, qui se montra aussi généreux et aussi dévoué qu'Hocquincourt et la Ferté-Senneterre. Pendant le séjour du cardinal à Sedan, la plupart des gouverneurs des places frontières et les chefs des armées campées dans le nord de la France, voulurent lui donner une dernière preuve de leur attachement. Le maréchal d'Hocquincourt, Navailles, gouverneur de Bapaume, Mondejeu[3], Montaigu, gouverneur de Rocroi, le comte de Broglie, gouverneur de la Bassée, de Bar, Manicamp se réunirent à Sedan ; ils protestèrent de leur dévouement à la cause du cardinal, l'engagèrent à s'enfermer dans une des places fortes où ils commandaient, et à faire tête à l'orage[4]. Mazarin ne voulut

[1] *Mémoires de Mme de Motteville*, t. III, p. 323.

[2] Cet électeur était Maximilien-Henri de Bavière, archevêque de Cologne, évêque de Liège, etc.

[3] Jean de Schulemberg, comte de Mondejeu, qui devint maréchal de France en 1658 et mourut en 1671.

[4] La Barde, p. 605, et Priolo, p. 307. Les détails donnés par La Barde et Priolo sont confirmés par les lettres de Mazarin. Dans une dépêche du 18 juin, où il dit que d'Estrades lui offrit de lutter à force ouverte contre ses adversaires, il ajoute : « C'est la même [proposition], de laquelle étaient d'avis MM. le maréchal d'Hocquincourt, de Manicamp, de Bar, Broglia, Navailles et surtout Fabert et quantité d'autres, tous les maréchaux de camp, qui étoient avec moi, et

pas provoquer une guerre civile, qui aurait pu compromettre le roi et la reine enfermés dans Paris; sortit de France et se retira au château de Bouillon, qui dépendait de l'évêché de Liège et appartenait à Maximilien-Henri de Bavière, archevêque de Cologne et évêque de Liège. Il y passa une partie du mois de mars (14-27). Cependant il n'y trouvait pas de sûreté, à en juger par ses lettres : « Me voici confiné, écrivait-il à Lionne[1], en une chambre dans le château de Bouillon, au milieu des Ardennes. C'est sans exagération une fort affreuse prison, puisqu'il ne m'est pas seulement permis de me promener hors du bourg, les partis des Espagnols et des troupes de Lorraine et de M. de Turenne étant tous les jours aux environs[2]; ce qu'ils feront encore plus à l'avenir, qu'ils sauront que je suis ici. Le bourg est tout ouvert; et il est du tout impossible que je songe à changer cette demeure en une plus commode, ni même, étant ici, de pouvoir me promener sans passeport de l'archiduc et de M. de Lorraine; mais je ne fais pas état de le demander sans en avoir la permission de la reine; sur quoi vous ayant déjà écrit, j'en attends la réponse à tous moments. »

autres personnes qui commandent quelques corps dans l'armée, lorsqu'on pressoit le plus ma sortie hors du royaume. » (Affaires étrangères, tome XXVIII des *Lettres de Mazarin*, f° 439.)

[1] Affaires étrangères, t. XXVIII des *Lettres de Mazarin*, f° 307.

[2] L'ambassadeur vénitien Morosini dit en effet (première dépêche du 21 mars 1651) que Mazarin faillit être enlevé par des cavaliers que Turenne avait mis en embuscade.

Il obtint enfin l'autorisation de demander un sauf-conduit à l'archiduc Léopold. Ce prince lui envoya une escorte sous les ordres de don Antonio Pimentel. « C'est un gentilhomme fort discret, écrivait Mazarin à Brienne [1]. » Avec Lionne, Mazarin va plus loin [2]; il parle des ouvertures que lui fit Pimentel pour qu'il s'attachât au parti de l'Espagne. « Il m'a rebattu diverses fois que, dans les États du roi son maître, je serais dans une entière sûreté, et que les ministres du roi d'Espagne l'avaient fort mal servi en Italie de ne m'engager pas [3], par toutes sortes de moyens, à son son service [4]... Il m'a dit mille choses de cette force pour voir si je m'ouvrirais de quelque chose; mais, sans manquer à la civilité, j'ai répondu ce que je devais, concluant que je finirais mes jours servant la France de la pensée et par mes souhaits, si je ne le pouvais faire autrement. » Est-il nécessaire de signaler le contraste entre la conduite du cardinal et celle des principaux seigneurs du royaume, toujours prêts à s'allier avec l'ennemi? Ce qui fait de Mazarin un véritable homme d'État et lui assigne une place à côté de Richelieu, c'est qu'il a toujours eu en vue la grandeur de la France, qu'il a poursuivi constam-

[1] Affaires étrangères, FRANCE, tome XXIX des *Lettres de Mazarin*, f° 61 v°.

[2] *Ibidem*, FRANCE, tome XXVIII des *Lettres de Mazarin*, f° 331-332.

[3] Dans le sens de : *En ne m'engageant pas à son service.*

[4] Priolo dit également : « Ab Hispanis omnia oblata fidei labefactandæ, nisi in virum fortem incidissent. » (*Ibid.*, p. 307-308.)

ment ce but dans la mauvaise, comme dans la bonne fortune, et qu'il a fini par l'atteindre. C'est là son titre à la gloire et à la reconnaissance de la France.

Pimentel conduisit Mazarin jusqu'à Juliers, en traversant Huy et Aix-la-Chapelle. Partout le cardinal fut reçu avec les plus grands honneurs. Lui-même le déclare dans une lettre qu'il écrivait à Lionne le 11 avril[1] : « Après que don Antonio Pimentel eut pris tous les soins possibles pour ma sûreté pendant le chemin et pour me faire bien recevoir, j'arrivai à Juliers, où je fus obligé de séjourner un jour pour donner temps à M. l'Électeur de Cologne de faire préparer ici (à Brühl) mon logement. Toute la cavalerie, qui était dans la place (de Juliers), me vint audevant à une journée de là. Je trouvai la garnison sous les armes à mon entrée. On me salua trois fois de tout le canon de la ville et de la citadelle chargé à balle, et l'on mit en garde devant mon logis une compagnie d'Espagnols avec un capitaine de la même nation (ce qui, je vous confesse, me fit un peu de mal au cœur). Enfin si l'empereur y avait été, on n'aurait pas pu le traiter avec plus de respect. » Il ajoute un peu plus loin : « L'Électeur (de Cologne) m'envoya un de ses principaux officiers à Juliers pour m'offrir le château de Brühl[2], que je n'avais pas osé

[1] Affaires étrangères, tome XXVIII des *Lettres de Mazarin*, f° 340 v°.

[2] Mazarin écrit toujours *Bruel*. Ce château fait aujourd'hui partie de la Prusse rhénane, et est situé à 12 kil. S. de Cologne.

demander parce que c'est une de ses maisons de plaisance qui n'est qu'à une heure de Cologne et de Bonn. A mon arrivée ici [à Brühl], je trouvai la maison bien meublée et une personne de condition, de sa part, qui me fit beaucoup de compliments et divers régales de vins, de poissons et d'autres choses. Son Altesse m'a fait toutes sortes de civilités. »

Depuis le 11 avril 1651, jusque vers la fin d'octobre, Mazarin séjourna à Brühl. Dans cet intervalle, il ne cessa d'entretenir une correspondance active avec la reine, la Palatine, Lionne, Servien, Zongo Ondedei et plusieurs autres personnes de son intime confidence. Ce fut grâce aux conseils de Mazarin qu'Anne d'Autriche soutint la lutte contre les factions, qui menaçaient de la dépouiller de la régence et de lui enlever son fils. On a souvent dit, et avec raison, que Mazarin, absent comme présent, avait gouverné la France; mais cette assertion, parfaitement vraie, a besoin d'être démontrée par la correspondance même du cardinal. Quels conseils donnait-il à la reine? Comment, en suivant ses avis, parvint-elle à triompher de la coalition des deux Frondes? C'est là ce qu'il importe d'examiner et qui ne peut être établi que par l'étude des lettres de Mazarin [1]. Elles

[1] Déjà plusieurs historiens, entre autres MM. de Chantelauze, Bourelly et Valfrey, le premier en s'occupant de Retz, les deux autres de Fabert et de Lionne, ont cité de nombreuses lettres du cardinal; mais le caractère spécial de leurs ouvrages ne leur a pas permis d'embrasser l'ensemble de la politique de Mazarin, comme nous chercherons à le faire.

ont un double caractère à cette époque : quand il s'adresse à la reine, son langage est un mélange de conseils politiques et de galanterie italienne et espagnole. La galanterie domine, et les avis sérieux y sont tellement enveloppés de formules étranges et de signes mystérieux, qui paraissent des symboles d'amour, qu'on a peine à les en dégager[1]. Lorsque le cardinal écrit à des hommes d'État, comme Servien et Lionne, il est beaucoup plus net et plus précis. Aussi, c'est à cette dernière source que nous puiserons principalement, sans toutefois négliger les lettres adressées à la reine et à la princesse palatine.

[1] Cette remarque s'applique surtout aux lettres, si curieuses d'ailleurs, que M. Ravenel a publiées pour la *Société de l'Histoire de France* (Paris, Renouard, 1836, in-8°).

CHAPITRE II

LA COALITION DES FRONDES EST DISSOUTE PAR LA REINE, QUE DIRIGENT LES CONSEILS DE MAZARIN (MARS-AVRIL 1651).

Retour des princes à Paris (16 février). — Leurs efforts pour maintenir l'union des Frondes. — Leur puissance ; leur accord avec les assemblées de la noblesse et du clergé. — Leurs projets révélés par Châteauneuf. — La reine, dirigée par les conseils de Mazarin, tente de dissoudre la coalition. — Question des États-Généraux ; elle divise la noblesse et le parlement (mars 1651). — Lutte du parlement et du clergé à l'occasion de l'arrêt qui exclut les cardinaux du conseil du roi. — Rivalité entre le garde des sceaux et le coadjuteur. — Obstacles apportés par Mme de Longueville au mariage du prince de Conti et de Mlle de Chevreuse. — La reine négocie avec le prince de Condé par l'intermédiaire de la Palatine. — Mazarin lui désigne les nouveaux ministres qu'elle doit introduire dans le Conseil. — Changement de ministres : Chavigny et Mathieu Molé entrent au conseil du roi, d'où Châteauneuf est exclu (3-4 avril). — Irritation et impuissance des frondeurs ; retraite apparente du coadjuteur (5 avril) ; Mathieu Molé rend les sceaux, que reprend le chancelier Séguier. — Rupture du projet de mariage entre Mlle de Chevreuse et le prince de Conti. — La coalition des Frondes est dissoute.

Le retour des princes à Paris, le 16 février, fut un véritable triomple. « Depuis Pontoise, dit Monglat[1], on ne voyait que carrosses qui allaient au-devant

[1] *Mémoires*, p. 248 (édit. Michaud et Poujoulat).

d'eux, et, à Saint-Denis, la foule fut si grande, qu'on ne s'y pouvait tourner. » Le duc d'Orléans s'avança à leur rencontre jusqu'à une certaine distance de Paris. Il était accompagné de Beaufort, du coadjuteur et de plus de cinq mille cavaliers[1]; il leur témoigna la joie la plus vive et les conduisit au Palais-Royal pour les présenter au roi et à la reine. Anne d'Autriche, toujours souffrante, les reçut couchée, entourée du roi, du duc d'Anjou et de toute la cour. La visite fut courte et froide. La ville, au contraire, les accueillit avec enthousiasme: le peuple, qui avait fait des feux de joie pour l'emprisonnement des princes, en fit également pour leur retour.

Le soir, ils soupèrent avec le duc d'Orléans, et l'on manifesta, par des acclamations bruyantes et de copieuses libations, l'amour pour les princes et la haine contre le Mazarin. Le lendemain, le prince de Condé se rendit au parlement pour remercier cette compagnie de tout ce qu'elle avait fait en sa faveur. Le parlement enregistra, quelques jours après, des lettres patentes qui annulaient toutes les déclarations contre la duchesse de Longueville, Turenne, les ducs de Bouillon et de la Rochefoucauld, le comte de Tavannes et, en général, contre tous ceux qui avaient suivi le parti des princes[2].

Le point difficile pour les factions réunies de la

[1] Morosini, deuxième dépêche du 21 février.
[2] *Mémoires d'Omer Talon*, p. 415 (édit. Michaud et Poujoulat).

Fronde et des princes était de maintenir la concorde, qui avait assuré leur triomphe. Dans le principe, le prince de Condé s'efforça de dompter l'impétuosité de son caractère et de ne blesser aucun de ceux que la politique lui avait associés. Toutes les questions, qui devaient être soumises au Conseil en présence de la reine, étaient d'abord discutées au Luxembourg dans une assemblée à laquelle assistaient, avec Gaston, le prince de Condé, le coadjuteur et le duc de Beaufort. Le garde des sceaux était leur complice. Cette union des princes et des frondeurs inquiétait Mazarin. Il écrivait à Servien, le 1er mars [1] : « J'apprends que, dans le palais d'Orléans, Son Altesse Royale tient des conseils particuliers, réglés [2], avec les princes, M. de Beaufort et le coadjuteur, dans lesquels on prend résolution sur ce qu'on devra faire et résoudre dans le conseil du roi; cela est bien étrange et doit, pour le moins, obliger la reine à avoir encore des personnes particulières [3], afin qu'étant instruite de ce qu'elle devra faire, elle puisse dire nettement dans le Conseil, après avoir entendu les avis de tout le monde, ce qu'elle veut absolument qui soit fait. Car enfin, ou il faut qu'elle soit dépossédée de la régence, ou qu'elle en conserve le pouvoir, lequel, pour ce qui est du Conseil, consiste [en ce] qu'après qu'elle aura proposé quelque chose qu'elle

[1] Affaires étrangères, t. XXVIII des *Lettres de Mazarin*, f° 284 v°.
[2] C'est-à-dire à des jours déterminés.
[3] Qu'elle puisse consulter en particulier.

voudra faire, et entendu les avis de Son Altesse Royale et de M. le Prince, elle peut faire tout le contraire sans qu'ils aient aucune raison d'y trouver à redire, et comme il ne s'agira pas d'affaires dans lesquelles je puisse avoir aucun intérêt, la reine ne devra pas craindre de dire avec fermeté ce qu'elle veut qui soit fait sans s'en départir. »

Ces avis n'étaient pas faciles à suivre dans la situation d'Anne d'Autriche : elle était comme prisonnière dans le Palais-Royal et craignait que les princes ne lui enlevassent le jeune roi. Elle savait que des projets sinistres étaient discutés dans les conseils du Luxembourg. D'ailleurs les Frondes réunies paraissaient armées d'une puissance irrésistible : non seulement elles dominaient dans le parlement; mais elles avaient pour elles la noblesse, qui, comme nous l'avons vu [1], s'était assemblée à Paris pour demander la délivrance des princes, et tenait des réunions fréquentes. De son côté, l'assemblée du clergé durait depuis plusieurs mois, et avait adressé à la reine, comme nous l'avons dit [2], des remontrances pour la liberté du prince de Conti. Ces deux ordres demandaient la convocation des États-Généraux du royaume. Enfin le double mariage, stipulé par les conventions que nous avons citées [3], devait allier les plus grandes maisons de France : le lieutenant géné-

[1] Ci-dessus, p. 262.
[2] *Ibidem*, p. 183-184.
[3] *Ibidem*, p. 251-252.

ral du royaume, oncle du roi, promettait une de ses filles au fils du vainqueur de Rocroi, de Fribourg, de Nordlingen et de Lens. Quelle autorité pourrait lutter contre les maisons réunies d'Orléans et de Condé, appuyées par une nombreuse clientèle militaire et soutenues par la noblesse, le clergé et les parlements? Avec la duchesse de Chevreuse et sa fille se trouvaient les maisons de Rohan [1], de Luynes, de Guise et de Lorraine. Ainsi la haute aristocratie de la France se joignait aux Frondes coalisées. D'autres alliances étaient déjà projetées entre les grandes familles du royaume. On parlait du mariage du duc de Beaufort avec Marie d'Orléans, fille du duc de Longueville et de sa première femme, et de celui du duc de Mercœur avec Mlle de Guise [2]. On ne tenait plus aucun compte des nièces de Mazarin, qui avaient été enveloppées dans la disgrâce du cardinal.

Les princes, pour donner à leur autorité un fondement solide et vraiment national, se montraient disposés à convoquer les États-Généraux du royaume, que réclamaient le clergé et la noblesse. Ils voulaient se servir de cette assemblée pour modifier profondément la constitution de la France [3] : la régence devait être enlevée à Anne d'Autriche. On impo-

[1] Marie de Rohan, duchesse de Chevreuse, avait épousé, en premières noces, le connétable de Luynes.

[2] Marie de Lorraine née le 15 août 1615, morte le 3 mars 1688. Comparez Morosini, première dépêche du 28 février 1651.

[3] Ces projets des princes ne nous sont connus que par la correspondance de Mazarin. Le garde des sceaux, Châteauneuf, après sa

serait au jeune roi un Conseil composé de vingt et un membres, dans lequel la reine-mère, le duc d'Orléans et le prince de Condé n'auraient chacun que leur voix. Les dix-huit autres membres du Conseil devaient être nommés par les trois ordres séparément : six prélats par le clergé, six gentilshommes par la noblesse et six députés du Tiers-État. Les délégués des États-Généraux auraient pour mission spéciale de veiller à l'exécution des décisions de l'assemblée. Enfin la majorité du roi serait reculée jusqu'à dix-huit ans, tandis qu'elle était fixée à treize ans par les anciennes lois de la monarchie.

C'était un changement complet de gouvernement projeté par les frondeurs et leurs alliés. La reine régente, qui avait à défendre les droits du roi son fils, ne pouvait se résigner à une pareille révolution. Elle ne connaissait pas alors tous les plans des factions dominantes, mais elle en pressentait le danger. Comment pouvait-elle lutter contre ces cabales puissantes qui menaçaient la royauté? Elle avait perdu, dans Mazarin, son conseil ordinaire; heureusement elle avait encore près d'elle Servien et Lionne, confidents du cardinal [1]. Mazarin parvint à établir, avec ces personnages et avec Anne d'Autriche, une correspondance rapide et assurée. Les

rupture avec les princes, les révéla à un des confidents du cardinal. (Affaires étrangères, t. XXVIII des *Lettres de Mazarin*, f[os] 396-397.)

[1] Je ne parle pas de Le Tellier, que Mazarin accusait, à tort ou à raison, d'avoir trahi ses intérêts. Voy. ci-dessus, p. 273.

gouverneurs de Péronne et de Sedan, Hocquincourt et Fabert, protégeaient les messagers nombreux et dévoués qui se rendaient de Paris à Brühl, et de Brühl à Paris[1]. Dirigée par son habile ministre, la reine prisonnière entama contre la puissante coalition des Frondes une lutte, que la correspondance du cardinal nous permet de suivre dans tous ses détails.

Un des premiers conseils que Mazarin donna à la reine, par l'intermédiaire de Lionne et de Servien, fut de veiller à la sûreté du roi. Ses lettres prouvent à quel point il redoutait une tentative des princes et des frondeurs pour enlever le jeune Louis XIV. « Si on peut faire un coup pour s'en rendre maître, écrivait-il à Lionne[2], on le fera après tout ce qui s'est passé jusqu'à présent. Si la reine soupçonnait de quelque chose M. le maréchal de Villeroi, Sa Majesté le pourrait chasser et en dire hautement la raison. Ledit maréchal de soi n'oserait pas songer à une action si hardie ; car sa timidité naturelle, qui est au dernier point, l'en empêcherait ; mais, en cas qu'il fût poussé à cela par les princes et par le garde des sceaux, qui dispose de son esprit, il serait capable de tout. Il

[1] Parmi ces messagers, on citait Bluet, Milet, Bartet, l'abbé Fouquet, Brachet. Ce qui faisait dire au duc d'Orléans par allusion à une règle de Despautère : *Omnia nomina in* ET *sunt Mazarinei generis*. On altère le mot en écrivant *Mazarini generis*. La règle de Despautère est : *Omnia nomina in* A *sunt feminei generis ;* il faut donner au mot qui précède *generis* une forme d'adjectif.

[2] Affaires étrangères, t. XXVIII des *Lettres de Mazarin*, f° 305.

faudrait que le maréchal d'Aumont[1] fût bien alerte, et les officiers des gardes du corps et même les autres capitaines se devraient toujours tenir dans le jardin, quand Sa Majesté y va, comme aussi certaines personnes affidées, par exemple le duc de Mercœur, le comte d'Harcourt et d'autres semblables. Enfin il ne faut rien oublier pour cela, car si les princes prenaient bien leurs mesures en faisant entrer un jour beaucoup de monde dans le Palais-Cardinal, ils auraient de la facilité à exécuter ce qu'ils voudraient dans le jardin, si on n'était bien préparé à l'empêcher. »

Le cardinal espérait que l'on pourrait mettre la division dans un parti qui renfermait tant d'éléments hétérogènes. Il savait que le parlement ne voulait pas des États-Généraux, que réclamaient la noblesse et le clergé. Mazarin conseilla à la reine de ne pas rejeter la proposition de réunir les États, mais d'en ajourner la convocation après la majorité du roi[2] : « Je crois qu'il est bon de parler de convoquer les États-Généraux, si cela est capable de faire prendre à M. le duc d'Orléans et à M. le Prince une autre conduite; mais de songer à les convoquer en effet, c'est ce que je ne me saurais pas résoudre de conseiller; car assurément lesdits princes, M. le prince de Conti, M. de Longueville et tous leurs amis et adhérents ont la plus grande partie des gouvernements du royaume, et, par divers ressorts, grand crédit sur le reste, par-

[1] Villequier d'Aumont était un des capitaines des gardes du corps

[2] Aff. étr., t. XXVIII des *Lettres de Mazarin*, f° 305 v°.

ticulièrement avec les personnes qui ont envie de brouiller et qui n'ont [pas] bonne intention pour la cour, de façon qu'en employant, comme ils feront, toute leur industrie pour faire nommer des députés pour les Etats qui soient tous dépendants d'eux, ils n'auraient pas grande peine à faire prendre dans l'assemblée toutes les résolutions qu'ils voudraient, d'autant plus que ce seront eux, ou, au moins, M. le duc d'Orléans qui y présidera et qu'ils agiront en personne envers les uns et les autres, dans un temps, que l'âge du roi ne lui permet pas de le faire et que la reine ne peut pas aussi user des mêmes diligences, n'ayant point de ministre qui porte fortement la parole, de sa part, sans se soucier de déplaire aux princes. »

Le parlement pouvait être un auxiliaire utile pour s'opposer à la convocation des États-Généraux. Cette compagnie avait toujours été jalouse de l'autorité des assemblées nationales, et nous avons vu[1] qu'elle poussait l'infatuation jusqu'à se déclarer, par la voix d'un de ses présidents, Henri de Mesmes, supérieure aux Etats-Généraux du royaume. Mazarin conseillait d'exploiter cette jalousie : « Les parlements, écrivait-il[2], pourraient bien prendre l'alarme des États et croire que non seulement la reine, mais les princes mêmes souhaitassent de les assem-

[1] Voy. tome I, p. 62, note 2, l'opinion exprimée, dans le parlement, par le président Henri de Mesmes.

[2] Affaires étrangères, t. XXVIII des *Lettres de Mazarin*, f° 305 v°.

bler pour réprimer leur autorité et apporter des remèdes à tant d'entreprises qu'ils ont faites, et ainsi lesdits parlements pourraient bien, pour empêcher la ténue des Etats, se joindre à la reine et prendre quelque résolution qui, dansles conjonctures présentes, fût favorable aux intérêts de Leurs Majestés. »

Les prévisions de Mazarin se réalisèrent : la querelle devint fort vive entre la noblesse et le parlement. Les gentilshommes ne parlaient de rien moins que de jeter à l'eau le premier président et son fils le président de Champlâtreux[1]. De son côté, le parlement menaçait de poursuivre les membres de la noblesse, qui s'étaient réunis illégalement[2]. Le duc d'Orléans s'efforça vainement de rétablir la concorde entre les deux assemblées. La reine, au contraire, suivant le conseil de Mazarin, s'attacha à fomenter ces divisions : elle ne refusa pas la convocation des États-Généraux, mais elle l'ajourna au 8 septembre, après la majorité du roi[3]. Les princes firent accepter ce délai par les assemblées du clergé et de la noblesse, qui se tenaient aux Augustins et aux Cordeliers (24 mars). L'assemblée de la noblesse se déclara ensuite dissoute, et le danger le plus imminent fut ainsi écarté, puisque les États-Généraux auraient pu seuls changer la loi fondamentale du royaume sur la majorité des rois.

[1] *Mémoires d'Omer Talon*, p. 423, édit. citée.
[2] *Ibid.*, p. 424.
[3] *Ibid.*, p. 425.

Dans le même temps, l'assemblée du clergé, qui avait continué ses séances, était en lutte déclarée avec le parlement pour la question des cardinaux. Le parlement avait demandé que tous les cardinaux, même français, fussent exclus du conseil du roi [1]. C'était d'abord en haine de Mazarin que le parlement avait insisté pour l'adoption de cette mesure; mais peu à peu la question s'était étendue, et les magistrats insistaient pour que l'on exclût du conseil du roi tous les cardinaux, parce qu'ils prêtaient serment à un souverain étranger. Le clergé se sentit vivement blessé par une mesure qui aurait atteint les membres les plus éminents de son ordre. Il envoya à la reine une députation, à la tête de laquelle était Georges d'Aubusson de la Feuillade, archevêque d'Embrun. Ce prélat représenta que le clergé était le premier ordre du royaume; c'était lui faire injure que de l'exclure du gouvernement. Le prétexte du serment prêté au pape par les cardinaux ne pouvait être sérieusement allégué, puisqu'il n'était en rien contraire à la fidélité des sujets envers leur souverain.

Dans le conseil même du roi, la déclaration, que le parlement sollicitait contre les cardinaux, fut vivement combattue par les amis du coadjuteur et par le garde des sceaux. Paul de Gondi et Châteauneuf aspiraient tous deux au cardinalat. Mazarin ne l'ignorait pas, et il saisit avec empressement cette occasion de multi-

[1] Première dépêche de Morosini du 28 février 1651.

plier les divisions qui commençaient à affaiblir la coalition des Frondes. En haine du coadjuteur, il conseillait à la reine de proposer Châteauneuf pour la dignité de cardinal : « C'est un chapeau jeté, écrivait-il[1], que de le donner à un homme de soixante-douze ans, qui n'ira jamais à Rome; mais après avoir rêvé à cette affaire, je juge que (M. le prince de Conti ne le voulant point avoir, nonobstant les diligences de son frère, qui assurément le voudrait voir engagé tout à fait dans la profession ecclésiastique) la reine en pourrait honorer le garde des sceaux qui ne sera pas plus considérable avec cette dignité, et [parce] que d'ailleurs, par cette résolution, il semblerait que Sa Majesté ne songe plus à moi. »

Paul de Gondi, de son côté, aspirait ardemment à cette dignité. Il faisait dire à la reine que, si elle la lui accordait, il ruinerait en six mois le parlement de Paris. « C'est une négociation très secrète », écrivait Morosini[2], et il ajoute que c'était Lionne qui traitait avec le coadjuteur. La reine, sans se prononcer, eut l'habileté de faire traîner cette question des cardinaux et de laisser aux prises le parlement et l'assemblée du clergé pendant tout le mois de mars et une partie d'avril.

Ainsi l'exil de Mazarin était bien loin d'avoir rétabli la concorde, comme on l'avait d'abord hautement pro-

[1] Affaires étrangères, t. XXVIII des *Lettres de Mazarin*, f° 277 v°.

[2] Première dépêche du 7 mars 1651 : « Il negotio qui è secrettissimo. » Morosini dit qu'il en est bien informé : « Lo so. »

clamé. La division éclatait partout entre la noblesse, le clergé et le parlement, et dans le conseil même du roi, où le garde des sceaux et le coadjuteur étaient animés d'ambitions rivales. Le duc d'Orléans, dont ces querelles irritaient l'indolence, s'en prit à Le Tellier, à Servien et à Lionne, qu'il accusait d'être les agents de Mazarin et les auteurs de ces discordes[1]; il demanda leur éloignement, mais la reine s'y refusa avec fermeté. Elle avait, d'après le conseil de Mazarin, noué des intelligences secrètes avec Condé. La Palatine leur servait d'intermédiaire; elle correspondait avec le cardinal et avait décidé le prince de Condé à entrer en relation avec Lionne et Servien. On proposa à Condé, si l'on en croit Morosini[2], l'épée de connétable; mais cette faveur eût blessé le duc d'Orléans, et le prince eut la prudence de la refuser[3]. Les négociations n'en continuèrent pas moins.

Mazarin ne cessait de recommander à ses confidents de travailler activement à diviser les maisons d'Orléans et de Condé. Il écrivait à Servien, le 9 mars

[1] *Mémoires d'Omer Talon*, p. 126 de l'édit. citée. Comparez Morosini, première dépêche du 28 mars 1651.

[2] Première dépêche du 28 février 1651 : « Io sono stato avertito da persona, che ha forte havuto mano al negotio, che gli sii stata offerta la carrica di contestabile, etc. » Cette personne qui prit part aux négociations secrètes avec le prince, est très probablement Hugues de Lionne.

[3] On a vu ci-dessus (p. 251) que, d'après le traité conclu entre les frondeurs et les partisans des princes, Condé s'engageait à ne pas accepter cette charge sans l'assentiment du duc d'Orléans.

1651[1] : « Le salut de l'Etat et le bonheur de Leurs Majestés dépendent de la désunion de ces princes, puisque leurs dites Majestés, choisissant celui des deux qu'elles jugeraient plus à propos, elles donneraient, par ce moyen, la loi à l'autre et travailleraient avec quelque apparence de bon succès au rétablissement de l'autorité royale, de façon que ceux qui y ont intérêt et au soulagement du mauvais traitement que reçoit la reine, devraient s'étudier à rompre l'intelligence des dits princes, laquelle nous voyons clairement qui va à la perte de la reine et au bouleversement du royaume.... Si Son Altesse Royale n'était pas possédée par le coadjuteur, qui a fait banqueroute à l'honneur et à la probité et qui a fait assez connaître que son plus grand plaisir consiste dans le renversement de la monarchie, le raccommodement sincère et cordial de la reine avec Son Altesse Royale serait le meilleur, parce qu'il ramènerait assurément le parlement et les peuples; qu'il aime le repos; qu'il n'a pas de soi ambition de s'agrandir aux dépens du roi et que son inclination se porte plutôt au bien et à l'avantage de l'État qu'à d'autres pensées, au lieu que M. le Prince est insatiable, fonde sa sûreté et sa grandeur en l'abaissement de l'autorité royale; que, dans sa colère et son impétuosité, il n'est pas maître de soi, et que nous voyons, par expérience, qu'il n'y a pas sujet de

[1] Affaires étrangères, tome XXVIII des *Lettres de Mazarin*, f° 298.

faire aucun fondement sur sa parole et sur ses promesses. »

Malgré les défauts qu'il signalait dans le caractère et la conduite de Condé, Mazarin engageait la reine à s'unir étroitement avec lui et indiquait les personnes qui, de concert avec la Palatine, pourraient ménager un rapprochement entre la cour et ce prince. «M. de Ruvigny, écrivait-il à Lionne[1], est parfaitement bien avec M. de Bouillon, lequel gouverne entièrement M. de La Rochefoucauld, et je crois que tous deux sont capables de tourner l'esprit de M. le Prince où ils voudront. C'est pourquoi je prie M. Servien et vous de considérer s'il serait bon de faire quelque ouverture audit Ruvigny pour s'en servir avec M. de Bouillon. Car si on pouvait ramener M. le Prince, en sorte qu'il fût entièrement à la reine, ce serait un grand bien pour l'État, et malaisément le parti contraire pourrait tenir tête. Je tiens ledit sieur de Ruvigny tout à fait à moi, secret et fort capable de conduire une affaire. M. de Bouillon et sa femme témoignent affection pour moi, et de souhaiter que M. le Prince et moi fussions bien ensemble, et MM. de Bouillon et de la Rochefoucauld sont persuadés, comme aussi la princesse palatine, qui est une femme fort intéressée et qui a la clef de l'intelligence entre Mme de Longueville et M. de La Rochefoucauld, que, sans l'union de M. le Prince avec la Palatine, ils pour-

[1] Affaires étrangères, tome XXVIII des *Lettres de Mazarin*, f° 322.

ront malaisément faire leurs affaires à la cour. En outre, les deux personnages susdits ne sont pas capables de s'accommoder jamais de cœur avec le coadjuteur. Je remets tout à la prudence de M. Servien et à la vôtre. Ce que je vous puis dire seulement, c'est que l'on se peut fier entièrement à M. de Ruvigny, qui ne gâtera rien. »

Mazarin était si convaincu de la nécessité d'établir une alliance étroite avec l'un des deux princes, qu'il proposait de se sacrifier en ajournant son retour à une époque éloignée : « Je crois, écrivait-il à Lionne[1], que malaisément la reine pourra avoir un parti extrêmement considérable, si elle n'a avec elle Son Altesse Royale ou M. le Prince, et en cas que cela fût et que la reine obligeât celui qui se déclarerait pour elle de donner les mains à tout ce qu'elle pourrait souhaiter, pour moi, comme je n'ai autre but que le service de Leurs Majestés, je me sens obligé de vous dire, que, dans l'état présent des affaires, le parti de la reine s'affaiblirait, si je retournais d'abord[2]. »

L'arrivée de Mme de Longueville (le 11 mars) donna une nouvelle force à ceux qui cherchaient à détacher le prince de Condé du parti des frondeurs. On a vu avec quelle fidélité et quel dévouement elle avait soutenu la cause des princes, exposant sa vie aux plus grands périls, bravant les dangers sur terre et sur

[1] Affaires étrangères, tome XXVIII des *Lettres de Mazarin*, f° 323 v°.
[2] Immédiatement.

mer. Il était naturel qu'une femme regardée comme l'héroïne du parti prît un grand ascendant dans sa famille. Mme de Longueville devait, avant tout, se dégager de son traité avec les Espagnols, auxquels elle avait promis de ne pas se séparer de leur cause avant d'avoir conclu la paix générale. Exécuter cette condition était difficile. La princesse voulut, au moins, sauver les apparences et entama des négociations, qui furent dirigées par Fouquet-Croissy et n'aboutirent à aucun résultat. Cette princesse resta néanmoins à Paris, où elle affectait un orgueil qui la rendit odieuse à une partie de la cour. Elle recevait, dit Mme de Motteville[1], « avec un souris dédaigneux, qui lui était ordinaire, non seulement le peuple de Paris, mais les plus grands seigneurs, qui venaient à l'adoration chez elle ».

La duchesse de Longueville avait de tout temps nourri une haine profonde contre les duchesses de Chevreuse et de Montbazon. On en a vu des preuves, dès la première année de la régence d'Anne d'Autriche[2]. Elle n'aimait pas davantage le garde des sceaux Châteauneuf, qui avait condamné son oncle, Henri de Montmorency, à avoir la tête tranchée, à Toulouse, en 1632. Les anciens griefs de Mme de Longueville se réveillèrent avec une nouvelle vivacité, lorsqu'elle vit Mlle de Chevreuse sur le point d'épouser son frère le prince de Conti.

[1] *Mémoires*, tome III, p. 332, édit. Charpentier.
[2] Voy. tome I, p. 167-168.

Ce mariage, qui avait été l'objet d'une convention formelle entre les frondeurs et les partisans des princes[1], paraissait prochain. Mme de Chevreuse avait eu l'habileté de lier Condé par une nouvelle promesse. Lorsque ce prince lui rendit visite, après son retour du Havre, elle déclara qu'elle ne voulait pas profiter d'un traité signé en son absence et lorsqu'il n'était pas libre, et elle lui remit l'original de la convention; mais Condé, bien loin de le reprendre, confirma son engagement par de nouvelles promesses. De son côté, le prince de Conti se montrait très empressé à l'hôtel de Chevreuse et très désireux d'épouser une princesse de la maison de Lorraine, renommée pour sa beauté.

Mme de Longueville vit dans ce mariage une honte pour sa famille et une humiliation pour elle-même. Elle n'ignorait aucun des bruits répandus sur les relations du coadjuteur et de Mlle de Chevreuse. Elle savait aussi qu'elle serait forcée de céder le pas à la nouvelle princesse de Conti. L'influence d'une femme plus jeune allait lui enlever l'empire qu'elle avait jusqu'alors exercé sur son frère. Elle le verrait soumis à la domination de deux personnes (la duchesse de Chevreuse et sa fille) rompues aux intrigues de cour. Toutes ces jalousies, qui blessaient cruellement l'orgueil de Mme de Longueville, étaient entretenues et envenimées par La Rochefoucauld et la Palatine. Anne de Gonzague était depuis longtemps liée avec

[1] Voy. ci-dessus, p. 251-252.

la duchesse de Longueville. C'était elle, on se le rappelle, qui avait facilité la fuite de la duchesse au moment de l'arrestation de ses frères. Devenue la confidente de Mazarin et des princes, la Palatine travaillait habilement, en suivant les conseils du cardinal, à rompre l'union des Frondes. Le moyen le plus sûr était de faire échouer le mariage projeté et avidement désiré par Mme de Chevreuse et le coadjuteur. On commença par le différer, comme nous l'apprenons par une lettre de Mazarin à Lionne : « Noirmoutiers[1], lui écrivait-il[2], a écrit une lettre à Bussy-Lameth, qui l'a fait voir confidemment à M. Fabert, dans laquelle, entre autres choses, il y a que le diable avait fait trouver qu'il y avait parenté au quatrième degré entre Mlle de Chevreuse et le prince de Conti, et que cela avait fait différer le mariage jusqu'à ce qu'on eût la dispense de Rome, où l'on avait dépêché en toute diligence; que cependant on était dans la dernière impatience de l'exécution de cette affaire, qu'il fait assez connaître par sa lettre qu'on estime de la dernière importance pour mettre le parti de Mme de Chevreuse et du coadjuteur au point de ne craindre rien et d'espérer tout. Il se voit par là que leur pensée va à se mettre en état de se passer de M. le Prince, lequel ils savent fort bien qu'il ne

[1] Cet ami de Mme de Chevreuse était alors gouverneur de Charleville.

[2] Affaires étrangères, tome XXVIII des *Lettres de Mazarin*, f° 306 v°.

donne les mains que par force à ce mariage. Peut-être qu'en dessillant les yeux à M. le Prince par le moyen de quelque personne qui fût dans ses intérêts et en qui il eût créance, comme pourrait être M. de Bouillon ou le maréchal de Gramont, cela ferait un bon effet. »

Mazarin insistait encore plus vivement sur la nécessité de s'opposer à cette union dans une lettre du 21 mars à Lionne[1] : « Je ne puis pas comprendre, lui écrivait-il, comment Mme de Longueville et La Rochefoucauld, qui possèdent entièrement l'esprit de M. le prince de Conti, seraient capables d'y donner jamais les mains, puisqu'ils ne doivent pas douter que, ce mariage achevé, ce sera Mme de Chevreuse et le coadjuteur qui posséderont ledit prince, et non pas eux. Et comme c'est une chose assez publique dans Paris, il est impossible que les personnes, intéressées à dégoûter le prince de Conti de ce mariage, ne sachent pas que le coadjuteur voit presque tous les soirs en particulier Mlle de Chevreuse et qu'il est en meilleure intelligence avec elle que ne le devrait souhaiter une personne qui la va épouser. »

Malgré tous les obstacles, le projet de mariage paraissait sur le point de se réaliser, et la duchesse de Chevreuse faisait déjà préparer son hôtel pour la cérémonie. « On me donne avis de Paris, écrivait Mazarin le 1er avril[2], que l'on parait superbement l'hôtel de

[1] Affaires étrang., t. XXVIII des *Lettres de Mazarin*, fo 318 vo.
[2] *Ibid.*, fo 338 vo.

Chevreuse pour la solennité du mariage, et que l'on y avait tendu trois tapisseries, qui sont à moi, savoir : le *Scipion*, celle de *Paris* et une de verdure relevée d'or, qui font partie de celles qui étaient en gage entre les mains d'Hervart[1], et on marque, par le même avis, que Mme de Chevreuse prétendait avoir ces trois tentures, et que M. le surintendant[2] les devait payer pour tâcher de se maintenir par ce moyen, aussi bien qu'en donnant, comme il a fait, toutes les assignations[3] qu'a désirées M. le Prince. »

Toutefois les délais apportés au mariage et les sourdes intrigues, qui n'échappaient ni à Mme de Chevreuse ni au coadjuteur, avaient déja mis beaucoup de froid entre les partisans des princes et les chefs de la Fronde, lorsqu'une révolution de cour, habilement préparée et vivement conduite, vint porter un nouveau coup à l'alliance des deux factions. Condé se plaignait d'avoir peu d'autorité dans le conseil du roi. C'était le garde des sceaux, dévoué aux frondeurs, qui y jouait le principal rôle ; le surintendant des finances, marquis de Maisons, appartenait également à cette faction. La Palatine persuada au prince que la reine était disposée à modifier la composition du conseil dans un sens qui lui serait entièrement favorable. Elle décida le prince à se

[1] Barthélemy Hervart, cité tome III, p. 168 et 413.

[2] Président de Maisons.

[3] Mandats de payement assignés sur des fonds spéciaux, comme la gabelle, la taille, etc.

mettre en rapport avec Lionne et Servien, qui traiteraient au nom d'Anne d'Autriche. Nous n'avons trouvé aucun renseignement précis sur ces négociations; mais les discussions ultérieures prouvent que Servien et Lionne promirent à Condé, au nom de la reine, le gouvernement de Guienne, au lieu de celui de Bourgogne, qui serait donné au duc d'Epernon, et lui laissèrent espérer, pour son frère, le prince de Conti, le gouvernement de Provence, si le comte d'Alais, qui en était titulaire, consentait à l'échanger contre la Champagne.

A ces conditions, Condé donna son assentiment à la modification ministérielle que préparait la reine. Elle voulait exclure de son conseil le garde des sceaux, dont la perfidie lui était odieuse, et y appeler deux hommes que Mazarin lui avaient recommandés, Chavigny et le premier président, Mathieu Molé. Chavigny s'était montré jusqu'alors ennemi acharné du cardinal; mais Mazarin, comme Richelieu, professait la maxime qu'il n'avait pas d'autres ennemis que ceux de l'État. Du jour où Chavigny promit de servir fidèlement la reine et la France, Mazarin, qui voulait complaire à Fabert[1] et à Condé, engagea la reine à faire entrer au ministère cet ancien collaborateur de Richelieu. Dès le 25 février, il écrivait de

[1] M. J. Bourelly, dans l'ouvrage intitulé *le Maréchal Fabert* (t. I, p. 340 et suiv.), a réuni avec beaucoup de soin tous les documents relatifs aux relations de Fabert et de Chavigny. Quant à Condé, on a vu (t. III, p. 288-289) qu'il faisait grand cas de Chavigny.

Doullens à Lionne[1] : « Vous direz à la reine que je crois absolument nécessaire, par beaucoup de raisons qui seraient longues à déduire, de rappeler M. de Chavigny dans le ministère, témoignant dans le public que c'est une pensée qui lui est tombée dans l'esprit et disant à Son Altesse Royale et à M. le Prince, que le dit sieur de Chavigny, ayant été longtemps dans l'emploi avec une grande connaissance des affaires étrangères, Sa Majesté a jugé à propos de s'en servir, moi n'y étant plus, et afin que M. de Chavigny reconnaisse [tenir] de la seule bonté de la reine et de mes bons offices son rétablissement, non seulement dans son poste, mais dans une plus grande confidence et estime, il faut, sans perdre un moment de temps, l'informer à l'avance, par quelque voie, de ce que j'ai fait pour lui, et de la résolution que Sa Majesté a prise à ma supplication, l'obligeant au secret nécessaire pour le service de Leurs Majestés, pour le sien particulier et pour le mien. »

La disposition favorable de Mazarin pour Chavigny se confirma encore pendant son séjour à Sedan[2]. Fabert, qui était intimement lié avec Chavigny, répondit au cardinal de la fidélité et du dévouement de son ami. La reine, toujours docile aux conseils de Maza-

[1] Affaires étrangères, tome XXVIII des *Lettres de Mazarin*, f° 272.

[2] Voy. ci-dessus, p. 285. Mazarin rappelle dans une lettre à Fabert les entretiens relatifs à Chavigny : « Outre ce que je vous en dis à mon passage à Sedan, » etc. (Affaires étrangères, t. XXIX des *Lettres de Mazarin*, f° 94.)

rin, manda Chavigny à Paris le 2 avril, lui donna audience le même jour, et le lendemain, 3 avril, le rappela dans son conseil comme ministre d'État[1].

Mazarin insistait également sur la nécessité de s'attacher le premier président, Mathieu Molé, et son fils le président Molé de Champlâtreux. Il écrivait à Milet, un de ses agents les plus dévoués[2] : « J'ai toujours fait une estime singulière de ces deux personnes, et j'ai eu de la vénération pour le mérite du père. J'ai aussi extrêmement considéré le fils par ses bonnes qualités, mais particulièrement par la fermeté qu'il a dans ses amitiés, et j'ai souhaité, il y a longtemps, d'obliger l'un et l'autre à en avoir une tout entière pour moi. M. de Champlâtreux, que vous savez qui me devait accompagner au Havre, me promit que M. son père et lui seraient tout à fait de mes amis, si je mettais MM. les princes hors de prison. Il sait si la chose était en mon pouvoir ou non, si j'ai marché de bon pied dans cette affaire, et si je ne lui ai pas ouvert mon cœur là dessus devant même que de faire le voyage de Champagne. » Dans la suite de cette lettre Mazarin dit qu'il avait conseillé à la

[1] Mme de Motteville croit que le cardinal ne fut pour rien dans le rappel de Chavigny. « On en écrivit au cardinal à Brühl, dit-elle dans ses *Mémoires* (t. III, p. 347, édit. Charpentier), et on lui fit comprendre que le retour de ce ministre était nécessaire pour éblouir le peuple. » On ne s'étonne plus, en voyant les erreurs des contemporains, que les historiens modernes, même les plus exacts, comme M. Bazin (t. IV, p. 186), n'aient pas connu la véritable cause du retour de Chavigny.

[2] Affaires étrangères, tome XXIX des *Lettres de Mazarin*, f° 85 v°.

reine de choisir le premier président pour un de ses ministres : « J'avais eu cette pensée de longue main, écrivait-il, j'en avais parlé à la reine devant que de sortir de Paris, comme je fis aussi à M. le Prince au Havre avant qu'il sortît de prison, croyant de ne lui pouvoir donner une meilleure nouvelle, et je pris la hardiesse d'en écrire encore de Doulens[1]. »

La reine suivit le conseil de Mazarin, et, sachant que Condé était gagné par la Palatine et la soutiendrait secrètement, elle fit le 3 avril un véritable coup d'État. Lorsque le duc d'Orléans se rendit au Palais-Royal, dans l'après-dînée de ce même jour, il fut fort étonné d'y trouver Chavigny dont il ignorait le rappel ; il s'en plaignit à la reine et lui demanda comment elle avait pris cette mesure sans l'en prévenir. Elle lui répondit assez dédaigneusement « qu'il en avait fait bien d'autres sans elle[2] ». La discussion fut vive ; le prince de Condé, qui était présent, n'y prit aucune part ; mais en réalité, dit M[me] de Motteville, témoin oculaire[3], il n'était pas fâché de la division de la reine et du duc d'Orléans : « Il fit quel-

[1] La lettre de Doullens du 25 février adressée à la reine et citée plus haut, page 182, ne parle pas des personnes que Mazarin désignait pour le ministère ; mais il y avait certainement des dépêches secrètes que nous n'avons pas retrouvées.

[2] *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. II, p. 771 ; *Mémoires de M[me] de Motteville*, t. III, p. 348-349, de l'édit. citée. Les détails donnés par ces écrivains contemporains sont confirmés par une lettre du 5 avril adressée à Mazarin (Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXXII, pièce 98).

[3] *Mémoires*, tome III, p. 348.

que souris qui me le fit juger ainsi[1]. » L'arrivée d'une députation du parlement, qui venait insister pour que la reine donnât sa déclaration contre les cardinaux[2], interrompit la discussion.

Anne d'Autriche, après avoir entendu le discours du premier président, répondit qu'elle accordait la déclaration telle que le parlement l'avait demandée; elle ajouta qu'elle n'avait pas besoin de consulter le duc d'Orléans et le prince de Condé, puisqu'ils étaient présents, lorsque cette proposition avait été faite au parlement[3]. Se tournant alors vers le garde des sceaux, elle lui enjoignit de sceller la déclaration[4]. Quelques historiens prétendent que Châteauneuf n'exécuta pas immédiatement l'ordre de la reine, et qu'elle saisit ce prétexte pour lui envoyer redemander les sceaux dans la soirée du 3 avril[5]. Ce qui est certain, c'est que Châteauneuf fut disgracié.

[1] L'ambassadeur vénitien Morosini (deuxième dépêche du 5 avril 1651) constate aussi l'accord qui existait entre la reine et Condé.

[2] Voy. ci-dessus, p. 301. La lettre du 5 avril 1651, citée ci-dessus, donne l'analyse du discours du premier président, qui demandait que la reine fît droit à la requête du parlement.

[3] D'après une lettre de Le Tellier à Mazarin en date du 5 avril 1651 (Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXXII, pièce 99), la reine demanda au duc d'Orléans son avis sur la réponse qu'elle devait faire aux députés du parlement. Le prince lui dit que, « puisqu'elle faisait bien des ministres sans sa participation, il n'avait point de conseil à lui donner ».

[4] *Mémoires de Mme de Motteville*, t. III, p. 350.

[5] Le Tellier dit, dans la lettre citée, que le garde des sceaux s'engagea à sceller la déclaration : « nonobstant qu'il eût déclaré à diverses fois qu'il n'en feroit rien. »

Le duc d'Orléans, qui était rentré au Luxembourg, fut prévenu de ce nouveau changement par un message de la reine. Il sut en même temps que Mathieu Molé était nommé garde des sceaux, tout en conservant la place de premier président, et que le duc de Sully avait été envoyé au château de Rosny pour en ramener son beau-père, le chancelier Séguier. C'était toute une révolution ministérielle, accomplie à l'insu du lieutenant général du royaume; il en fut exaspéré. Il réunit, le 4 avril, au Luxembourg, Condé, le coadjuteur, Mme de Chevreuse, Mlle de Montbazon, les ducs de Brissac, de Bouillon, de La Rochefoucauld, etc.[1]. Les partis les plus violents furent proposés : on ne parlait de rien moins que de monter à cheval, d'aller chez le premier président, lui enlever les sceaux et le tuer, s'il résistait, et de là chez Chavigny, que l'on jetterait par les fenêtres[2]. D'autres voulaient exciter une émeute, marcher sur le Palais-Royal[3], et en enlever le roi. Enfin les plus modérés étaient d'avis de former une association et de s'engager à prendre les armes pour contraindre la reine à donner satisfaction au duc d'Orléans. Jamais on n'avait paru plus près d'une lutte terrible.

[1] D'après la lettre du 5 avril, conservée dans les papiers de Mazarin (*ibid.*, pièce 98), le duc de Beaufort n'assistait pas au conciliabule des frondeurs.

[2] Ces détails sont tirés de la lettre de Le Tellier à Mazarin en date du 5 avril. — Comparez Mme de Motteville, *ibid.*, p. 353, et Morosini, première dépêche du 11 avril 1651.

[3] *Mémoires de Mme de Motteville*, ibid., p. 354.

« Mme de Longueville m'a dit depuis, raconte Mme de Motteville[1], que ce jour-là elle crut que Paris serait détruit par le feu et par le sang ».

Le prince de Condé, qui avait assisté à toutes les discussions du Luxembourg, et qui feignait de partager l'indignation du duc d'Orléans, empêcha l'explosion des colères de la Fronde. Il déclara que la guerre dans les rues de Paris n'était pas son fait, et ajouta que, si le duc d'Orléans le désirait, il irait en Bourgogne et lèverait une armée pour servir la cause du prince. Le maréchal d'Estampes (La Ferté-Imbault), qui assistait aussi à ce conseil, ajouta qu'une affaire de cette importance ne pouvait pas se décider immédiatement et qu'il fallait la remettre au lendemain[2]. Les frondeurs se séparèrent sans prendre de décision, et reconnurent qu'ils ne pouvaient plus compter sur le parti des princes[3].

Le changement de ministres avait donné à Condé

[1] Le récit de Mme de Motteville est confirmé par un avis envoyé à Mazarin (Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXXII, pièce 142) : « On aura déjà sans doute avisé Votre Éminence des violences que M. le coadjuteur proposa à Son Altesse Royale et à M. le Prince, qui tinrent leur conseil jusques à quatre heures du matin. Il n'alloit à rien moins que d'investir le Palais-Royal et d'envoyer assassiner M. le premier président. On tient que sa fureur fut rabattue par M. le Prince. Son Altesse Royale dit plusieurs fois que la reine lui avait fait un affront public et qu'elle lui feroit aussi une réparation publique. »

[2] La Barde, *De rebus gallicis*, p. 609.

[3] Morosini dit que Condé, Conti et le duc de Longueville partirent, après ce conciliabule, pour Chantilly, laissant le duc d'Orléans exhaler sa mauvaise humeur contre la cour.

une prépondérance marquée dans le Conseil. Chavigny était depuis longtemps dévoué à sa maison, et c'était lui que le prince de Condé avait voulu placer au premier rang, lorsque, en 1649, il avait songé à enlever le pouvoir à Mazarin [1]. Le premier président, Mathieu Molé, avait, en toutes circonstances, témoigné le zèle le plus vif pour la cause des princes. Le chancelier Séguier était ennemi des frondeurs et surtout de Châteauneuf; le prince de Condé était certain de trouver en lui un auxiliaire docile à ses volontés. Il s'empressa de profiter de sa puissance et de la faveur de la reine pour récompenser ses partisans [2] : il donna le gouvernement de la tour de Bourges et de Montrond au comte de Persan, qui avait tenu si longtemps en échec les troupes royales devant cette forteresse [3]; il y ajouta la lieutenance de la province de Berri, dont le gouvernement lui appartenait. Arnauld de Corbeville, qui avait eu un rôle important dans la coalition des Frondes [4], eut le gouvernement du château de Dijon et de Saint-Jean-de-Losne. Bouteville, le futur maréchal de Luxembourg, obtint Seurre ou Bellegarde [5]; Condé donna Stenai à

[1] Voy. tome III, p. 287, 288 et suiv.

[2] *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. II, p. 774, à la date du 9 avril 1651.

[3] Voy. ci-dessus, p. 185.

[4] Ci-dessus, p. 249.

[5] Nous avons fait remarquer ci-dessus, page 64, note 1, que l'on avait eu tort de dire que Bouteville était gouverneur de cette place dès 1650. Il ne commanda, comme lieutenant de Condé, dans la ville de Seurre que depuis 1651.

Marsin, enfin Clermont et Jametz au baron de Meille[1]. « Par là, ajoute d'Ormesson, on voit qu'il (le prince de Condé) est plus puissant après sa prison qu'auparavant, et qu'il n'y a présentement que la modération de son esprit qui le puisse retenir. »

Le duc d'Orléans s'apercevait, comme le dit sa fille, Mlle de Montpensier[2], qu'il avait été « dupe »; mais son indolence naturelle reprit bientôt le dessus. Comme les caractères faibles, il s'était d'abord emporté, « et [avait] passé jusqu'à dire à M. de Bautru qu'il se tuerait plutôt de sa propre main[3] » que de retourner au Conseil. Il se borna à ne plus aller au Palais-Royal pendant quelques jours. Quant au coadjuteur, il prit pour prétexte la nécessité de se consacrer tout entier aux exercices religieux de la semaine sainte, et vint prendre publiquement congé du duc d'Orléans. Mazarin ne fut pas dupe de cette apparence de dévotion. Il écrivait à Milet[4]: « La retraite du coadjuteur est assurément simulée. Je crois que la reine ne doit point perdre de temps à le pousser à bout, et, si Sa Majesté n'y donne ordre à présent que l'affaire est ébranlée, sa retraite ne servira qu'à lui donner lieu de regagner du crédit parmi le peuple et former de plus fortes cabales que par le passé, pour lui donner de la peine et perdre l'État. »

[1] Voy. sur le baron de Meille, ci-dessus, p. 63, note 3.
[2] *Mémoires*, tome I, p. 307, de l'édition Charpentier.
[3] Lettre de Le Tellier à Mazarin, en date du 9 avril 1651.
[4] Affaires étrangères, tome XXIX des *Lettres de Mazarin*, f° 65.

Mazarin ne se trompait pas : le coadjuteur continua de se mêler fort activement des intrigues politiques; il composa à cette époque un pamphlet intitulé *les Contre-temps du sieur de Chavigny, premier ministre de M. le Prince*[1]. Le titre seul indiquait déjà une attaque dirigée à la fois contre le prince de Condé et contre Chavigny. Le coadjuteur reprochait à ce dernier d'avoir porté la division dans la maison royale, « de s'être imaginé de pouvoir perdre Monsieur et tous ses serviteurs par la liaison de la reine et de M. le Prince ». Le but de Paul de Gondi était surtout de réveiller par ses pamphlets la colère du duc d'Orléans[2]. Le prince se contenta d'une satisfaction apparente : le garde des sceaux, Mathieu Molé, ne put s'entendre avec le chancelier Séguier. Le vendredi saint, 7 avril, où devaient avoir lieu les *rémissions* (pardons pour des crimes qui entraînaient la peine de mort), la cérémonie n'eut pas lieu, parce que le chancelier voulait y présider, et que le garde des sceaux s'y opposa[3]. On profita de cet antagonisme pour redemander les sceaux à Mathieu Molé[4] et les rendre au chancelier Séguier

[1] Ce pamphlet a été réimprimé plusieurs fois, entre autres dans le tome III des *Mémoires du cardinal de Retz* (édit. Charpentier).

[2] Morosini dit également (première dépêche du 11 avril 1651) que le coadjuteur continua de voir secrètement le duc d'Orléans et de le diriger par ses conseils.

[3] *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. II, p. 774.

[4] Servien résista énergiquement au projet d'enlever les sceaux au premier président; il le déclara lui-même, en juin 1651, dans une

(14 avril). Mathieu Molé montra, dans cette circonstance, l'élévation de sentiments et la fermeté qui rendaient son caractère si honorable. La reine lui proposa, dit Olivier d'Ormesson[1], de le faire cardinal; il refusa cette dignité si enviée du coadjuteur et du garde des sceaux, Châteauneuf. Elle le pressa d'accepter une compensation pécuniaire de cent mille écus, qu'il dédaigna également. Enfin on lui offrit de créer une cinquième charge de secrétaire d'État pour son fils Champlâtreux; il ne l'accepta pas davantage. Cette espèce de disgrâce ne diminua en rien l'attachement de ce grand magistrat pour le roi et pour la reine, sa mère, ni son dévouement pour l'État; mais il ne montra plus pour la cause du prince de Condé le zèle qu'il avait déployé jusqu'alors. Il reconnut qu'il était de son intérêt, comme de son devoir, de s'attacher de plus en plus à l'autorité royale, et jusqu'à la fin de sa vie il en fut un des plus ardents défenseurs.

Quant à l'ancien garde des sceaux, Châteauneuf, déçu dans ses espérances ambitieuses, il aspirait plus que jamais à ressaisir le pouvoir. Cet homme, qui, sous une austérité apparente, cachait des passions frivoles, ridicules à son âge[2], était dévoré d'une

entrevue avec un émissaire de Mazarin. Il attribuait cette funeste résolution à l'influence de la duchesse d'Aiguillon « par les alarmes qu'elle donna à la reine ». (Affaires étrangères, FRANCE, tome CXXXIII, pièce 102.)

[1] *Journal, ibid.*, p. 775.

[2] *Mémoires de Mme de Motteville*, t. III, p. 352. Voy. ci-dessus, p. 145-146, fin de de la note 1.

ambition effrénée. La perte du rang élevé qu'il avait occupé le désolait, et, pour le reconquérir, il s'abaissa à des démarches honteuses. Son alliée, Mme de Chevreuse, était également exaspérée et n'attendait pour éclater que la rupture définitive des promesses matrimoniales que lui avait faites la faction des princes.

Cette rupture aurait été signifiée, si l'on en croit Retz, dès le 4 avril. Après avoir raconté la scène qui se passa, le 3 au soir, au Luxembourg, et l'avoir ornée d'anecdotes suspectes, il ajoute[1]: « Comme j'étais, le lendemain au matin, dans la chambre de Mme de Chevreuse, le président Viole y entra fort embarrassé, à ce qui nous parut. Il se démêla de l'ambassade qu'il avait à porter, comme un homme qui était honteux. Il mangea la moitié de ce qu'il avait à dire; nous comprîmes, par l'autre, qu'il venait déclarer la rupture du mariage. Mme de Chevreuse lui répondit galamment. Mlle de Chevreuse, qui s'habillait auprès du feu, se mit à rire. » Il semble difficile de ne pas croire à une scène, à laquelle le coadjuteur dit qu'il assistait et dont il décrit minutieusement les circonstances[2]. Cependant les papiers

[1] *Mémoires de Retz*, tome III, p. 61 de l'édition Charpentier.

[2] Aussi M. Bazin, quoiqu'en garde contre les récits de Retz, a-t-il adopté la date qu'il indique : « Le président Viole (*4 avril*) vint annoncer, de sa part (de la part de Condé) que le mariage projeté..... n'aurait pas lieu. » (Tome IV, p. 188 de la deuxième édition.) — Les écrivains modernes ont suivi le même guide. Cette question de dates pourrait paraître une minutie peu digne de l'histoire : mais

de Mazarin prouvent que Retz s'est trompé, au moins pour la date qu'il assigne à cette scène. Voici plusieurs avis adressés de Paris à Mazarin, qui ne peuvent laisser aucun doute à cet égard. On écrivait au cardinal le 12 avril 1651 [1], huit jours après l'époque indiquée par les *Mémoires de Retz* : « Le prince de Conti n'a point vu sa maîtresse depuis ces derniers changements; néanmoins il alla hier au soir (11 avril) pour la voir, sans la rencontrer. Crenan [2] y est allé aujourd'hui, de sa part, pour assurer qu'il a grande impatience du retour de Morant [3], maître des requêtes, qui est allé à Cluny pour faire faire l'élection du chef d'ordre [4] au nom de M. d'Enghien, en la place de M. de Conti; ce qui a été jusqu'à présent le seul sujet du retardement à l'achèvement

il faut se rappeler que la rupture du mariage entraîna la rupture définitive de l'union des Frondes, qui eut une grande influence sur les événements de cette époque. La dissolution de cette coalition a eu plusieurs phases : en mars 1651, la Palatine, Lionne et Servien commencent à détacher Condé des frondeurs; le 3 avril, ce prince appuie secrètement le changement de ministres; enfin, le 15 avril, la rupture du mariage entraîne la rupture définitive de l'union des Frondes. Les papiers de Mazarin nous ont permis d'établir rigoureusement la chronologie de ces événements.

[1] Affaires étrangères, FRANCE, tome CXXXII, pièce 106.

[2] Pierre de Perrien, marquis de Crenan, nommé maréchal de camp en 1649, mort en 1670.

[3] Thomas Morant, baron du Mesnil-Garnier, reçu maître des requêtes en 1643.

[4] L'abbé de Cluny était premier chef d'ordre et supérieur général des abbayes bénédictines. Le prince de Conti, qui avait été pourvu de ce titre, y avait renoncé en vue de son prochain mariage; il devait être remplacé par le duc d'Enghien.

de l'affaire, selon les apparences. Depuis deux jours, le prince de Conti a voulu donner des témoignages de sa constance, ayant fait offrir à Mme de Chevreuse de signer les articles; à quoi la dame a répondu qu'elle s'assurait autant à la parole de M. le prince de Conti qu'à son écrit, sachant bien qu'il est de très bonne grâce d'en user de la sorte, puisqu'il n'y a point de dommages et intérêts à prétendre contre un prince, faute d'exécution d'un tel contrat. Toutes ces assurances verbales donnent néanmoins fort peu d'espérance du mariage. Mme de Longueville y fait le plus grand obstacle dans l'esprit du prince de Conti qu'elle gouverne. » Le 14 avril, la rupture n'avait pas encore été signifiée. On écrivait à Mazarin à cette date[1] : « Mme de Chevreuse témoigne qu'elle ne désespère pas encore tout à fait du mariage; elle fonde quelque espérance sur l'amour du prince de Conti. »

Condé, pour colorer d'un prétexte plausible l'injure qu'il faisait à la maison de Lorraine et au parti de la Fronde, obtint que la reine intervînt dans cette affaire. Un des correspondants de Mazarin lui écrivait le 17 avril 1651[2] : « Le mariage du prince de Conti est rompu, la reine ayant témoigné avant-hier à M. le Prince et au prince de Conti qu'elle désirait qu'il quittât entièrement cette pensée et que ce ma-

[1] Affaires étrangères, FRANCE, tome CXXXII, pièce 107.
[2] *Ibidem*, pièce 117.

riage n'était nullement de saison. Le président Viole, qui a été le négociateur de cette alliance, fut le même jour (15 avril) voir Mme de Chevreuse, de la part de ces deux princes, pour lui témoigner le déplaisir qu'ils ont de la répugnance que la reine témoigne à l'exécution de leur dessein et pour l'assurer qu'ils espèrent, avec le temps, obtenir de Sa Majesté l'agrément qu'elle leur refuse à présent[1]. Ceci a d'autant moins surpris ladite dame avec toute sa cabale que les apparences étaient déjà très grandes d'une rupture depuis quinze jours que ces princes n'ont point été faire visite à l'hôtel de Chevreuse[2]. Il y a peu de personnes qui les plaignent, tout le monde ayant connaissance que la prétention de ce mariage n'était qu'une prétendue récompense de trahisons... Après cela, il y a apparence que l'on détendra bientôt les tapisseries de M. le cardinal[3]. Aussi bien celui qui devait les payer[4] est assez en peine pour lui-même à trouver les moyens pour se maintenir, la

[1] On conçoit que le président Viole, qui savait parfaitement à quoi s'en tenir sur la vérité des paroles qu'il prononçait, les ait à moitié *mangées*, comme dit Retz.

[2] Cette partie de l'avis n'est pas complètement d'accord avec le renseignement cité plus haut (p. 324), qui parle d'une visite faite le 11 avril par le prince de Conti. Il est vrai qu'il n'avait pas trouvé Mlle de Chevreuse.

[3] On a vu, en effet, ci-dessus (p. 311), que l'on avait enlevé les tapisseries les plus belles du palais de Mazarin pour en orner l'hôtel de Chevreuse dans la prévision du prochain mariage.

[4] Il s'agit ici du président de Maisons, surintendant des finances. Il était menacé par un parti qui voulait rendre cette charge au mar-

cabale de la Vieuville se fortifiant tous les jours contre lui. »

Les papiers de Mazarin ne fixent pas seulement la date de la rupture du mariage projeté entre le prince de Conti et Mlle de Chevreuse ; ils montrent, ce qui est plus important, le résultat de cette rupture, et les nouvelles résolutions adoptées par la vieille Fronde. On y trouve, en effet, la lettre par laquelle Mme de Chevreuse avertit un de ses confidents, le marquis de Noirmoutiers, alors gouverneur de Charleville, de l'insulte que lui a faite la maison de Condé, et le charge de prévenir Mazarin qu'elle est disposée à s'unir avec lui pour se venger des princes. Cette lettre est datée du 20 avril. Voici le texte de ce document d'un intérêt capital[1] : « Il serait trop long de mettre ici la rupture du mariage de ma fille par toutes les particularités. Vous les saurez par une autre voie; celle-ci est seulement pour vous dire qu'étant libre présentement, je vous prie de faire savoir en toute diligence à M. le cardinal qu'en l'état où sont les affaires à la cour, il y a lieu de le servir par des moyens qui sont indubitables, moyennant qu'il mande à la reine de prendre con-

quis de la Vieuville, qui l'avait exercée sous Louis XIII. On verra, dans le chapitre suivant, que la Vieuville était surtout appuyé par la princesse palatine.

[1] Affaires étrangères, tome XXVIII des *Lettres de Mazarin*, f° 358. Le billet de la duchesse de Chevreuse à Noirmoutiers était chiffré, comme l'indique la correspondance de Mazarin. Il fut apporté au cardinal par un gentilhomme nommé Pennacors.

fiance en moi et qu'elle s'en réserve seule le secret. M. le cardinal peut s'assurer d'être bien servi dans la conjoncture présente. Il le faut presser d'écrire en toute diligence à la reine et qu'il vous fasse promptement réponse, suivant laquelle on l'éclaircira entièrement de toutes choses. »

Noirmoutiers se hâta de transmettre à Mazarin la copie de la lettre de Mme de Chevreuse. Ce fut certainement, pour le cardinal, une des plus agréables nouvelles qu'il pût recevoir. L'homme de confiance que lui envoya Noirmoutiers ajouta, écrivait Mazarin à Lionne[1], « tout ce qui se peut dire, en un rencontre comme celui-ci, de la part dudit marquis, qui le faisait de celle (de la part) de Mme de Chevreuse et de tout ce parti-là, me donnant les assurances les plus précises qu'il se pouvait, de la passion que ces gens avaient de me servir; qu'ils étaient portés à me donner, pour cela, toutes les sûretés, que je pouvais désirer, et que je verrais si clair à l'affaire que je n'en pourrais pas douter, moyennant que je fisse en sorte que la reine prît confiance en ladite dame et la laissât agir. Il serait trop long de vous faire le détail de toutes les choses qu'il m'a dites là-dessus pour m'embarquer avec eux en suite de la lettre que Mme de Chevreuse a écrite audit sieur de Noirmoutiers, de laquelle vous trouverez la copie en chiffre à la fin de celle-ci; mais ce qui me semble le plus con-

[1] Affaires étrangères, t. XXVIII, des *Lettres de Mazarin*, f° 355.

sidérable dans tous le discours qu'il m'a fait, c'est que Mme de Chevreuse est tout à fait assurée de l'esprit de Son Altesse Royale; que le coadjuteur agira plus fortement que jamais et qu'il a assez d'amis dans le parlement et dans Paris pour le faire utilement pour moi et pour la reine, et qu'il me répondait aussi que je pouvais faire un état très assuré de la personne et des troupes de M. de Lorraine, qui est engagé entièrement avec ladite dame. J'ai reconnu aussi que tout ce que Mme de Chevreuse et tous ces gens-là pourront faire imaginablement[1] pour se venger de M. le Prince, ils le feront. »

Mazarin était trop habile pour ne pas prendre ses précautions avec un parti dont il avait éprouvé plus d'une fois la perfidie. La politique qu'il conseilla à la reine, et qu'elle suivit fidèlement, fut de négocier avec les deux partis, de les tenir en échec l'un par l'autre et surtout de s'opposer avec le plus grand soin à leur réunion. « La seule précaution, écrivait-il à Lionne[2], qu'à mon avis il faut prendre avec Mme de Chevreuse, c'est qu'elle ne puisse pas avoir de quoi faire connaître à M. le Prince que la reine veut faire une liaison avec le duc d'Orléans contre lui, parce qu'en ce cas, pour se mettre à couvert, il pourrait se résoudre à faire le mariage (du prince de Conti avec Mlle de Chevreuse)

[1] C'est-à-dire tout ce que peut concevoir l'imagination.
[2] Affaires étrangères, t. XXVIII des *Lettres de Mazarin*, fo 376 vo.

et à donner les mains à tout ce que ladite dame pourrait souhaiter; mais, sur ce point, on ne manquera pas de s'en garantir, et je crois même qu'en un semblable cas M. le Prince, plutôt que de se lier avec ces gens-là, prendrait la résolution de faire tout ce que la reine pourrait souhaiter de lui. »

Ainsi, avant la fin d'avril, la rupture des Frondes était complète, et les anciens alliés étaient devenus des ennemis irréconciliables. C'est là un événement capital dans l'histoire de la Fronde, et nous n'avons pu en exposer les causes et les détails complets qu'en étudiant et citant les pensées intimes de Mazarin et de ses correspondants[1].

[1] Je n'ai pas fait mention d'une longue apologie de sa conduite que Mazarin avait adressée au secrétaire d'État Brienne. Cette lettre fut lue au conseil à la fin de mars 1651; mais elle passa presque naperçue au milieu des graves événements de cette époque.

CHAPITRE III

LA REINE NÉGOCIE AVEC CONDÉ ET AVEC LA VIEILLE FRONDE (AVRIL-JUIN 1651).

Changement dans la situation de la reine (avril 1651); elle négocie avec les deux Frondes. — Influence de la princesse palatine. — Puissance et prétentions excessives de Condé; il obtient l'échange de la Bourgogne pour la Guienne; il veut devenir prépondérant dans le midi de la France et demande la Provence pour son frère (mai-juin 1651).— Opposition de Mazarin. — Le duc de Longueville se sépare de son beau-frère. — Mécontentement de Turenne et de Bouillon contre Condé. — Négociations de Mazarin avec les frondeurs (mai-juin); propositions de Châteauneuf.— On croit au prochain retour de Mazarin (juin); mariage du duc de Mercœur avec une nièce de Mazarin. — La vieille Fronde s'unit à la cour contre Condé (juin-juillet). — Projets formés contre ce prince; il craint d'être arrêté, quitte Paris et se retire à Saint-Maur (6 juillet).

Un des premiers résultats de la rupture de l'union des Frondes fut de rendre au roi et à la reine la liberté dont ils avaient été si longtemps privés. Ils ne furent plus prisonniers dans le Palais-Royal. « Le roi et la reine commencèrent à paraître dans Paris, écrivait en avril un des correspondants de Mazarin [1], et

[1] Affaires étrangères, FRANCE, tome CXXXII, pièce 100.

furent à Notre-Dame, où concourt grande affluence de peuple, et toute cette semaine [1], Leurs Majestés ont été aux Feuillants [2] entendre l'office. » Ainsi, dès le commencement d'avril, la situation de la reine était complètement changée. En février, elle était prisonnière, menacée de perdre la régence et la tutelle de son fils. Les princes, unis aux frondeurs, appuyés par la noblesse, le clergé et le parlement, songeaient à faire changer la constitution du royaume par les États-Généraux. En avril, l'assemblée de la noblesse était dissoute ; le parlement et le clergé étaient en lutte ; il n'était plus question de convocation des États-Généraux avant la majorité du roi. La reine avait renvoyé le garde des sceaux, Châteauneuf, rappelé le chancelier Séguier, et introduit Chavigny dans le Conseil, sans tenir compte des plaintes du duc d'Orléans. Enfin, par la rupture du projet de mariage entre Mlle de Chevreuse et le prince de Conti, les deux factions, qui s'étaient antérieurement coalisées, étaient devenues irréconciliables. Chacune d'elle traitait avec la reine et avec Mazarin, toujours relégué à Brühl.

Ce changement était dû principalement aux conseils du cardinal : depuis son exil, il avait recouvré cette vue calme et nette des événements, que l'orgueil de la victoire et l'infatuation de la puissance avaient

[1] On était alors dans la semaine sainte.

[2] Il a été question du couvent des Feuillants, t. III, p. 24, note 1.

un instant obscurcie. Il avait indiqué avec précision les points vulnérables de la coalition devant laquelle il avait succombé, et avait tracé à la reine la conduite qu'elle devait tenir pour la dissoudre. Son plan avait parfaitement réussi, mais il faut reconnaître qu'une partie du succès était due à la fermeté de la reine et à l'habileté de la Palatine. Nous n'avons malheureusement aucune lettre d'Anne d'Autriche datée de cette année 1651. Mais nous pouvons apprécier ses sentiments par les rapports qu'adressaient à Mazarin quelques-uns de ses confidents les plus intimes. Le cardinal se montrait souvent impatient de son exil, et se plaignait des ministres qui entouraient la reine. Il accusait Le Tellier de trahison, et bientôt Servien et Lionne ne furent pas mieux traités. La reine même, quoiqu'il n'osât s'en plaindre ouvertement, lui devenait suspecte. Un de ses agents les plus dévoués, Milet de Jeurs [1], le rassurait sur les sentiments d'Anne d'Autriche à son égard : « J'ai eu l'honneur, lui écrivait-il [2], de parler presque tous les jours à la reine, qui me dit souvent que vous lui témoignez de la méfiance de ceux qui l'approchent, mais qu'elle est au déses-

[1] Ce personnage est appelé à tort Mileti dans la correspondance publiée par M. Ravenel. Guillaume Milet, ou Millet, de Jeurs, n'était pas Italien, mais Français. Il fut nommé maréchal de camp en 1652; il devint dans la suite sous-gouverneur du Dauphin, fils de Louis XIV, et lieutenant général au gouvernement d'Aunis, La Rochelle et Brouage ; il vécut jusqu'en 1690 (4 février).

[2] Affaires étrangères, FRANCE, tome CXXXIII, pièce 54.

poir que les choses ne vont pas si vite qu'elle le souhaiterait; que, quant à elle, elle donnerait sa vie pour vous servir, et cela est dit avec des tendresses incroyables : qu'elle est assurée que vous vous confiez fort en sa fermeté. » Et plus loin à l'occasion d'une promenade à Rueil : « Elle (la reine) me demanda si je ne m'étais pas aperçu de son émotion, pendant qu'elle y était, vu qu'elle m'avait souvent regardé et qu'elle y avait pensé mourir de déplaisir au ressouvenir de vous y avoir vu autrefois se promener dans les allées, avec tant de suite et d'éclat ; que cette réflexion l'avait toute saisie. Elle me dit de plus qu'elle voyait bien que les intentions de M. le Prince n'étaient pas sincères pour le bien de l'État et encore moins avantageuses pour vous, et que la première chose qu'il mettait en avant dans toutes sortes d'affaires, c'était de ne vous y mêler point. »

Anne d'Autriche continua de soutenir le ministre exilé avec un zèle et une fermeté qui attestent l'énergie de sa volonté et donnent un démenti éclatant au portrait alambiqué et presque ridicule que Retz a tracé de cette princesse[1]. Quel que fût le sentiment

[1] Je rappelle ce portrait pour ceux qui ne l'auraient pas sous les yeux ou dans la mémoire : « La reine avoit, plus que personne que j'aie jamais vue, de cette sorte d'esprit qui lui étoit nécessaire pour ne pas paroître sotte à ceux qui ne la connoissoient pas. Elle avoit plus d'aigreur que de hauteur, plus de hauteur que de grandeur, plus de manière que de fond, plus d'inapplication à l'argent que de libéralité, plus de libéralité que d'intérêt, plus d'intérêt que de désintéressement, plus d'attachement que de passion, plus de dureté

qui la dirigeât, elle sut manœuvrer habilement entre les partis qui se disputaient le pouvoir, dissoudre la coalition des Frondes et préparer le retour triomphant de son ministre. L'ambassadeur vénitien Morosini rendait pleine justice à Anne d'Autriche : « C'est une chose digne de remarque, écrivait-il dès le mois de mars, que la fermeté que montre la reine dans les adversités présentes ; elle traite avec tous d'un air calme [1]. »

On ne doit pas oublier que la reine trouva un concours dévoué dans cette princesse palatine, dont le même ambassadeur [2] a dit qu'elle joignait à la grandeur d'âme une exquise beauté, et qu'elle montrait la plus haute capacité dans les affaires pour former ou dissoudre les factions [3]. C'était elle, en effet, qui, en ménageant l'esprit du prince de Condé, l'avait peu à peu détaché de la vieille Fronde et l'avait décidé à se prêter au changement de ministres, enfin l'avait

que de fierté, plus de mémoire des injures que des bienfaits, plus d'intention de piété que de piété, plus d'opiniâtreté que de fermeté, et plus d'incapacité que de tout ce que dessus. » Cette recherche d'antithèses atteste plus de prétention au bel esprit que de véracité historique ; c'est un modèle du genre précieux dans la mauvaise acception du mot.

[1] Première dépêche du 14 mars 1651 : « Ne è cosa di poco rimarco la costanza che mostra nelle presenti adversità, poiche tratta con ogn'uno con faccia serena. »

[2] Voy. la relation générale de Morosini, à la fin de son ambassade ; Affaires étrangères, FRANCE, tome LII des *volumes verts*.

[3] « La principessa palatina, che alla grandezza dell' animo porta congiunta un' esquisita belleza di corpo, et che essendo capacissima di negocio, » etc.

engagé, de concert avec Mme de Longueville, à rompre avec la duchesse de Chevreuse.

En louant l'habileté et les grandes qualités d'Anne de Gonzague, l'histoire ne peut méconnaître ses défauts[1]. De mœurs légères, comme la plupart des héroïnes de la Fronde, elle était, comme elles, aussi avide qu'ambitieuse; elle eut soin de stipuler pour elle-même et pour les siens des avantages pécuniaires et de hautes positions. C'est surtout par la correspondance de Mazarin que nous connaissons ces détails, et la vérité historique exige que nous y insistions. Elle voulait obtenir la place de surintendante de la maison de la reine, et chargea Bartet de s'en expliquer avec le cardinal, qui était titulaire de cette charge [2]. Mazarin répondit qu'il était au désespoir de ne pas pouvoir donner la première chose que lui demandait la princesse palatine; « mais, ajoutait-il, n'ayant jamais eu aucun établissement et ayant perdu le peu de bien que j'avais, je m'estimais très heureux qu'on n'eût pas pu toucher à cette marque que j'ai de domestique de la reine, que j'estimais plus que toutes les choses du monde, parce que ma plus forte ambition était de mourir avec cette qualité, et, quand toute la terre s'y opposerait, on ne pourrait

[1] On sait avec quelle habileté et quel succès Bossuet s'est acquitté de l'oraison funèbre de cette princesse. L'histoire, obligée avant tout à retracer la vérité, est tenue d'insister sur des points que l'orateur chrétien n'a fait qu'effleurer.

[2] Affaires étrangères, t. XXVIII des *Lettres de Mazarin*, f° 410.

pas empêcher un jour la reine de me rappeler auprès d'elle. »

Pour rendre ce refus moins désobligeant, le cardinal fit donner immédiatement à la Palatine une pension de vingt mille livres, et il lui promit la surintendance de la maison de la reine future. Une autre faveur que Mazarin fit accorder à Anne de Gonzague, fut la promesse du remplacement du président de Maisons, surintendant des finances, par le marquis de la Vieuville, père du chevalier de la Vieuville, qui était l'amant de la Palatine. Mazarin insistait fortement, dans sa correspondance avec Lionne, pour obtenir ce changement, et il le colorait de raisons politiques. Il disait du marquis de la Vieuville[1] : « Il a de la naissance, il est fort riche ; il a grand crédit parmi les gens d'affaires et dans le parlement et la chambre des comptes. Il est homme d'ordre ; il recherchera, sans appréhender personne, les voleries qui ont été faites au roi, et enfin il est capable de remettre les finances par sa suffisance (son mérite) et son activité, et il obéira aveuglément au moindre mot de la reine ; de quoi Sa Majesté et tous ses serviteurs retireront un très grand avantage. » Cependant, comme le président de Maisons avait, dans le parlement, des parents et des amis puissants, il fut convenu que le marquis de la Vieuville ne le remplacerait qu'après la majorité du roi.

[1] Affaires étrangères, *ibid.*, f° 411.

La Palatine avait surtout des relations avec Condé et avec sa sœur. Toutefois elle n'avait pas rompu avec les frondeurs, et Mazarin comptait qu'elle pourrait servir utilement dans les négociations avec les deux partis : « Je ne doute point, écrivait-il le 29 mai [1], que la Palatine ne garde quelques mesures avec les frondeurs, puisque Bartet même me l'a dit, et m'a protesté qu'elle est si résolue de servir la reine, particulièrement en ce qui me regarde, que si, par hasard, elle trouvait de l'impossibilité à le faire par le moyen de M. le Prince (ce qu'elle ne croit pas), elle tentera tous les autres, ne doutant point d'y réussir, et, pour moi, étant tout à fait persuadé qu'elle agit franchement, qu'elle se veut attacher à la reine sans aucune réserve, qu'elle souhaite avec passion de m'obliger et de servir Sa Majesté en ma personne, et qu'on peut s'assurer de sa fidélité, j'estime qu'il est très avantageux qu'elle garde des mesures avec les frondeurs, en sorte que, soit que M. le Prince donne les mains ou s'oppose à mon retour, elle soit toujours en état de servir utilement. »

Dans les négociations avec Condé, la Palatine avait été secondée, comme on l'a vu plus haut [2], par Servien et Lionne. Si l'on en croit la correspondance de Mazarin, ces deux ministres outre-passèrent les instructions du cardinal. Cherchant surtout à gagner Condé, ils n'hésitèrent pas à faire des concessions qui

[1] Affaires étrangères, *ibid.*, f° 405.
[2] Voy. ci-dessus, p. 312.

auraient considérablement accru sa puissance, qui était déjà formidable. En effet, Condé avait recouvré les gouvernements de Bourgogne et de Berri et ses anciennes places fortes, dont il s'était empressé de confier la garde à des amis dévoués[1]. Son frère, le prince de Conti, avait le gouvernement de la Champagne. Les régiments qui dépendaient des deux princes, formaient une véritable armée, campée au nord de la France, sous les ordres du comte de Tavannes. L'ambition envahissante de Condé ne se contentait pas de cette puissance. Il avait demandé et obtenu d'échanger son gouvernement de Bourgogne pour celui de Guienne, dont les habitants avaient témoigné à sa famille un grand dévouement pendant la dernière guerre[2]. D'ailleurs la Guienne touchait à l'Espagne et le prince cherchait déjà à se ménager des alliés pour une nouvelle guerre civile. Bossuet, qui avait recueilli, comme il le déclare lui-même[3], ces paroles de la bouche de Condé, dit que le prince avouait être sorti de sa prison « le plus coupable » des hommes, c'est-à-dire n'aspirant à rien de moins qu'à bouleverser le royaume pour satisfaire son ambition, songeant à s'allier avec les ennemis de la France et peut-être à détrôner le jeune Louis XIV. Les agents de Mazarin s'inquiétaient, dès la fin d'avril, des projets de

[1] Voy. ci-dessus, p. 319-320.
[2] Ci-dessus, liv. XI, chap. III et IV.
[3] *Oraison funèbre du prince de Condé.*

Condé. L'un deux, Bluet, annonçait à Ondedei[1], que, non content du gouvernement de Guienne, Condé voulait enlever la place de Blaye au duc de Saint-Simon, et marier le comte du Daugnon avec la duchesse de Châtillon, dévouée à son parti; il se serait ainsi assuré de l'embouchure de la Gironde, de Brouage, de La Rochelle et des pays d'Aunis et de Saintonge. Morosini[2], comme Bluet, prête les projets les plus ambitieux à Condé; il dit que ce prince reprenait ses anciennes prétentions à l'amirauté, et voulait enlever cette dignité au duc de Vendôme[3]. Bluet ajoute[4] qu'il prétendait disposer du gouvernement d'Auvergne en faveur du duc de Nemours et de ses partisans, quoique le cardinal se fût réservé ce gouvernement et le destinât au duc de Mercœur, qui devait épouser une de ses nièces.

Mazarin résolut de s'opposer énergiquement aux prétentions exorbitantes de Condé[5]. Il était trop tard pour retirer la promesse qu'on avait faite à ce prince du gouvernement de Guienne en échange de la Bourgogne. Mais le cardinal reprochait avec vivacité à

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXXII, pièce 141. Bluet était un avocat, qui se montra toujours dévoué à Mazarin.

[2] Première dépêche du 2 mai 1651.

[3] « Prettende presentemente che si levi à Vandomo l'ammiragliato del mare. » (Deuxième dépêche du 9 mai 1651.)

[4] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXXII, pièce 141.

[5] Morosini, dans sa seconde dépêche du 9 mai, signale la nécessité de résister à Condé : « Apparendo ben chiaro, ogni giorno, le marche della sua estraordinaria ambitione. »

Lionne et à Servien d'avoir aussi imprudemment engagé la parole de la reine[1]. Il alla même jusqu'à les accuser d'avoir sacrifié l'État à leurs vues ambitieuses : à l'en croire, Servien aspirait à devenir garde des sceaux et premier ministre ; Lionne comptait sur une place de secrétaire d'État.

Tout en se plaignant amèrement de la faiblesse des négociateurs, Mazarin continua de correspondre avec eux et les pressait de s'opposer aux autres prétentions de Condé[2]. Il insistait particulièrement sur la nécessité de ne pas livrer à ce prince les ports de l'Aunis et de la Saintonge, en tolérant son alliance avec le gouverneur de ces contrées. « Souvenez-vous, écrivait le cardinal à Lionne[3], de ce que je vous ai dit, des diligences qu'il fallait faire envers le comte du Daugnon pour l'empêcher de se donner à M. le Prince. Ce que j'estime d'une telle conséquence pour le service du roi, que les bons serviteurs de Sa Majesté ne doivent rien oublier pour le faire réussir. » Mazarin parvint à faire échouer les projets de Condé sur Blaye, l'Aunis et la Saintonge ; mais le prince, dont l'ambition était insatiable, insistait toujours pour que son frère, le prince de Conti, obtînt le gouvernement de Provence en échange de celui de Champagne. Il y avait longtemps que le parlement d'Aix était en lutte avec le comte

[1] Lettres de Mazarin publiées par M. Ravenel, p. 43-44.

[2] Morosini qualifie sévèrement les demandes de Condé : « Prettentioni novelle cosí stravaganti. » (Première dépêche du 6 juin 1651.)

[3] Affaires étrangères, t. XXVIII des *Lettres de Mazarin*, f° 437 v°.

d'Alais, gouverneur de la province[1]. Condé espérait que les plaintes des Provençaux contre leur gouverneur auraient le même succès que celles des Bordelais contre le duc d'Épernon. « Il a, écrivait à Mazarin un de ses correspondants de Paris[2], ménagé les esprits de beaucoup de Provençaux, qui sont ici pour presser le [changement du] comte d'Alais. Il a même fait solliciter l'assemblée des chambres du parlement [d'Aix], afin que M. le comte d'Alais fût exclu, et que la reine, se voyant pressée de donner un gouverneur à ce pays, ne puisse se défendre d'agréer M. le prince de Conti, ayant M. de Lionne et M. Servien qui n'y contredisent [point]. C'est là où il faut que Son Éminence écrive de la bonne sorte pour le bien de l'État. »

Mazarin ne manqua pas à ce devoir. Il écrivit avec force et à plusieurs reprises[3] pour qu'on s'opposât à ce que le prince de Conti, ou plutôt Condé, sous le nom de son frère, obtînt le gouvernement de Provence. « Je crois, disait-il à Lionne[4], qu'on ne s'endort

[1] Voy. tome III, p. 235 et suiv.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXXIII, pièce 43.

[3] Je ne parle pas de la prétendue lettre de Mazarin citée et admirée par Retz (*Mémoires*, t. III, p. 74 de l'édit. Charpentier). Elle ne se trouve ni aux Archives des affaires étrangères ni à la Bibliothèque nationale; mais il existe des lettres authentiques, dont l'une a été publiée par MM. Ravenel et de Chantelauze.

[4] Affaires étrangères, tome XXVIII des *Lettres de Mazarin*, f[os] 422-423. Comparez les lettres de Mazarin publiées par M. Ravenel, p. 69 et suiv. Nos citations sont surtout tirées des lettres inédites de Mazarin.

pas à empêcher par toutes sortes de moyens que M. d'Angoulême[1] ne donne pas son consentement à l'échange de la Provence, et à mander dans la Provence tout ce qui est nécessaire pour empêcher qu'à la suscitation de M. le Prince on n'y émeuve quelque sédition, ainsi qu'il a fait faire en Guienne pour obliger la reine à contraindre le duc [d'Épernon] à donner sa démission; mais, quand bien même on remuerait dans ladite province, je ne serais pas d'avis pour cela qu'on en donnât le gouvernement à M. le Prince. [Il faudrait] plutôt, sous prétexte que le comte d'Alais ne se veut pas contenter de la Champagne, faire un échange avec quelque autre gouvernement, ou charge, comme pourrait être l'amirauté, ne doutant pas que M. de Vendôme ne fût bien aise de la donner pour la Provence, ou tâcher avec M. de Lesdiguières[2], qui a beaucoup de bien dans la Provence, de la changer avec le Dauphiné, ou enfin je crois qu'il vaudrait mieux que la reine donnât la Bretagne à M. de Vendôme et prît la Provence pour donner l'amirauté[3] à M. d'Angoulême.

» Enfin je vous dis mes pensées comme elles me tombent d'abord dans l'esprit, sans les avoir examinées. Mais, pour ce que je puis voir d'ici, il me

[1] Le comte d'Alais avait pris le titre de duc d'Angoulême depuis la mort de son père.

[2] Le duc de Lesdiguières était gouverneur de Dauphiné.

[3] On a vu ci-dessus, p. 56 et 90, que la reine avait cédé l'amirauté au duc de Vendôme.

semble que tout est moins préjudiciable au roi, que de donner la Provence à M. le Prince. Les raisons en peuvent être assez connues d'un chacun. C'est pourquoi je n'entre pas à vous en dire le détail ; mais seulement que les deux provinces les plus jalouses[1] qui soient en France, et par le moyen desquelles on peut, avec moins d'obstacles, mettre la monarchie au point de renverser, sont la Guienne et la Provence, qui peuvent recevoir avec une très grande facilité de puissants secours de tous les royaumes d'Espagne et de tous les États que ce roi [d'Espagne] possède en Italie, et dont les habitants sont naturellement enclins à la révolte, sans parler que Marsin[2] commande en Catalogne, et que, presque dans toutes les provinces aboutissant à ces deux-là, M. le Prince, par divers moyens, y a beaucoup de pouvoir, et demeurant avec tant de places dans la Champagne et la meilleure qui soit en Bourgogne[3], se donne aussi les mains avec toutes les forces que les Espagnols ont dans les Pays-Bas et celles qu'ils peuvent tirer de l'Allemagne. Enfin il faut sauver le royaume à quelque prix que ce soit, et il faut que les bons serviteurs de Sa Majesté y songent coura-

[1] C'est-à-dire qui sont l'objet des plus ardentes compétitions et exposées aux plus grands dangers.

[2] Marsin était resté un des partisans les plus dévoués de Condé.

[3] On a vu plus haut, p. 319, que le prince de Condé avait recouvré, en Bourgogne, le gouvernement de Bellegarde ou Seurre, et avait confié à Bouteville le commandement de la garnison de cette place.

geusement dès à présent, quoi qu'il leur puisse arriver. »

Mazarin savait parfaitement qu'en résistant aux prétentions de Condé il se fermait pour longtemps le retour en France, objet de ses désirs les plus ardents. Il n'hésita pas cependant à sacrifier sa passion à l'intérêt public : « Le plus grand bonheur que le cardinal[1] pût avoir, écrivait-il à la reine le 12 mai, est que son retour n'a pas été stipulé dans un accommodement par lequel on accorderait à M. le Prince des établissements au delà de l'imagination et tels que, s'ils ont lieu, il est impossible que tôt ou tard il ne soit ruiné par le roi, ou qu'il ne se rende plus puissant aux dépens de Sa Majesté ; car le cardinal, aimant comme il fait le service du roi, eût été au désespoir de se voir rétabli par un moyen si préjudiciable à l'Etat. » La reine suivit les conseils de Mazarin, et laissa au comte d'Alais, devenu duc d'Angoulême, le gouvernement de Provence.

Le cardinal ne s'expliquait les prétentions exorbitantes de Condé que par une alliance de ce prince avec les Espagnols. Il savait que Condé avait envoyé à Bruxelles le marquis de Sillery[2], beau-frère du duc

[1] On sait que, dans les lettres chiffrées, Mazarin parle de lui à la troisième personne. Cette lettre se trouve dans le recueil de M. Ravenel (p. 44 des *Lettres de Mazarin* publiées en 1836). M. de Chantelauze a reproduit cet extrait et l'a complété, page 191, tome I de l'ouvrage intitulé : *Le cardinal de Retz et l'affaire du chapeau.*

[2] Louis Brulart, marquis de Sillery. Voyez ci-dessus, p. 123, note 3.

de La Rochefoucauld. « Je crois, écrivait-il à Lionne[1], que, si l'on pouvait mettre à la question le marquis de Sillery, il dirait bien quelque chose qui nous ferait voir qu'il y a des mesures prises entre M. le Prince et les Espagnols. Car il est très certain que Fuensaldagne est demeuré fort satisfait de lui et que, par son moyen, l'on a su à Bruxelles la prétention d'échanger les gouvernements, qui était pour lors fort secrète en France » ; et plus loin[2] : « Ce qui me confirme encore dans le soupçon que M. le Prince ait pris des mesures avec les Espagnols[3], c'est que ceux-ci, étant en très mauvais état avec fort peu de moyens de continuer la guerre et à la veille de voir tous les jours de nouvelles révoltes dans leurs royaumes, se conduisent avec une insolence non pareille dans la négociation de la paix, faisant des propositions avec un tel mépris qu'ils auraient honte de les faire au dernier prince de l'Europe. »

Il devenait chaque jour plus évident que le prince de Condé ne tendait à rien de moins qu'à annuler l'autorité royale. « Il croit, écrivait Mazarin à Lionne[4], qu'il trouvera mieux son compte, laissant les choses

[1] Affaires étrangères, tome XXVIII des *Lettres de Mazarin*, f° 421 v°.

[2] *Ibid.*, f° 422 v°.

[3] Mazarin ne se trompait pas. Sillery, dont la négociation publique était relative à l'évacuation de Stenai par les Espagnols, avait des instructions secrètes de Condé pour conclure une alliance entre Philippe IV et ce prince.

[4] Affaires étrangères, tome XXVIII des *Lettres de Mazarin*, f° 383.

en l'état qu'elles sont à présent, c'est-à-dire le ministériat en république [1], à quoi il a toujours visé. Je connais assez son humeur pour savoir qu'il ne suit pas trop les mouvements de l'amitié ou de la haine et que son intérêt est la seule règle de sa conduite, de façon que, nonobstant sa prison, s'il croyait que mon retour lui pût apporter quelque utilité, il serait le premier à le solliciter. Je prie Dieu que M. Servien et vous, vous [vous] en trouviez bien [2]; mais il faut qu'il change de nature, ou il est extrêmement difficile de vivre quinze jours en bonne intelligence avec lui, sans se porter aveuglément à tout ce qu'il lui plaît. Ce que je ne crois pas que, ni l'un ni l'autre, soyez capable de faire; car il ne ménage en aucune façon les personnes mêmes qui ont le plus contribué à ses avantages et les prend à partie. »

Lorsque Mazarin fut convaincu qu'à moins de sacrifier l'autorité royale, on ne pourrait jamais obtenir l'appui de Condé, il conseilla de détacher de ce prince ses anciens alliés, fatigués, pour la plupart, de sa hauteur et de ses dédains. Condé avait toujours eu un ton impérieux, que rendaient plus blessant les sarcasmes amers qu'il n'épargnait à personne. Il avait alors trente ans; ni l'âge ni l'expérience n'avaient pu encore amortir la violence de ses passions.

[1] Depuis le départ de Mazarin, il n'y avait plus de ministre qu'on pût regarder comme le chef du Conseil.

[2] On a déjà vu que Servien et Lionne s'étaient entendus avec Condé pour l'échange des gouvernements.

Partout, au conseil du roi, dans sa famille, avec ses anciens amis, il affectait une supériorité qui lui suscitait des ennemis. Les lettres adressées à Mazarin nous le montrent insultant, en plein Conseil, le surintendant des finances, président de Maisons[1]. « L'on commença d'y parler de la maison du roi[2], écrivait un des correspondants du cardinal, M. le surintendant [des finances] s'emporta un peu...... Comme l'on lui demandait ce que devenait l'argent, il dit à M. le Prince qu'il le savait bien. M. le Prince lui dit : *Monsieur, ne nous emportons point.* Mais, comme M. le surintendant continua avec assez de fermeté, M. le Prince s'emporta avec tous les mouvements que la colère peut suggérer ; il porta cent fois le poing au visage de M. le surintendant. M. de Servien ne dit pas une parole, et M. le chancelier et M. de Chavigny donnaient quelquefois des atteintes vives à M. le surintendant, avec toute la froideur dont ils sont capables. » Le récit de cette scène est confirmé par le témoignage du secrétaire d'État Le Tellier[3], qui en avait été témoin.

Dans l'intérieur même de sa famille, Condé montrait une hauteur intolérable. Le duc de Longueville, son beau-frère, l'avait toujours supportée avec impatience. C'était Condé qui l'avait précipité dans

[1] Affaires étrangères, FRANCE, tome CXXXIII, pièce 42.

[2] Le prince de Condé était grand maître de France, et comme tel surintendant de la maison du roi ; ce qui explique son intervention et son insistance dans cette affaire.

[3] *Ibid.*, pièce 45.

des complots suivis d'une longue captivité ; il voulait maintenant l'entraîner dans une guerre civile pour satisfaire son ambition. Longueville était d'autant moins disposé à s'y engager qu'il était blessé de la conduite de sa femme, qui refusait de le suivre en Normandie. Condé avait vainement tenté de les réconcilier pendant un séjour à Chantilly (juin 1651). La duchesse préférait la vie d'aventures qu'elle avait menée avec La Rochefoucauld et d'autres héros de la Fronde, à l'ennui d'un séjour en Normandie. Mazarin n'ignorait pas cette situation. Il écrivait à Lionne[1] : « Il faut que la reine tâche, se prévalant de la mauvaise satisfaction que l'on dit que M. de Longueville a de M. le Prince, de l'engager à elle. Je crois qu'elle l'y trouvera disposé, et Prioleau[2] (*sic*) pourra utilement servir en ceci. Sa Majesté, ayant M. de Longueville, demeurerait, en cas de besoin, s'il arrivait quelque grand désordre, en toute sûreté dans la Normandie, et le parlement de Rouen se conformerait assurément en tout et partout à ses volontés. » Priolo ne trompa pas l'attente de Mazarin. On trouve, dans les papiers du cardinal, une lettre par laquelle il affirme positivement que le duc de Longueville était disposé à s'attacher à la cause de la reine et de Mazarin.

[1] Affaires étrangères, tome XXVIII des *Lettres de Mazarin*, f° 416. Lettre du 6 juin 1651.

[2] On a vu (t. III, p. 368 et suiv.) que Priolo était secrétaire du duc de Longueville et vendu depuis longtemps à Mazarin.

Le duc de Bouillon et son frère Turenne avaient aussi à se plaindre de Condé. On a vu avec quel dévouement, l'un à Bordeaux, l'autre à Stenai, avaient servi la cause des princes. Ils espéraient que Condé, devenu tout-puissant, leur ferait rendre la principauté de Sedan; mais Condé, tout occupé de ses vues ambitieuses, ne songeait guère à ses anciens alliés. D'ailleurs Turenne savait qu'auprès de ce grand capitaine, il n'aurait que le second rang, tandis qu'à la tête de l'armée royale le premier rôle lui était réservé. Enfin, Mazarin n'avait rien négligé depuis longtemps pour gagner les deux frères[1]. Il engagea vivement la reine à faire agir Ruvigny, qui avait beaucoup de crédit sur eux, et dont il connaissait la fidélité à la cause royale. « Ruvigny, écrivait-il[2], s'acquittera fort bien de tout ce qu'on lui dira à l'égard de MM. de Bouillon et de Turenne, qui ont, à ce que j'apprends, grande envie de s'attacher à la reine.... Ruvigny m'a mandé qu'il me répondait que je pouvais faire état de ces deux personnes-là, et on y doit, à mon avis, faire fondement, non seulement parce que M. de Ruvigny aimerait mieux mourir que de tromper ni moi ni qui que ce soit, mais parce qu'on dit que ces deux messieurs ne sont pas trop satisfaits de M. le Prince, et que, d'ailleurs, leur intérêt les doit obliger de s'attacher à Leurs Majestés,

[1] Voy. ci-dessus, p. 178-180.

[2] Affaires étrangères, tome XXVIII des *Lettres de Mazarin*, f° 408.

et assurément dans le temps que M. le Prince tâche de s'établir de plus en plus, ce serait une très prudente conduite pour le service du roi de retirer tout doucement de lui les personnes de plus de crédit et de qualité et qui sont les plus capables de nuire et de servir. A quoi je crois qu'on réussira pour peu de soin qu'on y apporte, parce que, parmi les grandes qualités que M. le Prince possède, il n'a pas assurément le don de conserver ses amis. »

Mathieu Molé était aussi un des anciens partisans de Condé qui se détachaient de lui. Mazarin écrivait à Lionne[1]: « Il faut avoir absolument M. le premier président, lequel je crois être déjà dans toutes les dispositions que Sa Majesté peut souhaiter. » Les dépêches du cardinal[2] signalaient les ducs de Nemours et de Joyeuse, les maréchaux de la Mothe et de la Meilleraye comme mécontents de Condé. Il insistait pour que la reine les attirât à son parti. Il lui conseillait en même temps de flatter les principaux frondeurs, entre autres le duc de Beaufort dont il traçait un portrait, qui peint bien la fatuité de ce *roi des Halles*[3]: « M. de Beaufort est persuadé d'être un Mars et un Adonis; que, quand il se montre, il trouble

[1] Aff. étr., *ibid.*, f° 457.
[2] *Ibid.*, f° 436.
[3] *Ibid.*, f° 460. M. de Chantelauze a déjà cité cet extrait des lettres de Mazarin. On peut comparer le portrait ironique que Mazarin avait tracé des vertus du coadjuteur et de son aptitude à gouverner la France. Voy. ci-dessus, p. 284.

le repos des plus belles dames. Il est toujours affairé; il croit que tout ce qui se remue, c'est par ses ressorts et veut qu'on le plaigne de tant de négociations qu'il a sur les bras. Ce que je crois de lui, c'est qu'il n'est pas trop fin, qu'il est très vain, très intéressé, mal intentionné, grand trompeur; qu'il a son peuple dans sa tête, et qu'il se figure des occupations qu'il n'a point. Pour le reste, s'il savait parler, il dirait de belles choses. Ce que je vous puis donc dire sur son sujet, c'est qu'il ne faut rien espérer ni désespérer de lui, et qu'assurément M[me] de Montbazon et La Boulaye lui feront faire tout ce qu'ils voudront. Il est pourtant à propos d'empêcher qu'il ne se joigne à M. le Prince, lequel s'en pourrait servir utilement en beaucoup de choses. »

Nous avons vu [1], par la lettre que la duchesse de Chevreuse écrivait à Noirmoutiers, qu'elle se mettait, avec tout son parti, à la disposition du cardinal. Le marquis de Châteauneuf, cet ambitieux vieillard, qui ne pouvait se résigner à la perte du pouvoir, traitait aussi avec Mazarin. « J'ai été fort surpris, écrivait le cardinal à Lionne [2], de l'arrivée du sieur Brachet avec des propositions de la part de M. de

[1] Ci-dessus, page 327.

[2] Affaires étrangères, tome XXVIII des *Lettres de Mazarin*, f° 395. — Comparez sur cette négociation les *Mémoires de M[me] de Motteville*, t. III, p. 362, édit. Charpentier. M[me] de Motteville en était informée par Senneterre : « Senneterre, *à ce qu'il me dit alors*, » et plus loin (p. 363) : « *En me faisant part de ces secrets*, il (Senneterre) étoit étonné,» etc.

Châteauneuf, et, après les avoir entendues, je l'ai obligé adroitement à les mettre par écrit, comme il a fait..... Il m'a dit plus de choses qu'il n'en a mis sur le papier. Il m'a dit qu'ayant demandé à M. de Châteauneuf, en la présence de M. le maréchal d'Estrées, si M. le coadjuteur et Mme de Chevreuse étaient informés et d'accord de la proposition qu'il me devait faire de sa part, il lui repartit qu'il voulait savoir trop de choses et qu'il ne lui dirait pas davantage; mais M. le maréchal d'Estrées dit ensuite à Brachet en la présence de M. de Senneterre que le sieur de Châteauneuf lui avait dit à lui que les deux personnes (le coadjuteur et Mme de Chevreuse) étaient participantes de l'affaire, et, quand même il ne l'aurait pas dit, on n'en devrait pas douter, vu l'union dans laquelle ils sont. »

Les frondeurs s'engageaient à travailler au retour de Mazarin en France. « Tous ont parlé, écrivait le cardinal[1], de mon rétablissement auprès de la reine, non pas pour entrer dans le Conseil; car ils m'ont déclaré que cela ne se pourrait [pas] d'abord, sans pourtant laisser d'avoir part à toutes choses hors cette formalité, à laquelle on pourrait donner ordre avec le temps. Et parce que le coadjuteur croyait qu'il serait difficile et que le bien de mes affaires souffrirait même, si on s'aheurtait que mon retour précédât

[1] Affaires étrangères, tome XXVIII des *Lettres de Mazarin*, fº 464.

les autres choses qu'il y avait à faire, l'abbé Fouquet ne m'a pas dit seulement, de sa part, qu'on me donnait la carte blanche pour mes sûretés ; mais, entrant dans le détail, [il] me confia que le marquis de Noirmoutiers lui avait proposé, comme de lui, pour une des sûretés, le mariage de mon neveu avec Mlle de Chevreuse, et qu'il remettrait sa place [1], sa personne et ses enfants au pouvoir de qui je voudrais, jusques à l'exécution de ce qui aurait été promis. »

De son côté, Châteauneuf prenait des engagements de plus en plus précis. Un des correspondants du cardinal [2] lui annonçait que l'ancien garde des sceaux s'obligeait à porter le duc d'Orléans à s'accommoder sincèrement avec la reine « pour faire ensuite, ajoutait-il, ce qui sera estimé à propos pour le service de Votre Éminence ».

Ainsi, tout semblait annoncer que le cardinal rentrerait bientôt en France [3]. La nouvelle s'en répandit, et le parlement s'en émut. On fit surtout grand bruit du voyage de Brachet [4] et des négociations entamées avec Châteauneuf. Il y eut des avis violents : quelques-uns proposaient, si l'on en croit Morosini [5],

[1] Charleville, dont Noirmoutiers était gouverneur.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, tome CXXXIII, pièce 112.

[3] On voit, par les dépêches de Morosini, qu'on croyait, en juin, à la probabilité du retour de Mazarin. (1re dépêche du 20 juin 1651.)

[4] Affaires étrangères, FRANCE, tome CXXXIII, pièce 112.

[5] Première dépêche du 4 juillet 1651 : « Non mancavano persone che havessero l'intentione di proponere che, in tutti li quartieri della città e sopra tutte le porte della medesima, fosse impiccato in effigie. »

de pendre Mazarin en effigie dans tous les quartiers et à toutes les portes de Paris; mais la reine, secondée par le premier président, parvint à calmer les esprits en déclarant qu'elle ne songeait pas à rappeler le cardinal.

Mazarin, qui recevait les avis les plus opposés sur la possibilité de son retour, se décida à envoyer en France un de ses secrétaires, afin de connaître exactement la situation des affaires. La dépêche chiffrée que l'agent de Mazarin lui adressa de Paris est très importante[1]. On y trouve des indications précises sur la situation de la France et des divers partis en juin 1651. Le correspondant commence par un récit de son voyage, qui ne fut pas sans périls. Afin d'échapper aux poursuites des ennemis du cardinal, il avait pris sa route par la Hollande dans l'intention de se rendre à Dunkerque; mais il ne put entrer dans cette place, « parce qu'il y avait à la rade douze ou quinze vaisseaux anglais parlementaires, qui prenaient tout ce qui voulait entrer dans ce port, sous prétexte de la retraite qu'on donnait aux royalistes anglais ». L'émissaire de Mazarin se dirigea alors vers Calais; en y arrivant, il apprit

[1] Affaires étrangères, FRANCE, tome CXXXIII, p. 102. Cette dépêche ne porte pas de date; mais, d'après la place qu'elle occupe dans le registre, elle doit être de la fin de juin 1651. Elle est indiquée, par une note ajoutée postérieurement, comme venant de Roussereau, un des secrétaires du cardinal. A en juger par les détails qu'elle contient, je serais plus porté à croire qu'elle est d'Ondedei, que Mazarin avait envoyé à Paris vers la même époque.

que le comte de Charost, gouverneur de cette place, croyant que Mazarin devait rentrer en France par Calais et traverser l'Artois, « avait donné ordre de le recevoir avec tous les honneurs possibles. M. le maréchal d'Aumont avait donné le même ordre à Boulogne ».

De Calais, le secrétaire de Mazarin se rendit à Paris, où il vit d'abord Lionne. « Il est tout à fait du sentiment de Votre Éminence, écrivait-il à Mazarin, qu'il faut perdre ou gagner Mme de Chevreuse et M. le coadjuteur à cause de la grande cabale qu'ils pourraient former dans les États. » A cette époque, la reine promettait toujours de convoquer les États-Généraux; seulement elle en avait ajourné la réunion, comme nous l'avons dit, après la majorité du roi.

Servien, que l'envoyé de Mazarin visita ensuite, témoigna le même zèle pour le cardinal; mais il avait peu de crédit. Le secrétaire de Mazarin déclare que les voyages de Brühl, qui étaient connus, avaient réveillé la haine des ennemis du cardinal. Ils attaquaient avec violence les personnes que l'on regardait comme dévouées au ministre, entre autres Servien et Lionne. Les frondeurs du parlement étaient surtout acharnés contre le cardinal; il n'en était pas de même de la bourgeoisie. « Les bourgeois sont tout à fait revenus pour Votre Éminence, ajoutait le correspondant. Ils commencent à voir la nécessité qu'il y a ici d'un premier ministre pour le soutien des affaires, et

qu'il ne se trouve point de sujet propre pour remplir ce poste que Votre Éminence. »

Quant à la reine, elle protestait que son affection pour le cardinal était « immuable » ; c'est le mot même de la lettre ; mais les difficultés du retour étaient grandes, et Le Tellier se chargea de les exposer à l'envoyé de Mazarin. « Il me dit qu'il croyait votre retour tout à fait impossible avant la majorité du roi ; que toutes les propositions que l'on faisait faire pour cela étaient artificieuses ; que M. de Châteauneuf ne visait qu'à se rétablir et à se mettre en état d'exclure tout à fait le rappel de Votre Éminence, et qu'il ne croyait point que l'envoi de Brachet, et tout ce que l'on avait proposé, de la part de ces gens-là[1], pût être approuvé de Son Altesse Royale, lequel il trouvait toujours fort animé ; que pour M. le Prince, il ne savait pas le secret de ce qui se traitait avec lui[2] ; mais que, dans les sentiments où il lui paraissait être touchant le retour de Votre Éminence, on aurait peine à vaincre ces obstacles et à obliger le parlement de révoquer ce qu'il a fait, [autrement] que par un coup d'autorité dans la majorité du roi. »

Le sentiment de Le Tellier parut le plus raisonnable. Tous les autres personnages, que vit l'envoyé de Mazarin, entre autres le maréchal du Plessis-Praslin

[1] C'est-à-dire des frondeurs.

[2] La négociation avec Condé avait été conduite par Servien et Lionne et avait excité contre eux le mécontentement de Mazarin, comme on l'a vu ci-dessus, p. 341.

et le comte d'Harcourt, protestèrent de leur dévouement pour le cardinal ; mais aucun d'eux ne croyait le moment favorable pour son retour en France. Mazarin eut la sagesse de repousser la proposition, que lui fit alors le comte d'Estrades, de rassembler les garnisons du Nord de la France, et d'aller, à la tête de cette armée, assiéger Paris. C'eût été livrer aux attaques des ennemis les places de la France septentrionale et recommencer la guerre civile, sans savoir même si la reine pourrait se rendre à Compiègne, comme le demandait d'Estrades. D'ailleurs ces actes d'hostilité n'auraient-ils pas été le meilleur moyen pour réconcilier le parti des frondeurs avec les princes et plonger le royaume dans une guerre civile dont on ne pouvait prévoir l'issue? Mazarin ne voulut pas exposer la reine et la monarchie à de semblables périls. Il écrivait à Lionne[1] : « Je vous dis du meilleur de mon cœur que le plus grand malheur qui me pourrait arriver et qui me laisserait un déplaisir sensible le reste de mes jours, ce serait si j'obtenais les choses que je puis désirer le plus ardemment[2], et que l'État en reçût quelque préjudice. »

Au milieu des tristesses de l'exil, dont il se plaint si amèrement dans la plupart de ses lettres, le cardinal

[1] Affaires étrangères, tome XXVIII des *Lettres de Mazarin*. f° 370 v°.

[2] Mazarin veut parler évidemment de son retour en France. On a vu, ci-dessus (p. 285, note 4), que la même proposition avait été faite à Mazarin par les généraux réunis à Sedan.

trouva quelque consolation dans le dévouement que le duc de Mercœur témoigna à sa famille. On a vu[1] que, dès 1649, il était question du mariage de Louis de Vendôme avec une des nièces de Mazarin et qu'à cette époque l'opposition de Condé avait fait échouer ce projet. Le duc de Mercœur avait conservé le désir et l'espérance de cette union, et ce fut pendant l'exil de Mazarin qu'à la fin de juin 1651 il vint à Brühl épouser Laura Mancini. Il lui fallut braver l'opposition de sa propre famille, où son père et son frère, le duc de Beaufort, s'étaient fortement prononcés contre ce projet[2].

Ce mariage, qui fut tenu quelque temps secret, n'était pour le moment qu'une question secondaire. L'affaire capitale était la négociation avec les chefs de la Fronde ; elle paraissait toucher à son terme à la fin de juin 1651. La reine avait eu plusieurs entrevues

[1] Tome III, p. 289 et suiv.

[2] On voulut, plus tard, reporter à une époque antérieure le mariage de Mercœur; mais il paraît certain qu'il fut célébré à la fin de juin 1651 ou au commencement de juillet. La correspondance de Mazarin parle souvent de ce mariage. Milet écrivait à Mazarin (Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXXIV, pièce 78) : « La reine a donné charge à M. le maréchal d'Estrées de parler à Son Altesse Royale du mariage de M. de Mercœur; ce qu'il fera aujourd'hui qu'il (le duc d'Orléans) doit revenir de Limours. M. de Vendosme s'en est allé à Anet, mal content de cette affaire et autres choses. C'est à vous de voir comme vous voulez la faire conduire, et si vous jugez nécessaire de rapprocher M. de Vendosme de la reine, lequel autrement, et M. de Beaufort, pourront se jeter avec M. le Prince, à quoi Mme de Nemours[1] contribuera tout ce qu'elle pourra. »

[1] Fille du duc de Vendôme.

avec Mme de Chevreuse et le coadjuteur[1]. Une des premières résolutions adoptées dans ces conférences fut l'arrestation du prince de Condé[2]. Comme il ne venait plus au Palais-Royal, il fut d'abord question de s'emparer de lui au Luxembourg, lorsqu'il visiterait Gaston d'Orléans. Ce projet, qui était appuyé par le coadjuteur et Mme de Chevreuse, effrayait le duc d'Orléans, dont le palais pouvait devenir le théâtre d'une lutte sanglante. De son côté, Mazarin ne se souciait pas de livrer Condé aux frondeurs. Il écrivait à Lionne[3]: « Pour ce qui est, les résolutions contre M. le Prince étant jugées nécessaires, de s'aheurter que l'exécution en soit faite au palais d'Orléans (au Luxembourg) et restreindre presque à cela toutes les prétentions de la reine à l'égard de Son Altesse Royale et des frondeurs, j'avoue mon ignorance, et je vous déclare que je n'entends pas la chose, parce que Sadite Altesse, signant un écrit qui contienne d'avoir conseillé la chose comme absolument nécessaire pour le bien de l'État, et se trouvant au Palais-Royal, lorsqu'elle s'exécutera, la reine, ce me semble, est bien garantie. Et, au contraire, la chose se faisant au pa-

[1] Retz raconte en grand détail ses conférences secrètes avec la reine et particulièrement celle du 25 juin. (Voy. *Mémoires de Retz*, t. III, p. 98, de l'édit. Charpentier.)

[2] Morosini parlait de ce projet dès le mois de mai : « Je puis assurer, écrivait-il (première dépêche du 2 mai 1651) que l'on a songé à le faire arrêter de nouveau. » (posso assicurare..... che si era pensato di farlo di nuovo arrestar prigionero).

[3] Affaires étrangères, tome XXVIII des *Lettres de Mazarin*, fos 462-463.

lais d'Orléans, on ne sera pas si tôt persuadé que le bien de l'État a contraint Leurs Majestés à une telle résolution, et on dira que la reine a mis M. le Prince entre les mains des frondeurs et l'a sacrifié à leur vengeance pour le tour qu'il leur a joué de s'accommoder avec Sa Majesté, à leur insu, et de rompre le mariage auquel il s'était engagé pour sortir de prison. Et il peut en arriver un plus grand mal, qui est que le duc d'Orléans et les frondeurs demeurent les maîtres de la personne de M. le Prince, venant à être arrêté dans ledit palais, et on ne doit pas douter par toutes sortes de raisons, et par ce que nous avons vu dernièrement [1], qu'ils ne souhaitent cela plus que chose du monde. »

Ce projet écarté [2], il fut question d'attaquer Condé en pleine rue. Hocquincourt se chargeait de l'exécution. Ce projet fut discuté chez Montrésor dans une conférence, à laquelle assistaient Lionne et le coadjuteur. Le premier insista très vivement, si l'on en

[1] On a vu ci-dessus (p. 139) que les frondeurs avaient insisté pour que les princes fussent transférés de Vincennes à la Bastille et placés ainsi dans leur dépendance.

[2] Retz (*Mémoires*, t. III, p. 98 de l'édition Charpentier) dit : « Je n'ai jamais pu savoir la raison pour laquelle elle (la reine) n'approuva pas celui (le projet) d'obliger Monsieur à exécuter la chose chez lui. » La lettre de Mazarin explique l'opposition de la reine et prouve que Retz s'est trompé lorsqu'il écrit un peu plus loin (*ibid.*, p. 106) : « Bartet apporta une grande dépêche du cardinal, qui blâmoit, même avec beaucoup d'aigreur, ceux qui avoient empêché que la reine ne donnât les mains à la proposition que je lui avois faite de faire arrêter M. le Prince chez Monsieur.»

croit Retz [1], pour qu'on adoptât ce parti, qui pouvait avoir pour conséquence un véritable combat dans les rues de Paris et le meurtre du prince. Retz ajoute qu'aussitôt après cette conférence, Lionne avertit le maréchal de Gramont du danger que courait Condé, et que Gramont se hâta de prévenir Chavigny, et enfin que ce dernier transmit le renseignement au prince de Condé. Qu'y a-t-il de vrai dans ce récit? Les projets de meurtre vinrent-ils de Mazarin et de la reine, ou du coadjuteur et de Mme de Chevreuse? A en juger par les caractères de ces divers personnages, la violence était plus dans les habitudes du coadjuteur et de la duchesse que dans celles du cardinal et d'Anne d'Autriche.

Ce qui paraît certain d'après tous les témoignages, c'est que Lionne révéla le projet formé contre Condé, et que le prince, qui redoutait la guerre dans les rues de Paris, se tint enfermé dans son hôtel du faubourg Saint-Germain. Il craignait même d'y être enveloppé et arrêté. « Un soir qu'il était au lit causant avec ses familiers, dit Mme de Motteville [2], Vineuil [3] l'avertit qu'il y avait un dessein contre sa personne, et qu'il y avait des compagnies des gardes qui étaient commandées pour aller vers l'hôtel de Condé. » Il paraît qu'en réalité les gardes, qui

[1] *Mémoires, ibid.*, p. 102-103.

[2] *Mémoires*, t. III, p. 367, de l'édition Charpentier.

[3] Ardier, sieur de Vineuil, gentilhomme attaché au prince de Condé : « C'était, dit M. V. Cousin (*De la société française au dix-septième siècle*, t. II, p. 260), une sorte de bel esprit maniéré. »

s'étaient réunis, à la Croix-Rouge, dans une auberge, pendant la nuit du 5 au 6 juillet, n'avaient pour but que d'assurer l'entrée de quelques pièces de vin sans payer les droits[1] ; mais Condé prit l'alarme et résolut de se retirer dans son château de Saint-Maur[2]. Il se leva aussitôt, monta à cheval, et, suivi de cinq ou six personnes, se dirigea vers Saint-Maur. En route, il crut apercevoir une troupe de cavaliers[3], et s'imagina qu'ils voulaient lui couper la retraite; il se jeta à travers champs, prit, pour les dérouter, le chemin de Meudon[4], et gagna enfin, dans la nuit du 5 au 6 juillet, le château de Saint-Maur. Il fit immédiatement prévenir son frère, le prince de Conti, et sa sœur, la duchesse de Longueville, qui s'empressèrent de venir l'y rejoindre.

[1] C'est ce qui résulte de tous les avis adressés à Mazarin (affaires étrangères, FRANCE, t. CXXXIV).

[2] Saint-Maur-sur-Marne, ou Saint-Maur-des-Fossés, est compris aujourd'hui dans le département de la Seine, arrondissement de Sceaux, canton de Charenton. Le château des princes de Condé, qui dominait la rive gauche de la Marne, a été détruit.

[3] C'étaient des paysans qui apportaient leurs denrées au marché.

[4] Ce détail résulte d'un des avis envoyés à Mazarin, *ibidem*.

CHAPITRE IV

NÉGOCIATIONS ET TRAITÉ DE LA REINE AVEC LES FRONDEURS (JUILLET-AOUT 1651).

Le prince de Condé à Saint-Maur (6 juillet). — Il envoie La Rochefoucauld au duc d'Orléans, et le prince de Conti au parlement. — Séances du parlement (7 et 8 juillet). — Les princes demandent l'éloignement de Michel Le Tellier, de Servien et de Lionne. — Résistance de la reine. — Elle finit par céder (18 juillet). — Retour de Condé à Paris (23 juillet). — Il ne visite pas le roi. — Il le rencontre au Cours-la-Reine (31 juillet). — Indignation qu'excite la conduite de ce prince. — Séance du parlement (2 août). — La reine se rapproche de plus en plus des frondeurs. — Traité conclu avec eux.

Aussitôt après son arrivée à Saint-Maur, le prince de Condé envoya La Rochefoucauld prévenir le duc d'Orléans de son départ et des motifs qui l'y avaient déterminé. « C'était, disait-il, le souvenir de son emprisonnement qui l'avait porté à fuir; il avait été arrêté, l'année précédente, à la suite de la réunion du parti de la Fronde avec la cour, et il était averti que le même dessein était formé contre lui [1]. »

[1] Affaires étrangères, FRANCE, tome CXXXIV, pièce 5; lettre de Michel Le Tellier à Mazarin, en date du 7 avril. Les correspondances

Aussitôt après avoir reçu ce message, Gaston se rendit auprès de la reine, et, à la suite de leur entretien, il fut résolu que l'on enverrait à Saint-Maur le maréchal de Gramont pour engager Condé à revenir à Paris. Le maréchal devait promettre à ce prince, au nom de la reine, qu'elle l'accueillerait favorablement : elle lui donnait sa parole, qu'elle n'avait aucun dessein contre lui et qu'il pouvait se présenter au Palais-Royal en toute sûreté. Le maréchal de Gramont partit immédiatement pour Saint-Maur. Condé, prévenu de son arrivée, lui fit la réception la plus inconvenante. Il envoya au-devant de lui le président Viole pour lui déclarer qu'il ne pouvait l'entendre qu'en public ; puis il descendit « dans la basse cour du château [1] », où il l'obligea d'exposer sa créance non seulement en présence de ses principaux amis, mais « de tous les valets et marmitons du logis [2], » qu'il avait fait assembler pour entendre les propositions de Gramont et la réponse qu'il y ferait [3], « de

contenues dans ce volume sont la source principale pour le chapitre IV. Si elles présentent des différences notables avec les autres documents du temps, j'en préviendrai en note. — Morosini dit (seconde dépêche du 11 juillet 1651) que plus de vingt billets avaient averti Condé que projet de l'arrêter était formé par la cour.

[1] Ce sont les expressions mêmes d'une lettre adressée à Mazarin le 7 juillet; FRANCE, t. CXXXIV, pièce 4.

[2] Je reproduis les termes de la correspondance citée dans la note précédente. La lettre de Le Tellier confirme ces détails et dit que le prince exigea que le maréchal lui parlât en présence « même de tous ses valets ».

[3] Morosini donne les mêmes détails dans sa seconde dépêche du 11 juillet 1651.

quoi, ajoute la lettre, le maréchal s'est tenu depuis si offensé, qu'il a protesté qu'il ne le verrait jamais et ne serait plus son serviteur. En effet, jamais il ne fut fait une pareille réception à un officier de la Couronne, envoyé à un inférieur de la part de son maître. Cela a été fort blâmé dans le public et passe pour un pas de clerc, quelque mauvaise intention que puisse avoir le prince. »

La réponse de Condé au maréchal fut aussi blessante que la réception qu'il lui avait faite. Il déclara qu'il ne pouvait prendre aucune confiance dans la reine qu'il voyait entourée des créatures du cardinal Mazarin. Quant au duc d'Orléans, il ne témoigna pour lui que des sentiments de reconnaissance, mais il ajouta qu'il « le suppliait de ne pas lui donner des paroles qu'il ne serait pas en état de tenir [1] ».

Le maréchal de Gramont revint immédiatement à Paris, où il arriva sur les neuf heures du soir (6 juillet). Il rendit compte de sa mission à la reine. Cette princesse chargea le maréchal de Villeroi et Chavigny d'aller informer le duc d'Orléans de l'injure qu'elle venait de recevoir de Condé ; ils devaient demander au prince quel parti il comptait prendre en cette circonstance. « La réponse de Monsieur, ajoute le correspondant [2], fut telle que Sa Majesté le

[1] Affaires étrangères, FRANCE, tome CXXXIV, pièce 4. La lettre de Le Tellier confirme ces renseignements presque dans les mêmes termes.

[2] *Ibidem*, pièce 4.

pouvait souhaiter; (il dit) qu'il se tiendrait attaché inviolablement à son devoir et ferait, en cette occasion, tout ce que Sa Majesté désirerait de lui, et qu'il l'on viendrait le lendemain informer, de bouche, encore plus particulièrement. »

Le départ de Condé rendait la situation périlleuse. On pouvait appréhender qu'avec l'impétuosité de son caractère il ne rallumât la guerre civile, dont le foyer était mal éteint dans la Guienne. La moindre étincelle pouvait embraser cette province et le centre de la France. La Rochefoucauld dominait dans le Poitou; Rohan, dans l'Anjou. On redoutait du Daugnon, maître des places maritimes de la Saintonge. Enfin les troupes de Tavannes, campées près de Marle, pouvaient marcher au premier ordre de Condé. Il était aussi à craindre que le parlement, où Condé avait de nombreux partisans, ne se déclarât en sa faveur. C'était surtout dans de pareils moments que la reine sentait combien le cardinal lui manquait. Elle fit appeler un des confidents de Mazarin, Milet, et commença par renouveler les protestations d'affection, qu'elle l'avait déjà chargé de transmettre au cardinal[1]. Elle exprimait son « désespoir[2] » de ne pouvoir le rappeler immédiatement, ajoutant, écrivait Milet au cardinal, « que, quand elle ne vous aimerait pas au point qu'elle fait, le salut de

[1] Ci-dessus, p. 333-334.

[2] C'est l'expression même de la dépêche. (Affaires étrangères, *ibid.*, pièce 13.) Cette lettre est du 8 juillet 1651.

l'État et la nécessité du service du roi demandaient votre rétablissement; *qu'elle renverserait plutôt tout que de n'en venir pas à bout*[1] ». En l'absence de Mazarin, Anne d'Autriche avait aussi consulté le premier président sur la gravité de la situation. Mathieu Molé lui avait protesté, ajoute Milet, qu'il « ferait son devoir et ne laisserait échapper aucune occasion de vous servir ». Le fils de Mathieu Molé, le président de Champlâtreux, avait confirmé les paroles de son père et déclaré « qu'il passerait pour le plus perfide de tous les hommes, s'il vous manquait ».

La conduite du premier président, dans les assemblées du parlement tenues le 7 et le 8, justifia pleinement la confiance que la reine avait dans ce magistrat. Le prince de Conti s'y rendit, le 7 juillet, pour expliquer à l'assemblée la causes du départ subit de Condé. Il l'attribua surtout à l'influence que Mazarin avait conservée dans le conseil du roi et qu'il continuait d'exercer par ses agents, Le Tellier, Servien et Lionne[2]. Pendant le discours du prince de Conti, un messager de Condé apporta une lettre adressée au parlement, et où se trouvaient développés les motifs que son frère venait d'exposer. Le premier président déclara que la lettre de Condé devait être communiquée à la reine avant d'être lue au parlement. Cet avis

[1] Ces mots ne sont pas soulignés dans le manuscrit; mais comme ils peignent la volonté énergique de la reine, il m'a semblé utile d'appeler l'attention sur ce passage.

[2] Affaires étrangères, *ibidem*, pièce 4.

fut suivi, et les gens du roi portèrent le message du prince au Palais-Royal.

Le lendemain, 8 juillet, le duc d'Orléans et le prince de Conti vinrent assister à la séance du parlement, qui fut plus orageuse que la veille[1]. Elle s'ouvrit par un rapport d'Omer Talon, qui fit connaître la réponse de la reine à la lettre de Condé ; elle affirmait que les inquiétudes du prince n'étaient pas fondées, et qu'elle n'avait eu aucun dessein contre sa personne. Quant aux ministres, dont Condé demandait l'éloignement, Anne d'Autriche déclarait qu'elle était satisfaite de leurs services et refusait formellement de s'en séparer. Le premier président ajouta que cette affaire était de grande conséquence et pouvait avoir des suites funestes ; que la retraite inopinée du prince de Condé semblait une menace et un prélude de guerre civile.

A ces mots, le prince de Conti s'écria que son frère n'avait jamais songé à la guerre civile ; que c'était faire injure à un prince du sang que de lui prêter une pareille pensée. Le premier président, blessé de cette interruption et du ton du prince de Conti, répondit qu'il tenait, au parlement, la place du roi et que personne n'avait le droit de l'inter-

[1] Il faut comparer, pour cette séance, les *Mémoires d'Omer Talon*, p. 434, édit. Michaud et Poujoulat ; les *Mémoires de Retz*, témoin oculaire (t. III, p. 146 de l'édit. Charpentier), et les avis envoyés à Mazarin et contenus dans le tome CXXXIV des affaires étrangères, FRANCE. Je me servirai surtout de ces derniers documents.

rompre. L'altercation dura quelque temps ; mais le premier président, soutenu par la majorité du parlement, imposa silence au prince. Le parti monarchique célébra l'énergie que montra Molé dans cette circonstance. Milet écrivait, le soir même, à Mazarin que le premier président avait fait « merveille »[1]. A la suite de ces discussions, le parlement se borna à adopter une proposition, qui, dans ces temps de violence, parut modérée. On décida que la reine serait suppliée de confirmer, par écrit, l'assurance qu'elle avait donnée de ne pas rappeler Mazarin et de garantir la sûreté du prince de Condé, qui serait prié de revenir à Paris[2].

A Saint-Maur, la petite cour de Condé était fort agitée. Le prince avait près de lui, outre son frère et sa sœur, les ducs de La Rochefoucauld, de Nemours et de Bouillon, les maréchaux de Turenne et de la Mothe, enfin le président Viole. La princesse palatine, toujours en relation avec Condé, vint se mêler à ces intrigues. La duchesse de Longueville poussait son frère à la guerre civile : elle redoutait, par-dessus tout, une réconciliation avec son mari, qui l'aurait confinée en Normandie auprès d'un époux justement irrité. Le président Viole, La Rochefoucauld et Nemours inclinaient aussi à une lutte déclarée, le premier par haine contre Mazarin, le second pour obéir aux ordres de la duchesse de Longueville, et le troisième

[1] Dépêche du 8 juillet, citée ci-dessus, p. 367, note 2.
[2] Morosini, première dépêche du 18 juillet 1651.

pour éloigner Condé de la duchesse de Châtillon, dont ils étaient tous deux passionnément épris [1]. Condé était porté, par l'impétuosité de son caractère, par ses instincts guerriers et par ses vues ambitieuses, à une rupture ouverte avec la cour. Il comptait sur l'Espagne, et il envoya, vers cette époque, de nouveaux émissaires pour négocier avec Philippe IV [2].

Le duc de Bouillon, Turenne et la Palatine s'efforçaient de retenir le prince sur la pente périlleuse où il se précipitait. Le duc de Bouillon, à Bordeaux, et Turenne, à Stenai, avaient éprouvé combien il était dangereux de compter sur les promesses des Espagnols. Ils auraient voulu ramener Condé à des sentiments plus modérés, et le réconcilier avec le cardinal ; ils opposaient la grandeur paisible dont il pouvait jouir dans le royaume pacifié aux dangers et aux hasards d'une guerre qui ruinerait la France. Ils ne parvinrent pas à détourner Condé de ses funestes projets, et, à partir de ce moment, ils se détachèrent de plus en plus de ce prince hautain et ambitieux. Le duc de Bouillon, qui avait si habilement servi la cause des princes, en Guienne, n'en avait pas obtenu l'appui qu'il espérait pour recouvrer la principauté

[1] La Barde, *De rebus gallicis*, p. 616.

[2] Aux auteurs contemporains, que nous avons déjà cités, il faut ajouter Priolo, qui, comme secrétaire et représentant du duc de Longueville, trouvait moyen de se glisser dans les conférences des princes. Il dit qu'il y fut appelé par Condé : « Vocatus Sanmaurium adfui principi. » (P. 324, de l'édit. citée.)

de Sedan. Mazarin avait depuis longtemps[1] entamé des négociations avec les deux frères ; il promettait à Bouillon une compensation dans les duchés d'Albret et de Château-Thierry, le comté d'Evreux et autres domaines. Il employait, comme nous l'avons vu[2], Ruvigny pour gagner Turenne. Quant à la Palatine, elle reprochait à Condé d'avoir négligé les intérêts du marquis de la Vieuville, qu'elle lui avait vainement recommandés. Le cardinal, au contraire, avait pris l'engagement formel de faire nommer ce personnage surintendant des finances, en même temps qu'il assurait des avantages pécuniaires à Anne de Gonzague[3]. Ainsi les conférences de Saint-Maur ne servirent qu'à séparer entièrement de Condé une partie de ses anciens alliés et à le précipiter de plus en plus dans des projets dangereux et criminels.

Cependant, comme il n'était pas encore prêt pour une lutte à main armée contre l'autorité royale, il continua de négocier. Il vit plusieurs fois le duc d'Orléans dans la maison du financier Rambouillet[4], et mit pour

[1] Voy. ci-dessus, p. 178-180.

[2] Ci-dessus, p. 350.

[3] Ci-dessus, p. 337.

[4] *Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Fronde* (mscr. de la Bibl. nat. indiqué plus haut). Cette maison de Rambouillet était située rue de la Planchette, près de la petite rue de Reuilli. Piganiol de la Force (*Descrip. histor. de la ville de Paris*, t. V, p. 102-103, de l'édit. de 1765) parle avec détails de la maison du financier Rambouillet. Comparez les *Mémoires d'Omer Talon*, (p. 435 et 438 de l'édit. Michaud et Poujoulat), où il est aussi question des conférences des deux princes.

condition à son retour à Paris l'éloignement des trois ministres, Le Tellier, Servien et Lionne, que l'on supposait dévoués à Mazarin. En même temps, il avait entamé, si l'on en croit Retz[1], une autre négociation, par l'intermédiaire de Chavigny, avec un des chefs de la Fronde, Châteauneuf. Ce vieux Pantalon (c'était le nom par lequel le duc d'Orléans désignait l'ancien garde des sceaux[2]) assurait Chavigny qu'il était chargé, au nom de la reine, d'amener Condé à une réconciliation sincère. Il faut se défier, comme nous l'avons souvent remarqué, des souvenirs confus ou des récits intéressés de Retz. Il est beaucoup plus vraisemblable, comme l'indiquent les papiers de Mazarin[3], que Châteauneuf, aussi rusé qu'ambitieux, s'efforça d'obtenir du cardinal des conditions avan-

[1] *Mémoires*, t. III, p. 150 de l'édit. Charpentier.

[2] On sait que Pantalon est un personnage de la comédie italienne.

[3] Affaires étrangères, *ibid.*, pièce 78. Milet, dont le rôle a été si important dans toutes ces négociations, écrivait à Mazarin: « La fermeté que l'on a tenue avec M. de Châteauneuf l'a obligé à se résoudre d'entrer [dans le ministère projeté] sans les sceaux et de travailler envers M. le coadjuteur, afin qu'il ne fît point faire obstacle à M. le premier président; à quoi on n'a pas eu peu de peine, chacun de ces messieurs étant fort dans la prétention d'avoir tout ce qu'il demandera, et d'autant plus que M. le maréchal du Plessis a continué à M. le coadjuteur les offres que M. de Lionne lui avait faites pour la nomination au cardinalat, et qui ont été réitérées par M. de Villeroy sur ce qu'on a sceu que c'était la volonté de Votre Éminence. Moyennant quoi les frondeurs donnent toutes les dernières paroles pour le retour de Votre Éminence ». Cette lettre du 29 juillet est une de celles qui prouvent que le traité de la cour avec les frondeurs était sur le point de se conclure dans les derniers jours de juillet, ou au commencement d'août 1651.

tageuses par la négociation qu'il avait ouverte avec le maréchal d'Estrées et le marquis de Senneterre, représentants de Mazarin. Il aurait voulu se réserver les sceaux, qui étaient promis à Mathieu Molé, et éloigner le retour du cardinal; mais les pensées secrètes de l'ambitieux vieillard furent facilement pénétrées par les courtisans émérites avec lesquels il traitait, et il fut forcé d'y renoncer pour ne pas rompre des conférences où on lui faisait espérer la présidence du Conseil.

Pendant ces négociations compliquées, Condé persistait à demander l'éloignement de Le Tellier, de Servien et de Lionne. Il déclarait que, tant qu'ils seraient au pouvoir, il ne rentrerait pas dans Paris. La reine résista jusqu'au 19 juillet. A cette époque, elle céda aux instances du parlement : Le Tellier et Servien furent exclus du Conseil, et Lionne perdit la charge de secrétaire des commandements de la reine. Il est fort douteux que cette mesure ait déplu à Mazarin, quoiqu'il s'en plaigne dans ses lettres. Nous avons vu[1], en effet, qu'à tort ou à raison il accusait Le Tellier de trahison. Servien et Lionne lui étaient devenus également suspects[2]. Sa correspondance avec eux avait perdu son ancien caractère d'intimité. Il avait envoyé à Paris son parent Zongo Ondedei, qui était un de ses plus intimes confidents. Dans les lettres

[1] Ci-dessus, p. 273.
[2] Ci-dessus, p. 341.

adressées à Ondedei, Mazarin n'épargnait pas Lionne[1] : « Vous ferez connaître à la reine le caractère de Lionne, qui, étant mon serviteur, avait été chargé, à Paris, de soutenir mes intérêts. Avant que je l'eusse appelé près de moi, il n'était que le *petit commis d'un secrétaire d'État*[2], et le peu qu'il sait, il l'a appris à mon service. » Mazarin accuse ensuite Lionne d'avoir dépensé l'argent que lui avait donné le surintendant pour Servien et pour lui, en jouant trois ou quatre mille pistoles, et en étant continuellement en festins et en débauches[3]. Il chargeait Ondedei de faire remarquer à la reine que les amis de Lionne étaient ses plus grands ennemis. « Sa perfidie, ajoutait-il, a été telle, que les armes que je lui ai données pour me secourir, il les a employées pour me ruiner ; il a révélé tout ce qui pouvait être à mon préjudice, et, pendant qu'il se plaignait à Sa Majesté de la conduite de Chavigny, du prince de Condé et d'autres, il s'entendait avec eux[4]. »

Comment expliquer cette violente attaque de Mazarin contre un homme qui avait été longtemps un de ses principaux confidents, et auquel il confia, dans la suite, des missions si importantes et si délicates ?

[1] Bibl. Maz., mscr. 1719, tome IV, f[os] 414-420. Cette lettre est du 14 juillet 1651. Le texte est en italien.

[2] Les mots soulignés sont en français.

[3] « Giocando continuamente le trè o quattro mila pistole, et essendo continuamente in festini et altre desboche (*sic*). » (*Ibidem*.)

[4] « Mentre si doleva à Sua Maestà del procedere di Chavigni, del Prencipe e d'altri, s'intendeva con loro. » (*Ibidem*.)

Lionne et Servien avaient sans doute été, dans les concessions qu'ils avaient faites à Condé, plus loin que ne le voulait Mazarin[1]; mais la meilleure preuve qu'ils n'avaient pas trahi le cardinal, c'est que Condé exigeait leur renvoi. Faut-il imputer ces accusations à l'humeur de Mazarin, aigrie par l'exil? Déjà il s'était plaint vivement de Le Tellier; puis il avait reconnu qu'il lui avait fait tort et avait conseillé à la reine de le conserver près d'elle[2]. Mazarin regardait-il comme une trahison de Lionne d'avoir fait donner avis à M. le Prince des projets formés contre lui[3]? C'est là un de ces problèmes historiques que les documents ne permettent pas de résoudre complètement. Le cardinal était de la race de ces gouvernants qui pensent que, lorsqu'on a sucé l'orange, on peut la jeter. Il avait employé Lionne et Servien à une négociation qui n'avait pas réussi; il en imputait la faute aux négociateurs et demandait leur disgrâce. Peut-être, d'ailleurs, n'était-il pas fâché de persuader aux frondeurs, avec lesquels il voulait se lier étroitement, qu'il leur sacrifiait les agents dont il s'était servi en traitant avec Condé. Il ne faut demander aux ambi-

[1] Ci-dessus, p. 340-341.

[2] Dépêche du 18 juillet 1651 à Ondedei : « Sarebbe meglio che la regina facesse arrestare Lionne, et allontanasse Servient (*sic*) e Chavigni, e cambiasse il sopraintendente tutto all'istesso tempo, *salvando Le Tellier.* » (Bibl. Mazarine, *ibid.*, f[os] 424-429.)

[3] Ci-dessus. p. 362. Vittorio Siri prétend que ce fut là le principal grief de Mazarin contre Lionne.

tieux ni reconnaissance ni justice. Tout cède à l'intérêt du moment.

En admettant même que Mazarin ait regretté l'éloignement de ses anciens confidents, il trouva une ample compensation dans la disgrâce de Chavigny. Ce dernier, écrivait-il[1], « avait fort mal tenu *la promesse par écrit*, qu'il avait faite à la reine, de la servir et ceux qui étaient à elle (ayant entendu parler de moi, comme vous m'avez mandé). Car il est bien aisé d'inférer ce qu'il doit faire avec ceux qui ne m'aiment pas, ou les personnes indifférentes, puisqu'il tâche de révolter contre moi mes meilleurs amis. Vous me mandez que la reine est piquée de sa conduite sur quelque chose que le maréchal de Villeroi lui avait dit ; mais on se contente de cela, et je ne sais depuis quand M. de Chavigny est invulnérable. Il manque de parole à la reine, lui perd le respect, comme complice ou chef de toutes les intrigues et cabales qui se forment à la cour contre le service du roi, et cependant il n'en est autre chose ».

Anne d'Autriche prouva que Chavigny n'était pas plus invulnérable que les autres ministres. Il avait espéré que la disgrâce de Le Tellier et Servien lui donnerait le principal rôle dans le Conseil et que la reine lui accorderait toute sa confiance. Il n'en fut rien. « Vous avez su, écrivait Mazarin à Fabert[2], ce qui est

[1] Affaires étrangères, tome XXVIII des *Lettres de Mazarin*, f° 450 v°.

[2] *Ibidem.*, tome XXIX des *Lettres de Mazarin*, f° 464.

arrivé à M. de Chavigny, voulant presser la reine, dans l'occasion de la retraite des [ministres], de lui donner la dernière confiance, disant à Sa Majesté qu'il n'y avait, pour lui, que cela ou la maison des champs. De quoi la reine étant surprise, lui repartit deux ou trois fois : *la maison des champs*. M. de Chavigny se retira assez confus, reconnaissant qu'il avait mal pris ses mesures. »

Après la retraite de Chavigny, le conseil du roi se trouva réduit au chancelier Séguier, au surintendant des finances, président de Maisons, et aux trois secrétaires d'État, Brienne, du Plessis-Guénégaud et La Vrillière, qui étaient chargés de l'expédition des affaires. A côté du gouvernement officiel, la reine avait ses conseillers intimes, tels que le marquis de Senneterre, le maréchal d'Estrées, la Palatine, le maréchal du Plessis-Praslin, Ondedei, Milet, Bartet et autres, qui recevaient leurs inspirations de Brühl.

Cependant le renvoi des trois ministres, dont il avait demandé l'éloignement, avait enlevé à Condé tout prétexte pour rester à Saint-Maur. Il s'était décidé à rentrer à Paris le 23 juillet[1] ; mais il ne ramena ni sa femme ni son fils, qu'il envoya dans la forteresse de Montrond. Quant à la duchesse de Longueville, qui tenait avant tout à ne pas retourner en Normandie, elle se retira aux Carmélites de Bourges[2]. Après son

[1] Le prince était revenu à Paris dès le 21 juillet, mais sans y coucher. (*Mémoires d'Omer Talon*, p. 439.)

[2] Priolo, *ibid.*, p. 325.

retour à Paris, Condé affecta à l'égard du roi et de la reine une hauteur dédaigneuse, qui blessa profondément Anne d'Autriche et le jeune Louis XIV. Vainement, lorsqu'il alla remercier le parlement, le premier président le pressa de se rendre au Palais-Royal pour présenter ses hommages au roi et à la reine. Condé s'y refusa obstinément. Le 24 juillet, il alla en grande pompe visiter les princesses et autres personnages, sans paraître au Palais-Royal. Les lettres adressées à Mazarin, d'accord sur ce point avec les mémoires du temps[1], font ressortir l'insolence de sa conduite. Il se montrait dans les rues avec un appareil pompeux. « Il se promène par la ville, écrivait l'un des correspondants du cardinal[2], avec grande suite et audace. Avant-hier[3], il passa devant le Palais-Royal, accompagné de huit carrosses, sans y entrer. » Condé, qui se disposait à prendre possession de son gouvernement de Guienne, avait fait préparer des équipages magnifiques pour son entrée solennelle à Bordeaux[4]. Il s'en servait à Paris et parcourait la ville, dit Priolo[5],

[1] Voy. aussi Morosini, première dépêche du 1er août 1651.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, tome CXXXIV, pièce 71

[3] La lettre est datée du 26 juillet.

[4] « In... solemnem apud Burdegalam ingressum, omnem paraverat jam pompam. » (Priolo, p. 328.)

[5] « Videres per plateas rhedâ argento totâ micante Condeum invectum. » (Priolo, *ibid.*) Morosini parle également de ce carrosse de Condé, enrichi d'ornements d'argent massif, et qui excitait l'admiration populaire : « Carrozza arrichita..... con gran travagli d'argento massivo. » (*Ibid.*)

dans un carrosse tout étincelant d'ornements d'argent.

Quelques jours plus tard, le 31 juillet, Condé se rendit au Cours-la-Reine, quoiqu'il n'ignorât pas que le roi était allé se baigner à Saint-Cloud et qu'il devait le rencontrer. A l'approche de la voiture du roi, le prince de Condé fit arrêter son carrosse et salua Louis XIV, mais sans sortir de voiture. Le roi n'avait pas alors ses gardes auprès de lui. Le maréchal de Villeroi leur avait ordonné de suivre la chaussée qui longeait la Seine, pendant que le roi lui-même s'acheminait par les allées du cours; les officiers et les exempts des gardes l'avaient seuls accompagné[1]. Le roi, qui supportait avec impatience l'audace du prince de Condé, « dit sur-le-champ, d'après un correspondant de Mazarin[2], que, s'il avait eu ses gardes auprès de lui, cela eût donné grande peur à M. le Prince ». « Cette bravade, ajoute le même correspondant, a si fort décrié la conduite [du prince de Condé], qu'il n'y a pas un homme qui ne dise hautement que le roi le devait faire charger par ses gardes[3]. » On blâma sévèrement Villeroi de les avoir éloignés.

Il faut se rappeler combien, à cette époque, le sentiment monarchique était profondément enraciné

[1] *Mémoires de Monglat*, p. 251, édit. Michaud et Poujoulat.

[2] Affaires étrangères, *ibid.*, t. CXXXIV, pièce 79.

[3] Voy. aussi Morosini, première dépêche du 1er août : « On croit, dit cet ambassadeur, que, si le roi eût eu ses gardes près de lui, il eût fait attaquer le prince, et on m'a rapporté qu'il l'avait dit lui-même dans son carrosse. »

dans le cœur des Français. Les frondeurs mêmes avaient toujours soin, dans leurs attaques, de séparer le roi de son ministre, et le cri de *Vive le roi!* retentissait à côté des insultes les plus grossières contre Mazarin. L'amour, on pourrait dire le culte, de la monarchie, était encore dans toute sa force. Mazarin le savait parfaitement, et à l'occasion de l'insulte que Condé venait de faire à la royauté, il écrivait à Ondedei : « Aucune chose ne pouvait davantage irriter le peuple et l'obliger à applaudir à toutes les résolutions que l'on prendra pour punir une conduite aussi extravagante[1]. »

D'ailleurs les exigences de Condé devenaient chaque jour plus intolérables. Le renvoi des ministres n'avait servi qu'à exalter son orgueil. Voulant dominer seul, il s'attaqua à tous les serviteurs qui passaient pour dévoués à Anne d'Autriche. Le bruit se répandit dans Paris qu'il devait demander au parlement[2] l'éloignement des maréchaux d'Estrées et de Villeroi, de Mme d'Aiguillon, de M. de Senneterre, du commandeur de Jars, des sieur et dame de Navailles, du duc de Mercœur, et tous ceux qu'on accusait d'avoir fait le voyage de Brühl. Ces menaces

[1] « Nessuna cosa conveniva tanto per irritare popolo contro di lui et obligarlo ad applaudire ad ogni risolutione, che le Maestà loro havessero presa contro una forma di procedere si stravagante. » Dépêche du 18 août dans le recueil de la Bibl. Mazarine. Voy. plus haut, p. 375, note 1.

[2] Lettre du 5 août 1651. Affaires étrangères, FRANCE, tome CXXXIV, pièce 93.

reçurent en partie leur exécution le 2 août. Ce jour-là, les chambres du parlement tinrent une assemblée générale, à laquelle assistèrent le duc d'Orléans et le prince de Condé. Le premier président ouvrit la séance en se plaignant que M. le Prince, qui avait autrefois rendu des services signalés à l'État, fût depuis plusieurs jours à Paris sans avoir été voir le roi. « Toute la France, ajouta-t-il[1], et l'Europe même en étaient étonnées. Il importait au bien de l'État que l'union fût rétablie dans la maison royale. Ces discordes retardaient la paix générale ; il fallait commencer par la paix domestique, et ne pas vouloir élever, dans Paris, autel contre autel[2]. »

Le prince de Condé interrompit, à ces mots, le premier président et lui demanda d'expliquer sa pensée, ajoutant que l'on verrait, à la fin, quels étaient ceux qui avaient le plus d'affection et de fidélité au bien de l'État et au service du roi. Comme l'altercation devenait de plus en plus vive, le duc d'Orléans intervint et réussit à calmer l'émotion de l'assemblée. Les gens du roi furent alors mandés, et le premier président les interrogea sur l'enquête dont ils étaient chargés contre tous ceux qui avaient des relations avec le cardinal Mazarin. Omer Talon répondit qu'il s'agissait d'une affaire très importante, où la plupart des grands du royaume étaient intéressés, et pour l'instruction de laquelle le procureur général (c'était

[1] Affaires étrangères, *ibidem*.

[2] Je reproduis les paroles textuelles du correspondant de Mazarin.

alors Nicolas Fouquet) avait cru qu'il ne fallait rien précipiter. Un des plus ardents frondeurs, le conseiller Coulon, interrompit Omer Talon et voulut le forcer de nommer les personnes qui pouvaient être compromises dans cette enquête. L'avocat général lui répliqua qu'il ne parlait pas en son nom, mais au nom du roi ; qu'il ne devait ni ne pouvait lui répondre ; que, quand la cour l'interrogerait, il lui donnerait toutes les explications nécessaires. Comme Coulon insistait, le premier président déclara qu'on ne pouvait interrompre les gens dû roi[1].

Il fut enfin décidé, à la pluralité des voix, que les déclarations faites par la reine aux députés du parlement pour la sûreté du prince de Condé et contre le retour du cardinal Mazarin, seraient inscrites sur les registres ; que le prince serait supplié d'aller visiter le roi et la reine et qu'il serait fait une enquête contre ceux qui avaient formé le projet d'attenter à sa personne. L'arrêt portait encore que le duc de Mercœur serait invité à venir prendre sa place au parlement pour rendre raison du voyage qu'il avait fait à Brühl.

Les domestiques étrangers de Mazarin devaient être retenus prisonniers, l'enquête poursuivie contre tous ceux qui avaient eu des relations avec le cardinal, et les courriers allant et venant de Paris à Co-

[1] Tous ces détails sont tirés de la lettre du 5 août citée plus haut, p. 381, note 2. Omer Talon ne parle pas de cette scène dans ses *Mémoires*. Il se borne à renvoyer aux registres du parlement (p. 439 de l'édit. Michaud et Poujoulat).

logne arrêtés. Quelques partisans de Condé voulaient que toute communication avec Mazarin fût considérée comme un crime de lèse-majesté. Ils allaient même jusqu'à dire que la reine ne serait pas à l'abri des poursuites, et qu'aussitôt la régence terminée, le parlement pourrait lui faire son procès[1].

On peut juger, par ces discours, de la violence des passions de cette époque : la guerre était réellement déclarée entre la reine et Condé. Cependant, pour ne pas contrevenir ouvertement à l'arrêt du parlement, Condé se rendit, avec le duc d'Orléans, au Palais-Royal, le lendemain de cette séance (3 août), et fut reçu par le roi et la reine. La visite se passa avec froideur de part et d'autre. Le correspondant de Mazarin ajoute même[2] « qu'elle pensa être rompue par l'avis qu'eut M. le Prince que le roi avait fait monter à cheval ses gens d'armes et ses chevau-légers[3]; mais, ajoute-t-il, c'était pour aller à la chasse. Le duc Damville[4], qui a fait les allées et les venues[5], fut dire, de la part du roi, à M. le Prince qu'il avait fait dessein d'aller à la chasse, mais que,

[1] Affaires étrangères, *ibid.*; lettre du 5 août 1651.

[2] *Ibidem.*

[3] Morosini (première dépêche du 9 août 1651) dit également que Condé s'inquiéta en voyant la garde du roi sous les armes : « Conde si altero molto nel vedere tutto il Palazzo-Reale su l'armi. »

[4] François-Christophe de Levis-Ventadour, connu d'abord sous le nom de comte de Brion, était devenu duc et pair en 1648, et avait pris le titre de duc de Damville. Il mourut le 9 septembre 1661.

[5] C'est-à-dire toutes les démarches entre la reine et les princes pour convenir du jour et de l'heure de la visite.

puisqu'il le viendrait voir, il ne partirait point de chez lui ».

Après cette visite, Condé ne reparut plus au Palais-Royal. Ses partisans au parlement ne cessaient d'attaquer les agents de Mazarin. Le marquis de Navailles et sa femme furent forcés de s'éloigner. Le duc de Mercœur lui-même, dont le seul crime était d'avoir épousé une nièce de Mazarin, était menacé de poursuites judiciaires[1]. Cette tyrannie de Condé décida la reine à se rapprocher de plus en plus du coadjuteur, qui seul pouvait lutter contre le prince dans l'intérieur de Paris et dans les assemblées du parlement. Gondi comptait de nombreux partisans dans cette compagnie; il avait une réputation méritée d'orateur, et était flatté de tenir tête à un grand capitaine. Ce prélat, qui avait tant de vices sans une seule vertu ecclésiastique, possédait, à un haut degré, les qualités d'un chef de parti : le courage, le sang-froid, la décision, l'éloquence populaire, le maniement des hommes et des passions. La reine et Mazarin le savaient. Quelque odieux que leur fût le coadjuteur, ils résolurent de le lancer contre Condé et d'engager la lutte en plein parlement. D'ailleurs Paul de Gondi avait toujours conservé une étroite union avec le duc d'Orléans, et l'on pouvait espérer que son influence ramènerait Gaston à la cause

[1] Morosini (seconde dépêche du 9 août 1651 et première dépêche du 16 août).

royale. C'était l'opinion de Mazarin. « Je pense, écrivait-il à Ondedei[1], que la reine prenant la résolution de se servir du coadjuteur, ce serait un grand motif pour obliger Son Altesse Royale d'abandonner le prince de Condé et de se jeter entièrement dans le parti de la reine. En effet, l'arme la meilleure pour combattre Son Altesse Royale est la peur, dont le prince [de Condé] s'est servi jusqu'à ce moment pour l'empêcher de s'unir avec la reine, en lui faisant craindre mon retour qui occasionnerait sa perte, parce que ni Sa Majesté ni moi n'oublierions jamais le mal qu'il a fait. Si, au contraire, il reconnaît que le parti de la reine est le plus fort avec l'appui du coadjuteur, dont Son Altesse Royale fait grand cas, ce prince en aura peur et s'unira étroitement avec la reine, lorsqu'il verra qu'il peut le faire sans danger, puisqu'elle a donné sa confiance au coadjuteur, que Son Altesse Royale regarde comme son ami et son partisan. »

« Le coadjuteur, ajoutait-il, qui a été un des premiers à lutter, avec un brigantin, pour ainsi dire, contre une grande flotte, n'aura pas, à mon avis, beaucoup de peine à employer ses qualités pour la défense de l'État, lorsqu'il se verra soutenu par Châteauneuf, ennemi implacable, aussi bien que lui, du prince de Condé, avec l'autorité du roi dans sa main et le concours de tous les serviteurs de Leurs Majestés

[1] « Io crederei che sua Maestà, prendendo la risolutione di valersi di lui, fosse un gran motivo per obligare Son Altesse Royale ad abbandonnare il prencipe, etc. »

et de tous mes amis, avec l'appui des gardes françaises et suisses et de tous les gens de guerre qui entourent la personne du roi. D'ailleurs, le coadjuteur a un grand nombre d'amis dans le parlement, beaucoup de crédit dans le peuple. En outre, toutes les armées et les principales places du royaume sont absolument dévouées à Leurs Majestés. Bien des gens, qui hésitent actuellement, feront avec joie leur devoir, dès qu'ils verront qu'on aura pris une vigoureuse résolution. Ce serait donc un malheur incompréhensible si, avec toutes ces ressources, le coadjuteur succombait dans la lutte. »

La reine n'eut pas de peine à décider Paul de Gondi à engager un combat dont le chapeau de cardinal devait être la récompense[1]. Ce fut très probablement à cette époque que fut signé définitivement le traité entre la cour et les frondeurs[2].

[1] Un des secrétaires de Mazarin écrivait au cardinal, le 19 août, (affaires étrangères, FRANCE, tome CXXXIV, pièce 121) que le coadjuteur avait donné [à la reine] des paroles si précises de servir Mazarin, qu'elle n'en pouvait douter. « Il est à présent, ajoutait le correspondant, le principal conseil de la reine. Dieu veuille qu'on s'en trouve bien ! »

[2] Ce traité a été publié dans les *Mémoires de Mme de Motteville*, (édit. Charpentier, t. III, p. 424). Le parti des princes prétendit que le texte en avait été trouvé dans des dépêches interceptées sur la route de Cologne. Les frondeurs soutinrent que ce document avait été fabriqué par la faction de Condé pour rendre leur parti odieux en les accusant d'alliance avec Mazarin. Comme les conditions stipulées sont exactement celles qu'indiquent les lettres du cardinal et de ses agents, il paraît difficile de contester l'authenticité du traité. On peut comparer ci-dessus (p. 373, note 3) une lettre adressée à Mazarin, et

Il assurait à ces derniers des avantages considérables. Châteauneuf, qui avait montré une âpreté si persévérante dans la poursuite de ses vues ambitieuses, devait avoir la place de premier ministre, mais sans y joindre la dignité de garde des sceaux. Il avait fallu de longues négociations pour lui faire accepter cette dernière condition[1]; mais la reine avait voulu opposer à cet impérieux vieillard le magistrat qui, par ses lumières, son honnêteté et son énergie, était le plus capable de lui tenir tête. C'était Mathieu Molé, auquel était destinée la charge de chef de la justice. Mazarin comptait avec raison que ce personnage, réunissant les dignités de premier président et de garde des sceaux, serait, dans le conseil, le soutien le plus énergique de l'autorité royale. La Palatine avait fait réserver, pour le marquis de la Vieuville, qui devait être bientôt nommé duc, la place de sur-

attestant qu'il y avait une négociation entamée avec les frondeurs. La correspondance de Mazarin fournit d'autres preuves du traité de la cour avec cette faction. Un des agents de Mazarin lui écrivait dès le 24 juin (affaires étrangères, FRANCE, tome CXXXIII, pièce 112) : « Notre négociation a fait doucement son chemin et s'est néanmoins assez bien entretenue, puisque nous avons obligé M. le garde des sceaux (l'ancien garde des sceaux, Châteauneuf) à porter Son Altesse Royale à s'accommoder sincèrement avec la reine, etc. » Et plus loin, le même correspondant ajoutait : « Nous ne laissons pas que de suivre notre *traité*. » La retraite de Condé à Saint-Maur avait suspendu pour quelque temps les négociations de la cour et de la Fronde, sans les rompre entièrement. Elles furent reprises vers la fin de juillet et aboutirent au traité dont nous indiquons les principales conditions.

[1] Voy. ci-dessus, p. 373, note 3.

intendant des finances[1]. C'était un vieillard[2] fort riche, qui avait passé, comme Châteauneuf, par les dignités les plus élevées sous le règne de Louis XIII, et ne se consolait pas de les avoir perdues. On prétendait que, pour redevenir surintendant des finances, il avait donné des sommes considérables à Mazarin, à la Palatine et à Bartet.

Le coadjuteur et Mme de Chevreuse figuraient aussi dans le traité. Au premier, on assurait le chapeau de cardinal[3], objet de toutes ses ambitions. A la seconde, on promettait pour sa fille un mariage qui ne pouvait pas compenser celui que Condé avait rompu, mais qui devait l'unir étroitement à Mazarin. Nous avons déjà vu, par les lettres du cardinal[4], que le marquis de Noirmoutiers se portait garant du mariage de Charlotte de Lorraine avec le neveu de Mazarin, le jeune Mancini, auquel on réservait le duché de Rethelois et le gouvernement de quelque grande province. Ce mariage fut la seule condition du traité qui ne s'accomplit pas : Mlle de Chevreuse mourut presque subitement en 1652, et le jeune Mancini succomba, la même année, aux blessures qu'il avait reçues au combat de la porte Saint-Antoine.

Quant au retour de Mazarin, les frondeurs, et à

[1] Voy. ci-dessus, p. 337.

[2] Charles de la Vieuville, né en 1582, fut nommé duc en 1652, et mourut le 2 janvier 1653.

[3] On a vu ci-dessus, p. 373, note 3, et p. 386-387, que Mazarin avait engagé la reine à s'allier avec le coadjuteur.

[4] Ci-dessus, p. 354.

leur tête Châteauneuf, le coadjuteur, Mme de Chevreuse, s'engageaient à y travailler secrètement; mais, en public, ils pourraient continuer leurs attaques contre le cardinal, afin de conserver leur popularité. L'exécution de ce traité ne devait avoir lieu qu'après la majorité du roi.

En admettant l'authenticité de ce document (et il est difficile de la contester, lorsqu'on voit l'accord si complet entre les clauses stipulées, la correspondance du cardinal et les événements ultérieurs)[1], il faut reconnaître que les parties contractantes, habituées depuis longtemps à toutes les perfidies, cherchaient à se tromper mutuellement. Un ambitieux, comme Châteauneuf, parvenu à la première place du ministère, n'était pas disposé à la céder à Mazarin. De son côté, Paul de Gondi ne bornait pas ses prétentions au cardinalat; il aspirait à devenir chef du Conseil. Enfin, Mazarin lui-même se proposait d'enlever promptement à Châteauneuf la place que lui assurait le traité, et de faire échouer toutes les démarches tentées par Gondi pour parvenir à la dignité de cardinal[2].

Les correspondants de Mazarin avaient d'ailleurs soin de tenir sans cesse ses soupçons en éveil sur les

[1] M. V. Cousin, dans l'ouvrage intitulé *Mme de Longueville pendant la Fronde* (p. 385 et suiv.), admet l'authenticité de ce traité, et M. de Chantelauze est du même avis.

[2] Voy. l'ouvrage de M. de Chantelauze sur le *cardinal de Retz et l'affaire du chapeau*, ch. XIV et XV.

alliés qu'il était forcé de subir. J. B. Colbert, qu'il s'était attaché depuis quelque temps et qu'il avait chargé principalement du soin d'administrer sa fortune, lui écrivait le 1er septembre 1651[1] : « J'ai charge de vous faire savoir que l'on est toujours de plus en plus persuadé que la conduite de Châteauneuf et [du] coadjuteur n'est point sincère à l'égard de la reine ni au vôtre ; qu'il paraît qu'ils ont tout crédit sur l'esprit de Son Altesse Royale, quand il s'agit de leurs intérêts, et n'en font paraître aucun pour ce qui regarde les paroles qu'ils vous ont données ; qu'ils s'insinuent dans l'esprit de la reine en flattant son espoir sur la vengeance de M. le Prince, lui proposant de l'arrêter en pleine rue, de l'assiéger dans sa maison et autres [choses] encore plus fortes, qui sont toutes visionnaires et d'exécution impossible. »

Dans la suite de cette dépêche, Colbert signale les artifices concertés de Gondi et de Châteauneuf pour tenir le cardinal éloigné. Le premier proposait à la reine les mesures favorables à la justification et au rétablissement de Mazarin ; mais le second faisait des objections, qu'appuyaient Villeroi et le commandeur de Jars. Ils cherchaient également à écarter du conseil du roi Mathieu Molé, quoiqu'il eût été convenu

[1] Affaires étrangères, FRANCE, tome CXXXIV, pièce 158. Cette lettre de Colbert ne se trouve pas dans la collection de M. Pierre Clément. Le même volume des affaires étrangères contient beaucoup d'autres lettres de Colbert, encore inédites. La plupart se rapportent aux affaires privées de Mazarin. Cependant quelques-unes, comme celle-ci, ont un véritable intérêt pour l'histoire.

qu'on lui donnerait les sceaux[1]. Le duc d'Orléans les soutenait, « prétendant, ajoute Colbert, par leur moyen, se rendre le maître de toutes les affaires, [il] veut exclure le premier président, qui leur pourrait tenir les choses en balance du côté de la reine. »

Enfin Colbert s'indignait de la conduite de ces frondeurs qui, tout en flattant Anne d'Autriche, lançaient contre Mazarin les pamphlets les plus violents : « Le manifeste du coadjuteur qui fut publié hier fait voir leur perfidie. Ainsi pour s'insinuer et se conserver dans l'esprit des peuples, il n'y a rien qu'ils ne fassent et ne disent contre vous, et pour s'insinuer dans l'esprit de la reine, il n'y a rien qu'ils ne fassent et ne disent pour vous, et sur le tout ils mentent également. »

On pourrait répondre sur ce point que le traité analysé ci-dessus, autorisait le coadjuteur à jouer ce double rôle. Mais Mazarin connaissait trop Paul de Gondi, Châteauneuf et en général tous les frondeurs, pour être dupe de leurs promesses. Il ne voulait, en

[1] « Quand il est question des sceaux pour le premier président, écrivait Colbert dans la même dépêche, ils trouvent des obstacles insurmontables de la part de Son Altesse Royale. » Ce passage de la lettre de Colbert pourrait faire douter de l'authenticité du traité, dont nous avons indiqué les principales conditions (p. 388-390); mais Colbert n'avait encore qu'un rôle secondaire, et n'était pas initié à toutes les négociations de Mazarin. Ce qui mérite surtout d'attirer l'attention dans cette lettre, c'est le ton de franchise un peu rude que prenait Colbert en écrivant à Mazarin, et la haine qu'il témoignait contre les frondeurs.

s'alliant avec eux, que mettre la reine en état d'engager la lutte contre Condé, et de lui disputer, comme elle disait, le pavé de Paris. Gondi remplit ce rôle avec vigueur et habileté dans les séances du parlement du 19 et du 21 août.

CHAPITRE V

LUTTE ENTRE LES DEUX FRONDES. — MAJORITÉ DU ROI
(AOUT-SEPTEMBRE 1651).

Déclaration royale contre le prince de Condé (17 août). — Condé se défend dans une séance du parlement (19 août) et accuse le coadjuteur. — Séance du 21 août; le coadjuteur y tient tête à Condé et à son parti. — La reine envoie au parlement une déclaration qui reconnaît l'innocence de Condé et confirme le bannissement perpétuel de Mazarin (5 septembre), et en même temps elle assure le cardinal de son affection. — Déclaration de la majorité du roi (7 septembre). — Constitution du nouveau ministère (8 septembre). — Départ de Condé pour Montrond. — Zongo Ondedei envoyé à Mazarin pour lui promettre son rappel. — Progrès du parti monarchique en France.

Lorsque la reine fut sûre de l'appui du coadjuteur et de la vieille Fronde, elle commença la lutte contre Condé par un véritable acte d'accusation. Le 17 août, elle convoqua, au Palais-Royal, les princes, les maréchaux de France, les seigneurs du plus haut rang, les membres du parlement, de la chambre des comptes, de la cour des aides, le prévôt des marchands et les échevins de Paris. Un secrétaire d'État donna lecture, à cette assemblée, d'une dé-

claration[1] qui contenait les griefs du roi contre le prince de Condé. Après avoir rappelé tous les bienfaits dont la maison de Condé avait été comblée par les rois de France, le manifeste de la reine signalait l'ingratitude du prince, le mépris qu'il affectait pour l'autorité royale, ses alliances criminelles avec les ennemis du royaume, enfin le soin avec lequel il fortifiait ses places de guerre et séparait ses troupes de celles du roi, tous signes précurseurs de la guerre civile[2].

Condé, prévenu des accusations dirigées contre lui, se rendit au parlement le 18 août, et, en présence des chambres assemblées, demanda justice : s'il était coupable, il consentait à être puni ; si son innocence était reconnue, il suppliait l'assemblée de le venger de ses calomniateurs[3]. Il priait, en même temps, la compagnie d'inviter le duc d'Orléans à se rendre au parlement, dans la persuasion qu'il le défendrait contre ses ennemis. Gaston, qui était toujours malade au moment des crises, répondit que sa santé ne lui permettait pas d'aller au parlement, mais il envoya une lettre où il justifiait Condé d'une partie des griefs dirigés contre lui et surtout de l'ac-

[1] Cette déclaration royale a été publiée dans les *Mémoires de Mme de Motteville*, t. III, p. 396 et suiv. de l'édit. Charpentier.

[2] D'après les *Mémoires de Retz* (t. III, p. 209 de l'édit. Charpentier), Châteauneuf, le coadjuteur et le premier président avaient travaillé à la rédaction de ce manifeste, qui passa aussi sous les yeux et reçut l'approbation du duc d'Orléans.

[3] *Mémoires de Retz*, *ibid.*, p. 210.

cusation d'alliance avec les ennemis de l'État[1]. La discussion fut renvoyée au samedi 19.

Le premier président y rendit compte des incidents de la journée du 17 août. Le prince de Condé opposa aux plaintes de la reine, la lettre du duc d'Orléans et une réponse qu'il avait rédigée pour réfuter les griefs de la déclaration royale[2]. Il rappelait les services que son père et lui-même avaient rendus à la couronne; prétendait que les récompenses qu'il avait reçues, n'étaient pas comparables aux établissements de Mazarin. Quant au renvoi des agents du cardinal, qui dominaient dans les conseils de la reine, ce n'était, disait-il, qu'une conséquence de l'éloignement du ministre. Enfin il alléguait le témoignage du duc d'Orléans pour prouver qu'il n'avait conclu aucune alliance avec les ennemis de l'État, et insistait pour qu'on lui fît justice de ceux qui l'avaient accusé. Après la lecture de cette lettre, le prince de Condé prit la parole et fit entendre que le coadjuteur était l'auteur des calomnies répandues contre lui[3]. Paul de Gondi répliqua avec vivacité; mais dans cette première querelle on s'en tint aux paroles. La suite de la délibération fut remise au lundi 21 août.

[1] Voyez la lettre de Gaston d'Orléans dans les *Mémoires de Mme de Motteville*, t. III, p. 403 de l'édit. citée.

[2] Cette lettre se trouve également dans les *Mémoires de Mme de Motteville*, *ibid.*, p. 405 et suiv.

[3] *Mémoires de Retz*, *ibid.*, p. 212.

Les deux partis se préparèrent soigneusement pour cette lutte décisive[1]. La cour ne négligea aucun moyen pour gagner des partisans dans le parlement. Mme d'Ampus[2], parente du duc de Mercœur, et amie du coadjuteur et d'Ondedei, eut, dans cette circonstance, un rôle important. Elle fut secondée par la femme de l'avocat général Omer Talon, personne ambitieuse, intelligente et mêlée à toutes les intrigues de l'époque. Mme Talon appartenait à une famille parlementaire et était sœur du conseiller Doujat. Fléchier, qui la vit aux Grands jours d'Auvergne, où son fils Denis Talon joua un rôle considérable[3],

[1] Les scènes de la séance du 21 août ont été retracées par les *Mémoires de Retz*, qui a été un des principaux acteurs. Les correspondances adressées à Mazarin confirment et complètent sur quelques points les renseignements fournis par Retz. Ainsi c'est par ces lettres que nous connaissons les démarches que firent Mme d'Ampus et la femme d'Omer Talon pour attirer au parti de la cour un certain nombre de membres du parlement. Ces intrigues secrètes ont été ignorées de Retz et même d'Omer Talon; du moins, il n'y en a pas trace dans leurs *Mémoires*.

[2] Cette dame d'Ampus, dont Retz parle plusieurs fois dans ses mémoires, était Marie de Brancas, fille de Georges de Brancas, baron d'Oise, et de Julienne Hippolyte d'Estrées, sœur de Gabrielle d'Estrées. Marie de Brancas avait épousé Henri de Castellane, marquis d'Ampus. Elle était cousine germaine, par sa mère, du duc de Vendôme, et tante à la mode de Bretagne des ducs de Mercœur et de Beaufort. Les pamphlets de la Fronde en parlent comme d'une des maîtresses du coadjuteur. (*Choix de Mazarinades*, par M. Moreau, t. II, p. 445 et 451.) Retz, qui la cite plusieurs fois dans ses *Mémoires*, dit, au contraire, qu'elle était la « concubine en titre officiel » d'Ondedei. (*Mém.*, édit. Charpentier, t. II, p. 168.) Le nom de cette dame est écrit *Empuce* dans les *Mémoires de Retz*.

[3] *Mémoires des Grands jours d'Auvergne*, par Fléchier, édit. Hachette, in-8°, p. 88, 89, 90 et suiv.

nous la montre, près de vingt ans plus tard, conservant encore, dans sa verte vieillesse, une grande activité et le goût de la domination. A Clermont, elle l'appliquait surtout à la direction des hôpitaux et aux affaires ecclésiastiques. En 1651, elle était à la tête d'une cabale du parlement : « C'est elle qui mène l'intrigue, » dit la lettre adressée à Mazarin [1]. Mme d'Ampus l'avait gagnée en lui promettant une abbaye pour son beau-frère, le curé de Saint-Gervais [2]. Mme d'Ampus se disait autorisée par le duc de Mercœur, qui lui-même avait la parole de la reine. On s'occupa aussi de pourvoir le conseiller Doujat [3], « qui a pareillement grande suite [4] », ajoute le correspondant de Mazarin. Ainsi, outre les anciens amis du coadjuteur, un parti puissant s'était formé dans le parlement sous les auspices de la cour, et se préparait à soutenir Paul de Gondi contre Condé. On pouvait aussi compter sur le premier président, qui, obéissant à des sentiments plus élevés et ne consultant que l'intérêt public, défendait avec énergie l'autorité royale contre toutes les factions.

[1] Affaires étr., FRANCE, t. CXXXIV, pièce 126.

[2] François Talon, curé de Saint-Gervais. La lettre adressée à Mazarin l'appelle à tort frère, au lieu de beau-frère, de Mme de Talon.

[3] Le conseiller Doujat est assez sévèrement jugé dans le *Tableau du parlement de Paris* : « a de l'extérieur et est peu de chose au fond ; faible, timide, dévoué entièrement à la cour ; M. de Maupeou, son gendre, a grand pouvoir sur lui ; Herbinot, huissier de la cour, le gouverne. » (*Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, t. II, p. 36.)

[4] C'est-à-dire une nombreuse clientèle dans le parlement.

Le duc d'Orléans pouvait avoir dans cette affaire une influence décisive; on chercha à le détacher de Condé. Il se rendit au Palais-Royal, le dimanche 20 août, et, comme Anne d'Autriche paraissait l'avoir blessé par la froideur de son accueil, le maréchal de Villeroi et le duc de Damville en firent l'observation à cette princesse [1]. « Ces deux messieurs, ajoute le correspondant, considérant l'inconvénient qui en pourrait arriver, furent trouver Son Altesse Royale pour la supplier de revenir trouver la reine. Ce qu'elle (Son Altesse Royale) fit, et étant entrée en matière avec Sa Majesté, elle (la reine) fit sortir tout ce qui était dans son cabinet pour conférer avec Son Altesse Royale. L'on remarqua, après une heure qu'ils furent ensemble, qu'ils se séparèrent avec beaucoup de gaieté. Son Altesse Royale étant allée ensuite voir le roi, Sa Majesté lui dit : *Mon bon oncle, il faut que vous me fassiez une déclaration si vous voulez être dans mon parti, ou dans celui de M. le Prince.* Sur quoi Son Altesse Royale fit réponse à Sa Majesté qu'elle lui faisait tort de douter qu'elle ne fût toujours dans ses intérêts. Le roi lui répliqua : *Mon bon oncle, puisque vous voulez demeurer dans mon parti, donnez lieu que je n'en puisse pas douter.* »

En même temps, la cour mettait à la disposition de Paul de Gondi une partie des chevau-légers et des

[1] Affaires étrangères, *ibidem*, pièce 126.

gens d'armes du roi, ainsi que deux cents hommes du régiment des gardes[1], qui se joignirent à un grand nombre de gentilshommes et de bourgeois qui accompagnèrent Paul de Gondi au parlement.

Le 21 août, à six heures du matin[2], le coadjuteur entra dans la grand'chambre. Il fut bientôt suivi du prince de Condé, qui amenait une nombreuse troupe de gentilshommes. Les conseillers, voyant la vaste salle[3] qui précédait la grand'chambre et qui n'en était séparée que par le parquet des huissiers, remplie d'une foule menaçante, déclarèrent qu'ils ne délibéreraient point tant que ces gens armés occuperaient le palais[4]. Le prince de Condé dit aussitôt qu'il était disposé à renvoyer ceux qu'il avait amenés; le coadjuteur déclara qu'il en ferait autant pour les siens. Deux conseillers du parlement, Prévôt et Deslandes-Payen, furent chargés de faire sortir cette foule tumultueuse. Le prince de Condé envoya le duc de la Rochefoucauld transmettre à ses partisans l'injonction de se retirer, pendant que le coadjuteur se

[1] Retz (*Mémoires*, t. III, p. 214) ne parle que de quarante hommes du régiment des gardes. L'autorité de la lettre, écrite au moment même où les événements s'accomplissaient, paraît préférable.

[2] Affaires étrangères, *ibid.*, pièce 126. Ces renseignements viennent d'un témoin oculaire. Il dit en effet : « Je me trouvai engagé au milieu de deux ou trois épées nues, qui furent, par une espèce de miracle, aussitôt remises dans le fourreau que sorties. »

[3] C'est la salle appelée ordinairement salle des Pas-Perdus.

[4] Retz (*Mémoires*, t. III, p. 217) place au commencement de la séance une vive altercation entre Condé et lui. La lettre adressée à Mazarin n'en dit rien.

rendait en personne dans la salle, qui précédait la grand'chambre, pour donner le même ordre aux gentilshommes et aux bourgeois qui l'avaient accompagné. A la vue de Paul de Gondi, et avant qu'il pût prendre la parole, les deux partis mirent l'épée à la main ; les gens du coadjuteur, qui occupaient les meilleurs postes, repoussèrent les partisans du prince de Condé jusqu'au milieu de la salle, aux cris de : *Vive le roi*[1] ! tandis que leurs adversaires criaient : *Vivent le roi et les princes !*

On put craindre un instant une lutte sanglante; heureusement Crenan[2] et Gaucourt[3], du côté des princes, le marquis de Fosseuse[4] et Baradat[5], dans le camp opposé, parvinrent à contenir les adversaires[6] et à faire remettre les épées dans le fourreau. Le coadjuteur, craignant que sa présence n'excitât la violence des deux partis, voulut rentrer dans la grand'chambre, mais la porte en était fermée. La Rochefoucauld, qui se trouvait dans le parquet des

[1] Lettre du 22 août. Aff. étr., *ibid.*, pièce 126.

[2] Pierre de Perrien, marquis de Crenan, dont il a été question ci-dessus, p. 324, note 2.

[3] Probablement Jacques de Gaucourt, capitaine de chevau-légers et sénéchal de la Marche.

[4] François de Montmorency, marquis de Fosseuse ou Fosseux, mort en 1684, à soixante-neuf ans.

[5] Pierre de Barabat, nommé maréchal de camp en 1650, mort en 1682.

[6] Ces détails sont tirés de la lettre du 22 août, écrite par le témoin oculaire que j'ai cité (p. 400, note 2), et qui se trouvait dans la sall des Pas-Perdus au moment où ces évènements s'y passaient. Retz ne parle que de Crenan (*Mémoires*, t. III, p. 219-220).

huissiers entre la grand'chambre et la salle des Pas-Perdus, entr'ouvrit un des battants de la lourde porte. Au moment où le coadjuteur avait déjà passé la tête et faisait effort pour entrer, la Rochefoucauld le tint fortement serré et presque écrasé entre les deux battants[1]. « M. Octavian de Murat, ajoute le correspondant de Mazarin, s'étant rencontré fortuitement à la porte où était le coadjuteur, le couvrit de son manteau[2], avec un autre gentilhomme[3], pendant tout le temps que dura ce désordre. » Ils parvinrent par leur dévouement à dérober Paul de Gondi aux coups des gens de Condé. Enfin Montrésor, témoin du danger que courait le coadjuteur, en avertit le président de Champlâtreux, qui vint délivrer Paul de Gondi et fit ouvrir la porte de la grand'chambre, malgré la résistance opiniâtre des gens de M. le Prince.

Le coadjuteur, étant rentré dans la salle où siégeait le parlement, adressa ses plaintes à la compagnie, raconta la scène où le duc de la Rochefoucauld avait tenté de le faire assassiner. Il termina en déclarant « qu'il avait affaire au plus grand

[1] Le récit de Retz est confirmé et complété par la lettre adressée à Mazarin, et aussi par les *Mémoires de Mme de Motteville* et l'*Histoire de Priolo.*

[2] Cette circonstance, rappelée également par Retz, prouve qu'il fut sérieusement menacé par les partisans des princes, qui occupaient une partie de la salle des Pas-Perdus.

[3] Cet autre gentilhomme est cité par les *Mémoires de Retz.* C'était François Le Bascle d'Argenteuil, un des familiers du coadjuteur. Retz ne parle pas d'Octavian de Murat.

poltron du royaume, mais que son caractère ecclésiastique ne lui permettait pas d'en tirer vengeance.» Il s'éleva alors une altercation très vive entre la Rochefoucauld, le coadjuteur et le duc de Brissac, parent de Paul de Gondi, qui prit parti pour le coadjuteur. Comme la Rochefoucauld s'emportait, Paul de Gondi lui dit ironiquement : « Tout beau, notre ami la Franchise (c'était le nom de guerre de la Rochefoucauld)[1], ne vous fâchez pas. » Toute la séance fut remplie par ces scènes tumultueuses. Dans la soirée, Brissac envoya provoquer la Rochefoucauld; il fallut que l'intervention du duc d'Orléans leur imposât une réconciliation apparente.

A la suite de ces orages parlementaires, le duc d'Orléans se rendit auprès de la reine. Anne d'Autriche, d'après la correspondance adressée à Mazarin, lui dit : « Mon frère, je suis résolue à ne plus souffrir davantage ce désordre. Je vous prie que, d'ici à ce soir, vous y apportiez le remède nécessaire. Le roi mon fils et moi [voulons][2] voir qui sera le maître. Pour cet effet, je fais état de l'envoyer demain au parlement avec toutes les troupes qui sont auprès de sa personne, et de faire armer les bourgeois pour plus grande sûreté. » Il ne fut pas nécessaire d'en venir à ces moyens extrêmes. Sur une invitation du duc d'Orléans, le prince de Condé s'engagea à ne se

[1] Je cite encore ce passage de la lettre, parce qu'il confirme quelques détails du récit de Retz.

[2] Le manuscrit porte *veulent*.

faire accompagner que par un petit nombre de gentilshommes pour la séance du lendemain, et le coadjuteur promit de n'y pas paraître. Mais, comme le dit un des correspondants de Mazarin[1], le résultat de cette journée du 21 août 1651 n'en avait pas moins été d'une importance capitale : « Le coadjuteur, avec l'appui du Palais-Royal, a mesuré ses forces et s'est rendu, en cela (dans cette lutte), égal à M. le Prince. »

Le lendemain, 22 août, Condé pressa encore le parlement de le venger des accusations calomnieuses portées contre lui ; mais le premier président ouvrit l'avis que toutes les pièces fussent renvoyées au roi et à la reine, et que le parlement ne se prononçât qu'après avoir été informé de la volonté de Leurs Majestés. Les partisans de Condé combattirent vainement cette proposition, qu'ils appelaient un déni de justice. La majorité du parlement suivit l'avis de Mathieu Molé, et les divers documents furent transmis à la reine pour qu'elle fît connaître ses intentions.

Anne d'Autriche ne se pressa pas de répondre. Elle avait obtenu ce qu'elle voulait : Condé avait pu reconnaître que le coadjuteur était en état de lui disputer, selon le mot du temps, le pavé de Paris. Il en eut encore une preuve le jour même où le parlement ajourna l'affaire jusqu'à décision du roi. En se rendant à son hôtel, après la séance du parlement,

[1] Affaires étrangères, *ibidem*, pièce 130.

il rencontra le coadjuteur qui conduisait, à travers les rues de Paris, la procession des grands Cordeliers. Condé descendit de carrosse, fléchit le genou ainsi que son escorte, et reçut la bénédiction du coadjuteur. « Après quoi, dit Retz, j'ôtai mon bonnet et lui fis un profond salut. » Cet incident, qui peint les mœurs de l'époque, n'est pas seulement raconté par Retz ; il est attesté par l'histoire de Priolo[1] et par les lettres adressées à Mazarin.

La reine différa sa réponse au parlement pendant plusieurs jours, sous prétexte qu'elle attendait le retour du duc d'Orléans, qui était parti pour son château de Limours. Ces délais calculés exaspéraient Condé. Vainement la reine envoya au parlement une lettre où elle abandonnait les accusations d'alliance avec les ennemis de l'État et de projets de guerre civile, qu'elle avait portées contre Condé dans la déclaration royale du 17 août. Le prince ne trouva pas la réparation suffisante, et insista avec la plus grande énergie pour que son innocence fût proclamée par un arrêt et ses calomniateurs poursuivis juridiquement. Enfin, le duc d'Orléans étant revenu de Limours dans les premiers jours de septembre, Anne d'Autriche envoya au parlement, le 5 septembre, une lettre qui déchargeait Condé de toutes les accusations portées contre lui ; mais, sous prétexte de donner plus de solennité à cette décla-

[1] Prioli lib. VI, p. 340 : « Substitit Condeus venerabundus ac se passus [est] a Corinthio cruce signari et benedictione lustrari. »

ration, il fut décidé qu'elle ne serait promulguée qu'après la majorité du roi.

Le parlement enregistra, le même jour, une nouvelle lettre royale contre Mazarin, qui confirmait toutes les sentences antérieures de bannissement. La reine s'efforça d'amortir le coup porté au cardinal, en lui faisant donner les assurances les plus positives de son affection. Un gentilhomme breton, nommé Pennacors[1], lui écrivait qu'il devait être persuadé que la reine ne pouvait manquer de fermeté pour les choses qui le regardaient. « Je sais aussi, ajoutait-il, qu'il ne peut jamais y avoir de retour avec M. le Prince, premièrement parce que les choses ont été trop avant pour cela, mais encore parce qu'Elle voit bien qu'il ne peut y avoir de réconciliation solide entre vous et mondit sieur le prince, et que la reine ne peut jamais rien faire contre vos intérêts[2]. » Un autre correspondant de Mazarin, Milet, était encore plus explicite. Parlant au cardinal d'un entretien qu'il avait eu avec la reine[3], il lui disait : « Sur le fait de la déclaration dernière, elle me dit qu'elle n'avait pu éviter de la donner; mais qu'elle avait beaucoup combattu pour empêcher qu'à la majorité du roi elle fût confirmée; ce à quoi elle ne consentirait jamais[4]. »

[1] Il a déjà été question de Pennacors ci-dessus, p. 327, note 1.
[2] Affaires étrangères, FRANCE, tome CXXXIV, pièce 151.
[3] *Ibid.*, pièce 183.
[4] En effet, la déclaration contre Mazarin fut lue et enregistrée dans

La nécessité de gagner le parlement avait contraint Anne d'Autriche à faire ces concessions aux frondeurs, parce que c'était seulement avec leur appui que la majorité pouvait être proclamée sans obstacle. Mazarin aurait voulu, pour affranchir la cour de toute crainte, que la cérémonie se fît hors de Paris. Il insistait, dans ses lettres à Ondedei, pour que le roi se rendît à Rouen, et proclamât sa majorité dans le parlement de cette ville, comme l'avait fait Charles IX à la fin de la régence de Catherine de Médicis. Mais Mathieu Molé, le coadjuteur et les conseillers de la reine s'y opposèrent, et il fut décidé que la cérémonie aurait lieu à Paris.

Louis XIV, né le 5 septembre 1638, accomplit, le 6 septembre 1651, sa treizième année, et atteignit l'âge que les lois de la France fixaient pour la majorité des rois. Ce fut le jeudi 7 septembre qu'eut lieu la proclamation de cette majorité avec une pompe et une allégresse qui prouvaient que la royauté avait toujours de profondes racines dans le cœur des Français[1]. Le maître des cérémonies Saintot avait prévenu, le 5 septembre, le parlement que le roi s'y

la séance du 5 septembre ; mais il n'en fut pas question au lit de justice que tint le roi le 7 septembre pour sa majorité.

[1] On trouve dans les *Mémoires de Mme de Motteville* (t. III, p. 428-429), dans le *choix des Mazarinades* (t. II, p. 310 et suiv.) et dans les gazettes du temps, tout le détail des cérémonies qui accompagnèrent la déclaration de la majorité. Nous rapprocherons de ces documents les avis et les correspondances envoyés à Mazarin ; ils complètent et rectifient souvent le récit des gazettes.

rendrait le 7, et tiendrait un lit de justice pour la déclaration de sa majorité. Le lendemain, le marquis de Gesvres, capitaine des gardes du corps, visita, suivant l'usage, le palais de justice, et en prit possession au nom du roi, pendant que les maîtres des cérémonies présidaient aux préparatifs de la séance solennelle.

Le 7 septembre, avant de se rendre au parlement, le roi reçut les hommages de la reine sa mère, de son frère le duc d'Anjou, de son oncle le duc d'Orléans, des ducs de Vendôme, de Mercœur, de Chevreuse, d'Elbeuf, de Beaufort, du prince d'Harcourt, fils du duc d'Elbeuf, du chevalier de Guise et du comte de Lillebonne[1], qui avaient rang de princes étrangers, comme appartenant à la maison de Lorraine; puis des ducs et pairs d'Uzès, de Roannez, d'Épernon, de Candale, de Damville, des maréchaux de France, des officiers de la couronne et autres grands du royaume. On remarqua que le prince de Condé n'assista point à cette cérémonie, où il devait jouer un rôle considérable comme premier prince du sang. Il avait hésité jusqu'au dernier moment sur le parti qu'il prendrait. Le 5 septembre, il avait réuni, à l'hôtel de Condé, les ducs de Nemours et de la Rochefoucauld, Chavigny, Fontrailles et le président Viole, pour examiner avec eux s'il devait se rendre à la cérémonie. La déclaration qui avait été lue le

[1] François Marie de Lorraine, comte de Lillebonne. On écrivait, au dix-septième siècle, *Lislebonne*.

matin au parlement et qui proclamait son innocence, ne lui laissait aucun prétexte pour ne pas assister à la séance royale. Chavigny et Fontrailles furent d'avis qu'il devait y tenir son rang ; mais les autres conseillers ne virent, dans cette déclaration d'innocence, qu'un artifice pour dissimuler les ressentiments et les projets perfides de la cour. Ils dissuadèrent le prince de paraître au Palais-Royal[1]. Condé, dont l'orgueil aurait souffert de se présenter, en sujet soumis, devant un roi qu'il avait si souvent et si outrageusement bravé, suivit leur avis. Il écrivit une lettre à Louis XIV pour s'excuser de ne pas venir en personne lui présenter ses hommages ; il en rejetait la faute sur ses ennemis, qui l'avaient rendu tellement odieux à Sa Majesté, qu'il ne pourrait assister sans danger à la proclamation de sa majorité. Il chargea son frère, le prince de Conti, de porter cette lettre au roi, et partit pour Trie[2] le 6 septembre.

Le lendemain, au moment où le jeune Louis XIV était déjà dans le jardin du Palais-Royal prêt à partir pour le parlement, le prince de Conti vint lui apporter la lettre de son frère. Le roi ne l'ouvrit même pas, et la donna dédaigneusement au maréchal de Villeroi.

A neuf heures, la cavalcade royale se mit en marche avec un appareil pompeux et une magnificence que

[1] Ces détails sont tirés des avis adressés à Mazarin ; affaires étrangères, France, tome CXXXIV, pièce 174, datée du 9 septembre.

[2] Voy. sur ce château du duc de Longueville, t. III, p. 343 note 2.

célèbrent tous les contemporains[1]. La royauté apparaissait au peuple, dans cette marche triomphale, comme la glorieuse personnification de l'unité et de la puissance de la France. Il est nécessaire d'insister sur ces spectacles d'un autre âge, que des esprits sévères pourraient trouver puérils, mais qui caractérisent les mœurs et les idées du temps.

Les rues que le cortège royal devait traverser, étaient remplies d'une foule immense, qui se pressait aux fenêtres et sur les échafauds dressés le long des maisons. Ceux qui n'avaient pu y trouver place étaient contenus par les gardes françaises et suisses qui formaient la haie depuis le Palais-Royal jusqu'à Notre-Dame. En tête de la cavalcade marchaient les cinquante guides de la maison du roi, revêtus de leurs brillantes casaques. Après eux venaient sept ou huit cents gentilshommes à cheval, qui avaient déployé pour cette circonstance un luxe extraordinaire[2]. La compagnie des chevau-légers de la reine suivait cette nombreuse noblesse. Les mémoires du temps ne manquent pas de signaler la magnificence de l'équipage du chevalier de Saint-Mégrin, capitaine lieute-

[1] Aux témoignages mentionnés ci-dessus nous pouvons ajouter celui de l'ambassadeur vénitien, Morosini, qui dit, dans sa première dépêche du 12 septembre 1651 : « Giovedi fu da tutta la città, con pompa et con applauso incredibile, solennizata la maggior età del rè. »

[2] Morosini (*ibid.*) parle de la magnificence de cette noblesse de la cour et du royaume entier : « Della qualificata nobiltà della corte e del regno, e considerabile per la qualità di superbi vestiti. »

nant des chevau-légers. Son cheval blanc était entièrement caparaçonné et la housse enrichie de broderies. Puis venaient les chevau-légers du roi et deux compagnies à pied, l'une composée des archers du grand prévôt de l'hôtel du roi, l'autre des cent-suisses. Les seigneurs de la cour à cheval, les gouverneurs de places fortes, les lieutenants des provinces les suivaient, tous magnifiquement montés sur des chevaux couverts de housses brodées d'or. On remarquait entre autres le comte de Clères[1], fils du marquis de Fontaine-Martel, qui portait un pourpoint de toile d'or, et le chevalier Paul, qui s'était illustré par ses exploits maritimes. « Tous ces seigneurs, dit le bourgeois de Paris dont nous avons souvent cité le *Journal*[2], étaient les plus richement vêtus et les mieux montés que l'on puisse imaginer. Leurs chevaux étaient couverts de caparaçons si grands et si amples, qu'ils en étaient presque invisibles. »

Les hérauts d'armes, avec leurs cottes de velours cramoisi semées de fleurs de lis d'or, leurs caducées en main et leurs toques de velours en tête, précédaient immédiatement les maréchaux de France, la Meilleraye, la Mothe-Houdancourt, d'Estrées, du Plessis-Praslin, d'Etampes (la Ferté-Imbault) et d'Hocquincourt. Le comte d'Harcourt, grand écuyer

[1] On a vu, tome III, p. 161, que le comte de Clères avait été, en Normandie, un des principaux défenseurs de la cause royale. Clères fait aujourd'hui partie du département de la Seine-Inférieure.

[2] Voy. ci-dessus, p. 8, note 2.

de France, marchait seul, portant en écharpe l'épée du roi, attachée à son baudrier. Il était suivi des pages et valets de pied du roi, des huissiers et massiers.

Enfin paraissait le jeune Louis XIV, dont la vue, d'après les témoignages contemporains, faisait éclater les cris de joie de la multitude. « Jamais prince, dit le *Journal* d'un Bourgeois de Paris[1], ne parut à la vue de ses sujets ni mieux fait ni plus agréable, toujours le chapeau à la main, courtois, de bonne grâce et de la meilleure mine de toute la cour. » Il était entouré de ses gardes du corps, que commandaient deux des quatre capitaines, le marquis de Gesvres[2] et le maréchal d'Aumont[3]. Le duc de Joyeuse, grand chambellan; Beringhen, premier écuyer; les princes, et les ducs et pairs, suivaient Louis XIV.

A la suite de la cavalcade du roi, venait le cortège de la reine Anne d'Autriche. Le carrosse de la reine contenait, outre cette princesse, le duc d'Anjou, frère du roi, Gaston d'Orléans, la princesse de Carignan et sa fille, la duchesse d'Aiguillon, la marquise de Senecey, dame d'honneur de la reine, et la marquise de Souvré. Les gardes de la reine sous les ordres de Comminges, les gens d'armes du roi conduits par Miossens, et ceux de la reine, fermaient la marche.

[1] Même volume, p. 325 du manuscrit.

[2] Léon Potier, marquis de Gesvres, était capitaine des gardes du corps depuis 1646. Il fut créé duc en 1669, et mourut en 1704 à quatre-vingt-deux ans.

[3] Antoine de Villequier, maréchal d'Aumont. Voy. ci-dessus, p. 217.

Après avoir suivi les rues Saint-Honoré, de la Féronnerie, Saint-Denis, et le pont Notre-Dame, le cortège royal arriva au palais. Le roi entendit la messe à la Sainte-Chapelle ; puis il fut conduit par quatre présidents et six conseillers du parlement jusque dans la grand'chambre, où il entra précédé des cent-suisses, tambour battant, des hérauts d'armes, des massiers, entouré des grands officiers de la couronne et suivi des ducs et pairs. Les deux tribunes du parlement, qu'on appelait lanternes, étaient occupées, l'une par la reine d'Angleterre (Henriette de France), et l'autre par les ambassadeurs des diverses puissances[1].

Lorsque le roi eut pris séance sur son lit de justice, ayant à ses côtés la reine, le duc d'Orléans et les pairs laïcs et ecclésiastiques, la cérémonie se continua avec les formes usitées dans ces séances solennelles. Le roi prononça ces paroles :

« Messieurs,

» Je suis venu en mon parlement pour vous dire que, suivant la loi de mon État, j'en veux prendre moi-même le gouvernement, et j'espère de la bonté de Dieu que ce sera avec piété et justice. Mon chancelier vous dira plus particulièrement mes intentions. »

Le chancelier développa, dans sa harangue, la

[1] Morosini, même dépêche.

pensée indiquée par le roi. Puis tout le parlement, le premier président et les présidents à mortier mirent un genou en terre jusqu'à ce que le roi leur dît de se relever. Le premier président prononça alors un discours destiné à glorifier le gouvernement d'Anne d'Autriche. On remarqua le silence qu'il garda sur Condé. « Il (Condé) n'eut pas, écrivait Milet à Mazarin[1], part aux éloges du premier président, qui loua la régence de la reine avec tant de lustre et d'efficace, et si peu d'affectation, qu'il ne fut jamais rien dit de plus beau. Il parla de Son Altesse Royale très avantageusement, mais lui donna, en passant, une modeste atteinte[2]. »

Après le discours du premier président, la reine Anne d'Autriche adressa ces paroles à Louis XIV :

« Monsieur,

» Voici la neuvième année que, par la volonté du défunt roi, mon très honoré seigneur, j'ai pris le soin de votre éducation et du gouvernement de votre État. Dieu ayant, par sa bonté, donné bénédiction à mon travail et conservé votre personne, qui m'est si chère et précieuse à tous vos sujets, à présent que la loi du royaume vous appelle au gouvernement de cette monarchie, je vous remets avec grande satis-

[1] Affaires étrangères, FRANCE, tome CXXXIV, pièce 183.

[2] Les mémoires du temps ne font aucune allusion à cette critique que le premier président fit, en passant, du duc d'Orléans.

faction la puissance qui m'avait été donnée pour la gouverner, et j'espère que Dieu vous fera la grâce de vous assister de son esprit de force et de prudence pour rendre votre règne heureux. »

Le roi lui répondit :

« Madame,

» Je vous remercie du soin qu'il vous a plu prendre de mon éducation et de l'administration de mon royaume. Je vous prie de continuer à me donner vos bons avis, et je désire qu'après moi vous soyez le chef de mon Conseil. »

Louis XIV reçut ensuite les hommages de sa mère, de son frère, du duc d'Orléans, du prince de Conti, des autres princes, ducs et pairs, des maréchaux de France, des officiers de la couronne, et de tous ceux qui avaient séance au parlement.

Cette cérémonie terminée, l'avocat général Omer Talon prit la parole, et « fut si long dans son discours, dit le *Journal* du Bourgeois de Paris [1], quoique fort éloquent, qu'il ennuya toute la compagnie ». L'avocat général termina en requérant l'enregistrement des édits du roi. On ouvrit alors les portes de la grand'salle, et le greffier en chef lut plusieurs édits, deux contre les blasphèmes et les duels, et un troisième proclamant l'innocence du prince de Condé. Ils furent enregistrés après que le chancelier eut recueilli les voix.

[1] Journal, *ibid.*, p. 328.

La séance fut alors levée, et le cortége retourna avec la même pompe au Palais-Royal, par le quai des Orfèvres et le Pont-Neuf. Le soir, il y eut comédie, feu d'artifice, et par toute la ville des feux de joie et des lanternes allumées aux fenêtres.

Le lendemain, 8 septembre, le maréchal de l'Hospital, gouverneur de Paris, le prévôt des marchands, les échevins et les archers de la ville vinrent prendre le roi au Palais-Royal, et le conduisirent à Notre-Dame [1]. Il y fut reçu par le coadjuteur Paul de Gondi, revêtu de ses ornements pontificaux. Après avoir été harangués par le prélat, le roi et la reine allèrent entendre une messe basse, à laquelle ils communièrent; puis ils prirent place dans le chœur et assistèrent à une messe solennelle, où l'archevêque de Paris, oncle du coadjuteur, officia pontificalement. Ces cérémonies s'accomplirent au milieu d'un grand concours de peuple, qui salua le roi et la reine d'acclamations aussi enthousiastes qu'à la cavalcade du jour précédent.

La proclamation de la majorité du roi mettait un terme aux pouvoirs de la régente et du lieutenant général du royaume, qui avaient été institués après la mort de Louis XIII [2]. Louis XIV avait maintenant la plénitude de la puissance royale. Ce roi de quatorze ans avait montré pendant les cérémonies que nous

[1] *Journal d'un bourgeois de Paris*, *ibid.*, p. 329. Voyez aussi le tome CXXXIV des affaires étrangères, FRANCE.

[2] Tome I, p. 66.

venons de rappeler, une bonne grâce et une présence d'esprit qui frappèrent les contemporains. Le mot qu'on a attribué à Mazarin[1] : « Il y a en lui l'étoffe de plusieurs rois et d'un honnête homme », c'est-à-dire d'un homme réunissant toutes les qualités qui assurent une place distinguée dans la société, ce mot, quel qu'en soit l'auteur, semblait déjà justifié. Milet, écrivant à Mazarin deux jours après la cérémonie[2], vantait « la grâce et la majesté avec lesquelles Louis XIV parla et édifia si fort l'assemblée, que jamais roi ne fut déclaré majeur avec tant de lustre et apparemment avec tant d'autorité[3] ». Un des capitaines renommés de l'époque, Palluau[4], qui devint bientôt maréchal de France sous le nom de maréchal de Clérembault, entretenait aussi le cardinal de la gravité du jeune roi[5], de son mépris pour

[1] *Mémoires de l'abbé de Choisy*, p. 567, édit. Michaud et Poujoulat.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, tome CXXXIV, pièce 123.

[3] Morosini dit également que le roi parla « con maniera ammirabile ». (*Ibidem.*)

[4] Les frondeurs ne lui ont pas épargné les épigrammes, mais on sait quelle est la valeur de pareilles attaques. Saint-Évremond, qui n'était pas un courtisan, a fait de Palluau l'éloge suivant : « Je puis dire... que je n'ai jamais connu en personne une honnêteté plus naturelle, sans fourbe, sans artifice, sans finesse, avec ses amis, attaché à la cour sans prostitution aucune, et tâchant de plaire avec une délicatesse éloignée de toute sorte d'adulation. » (*Conversation de M. de Saint-Évremond avec le duc de Candale*, t. III, p. 151 et suiv., des *Œuvres de Saint-Évremond*, édit. de des Maizeaux. Le passage cité est à la page 173.)

[5] Affaires étrangères, FRANCE, *ibid.*, pièce 185.

les bagatelles et de son discernement des hommes. « Ses actions et son raisonnement, écrivait Palluau, sont d'un homme de vingt-cinq ans. » On pourrait voir, dans ces éloges adressés à l'élève de Mazarin, des flatteries indirectes pour le cardinal. Mais les rudes épreuves que le jeune roi avait déjà traversées, avaient mûri et fortifié son caractère. Pendant plusieurs mois, il avait été prisonnier dans son palais, insulté par des princes ambitieux qui voulaient prolonger sa minorité et le tenir en tutelle. Devenu le maître, il montra que la résistance et les menaces des grands n'ébranleraient pas ses résolutions, et il commença à justifier ce que le cardinal écrivait, le 19 septembre, au maréchal de Villeroi, en lui rappelant le jugement qu'il avait porté sur le caractère du jeune Louis XIV[1] : « Vous savez combien de fois je vous ai dit que nous pouvions attendre que ce serait un prince aussi accompli que l'on en eût vu depuis plusieurs siècles ; j'en suis plus persuadé que jamais, et, continuant comme il a commencé, avec l'assistance de la reine, il rétablira bientôt l'obéissance et l'ordre dans le royaume au point qu'il est nécessaire pour se rendre redoutable partout et obliger, comme cela, les ennemis à rechercher la paix, à laquelle ils ont évité jusqu'à cette heure de conclure. »

[1] Affaires étrangères, tome XXIX des *Lettres de Mazarin*, f° 203 v°. Nous avons ici une opinion authentique de Mazarin, qu'on ne peut pas contester comme les anecdotes de l'abbé de Choisy.

Le duc d'Orléans et le prince de Condé firent les premiers l'épreuve de la fermeté du jeune roi. Ils voulaient s'opposer à la formation d'un nouveau ministère où siégeraient des hommes de la valeur de Châteauneuf et de Molé, et un financier expérimenté comme la Vieuville. Le prince de Condé, en quittant Paris le 6 septembre, s'était rendu, comme nous l'avons dit[1], à Trie où il devait avoir une entrevue avec son beau-frère, le duc de Longueville. Ce dernier était loin d'avoir la même passion que Condé pour les aventures périlleuses : d'un âge déjà avancé[2], il souhaitait conserver la grande situation qu'il avait retrouvée en Normandie et qu'il aurait compromise en prenant de nouveau les armes. Il accueillit froidement les propositions de Condé, comme l'atteste Priolo, qui fut témoin de leur entrevue[3]. Vainement, Condé lui représentait que les coups dirigés d'abord contre lui ne tarderaient pas, s'il succombait, à tomber sur la Normandie. Séparé de Condé, son beau-frère ne pouvait attendre que désastre et ruine[4]. Longueville objectait la puissance de la royauté, l'incertitude des secours promis par les amis de Condé, la perfidie

[1] Ci-dessus, p. 409.

[2] Henri d'Orléans, duc de Longueville, était né en 1595; il avait, en 1651, soixante-six ans et Condé trente ans.

[3] « Solus ea audivi. » Prioli liber VI, p. 346 de l'édit. citée. Priolo est souvent suspect, mais, dans cette circonstance, son témoignage est désintéressé et très positif.

[4] « Quid potes, a me avulsus, nisi cladem et ruinam, exspectare ? » (*Ibid.*)

des Espagnols, dont ils avaient déjà fait l'épreuve, enfin l'horreur des guerres civiles. Il n'avait ni troupes, ni argent, et était hors d'état de secourir son beau-frère. « Vous m'abandonnez donc, lui dit Condé, et vous me livrez à la vengeance de mes ennemis[1]. » Longueville, touché de ces plaintes, ou plutôt voulant échapper aux pressantes sollicitations de Condé, promit tout[2]. Mais à peine les deux princes se furent-ils séparés, que Longueville résolut de rester paisible dans sa province.

De Trie, Condé s'était rendu à Chantilly, où Priolo vint le rejoindre[3]. Il trouva le prince plein d'anxiété[4], à l'approche du moment décisif. L'argent et les troupes, sur lesquels il avait compté, lui manquaient. Longueville, bien loin de lui envoyer des secours, lui réclama cent mille écus. Le prince chercha alors à retarder le moment de la crise qu'il avait provoquée. Il envoya à Paris Priolo[5] pour demander au roi de différer l'organisation du nouveau ministère. Il promettait, si on lui accordait seulement un délai de trois jours, de revenir à Paris et d'y ramener le duc de Longueville. Gaston appuya vivement cette proposition dans le conseil du roi. Il déclara que,

[1] « Ergo tu me deseris et vindictæ relinquis. » (*Ibidem.*)

[2] « Omnia promisit, me solo præsente. » (*Ibidem*, p. 347.)

[3] *Ibid.*, p. 348.

[4] « Reperi anxium. » (*Ibid.*)

[5] Priolo ne dit rien de la mission dont il fut chargé ; mais elle est mentionnée dans les lettres envoyées à Mazarin (affaires étrangères, France, tome CXXXIV, pièce 174).

dans le cas où les nouveaux ministres seraient immédiatement installés, il ne reparaîtrait jamais au Palais-Royal. Ces menaces, qui avaient eu jadis tant de force[1] lorsque Gaston était lieutenant général du royaume et pouvait compter sur l'appui de la Fronde et du parti des princes, n'intimidèrent pas Louis XIV. Il envoya immédiatement le secrétaire d'État, du Plessis-Guénégaud, redemander les sceaux au chancelier Séguier, et les remit au premier président Mathieu Molé (8 septembre)[2]. En même temps, le marquis de Châteauneuf et le marquis de la Vieuville furent appelés au Palais-Royal, et prirent séance comme membres du conseil du roi, le premier avec le titre de chef du conseil des dépêches[3], et le second comme surintendant des finances. « Cette forte résolution, dont il plut à Dieu de rendre capable la majorité naissante du roi, dit le Bourgeois de Paris[4], fut louée de tous ceux qui ne désiraient que le rétablissement de son autorité, si absolument nécessaire à la tranquillité publique. »

Dès le même jour (8 septembre), le garde des sceaux entra dans l'exercice de ses fonctions et scella

[1] Ci-dessus, p. 262.
[2] Comparez Morosini, deuxième dépêche du 12 septembre 1651.
[3] On appelait *conseil des dépêches*, dans l'ancienne monarchie, le conseil où l'on discutait les affaires relatives aux provinces et où l'on rédigeait les dépêches qui devaient les régler. Le chef du conseil des dépêches était une sorte de ministre de l'intérieur. Châteauneuf était, en réalité, premier ministre, sans en avoir le titre.
[4] *Journal, ibid.*, p. 330.

des lettres du roi, qui conféraient au maréchal de Villeroi le titre de duc et pair de France[1]. La majorité mettait un terme aux fonctions de gouverneur qu'avait remplies Villeroi, et, quoique son caractère fût peu estimé, la reine voulait le ménager. La fermeté qu'avait montrée Louis XIV dans la constitution du nouveau ministère, porta bientôt ses fruits. Le duc d'Orléans, qui avait paru si irrité et avait quitté le Palais-Royal en menaçant de n'y plus reparaître, vint le lendemain (9 septembre) assister au lever du roi[2]. Louis XIV commençait déjà à tenir sa cour, comme il le fit pendant plus de cinquante ans, avec une régularité et une majesté qui semblent des caractères inhérents à sa puissance.

Quant à Condé, le refus dédaigneux qu'il s'était attiré ne servit qu'à le précipiter de plus en plus dans son funeste projet de guerre civile. Il fut bientôt rejoint à Chantilly par le prince de Conti et les ducs de Nemours et de la Rochefoucauld, et il se décida à se rendre à Bourges, et de là à Montrond, où il devait retrouver sa femme et son fils. Il se proposait d'aller ensuite en Saintonge, et enfin à Bordeaux. Un des correspondants de Mazarin appréciait judicieusement

[1] Mazarin, qui avait si vivement attaqué Villeroi (p. 267 et 269), parut se réjouir de sa nomination. Il écrivait à Villeroi, le 19 septembre : « J'ai été bien aise d'apprendre que ce que je vous avois dit, il y a longtemps, de la part de la reine, touchant l'expédition des lettres du duc à la majorité, ait été exécuté. » (Affaires étrangères, *Lettres de Mazarin*, tome XXIX, f° 204.)

[2] Lettre de Milet à Mazarin en date du 9 septembre. (*Ibid.*, f° 183).

la conduite de Condé dans le passage suivant[1] : « M. le Prince ne peut pas agir plus utilement qu'il fait pour obliger la cour; car, en faisant le furieux et en témoignant de vouloir être irréconciliable, il croit qu'il portera Son Altesse Royale à l'extrémité..., et il ne considère pas que les plus grands ennemis de Son Altesse Royale sont ceux qui le veulent porter dans des sentiments violents. »

En effet, Gaston laissa Condé s'engager seul dans la guerre civile. Le coadjuteur, qui dirigeait toujours ce prince, reçut sa récompense et obtint la proposition officielle du roi pour le cardinalat. Il prit avec promptitude et habileté les mesures nécessaires pour assurer sa promotion[2], et fut nommé au mois de février 1652. Le cardinal de Retz joua dès lors un rôle beaucoup moins important. Voulant se ménager avec la cour pour s'élever un jour au rang de premier ministre, il affecta de s'effacer et de s'enfermer dans ses fonctions ecclésiastiques.

Mazarin, malgré les promesses de la reine, paraissait le moins bien traité de ses anciens serviteurs. Il s'en plaignait amèrement[3]. Le meilleur moyen de cal-

[1] Affaires étrangères, FRANCE, tome CXXXV, pièce 1. La lettre n est pas signée, mais, d'après l'écriture, elle doit être de Pennacors, dont il a été question plus haut, p. 327, note 1.

[2] Tout ce qui concerne la promotion de Retz au cardinalat a été exposé avec autant de science que d'habileté par M. de Chantelauze; il est inutile d'y insister.

[3] *Lettres de Mazarin*, publiées par M. Ravenel, p. 291-300. Les lettres du cardinal, pendant la seconde moitié de septembre, sont remplies des plaintes les plus amères à l'occasion de la déclaration

mer la douleur du cardinal était de lui prouver que son souvenir vivait toujours dans le cœur de la reine, et que le roi majeur était disposé à le rappeler. La reine envoya Zongo Ondedei[1] pour lui porter, au nom du roi, la promesse d'un prompt retour. Le cardinal, malgré les tristesses de l'exil et les plaintes qu'elles lui arrachaient, ne se laissa jamais abattre. Il pouvait écrire avec un légitime orgueil[2] : « J'espère que l'on me rendra en France la justice que l'on me rend ailleurs sur ce que, malgré toutes les traverses que j'ai eues, je n'ai jamais perdu courage, et que, s'il m'a été impossible de conduire, dans ces derniers temps, le vaisseau avec le même bonheur que j'avais eu auparavant, je l'ai, au moins,

du 5 septembre. Je me bornerai à en citer un passage. Il écrivait, le 29 septembre, au duc de Mercœur : « Je renonce à tout et je demande seulement à la reine, avec des larmes de sang, mon honneur. Je l'ai assez bien servie, et le roi, et l'État, pour en faire instance avec la tête levée. » Ce découragement fut passager, et, dès le mois d'octobre suivant, Mazarin s'occupa d'organiser l'armée, à la tête de laquelle il devait rentrer en France.

[1] *Mémoires de Mme de Motteville*, t. III, p. 452. — Le roi lui-même écrivit, de sa main, à Mazarin pour lui témoigner son affection, comme l'atteste l'extrait suivant d'une lettre du cardinal à d'Estrades, en date du 8 octobre 1651 : « Je vous dirai qu'il n'y a rien à ajouter à la bonne volonté de la reine, même à celle du roi, lequel, après sa majorité, m'a écrit, de sa main, aussi obligeamment qu'il se puisse, et il n'y a rien de plus certain qu'il ne tiendra pas à Leurs Majestés que je ne reçoive toutes les marques de leur bienveillance, que je puis souhaiter. » (Affaires étrangères, tome XXIX des *Lettres de Mazarin*, f° 228 v°.)

[2] Affaires étrangères, tome XXVIII des *Lettres de Mazarin*, f° 382. Cette lettre est datée du 20 mai 1651.

sauvé du naufrage, lorsque tout le monde travaillait à le faire périr. »

Avant de profiter de l'affection du roi et de la reine pour rentrer en France, Mazarin tenait à voir s'organiser et se fortifier le parti monarchique, qu'il appelait depuis longtemps de ses vœux comme seul capable de dompter les factions si funestes à la France. Il ne voulait pas recommencer l'épreuve, qu'il avait deux fois tentée, de combattre un des partis en s'appuyant sur l'autre. Il se rappelait qu'en 1649 il s'était servi des princes pour lutter contre la Fronde; vainqueur, il était tombé sous le joug de ses alliés. En 1650, il avait emprisonné les princes et triomphé de leur parti avec l'appui des frondeurs; mais il avait eu ensuite à subir les exigences du duc d'Orléans, du coadjuteur, de Châteauneuf, de Mme de Chevreuse, et avait été forcé de rompre avec cette faction avide et ambitieuse. La royauté allait-elle retomber dans les mêmes périls? Mazarin indiquait le remède en recommandant l'union de tous les vrais Français pour la défense de la royauté. Il signalait, dans ses lettres, les personnages qu'il croyait être les plus capables de constituer ce parti réellement national. Le cardinal fut secondé dans ses projets par le changement qui s'accomplit peu à peu dans l'opinion publique. On vit, dans toutes les classes de la société, dans les parlements, parmi les généraux, et les femmes elles-mêmes, d'abord si passionnées pour la Fronde, s'opérer, à cette époque, une réaction

favorable à la royauté. C'est un point sur lequel il est nécessaire d'insister, si l'on veut comprendre comment la France sortit de ces longues et funestes agitations.

Le premier président, Mathieu Molé, et son fils le président de Champlâtreux s'étaient mis, dans le parlement de Paris, à la tête du parti monarchique, et bientôt cette grande assemblée se prononça contre les factieux qui servaient les passions des princes au détriment de la France. Cette réaction se manifesta surtout très vivement en 1652 : Ce fut un conseiller du parlement, Le Prévost, qui dirigea les bourgeois réunis au Palais-Royal et osa lutter publiquement contre les partisans des princes. La chambre des comptes et la cour des aides suivirent le même exemple. La haute bourgeoisie de Paris, qui se rattachait par tant de liens à la magistrature, s'unit fortement avec elle pour protester contre les excès démagogiques et les massacres de l'Hôtel de Ville (juillet 1652). Enfin tous les corps de métier envoyèrent des députés au roi pour le prier de rentrer à Paris. Mazarin s'effaça prudemment, à l'époque de ces manifestations, pour ne laisser en présence que la royauté et le peuple. On vit alors combien l'amour de la monarchie était puissant. Gui Patin, dont on connaît l'esprit frondeur, écrivait en parlant du jeune roi[1] : « Je me sens pour lui une inclination violente

[1] *Lettres choisies de feu M. Patin* (la Haye, 1725, t. I, p. 308).

au delà de ce que les Français ont d'ordinaire pour leur prince. »

Les généraux montraient les mêmes sentiments. Mazarin avait eu l'habileté de se concilier Turenne. Il recommandait à la reine de ménager ce grand capitaine et son frère le duc de Bouillon : « Je vous prie, écrivait-il à Ondedei[1], de rappeler souvent à Sa Majesté, qu'il est très important de conserver l'affection de ces deux personnages, de manière à en pouvoir disposer. »

A côté de Turenne, qui occupe incontestablement le premier rang parmi les généraux qui servirent la cause royale en 1652, il ne faut pas oublier Abraham Fabert, qui resta toujours fidèle à Mazarin dans les crises les plus dangereuses[2]. Navailles ne se montra pas moins dévoué. « C'était, dit Saint-Simon dans son langage énergique, un homme pétri d'honneur, de valeur et de fidélité[3]. » D'Estrades, à la fois capitaine et diplomate, témoigna la même ardeur pour la défense de la royauté. C'était lui qui voulait marcher à la tête des garnisons du Nord au secours de la reine enfermée dans Paris[4]. Comment oublier

[1] « Vi prego di ricordarlo sovente alla Maestà sua, essendo importantissimo di conservarsi l'affetto di queste due persone in modo di poterne disporre. » (Dépêche du 11 août 1651. Bibl. maz., mscr. 1719, tome IV, f°s 257 et suiv.)

[2] Je renvoie pour les détails aux savantes recherches de M. J. Bourelly dans l'ouvrage intitulé *Le maréchal Fabert* (Paris, Didier, 2 vol. in-8°).

[3] Manuscrit des affaires étrangères, intitulé *Ducs et pairs*, t. LI,

[4] Ci-dessus, p. 358. Saint-Simon a laissé, du maréchal d'Estrades,

le maréchal du Plessis-Praslin, le vainqueur de Rethel, esprit ferme et modéré, qui fut un des conseillers dévoués d'Anne d'Autriche pendant toutes les crises de la régence? Le comte d'Harcourt, les maréchaux de Schomberg, d'Aumont et d'Hocquincourt, Palluau, plus tard maréchal de Clérembault, Castelnau-Mauvissière, Reinhold de Rosen, figuraient également avec honneur à la tête des troupes royales.

Les femmes, qui s'étaient d'abord précipitées dans la Fronde avec une ardeur irréfléchie, ne tardèrent pas à délaisser ce parti; celles surtout, qui, comme la Palatine et la duchesse de Chevreuse, étaient avides d'argent et de pouvoir, reconnurent que ce n'était pas dans cette faction qu'elles trouveraient la satisfaction de leurs intérêts, et elles se hâtèrent d'apporter à la reine l'appui de leurs relations nombreuses et puissantes, et de re-

un éloge qu'il n'a pas reproduit complètement dans ses *Mémoires* et qui me paraît digne d'être cité. Il se trouve aux archives des Affaires étrangères, dans le volume intitulé *Maisons princières, noblesse, officiers de la couronne*, t. XLV, article MARÉCHAUX DE FRANCE. « Le comte d'Estrades [fut] un des grands personnages qui aient illustré le dernier règne par son adresse, sa capacité, son habileté dans les grandes négociations, son esprit, sa sagesse, sa vigueur dans les occasions qui en demandoient, et aussi par sa capacité militaire. Sachant beaucoup, faisant son profit de tout avec un jugement, un sens, un discernement exquis; de l'esprit, de la simplicité, de la probité, de la modestie; de ces hommes rares, propres à tout, singulièrement à ce qui demande le plus de talent et de lumières, fait exprès pour élever un roi et occuper la principale place dans son conseil. »

cevoir en échange de l'argent et des charges de cour pour elles et leurs favoris. Dans la troisième guerre civile (1652), elles restèrent fidèles à la royauté et la servirent par leurs négociations secrètes avec les anciens frondeurs et avec le duc de Lorraine. La princesse de Guémené, Anne de Rohan, qui n'avait ni moins d'ambition, ni moins d'esprit d'intrigue que la Palatine et la duchesse de Chevreuse, fut aussi un auxiliaire utile de Mazarin. La duchesse de Châtillon, qui avait une grande influence sur Condé, se laissa gagner par les dons et les promesses du cardinal.

La Fronde, dans sa dernière lutte contre la royauté, ne conserva que deux de ses héroïnes, la duchesse de Longueville et Mlle de Montpensier : la première, qui avait contribué à entraîner Condé aux plus funestes résolutions, était dominée par son amour pour la Rochefoucauld et par la crainte de retomber au pouvoir d'un mari irrité. Elle persista encore quelque temps dans ses déplorables égarements; mais l'amour ne tarda pas à s'évanouir, et les calamités de la guerre civile se montrèrent dans toute leur horreur. Cette âme élevée eut alors le courage de rompre avec un passé criminel; elle ne rechercha pas les faveurs de la cour, mais elle se réfugia dans la religion et dans l'expiation de ses fautes.

Quant à Mlle de Montpensier, c'était un esprit romanesque, nourri d'idées ambitieuses et chimériques; elle aspirait à jouer un rôle illustre et peut-être à conquérir une couronne; elle n'aboutit qu'aux

scènes sanglantes de l'Hôtel de Ville et à l'exil de Saint-Fargeau. Ainsi peu à peu la Fronde perdait jusqu'à l'attrait qui avait séduit les ambitions féminines.

Les esprits supérieurs de cette époque avaient toujours condamné une cabale qui précipitait la France dans l'anarchie. Nous avons déjà vu[1] que Pierre Corneille avait été un des adversaires des factions qui se déguisaient sous le nom de bien public. Un autre homme de génie, Descartes, que son séjour prolongé hors de la France pouvait faire regarder comme indifférent aux affaires de sa patrie, y prenait au contraire une part très vive. Il avait appris, en Suède, où l'avaient appelé les sollicitations de la reine Christine et l'amitié de l'ambassadeur Chanut, la triste situation de la France en 1649. Il écrivait, à cette occasion, à Chanut[2] : « La philosophie que j'étudie ne m'enseigne point à rejeter l'usage des passions, et j'en ai d'aussi violentes pour souhaiter le calme et la dissipation des orages de la France, qu'en saurait avoir un de ceux qui y sont le plus engagés. » Descartes blâmait surtout les frondeurs qui appelaient en France les Espagnols : « C'est porter les choses à une grande extrémité, écrivait-il dans la même lettre, que d'attendre du secours de ceux dont

[1] Ci-dessus, p. 29 et suiv.

[2] Tome X, p. 329-330 de l'édit. des *Œuvres de Descartes*, donnée par V. Cousin. Cette lettre est datée du 25 mai 1649. La première guerre civile de la France venait de se terminer; mais Descartes n'avait pas encore reçu la nouvelle de la paix de Rueil.

on sait que le principal intérêt est que notre mal dure[1]. Je prie Dieu que la fortune de la France surmonte les efforts de tous ceux qui ont dessein de lui nuire. » Descartes ne vécut pas assez longtemps[2] pour voir ses vœux réalisés. Cette lettre prouve, du moins, qu'on se méprendrait en faisant de ce philosophe un esprit cosmopolite étranger aux intérêts de sa patrie.

Dans tous les écrits des hommes éminents, on retrouve exprimé le même désir du calme et de l'ordre succédant aux discordes et aux troubles. Balzac, qui était toujours un des arbitres de l'opinion publique, écrivait à Conrart[3] : « Si Dieu n'a pitié de nous, et ne nous envoie bientôt sa fille bien-aimée, qui est madame la Paix, je suis absolument résolu de fuir les objets qui me blessent le cœur par les yeux. Quand je serais plus malade et plus caduc que je ne suis, je sortirais de ce royaume au hasard de mourir sur la mer, si je m'embarque à la Rochelle, ou de mourir dans une hôtellerie, si je fais mon voyage par terre. » Peu de temps après, il revenait sur le même sujet, et témoignait de vives inquiétudes pour ses amis de Paris. « Je crains, écrivait-il[4] à Conrart, tous les coups de la tempête pour des biens si rares et si précieux... Dieu veuille calmer votre Paris et rassurer nos pro-

[1] Descartes fait allusion à l'appel que Paul de Gondi et les chefs de la Fronde avaient adressé à l'archiduc Léopold. Voy. t. III, p. 189.

[2] Descartes mourut en Suède le 11 février 1650.

[3] *Lettres de feu Balzac à M. Conrart*, Paris, 1659, in-18, t. III, lettre seizième, en date du 10 mai 1652.

[4] *Ibid.*, lettre dix-neuvième.

vinces ! Ne fera-t-il pas descendre du ciel en terre cette fille bien-aimée, pour laquelle je soupire jour et nuit? » Un soldat, plus énergique et plus simple dans son langage, Coligny, un des généraux du parti des princes[1], s'écriait[2] : « O détestable guerre civile ! je donne ma malédiction à mes enfants s'ils prennent jamais d'autre parti que celui du roi. » Combien de Français poussaient le même cri à la vue de leur patrie désolée par l'ambition des princes!

Enfin, un orateur qui commençait à illustrer la chaire chrétienne, Bossuet, était à cette époque même l'interprète de tous les bons citoyens, lorsqu'il disait[3] : « La France, hélas! notre commune patrie, agitée depuis si longtemps par une guerre étrangère, achève de se désoler par ses divisions intestines. » Cette horreur de la guerre civile agissait fortement sur les esprits et les ralliait autour de l'autorité royale, principe d'ordre, de paix, d'unité et de force. Ce travail de l'opinion publique, qui s'était lentement accompli pendant les dernières années de la minorité de Louis XIV, préparait la ruine des factions et le triomphe de la monarchie.

Nous n'avons pas à en exposer ici les résultats. La fin de la minorité de Louis XIV marque le terme de la période dont nous avons entrepris de retracer l'his-

[1] Voyez sur Coligny-Saligny, ci-dessus, p. 52, texte et note 4.

[2] *Mémoires*, p. 35.

[3] Sermon sur la bonté et la rigueur de Dieu à l'égard des pécheurs, prêché probablement à Metz en 1652.

toire. Cependant, comme beaucoup de questions, dont les causes remontent à cette époque, sont restées en suspens, il est nécessaire d'exposer brièvement la suite des événements jusqu'à la mort de Mazarin. Cette conclusion suffira pour indiquer l'enchaînement des faits qui ont amené la ruine des factions et le triomphe de la royauté française au dix-septième siècle.

CONCLUSION

§ I

FIN DE LA FRONDE (1651-1653).

Condé, après avoir échoué dans ses dernières tentatives pour gagner du temps[1], était parti pour Bourges, où il ne s'arrêta que peu de jours. Le courrier du duc d'Orléans, qui lui portait des propositions de paix et qui l'avait manqué à Augerville-la-Rivière[2], ne put l'arrêter. Le prince était depuis longtemps décidé à la guerre. Il se rendit à Bor-

[1] Voy. ci-dessus, p. 420.

[2] Condé resta un jour dans la maison du président Pérault située à Augerville-la-Rivière, dans le Gâtinais (auj. dép. du Loiret, arrondissement de Pithiviers). Le courrier alla à Angerville, près d'Étampes (auj. dép. de Seine-et-Oise). On a attaché beaucoup d'importance à cette erreur, et on l'a presque regardée comme la cause de la troisième guerre civile ; mais, en réalité, Condé reçut à Bourges les propositions qu'on devait lui porter à Augerville-la-Rivière. et n'en tint aucun compte.

deaux, où on lui fit une réception enthousiaste. Il comptait sur la Rochefoucauld pour soulever le Poitou, sur Rohan, gouverneur d'Anjou, pour lui livrer Angers et Saumur, et sur le comte de Daugnon, maître de Brouage et de la Rochelle. Le duc de Bouillon, qui avait une grande influence dans le Limousin, ne s'était pas encore ouvertement déclaré contre lui. Le vieux duc de la Force et le seigneur de Bourdeilles promettaient de soulever le Périgord. Condé, après s'être emparé d'Agen, voulait porter la guerre sur la Loire[1], où devaient le rejoindre les troupes que le duc de Nemours commandait dans le nord de la France.

Ce projet était hardi et habile : Il ménageait la Guyenne, qui souffrait encore des suites de la guerre de 1650, prenait l'offensive et devait entraîner, avec le Midi, le centre de la France dans une rébellion qui aurait pu s'étendre facilement à la Normandie, à la Bourgogne, à Paris et livrer à Condé la domination souveraine de la France.

En présence de ce danger, le conseil du roi ne manqua ni de prudence ni d'énergie. Il ordonna au comte d'Harcourt d'assembler une armée à Niort, pour maintenir le comte du Daugnon dans le devoir,

[1] C'est aux lettres de Mazarin que nous devons la connaissance du projet de Condé. Le cardinal écrivait à Navailles, le 1er novembre 1651 (Affaires étrangères, tome XXIX des *Lettres de Mazarin*, f° 262), que le roi s'était rendu à Poitiers « pour empêcher M. le Prince de tenir la parole, qu'il avoit donnée en Guyenne, de porter la guerre sur la Loire. »

ou le combattre, s'il se déclarait pour Condé. Il fut décidé que le roi et la cour se rendraient à Poitiers, afin de s'assurer du Poitou, de la Saintonge et de l'Angoumois. La résolution fut exécutée immédiatement. Le roi et son conseil, accompagnés d'une petite armée que commandait le maréchal d'Estrées, allèrent à Fontainebleau (27 septembre), de là à Montargis, à Gien et à Bourges. A l'approche de Louis XIV, le prince de Conti et la duchesse de Longueville, sa sœur, sortirent de Bourges et se retirèrent à Montrond, où se trouvait la princesse de Condé avec le duc d'Enghien. Le roi fit son entrée dans Bourges le 7 octobre ; il s'y arrêta quelque temps pour affermir son autorité dans la province de Berri. Palluau, un des généraux qui étaient restés fidèles au parti de la cour, alla assiéger Montrond ; les princesses, ne s'y croyant pas en sûreté, en sortirent pour rejoindre Condé à Bordeaux. Le roi fit démolir la grosse tour de Bourges, qui avait été la terreur de la ville et l'asile des rebelles ; puis il se dirigea vers Poitiers, où il arriva le 31 octobre. La Vieuville s'établit à Tours avec le conseil des finances.

De Poitiers, l'armée royale pouvait menacer la Guyenne et contenir l'Anjou et la Saintonge. Cette dernière province fut le premier théâtre de la guerre. Le comte d'Harcourt repoussa la Rochefoucauld, qui assiégeait Cognac (novembre 1651), puis, soutenu par les habitants de la Rochelle, il chassa de cette ville les troupes du comte de Daugnon (24 novembre). Ainsi

disparut le danger de voir se renouveler, dans le bas Poitou, les guerres civiles du seizième siècle et du règne de Louis XIII. Le comte du Daugnon entra en traité avec la cour, et la guerre fut concentrée dans la Guyenne.

Condé, qui n'avait que peu de troupes, fut contraint de se retirer à Bourg, sur la Dordogne, après avoir essuyé un échec à Tonnay-Charente. Le prince, voulant s'assurer le secours des Espagnols, leur livra Bourg. Le baron de Watteville, envoyé du roi d'Espagne, eut le gouvernement de cette ville, et y mit pour son lieutenant don José Osorio. Cette alliance déclarée avec les ennemis de la France, qui prenaient possession d'une ville de la Guyenne, blessa vivement la population de Bordeaux[1]. Le conseil du roi saisit cette occasion pour envoyer au parlement de Paris une déclaration qui privait Condé de tous ses gouvernements et honneurs, comme atteint et convaincu du crime de haute trahison et lèse-majesté. La déclaration royale fut enregistrée sans difficulté par le parlement, le 4 décembre. Le prince de Conti, la duchesse de Longueville, et les ducs de Nemours et de la Rochefoucauld étaient enveloppés dans la même condamnation.

A ce moment, Mazarin se préparait à rentrer en France à la tête d'une petite armée levée à ses frais et placée sous les ordres du maréchal d'Hocquin-

[1] Monglat (*Mémoires*, p. 258).

court. Il y était autorisé par le roi : Leurs Majestés m'ont déclaré, écrivait-il[1], « qu'elles approuveraient fort que je fisse quelques levées étrangères et que je formasse, dans ces frontières[2], un corps assez considérable, afin qu'entrant en France je pusse agir hautement pour leur service. » Pendant que se rassemblaient ces troupes, Mazarin s'était établi d'abord à Huy, puis à Dinant. Enfin, le 24 décembre, il se rendit à Sedan, et de là s'avança dans la province de Champagne.

A la nouvelle de l'entrée du cardinal en France, le parlement de Paris s'assembla (29 décembre) et adopta les avis les plus violents. Mazarin fut déclaré perturbateur du repos public et criminel de lèse-majesté; sa tête était mise à prix; ordre aux gouverneurs, maires et échevins, de s'opposer à son passage. Sans se laisser intimider ni arrêter par ces arrêts, Mazarin pénétra dans Rethel le 30 décembre ; il était à Épernay le 3 janvier, le 6 à Arcis-sur-Aube et le 9 à Pont-sur-Yonne. Deux conseillers du parlement, Bitaut et Geniers du Coudray, avaient été envoyés dans cette ville par le parlement pour faire prendre les armes aux populations et arrêter la marche du cardinal. L'un, Bitaut, fut fait prisonnier par les troupes d'Hocquincourt; l'autre fut réduit à s'enfuir. Après avoir traversé la Loire à Gien, Mazarin se dirigea vers Poitiers, et y arriva le 30 jan-

[1] Affaires étrangères, tome XXIX des *Lettres de Mazarin*, f° 262.
[2] Sur la frontière septentrionale de la France.

vier 1652. Le roi et toute la cour étaient allés à sa rencontre; Anne d'Autriche l'accueillit avec la joie la plus vive. Deux jours après (1er février), Turenne, que le cardinal avait complètement gagné, arriva à Poitiers, et vint mettre son épée au service de la cause royale.

Pendant ce temps, la guerre continuait en Guyenne avec des succès peu marqués. Condé battit, près d'Agen (22 février 1652), les troupes du marquis de Saint-Luc, gouverneur de Montauban et lieutenant général de la province de Guyenne. Les débris de la petite armée de Saint-Luc se retranchèrent dans Miradoux, ville du bas Armagnac [1], située sur une hauteur et facile à défendre. Condé les y assiégea et voulut les contraindre de se rendre à discrétion; mais la vigoureuse résistance du régiment de Champagne donna le temps au comte d'Harcourt de venir au secours de la place : il traversa la Dordogne, tomba à l'improviste sur les assiégeants (14 mars) et contraignit Condé de s'enfermer dans Agen.

A Poitiers, le conseil du roi était partagé entre deux avis : Châteauneuf soutenait qu'il fallait conduire le roi à Bordeaux, afin d'accabler le parti de Condé et le chasser de la Guyenne. Mazarin, au contraire, jugeait plus important de s'assurer des places de la Loire et de soumettre le duc de Rohan-Chabot, gouverneur d'Anjou, qui s'était déclaré, comme nous

[1] Aujourd'hui département du Gers.

l'avons dit, pour le parti des princes. Le cardinal soutenait qu'il fallait, avant tout, se rendre maître de la France centrale, et ne pas s'engager dans la Guyenne en laissant derrière soi des rebelles qui pouvaient, en s'unissant avec les mécontents de Paris, enlever au roi une partie de ses États.

L'avis du cardinal prévalut dans le conseil et il fut décidé que l'on marcherait sur Saumur, pendant qu'Harcourt et Saint-Luc tiendraient tête à Condé, et que le maréchal de Gramont, gouverneur du Béarn, fermerait aux Espagnols les passages des Pyrénées. Ainsi cerné dans la Guyenne, Condé n'était pas à craindre. Châteauneuf, déjà mécontent du retour de Mazarin, se plaignit hautement de la résolution prise par le roi. Il demanda son congé, l'obtint immédiatement et se retira à Tours[1]. Mazarin n'eut plus, dès lors, de rival dans le conseil; il conduisit le roi à Saumur. Le maréchal d'Hocquincourt attaqua Angers, et le duc de Rohan-Chabot fut forcé de capituler (7 mars). Maître du cours inférieur de la Loire, le cardinal se rendit à Tours (10 mars), et là il rappela près de lui de Lionne et Servien, qui avaient été disgraciés l'année précédente[2]. Dès le mois d'octobre 1651, Michel Le Tellier avait repris les fonctions de secrétaire d'État.

De Tours, la cour se rendit à Amboise, et arriva à

[1] Depuis cette époque, le marquis de Châteauneuf n'eut plus de rôle politique. Il mourut en 1653.

[2] Voy. ci-dessus, p. 374.

Blois le 15 mars. Ce fut là que Mazarin fit partager le commandement de l'armée royale entre Hocquincourt et Turenne. Les frondeurs avaient aussi sur la Loire deux armées : l'une conduite par Beaufort, qui commandait les troupes du duc d'Orléans, et l'autre par le duc de Nemours, qui avait amené du nord les troupes de Condé. Les deux généraux de la Fronde, quoique beaux-frères, étaient loin d'être d'accord. Vainement, Mlle de Montpensier, qui venait d'arriver à Orléans (27 mars) avec ses *maréchales de camp*, Mmes de Fiesque et de Frontenac, s'efforça-t-elle de les réconcilier. Le seul résultat de sa romanesque expédition fut de faire fermer au roi les portes d'Orléans (28 mars). Elle ne put empêcher l'armée de la Fronde d'être battue par Turenne au pont de Jargeau (29 mars)[1]. Cette défaite ne fit qu'accroître les dissentiments des ducs de Nemours et de Beaufort; ils se querellèrent violemment en présence de Mlle de Montpensier, et en vinrent presque aux mains. La princesse obtint une réconciliation apparente; mais, sous la direction de pareils chefs, l'armée de la Fronde ne pouvait lutter contre Turenne.

Les amis de Condé, et surtout Chavigny, s'empressèrent de l'avertir du péril de la situation. Ils lui faisaient le plus triste tableau et de Paris et de l'armée. A Paris, le coadjuteur, qui venait de recevoir le cha-

[1] Ce fut au combat de Jargeau que fut tué le baron de Sirot, un des vainqueurs de Rocroi. Voy. tome I, p. 86.

peau de cardinal et qui aspirait à devenir premier ministre, se ménageait avec la cour et usait de son influence sur Gaston d'Orléans pour l'empêcher d'adopter aucune mesure énergique. Quant à l'armée, elle était commandée par des chefs dont les divisions et l'incapacité ne tarderaient pas à entraîner la ruine de la Fronde.

Ces avis déterminèrent Condé à quitter la Guyenne, où la guerre languissait, pour se rendre, avec un petit nombre de compagnons, à l'armée de la Loire. Il laissa à Bordeaux son frère, le prince de Conti, et sa sœur, la duchesse de Longueville, avec un conseil que devaient surtout diriger Pierre Lenet pour les affaires intérieures, et Marsin pour la guerre. Lui-même, accompagné de quelques amis, dont les principaux étaient la Rochefoucauld et son fils Marsillac, Gourville[1] et Chavagnac, il traversa, en quelques jours, la Guyenne, l'Auvergne, le Bourbonnais, toujours à cheval, prenant à peine quelques heures de repos, et soutenant, par son courage et sa vigueur, ses compagnons défaillants. Il rejoignit, le 1er avril, l'armée de la Loire, campée non loin de Bleneau en Gâtinais (aujourd'hui département de l'Yonne). Les troupes d'Hocquincourt, qui stationnaient dans le voisinage, étaient dispersées. Condé profita de cette faute : à peine arrivé, il tomba sur l'armée d'Hocquincourt, la tailla en pièces ou la

[1] Gourville, un des compagnons du prince, a laissé, dans ses curieux mémoires, un récit de ce rapide et dangereux voyage.

mit en fuite. La cour, qui était à Gien (Loiret), courait risque d'être enlevée. Heureusement, Turenne, qui tenait ses troupes réunies près de cette ville, arrêta Condé et sauva le jeune Louis XIV.

Au lieu de continuer la guerre sur la Loire, Condé courut en toute hâte à Paris, afin d'entraîner dans son parti le duc d'Orléans et les cours souveraines. Il réussit aisément avec le faible Gaston; mais lorsqu'il se présenta devant le parlement, la chambre des comptes et la cour des aides, les magistrats qui présidaient ces cours, le président de Bailleul, au parlement, en l'absence de Mathieu Molé, le premier président de Nicolaï, à la chambre des comptes, et le premier président Amelot, à la cour des aides, firent entendre des paroles sévères. Comment le prince osait-il se présenter dans le temple de la justice, les mains teintes du sang français? La majorité du roi avait enlevé toute autorité au duc d'Orléans ; lever maintenant des troupes et combattre l'autorité royale était crime de lèse-Majorité. Le maréchal de l'Hospital, gouverneur de Paris, et le prévôt des marchands, le Féron, tenaient le même langage. Ainsi se fortifiait dans Paris ce parti monarchique dont Mazarin, comme nous l'avons vu [1], avait préparé la formation et que les calamités de la guerre civile augmentaient chaque jour.

Condé, irrité de ces résistances, crut qu'il suffirait de faire peur aux magistrats et à la bourgeoisie en

[1] Ci-dessus, p. 227-229.

soulevant les passions populaires. Les magistrats furent insultés, et la démagogie, excitée et payée par les princes, devint pour eux l'auxiliaire le plus dangereux. Ses menaces et ses violences révoltèrent tous ceux qui conservaient quelque sentiment honnête. Cette irritation contre le parti des princes ne fit que s'aggraver à l'arrivée des troupes mercenaires que Condé appela de l'étranger. Le duc de Lorraine vint en France à sa sollicitation. Il s'avança jusqu'aux portes de Paris (mai 1652), à la tête de huit à dix mille hommes de troupes aguerries, mais cruelles, débauchées, accoutumées à vivre de la guerre et la faisant avec la plus odieuse férocité. Les villages des environs de Paris furent horriblement saccagés, et la haine de ces violences retomba sur les princes, qui avaient invoqué le secours de ces hordes sauvages. D'ailleurs, le duc de Lorraine, habitué à traiter avec tous les partis, et à se faire un jeu de sa parole, ne resta pas longtemps fidèle à la cause de Condé. Il trouva plus d'avantages à traiter avec Mazarin, qui le paya pour s'éloigner.

Pendant que le cardinal amusait Condé et les frondeurs par des négociations, Turenne s'était avancé vers Paris à la tête de l'armée royale ; il avait tenu quelque temps les troupes de la Fronde bloquées dans Étampes ; il les vainquit au combat de la porte Saint-Antoine (2 juillet), et les aurait écrasées, si Mlle de Montpensier n'avait arraché à son père l'ordre d'ouvrir aux vaincus les portes de Paris et fait tirer contre

l'armée royale le canon de la Bastille. La présence de l'armée des princes dans Paris fit encore sentir plus durement à la bourgeoisie les misères de la guerre civile, et le parti de la paix alla chaque jour se fortifiant. L'assemblée de l'Hôtel de Ville, où siégeaient des magistrats et l'élite des habitants, refusa de s'unir aux rebelles pour combattre le roi.

Les princes crurent triompher de cette résistance par de nouvelles violences. La populace, excitée par eux et par un grand nombre de soldats déguisés, mit le feu à l'Hôtel de Ville, où siégeaient les magistrats municipaux, et égorgea plusieurs des conseillers (4 juillet). Ce fut, d'après le témoignage unanime des contemporains, le coup mortel pour le parti des princes. Sans armée, sans autorité morale, souillée par son alliance avec les passions démagogiques et avec les ennemis de la France, cette faction ne fit plus que languir. Au contraire, le parti royal, habilement dirigé, grandissait chaque jour. Le parlement fut transféré à Pontoise, et les magistrats, établis dans cette ville, annulèrent les délibérations du parlement factieux de Paris. Mazarin s'éloigna pour la seconde fois (août 1652), afin d'enlever tout prétexte à ceux qui se servaient encore de son nom pour irriter et soulever le peuple.

Le parti monarchique osa alors se montrer hautement dans Paris et lutter ouvertement contre la Fronde. Il se réunit au Palais-Royal (septembre 1652), prit pour signe de ralliement le papier au lieu

de la paille que portaient les frondeurs, et concerta ses mesures pour rappeler le roi dans Paris. Le prévôt des marchands et les échevins, les six corps de métiers, le cardinal de Retz lui-même, à la tête du chapitre et des curés de Paris, se rendirent à Saint-Germain, où la cour s'était établie, et supplièrent Louis XIV de rentrer dans sa capitale.

Que devenait cependant Condé? Tombé malade, il ne voyait plus dans ceux qui l'entouraient que des ennemis et des traîtres. Lorsque Chavigny alla le visiter, il lui reprocha durement ses conseils et ses trahisons. Il est certain que Chavigny, prévoyant la ruine prochaine du parti qu'il avait servi, avait voulu se tourner du côté de la cour et avait entamé des négociations avec Mazarin. Condé ne lui épargna ni son mépris ni ses invectives. Chavigny en fut accablé. Rentré chez lui, il tomba malade et fut enlevé en quelques jours (le 11 octobre 1652). Sa mort délivra Mazarin d'un de ses plus dangereux adversaires. Quant à Condé, dès que sa santé fut rétablie, il quitta Paris, et, à la tête des troupes qui lui étaient restées fidèles, il s'efforça de rallumer la guerre civile dans les provinces d'Artois et de Champagne. Mais Turenne le força de sortir de France et de chercher un asile dans les Pays-Bas espagnols.

Les autres frondeurs n'eurent pas un meilleur sort : le roi, avant son entrée à Paris, qui eut lieu le 21 octobre, donna l'ordre à son oncle de quitter cette

ville. Gaston se retira à Blois[1]. Sa fille aînée, l'héroïne romanesque d'Orléans, fut exilée à Saint-Fargeau. Retz, qui se croyait protégé par sa dignité de cardinal et par le rôle équivoque qu'il jouait depuis longtemps, fut arrêté au moment où il entrait au Louvre (19 décembre 1652) et enfermé à Vincennes. Ainsi finit misérablement la Fronde parisienne.

Restaient les frondeurs de Bordeaux. Là le prince de Conti et la duchesse de Longueville avaient été contraints, comme Condé, à s'allier avec les Espagnols et avec la populace. La faction démagogique prit, à Bordeaux, le nom d'Ormée, parce qu'elle se réunissait dans un lieu planté d'ormes. Les membres les plus respectables du parlement de cette ville furent emprisonnés. Ceux qui parvinrent à s'échapper allèrent former à Agen, sous la protection royale, un parlement de Guyenne, dont les arrêts annulèrent ceux du parlement de Bordeaux. La faction de l'Ormée usurpa tous les droits de la magistrature et des jurats, chargés de l'administration municipale ; elle avait pour chefs un avocat, appelé Villars, et un ancien boucher, du nom de Duretête. En présence de cette tyrannie intolérable, les princes se divisèrent : Conti, après avoir longtemps suivi et servi les caprices et l'ambition de sa sœur, se sépara d'elle, traita avec la cour et épousa une nièce de Mazarin. La duchesse de Longueville, vaincue et disgraciée, chercha un asile dans la religion, et mena

[1] Gaston d'Orléans termina sa triste carrière à Blois le 2 février 1660 ; il mourut à cinquante-deux ans.

jusqu'à sa mort une vie de résignation et de repentir. L'Ormée, vivement pressée par les troupes royales, finit par succomber, et, le 3 août 1653, Bordeaux ouvrit ses portes aux ducs de Vendôme et de Candale, qui commandaient la flotte et l'armée de Louis XIV. Ainsi la Fronde fut partout vaincue, et l'autorité monarchique triompha dans la France entière.

Mais les factions et les guerres civiles avaient laissé, à l'intérieur et à l'extérieur, des traces profondes. Il fallait cicatriser ces plaies. Telle fut l'œuvre de Mazarin, de 1653 à 1661, époque de sa mort. Un tableau sommaire de son gouvernement intérieur et de sa politique extérieure montrera à quel point il y réussit.

§ II

RETOUR DE MAZARIN. — SON ADMINISTRATION INTÉRIEURE (1653-1661).

Mazarin ne voulut pas rentrer à Paris, où le rappelaient Louis XIV et Anne d'Autriche, avant d'avoir mis la frontière septentrionale de la France en état de résister à l'ennemi. Il se joignit à Turenne, qui prit Bar-le-Duc, Ligny et Château-Porcien en présence de Condé. Ce fut seulement après cette campagne d'hiver, que le cardinal revint à Paris, le 3 février 1653. Le roi et son frère, le duc d'Anjou, allèrent à sa rencontre au delà de la porte Saint-Denis. Le peuple de Paris, qui avait tant de fois poursuivi le cardinal de sa haine et de ses cris furieux, l'accueillait maintenant comme un libérateur.

La reine l'attendait au Louvre, entourée de plusieurs des héroïnes de la Fronde, qui s'étaient ralliées à l'autorité monarchique, telles que Mme de Chevreuse et la princesse palatine. Mazarin, plus puissant que jamais, avait gagné en expérience : bien loin de se

laisser enivrer par le succès, comme à la fin de l'année 1650, il n'usa de sa victoire qu'avec une extrême modération. Il avait alors cinquante et un ans. Sa vaste et puissante intelligence était dans toute sa force, et nous le verrons embrasser, avec la même sûreté de coup d'œil, les relations des États de l'Europe, trouver de nouvelles alliances pour affermir le triomphe de la France sur l'Espagne, reconquérir la plupart des places que la Fronde nous avait fait perdre, et laisser, à sa mort, le royaume plus fort et plus florissant que jamais. Mais, avant de retracer rapidement cette glorieuse politique de Mazarin, il faut le suivre dans l'administration intérieure.

Il se trouvait en face d'une aristocratie qui avait voulu reconquérir son indépendance dans les guerres de la Fronde, et des parlements qui, confondant la puissance politique avec l'administration judiciaire, avaient tenté d'usurper le pouvoir souverain. Mazarin, vainqueur, ne se proposa qu'un but, faire concourir toutes les forces nationales à la grandeur de la France en les rattachant à la royauté et en les renfermant dans leurs fonctions.

La plupart des grandes familles du royaume s'empressèrent de rechercher la faveur du ministre. Le prince de Conti (Armand de Bourbon), premier prince du sang, depuis que son frère, déclaré criminel de lèse-majesté, servait l'Espagne, demanda et obtint en mariage une des nièces de Mazarin (Anne-Marie Martinozzi). La maison de Vendôme s'était déjà unie

par un mariage à la famille de Mazarin ; un petit-fils de Henri IV, le duc de Mercœur, frère du duc de Beaufort, avait épousé Laure Mancini[1]. Les maisons de Savoie, de Bouillon, de la Meilleraye recherchèrent également l'honneur de s'allier avec la famille du cardinal. Le prince Eugène de Savoie, fils du prince Thomas de Savoie-Carignan, épousa Olympe Mancini ; le fils du maréchal de la Meilleraye devint le mari d'Hortense Mancini et prit le titre de duc de Mazarin. Enfin la plus jeune des nièces du cardinal, Marie-Anne Mancini, fut mariée au fils aîné du duc de Bouillon[2].

Les quatre branches de la maison de Lorraine établies en France (Guise, Elbeuf, Harcourt, Chevreuse) ambitionnèrent les dignités que distribuaient la royauté et le tout-puissant ministre. Les Guise furent grands chambellans ; les d'Harcourt-Lorraine, grands écuyers; les d'Elbeuf avaient le gouvernement de Picardie, et Mme de Chevreuse, après tant d'aventures romanesques, était comblée de richesses et d'honneurs. Les Rohan, les d'Albert de Luynes, les Lesdiguières, en un mot, toute la haute aristocratie échangea ses prétentions d'indépendance pour la servitude dorée de la cour. Elle ne s'était pas montrée digne de la puissance poli-

[1] Voy. ci-dessus, p. 359.

[2] Le duc de Bouillon (Frédéric-Maurice) était mort en 1652, comme nous l'avons dit, après avoir assuré à sa maison, en échange de Sedan, des avantages considérables, les duchés de Château-Thierry et d'Albret, les comtés d'Évreux et d'Auvergne, etc.

tique, qu'elle avait voulu usurper. Mazarin et plus tard Louis XIV lui préférèrent des hommes sortis de la bourgeoisie et de la petite noblesse; mais ces hommes se nommaient Colbert, Servien, Lionne, Le Tellier, Louvois. La noblesse conserva, du moins, ce qui avait toujours fait sa gloire en France, l'esprit militaire. Conduite par Turenne, elle poursuivit avec courage et termina glorieusement la longue lutte de la France contre la maison d'Autriche. La politique constante de Mazarin fut d'employer les chefs de l'aristocratie aux fonctions, où ils excellaient : à la guerre et à la parure de la cour. Aucun de ceux qui avaient figuré dans les guerres civiles ne porta sa tête sur l'échafaud. Vainqueur, le cardinal oublia les injures et les révoltes. A ce point de vue, il se montra supérieur à son prédécesseur, dont les vengeances avaient été impitoyables.

A l'égard du parlement, la conduite du cardinal ne fut pas moins habile. Le parlement de Paris, considéré comme corps judiciaire, a toujours mérité l'éloge de l'histoire. Aucune magistrature n'a présenté un ensemble plus imposant d'hommes éminents, de juges intègres et versés dans la science des lois. Leur tort, qu'il faut, pour être complètement juste, imputer en partie à la confusion des pouvoirs dans l'ancienne France, avait été de ne pas s'enfermer dans leurs fonctions de magistrats. Le premier soin de Mazarin fut d'établir la distinction des pouvoirs. Avant même qu'il fût rentré en France (mais on sait

qu'absent comme présent il gouvernait), deux édits avaient interdit aux membres du parlement de se mêler des affaires politiques et de se faire les clients des grandes familles[1]. Lorsque le roi tint, le 22 octobre 1652, un lit de justice pour la réforme du royaume, il fut défendu, par une déclaration formelle, aux officiers de justice « de s'intéresser dans les affaires des princes et des grands[2] ». Le même édit interdisait au parlement de « prendre connaissance des affaires générales de l'État et de la direction des finances ». Il devait se borner, à l'avenir, à l'administration de la justice. Ce fut le garde des sceaux, Mathieu Molé, le magistrat le plus respecté et le plus autorisé du parlement, qui fit lecture de la déclaration royale. Personne mieux que lui ne connaissait les dangers de ces usurpations politiques, contre lesquelles il avait souvent lutté, sans pouvoir en triompher. Après une carrière parlementaire longue et glorieuse, Mathieu Molé renonça, en 1653, à la dignité de premier président pour ne conserver que celle de garde des sceaux. Mais, en cette qualité, il veilla strictement à l'exécution des lois et renferma le parlement dans les limites que lui avait posées la déclaration royale[3].

[1] On se rappelle que Pérault, président de la chambre des comptes, était en même temps intendant de la maison de Condé. Il faut ajouter que Nesmond, un des présidents du parlement de Paris, était chef des conseils de la même maison.

[2] Voyez cette déclaration dans le *Journal* ou *Histoire du temps*, p. 240-242.

[3] Mathieu Molé mourut le 3 janvier 1656.

Le président de Bellièvre, qui l'avait remplacé comme premier président, jouissait dans le parlement d'une grande autorité, et Mazarin, en le faisant nommer à cette haute fonction, ne consulta que la dignité et les sympathies du corps. Il n'ignorait pas que Bellièvre avait eu d'étroites relations avec la Fronde; mais le garde des sceaux et le procureur général Fouquet suffisaient pour le contenir, s'il tentait de ressaisir l'autorité politique. D'ailleurs la royauté était maintenant assez forte pour réprimer toute tentative de désordre. On en eut une preuve en 1655. Le parlement, après avoir enregistré, dans un lit de justice, plusieurs édits bursaux, voulut les examiner et les discuter. Le jeune roi chassait en ce moment à Vincennes; averti de cette tentative d'opposition parlementaire, il revint en toute hâte à Paris, entra, en costume de chasse, dans la salle où étaient réunies les chambres du parlement, et signifia formellement à l'assemblée la défense de s'occuper des affaires de l'État.

Pour rendre la scène plus dramatique, on a raconté que ce roi de dix-sept ans, entendant le premier président parler des intérêts de l'État, l'interrompit brusquement en disant : « l'État, c'est moi. » Le journal contemporain[1], qui nous a conservé les détails précis de toute cette affaire, ne prête pas ce

[1] *Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Fronde*, t. IV, p. 326 du mscr. de la Bibl. nat., cité ci-dessus, p. 8, note 2.

mot à Louis XIV. Mais le discours du roi, rapporté par l'auteur anonyme, est empreint d'un caractère de hauteur et d'autorité, qui prouve à quel point les temps étaient changés. « Chacun sait, dit-il au parlement, combien vos assemblées ont excité de troubles dans mon État, et combien de dangereux effets elles y ont produits. J'ai appris que vous prétendiez encore les continuer sous prétexte de délibérer sur des édits qui naguères ont été lus et publiés en ma présence. Je suis venu ici tout exprès pour en défendre (*montrant du doigt messieurs des enquêtes*) la continuation, ainsi que je le fais absolument, et à vous, monsieur le premier président (*en le montrant aussi du doigt*), de les souffrir et de les accorder, quelque instance qu'en puissent faire les enquêtes. » Cet ordre donné, avec le ton imposant que savait déjà prendre le jeune Louis XIV, suffit pour réduire le parlement au silence. Le premier président, de Bellièvre, mourut deux ans après, et son successeur fut choisi dans le corps des maîtres des requêtes, qui tenait à la fois du parlement et du conseil d'État, et savait mieux s'accommoder aux nécessités de la politique que les magistrats imbus exclusivement des traditions parlementaires. Ce fut Guillaume de Lamoignon que le roi, ou plutôt Mazarin, appela à cette éminente position. Nul homme n'était plus capable, par la dignité de sa vie, le charme de son esprit, son éloquence et sa souplesse, d'accoutumer le parlement à ce régime nouveau, où il restait un grand corps

judiciaire, sans prétendre au rôle d'une assemblée politique.

Nicolas Fouquet, qui, depuis 1650[1], était procureur général du parlement de Paris, contribua puissamment à rendre l'assemblée plus docile. Mazarin, qui avait eu à se louer de ses services pendant la Fronde, l'avait nommé surintendant des finances. Fouquet était sorti, comme Lamoignon, du corps des maîtres des requêtes, et avait longtemps servi dans les intendances. C'était plus un administrateur qu'un magistrat. D'un esprit fin et pénétrant, peu scrupuleux, il s'attacha surtout à connaître les relations de famille et d'intérêt de chacun des membres du parlement. C'est lui probablement qui rédigea le *Tableau du parlement de Paris*[2], où chaque membre de cette compagnie est apprécié avec une sagacité peu bienveillante. Fouquet savait que beaucoup de ces graves magistrats cachaient des faiblesses sous une apparence austère; disposant des finances de l'État, il acheta bien des consciences et contribua, par son habileté, à faire du parlement un instrument docile de la royauté sous le règne de Louis XIV.

En réduisant cette assemblée au silence, Mazarin respecta ses attributions judiciaires. Richelieu avait trop souvent établi des commissions extraordinaires et leur avait livré les grands seigneurs accusés de

[1] Voy. ci-dessus, p. 180-181.

[2] Ce tableau a été publié dans la *Correspondance administrative sous Louis XIV*, t. II, p. 33 et suiv.

crimes de lèse-majesté. Henri de Montmorency, le maréchal de Marillac et Cinq-Mars, pour ne citer que les principaux, avaient été condamnés à mort par ces tribunaux exceptionnels, odieux aux parlements. Mazarin n'y eut recours que très rarement. Ce fut au parlement de Paris qu'il déféra le duc de Beaufort, qui avait voulu l'assassiner[1]. Ce fut encore le parlement qui fut chargé de faire le procès aux frondeurs, accusés d'un attentat contre Condé[2]. Enfin, la même cour, assistée des ducs et pairs, jugea Condé, coupable de félonie (en mars 1654).

Dans les provinces, l'ordre n'avait pas été moins profondément troublé qu'à Paris, et l'anarchie persista pendant plusieurs années. Au mois de juillet 1653, Noirmoutiers et Bussy-Lameth ne voulurent pas recevoir dans Charleville et dans Mézières, dont ils avaient le gouvernement, les compagnies du régiment de Piémont, qui leur avaient été envoyées par le roi[3]. Manicamp, qui avait obtenu le gouvernement de la Fère, sur la promesse qu'il avait faite à la reine, par écrit, de le remettre entre les mains du roi au premier ordre qu'il en recevrait, refusa de tenir sa parole, lorsque le maréchal d'Estrées et Senneterre, qui étaient sa caution, le sommèrent d'exécuter sa promesse. Il fallut qu'on lui payât une somme con-

[1] Voy. tome I, p. 174 et suiv.
[2] Tome III, p. 333 et suiv.
[3] *Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Fronde*, t. III, p. 391.

sidérable pour tirer La Ferté de ses mains. Le comte du Daugnon, dont le rôle avait été si équivoque pendant toute la minorité de Louis XIV[1], s'était fortifié dans Brouage; il ne consentit à céder ce port à Mazarin qu'en obtenant le titre de maréchal de France. Aussitôt le cardinal se fit de Brouage une place de sûreté, et en usa comme Richelieu à l'égard du Havre.

Le comte d'Harcourt, qui avait servi avec tant de fidélité en Normandie[2] et en Guyenne[3], avait tenté de se faire une souveraineté indépendante dans Brisach, qu'il voulait réunir à ses gouvernements d'Alsace et de Philipsbourg. Ses lieutenants se maintinrent dans Brisach jusqu'à la fin de 1653; mais, en 1654, le comte, menacé par une armée royale et pressé par les négociateurs que lui envoyait le cardinal, se décida à traiter. Il obtint, en échange des gouvernements d'Alsace et de Philipsbourg, le gouvernement d'Anjou et des indemnités pécuniaires. Le cardinal se réserva le gouvernement des places fortes et de la province qu'il venait d'enlever au comte d'Harcourt. Des personnages beaucoup plus obscurs, comme Fargues et la Rivière, osaient encore se déclarer indépendants en 1658. Mazarin négocia avec ces débris de la Fronde; il suivit l'exemple de Henri IV, qui, après avoir vaincu la Ligue, racheta son royaume pièce à pièce.

[1] Voy. tome II, p. 208, et ci-dessus, p. 118, note 3.
[2] Tome III, p. 227 et suiv.
[3] Ci-dessus, p. 437 et 440.

Mazarin réorganisa partout les institutions monarchiques, que la haine des parlements avait détruites. Les intendants des provinces, dont Richelieu avait rendu la mission permanente[1], avaient été supprimés par la passion aveugle des parlements[2]. Mazarin se hâta de les rétablir, et ce fut surtout grâce à l'influence de ces magistrats que l'autorité monarchique domina dans toute la France. Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, ce fut l'intendant de Picardie, Olivier d'Ormesson, plus tard rapporteur du procès de Fouquet, qui négocia avec Fargues la reddition de la place de Hesdin[3].

A côté de ces magistrats, Mazarin avait, dans les provinces, un grand nombre de correspondants, gentilshommes, évêques et même simples religieux, qui lui faisaient connaître l'état de chaque contrée et étaient des agents souvent fort actifs de la royauté. Les registres de la correspondance du cardinal sont remplis de leurs lettres, et l'histoire atteste leur influence. En Provence, Mazarin se servait du cardinal Bichi pour rétablir l'ordre compromis par les luttes du parlement et du comte d'Alais[4]. A Bordeaux, deux religieux franciscains, les pères Ithier et Berthod, avaient affronté tous les dangers pour faire triompher l'autorité monarchique. Nous avons vu[5],

[1] Voy. tome I, Introduction, p. XXXVII.
[2] Tome III, p. 15 et 16.
[3] *Journal d'Oliv. d'Ormesson*, t. II, p. 337 et suiv.
[4] Tome III, p. 237.
[5] *Ibidem*, t. III, p. 133.

à Paris, Mazarin se servir du père Paulin, supérieur des jésuites, pour agir sur le coadjuteur et tâcher de le ramener à des sentiments plus équitables. Ces influences, qui n'avaient pu l'emporter sur la première ardeur révolutionnaire, réussirent complètement au moment où les troubles commençaient à s'apaiser et où la lassitude ramenait tous les Français à des idées de calme et de modération.

Sous l'influence de l'ordre renaissant, la marine et le commerce se relevèrent. Des encouragements furent accordés aux armateurs qui équipaient des vaisseaux pour les deux Amériques. On établit une compagnie du Nord avec privilège exclusif pour les huiles de baleine. Un droit de cinquante sous par tonneau sur les navires étrangers était destiné à protéger le commerce maritime de la France. Jean-Baptiste Colbert, qui ne fut pas seulement l'intendant et l'administrateur de la fortune de Mazarin, mais qui contribua, dès cette époque, à la prospérité du royaume, Colbert insistait, dans un mémoire adressé à Mazarin, sur la nécessité d'ouvrir de nouveaux débouchés au commerce[1]. « Bien que l'abondance, lui disait-il, dont il a plu à Dieu de douer la

[1] Ce mémoire a été publié par M. Guizot dans son *Histoire de la république d'Angleterre*, t. I, p. 451-457. M. Guizot pense que ce *Mémoire* est de 1650; mais, à la manière dont Colbert parle des troubles de la France, on voit qu'ils sont terminés depuis peu de temps; ce qui ferait supposer que le *Mémoire* est de 1653 ou 1654. On a vu, d'ailleurs, qu'en 1650 Colbert était encore commis de Le Tellier. Ce fut seulement 'en 1651 que Mazarin, reconnaissant

plupart des provinces de ce royaume, semble le pouvoir mettre en état de se suffire à lui-même, néanmoins la Providence a posé la France en telle situation, que sa propre fertilité lui serait inutile et souvent à charge et incommode sans le bénéfice du commerce qui porte, d'une province à l'autre et chez les étrangers, ce dont les uns et les autres peuvent avoir besoin pour en attirer à soi toute l'utilité. »

Le commerce d'exportation de la France s'élevait à cette époque à plus de quarante millions de monnaie du temps, si l'on s'en rapporte au tableau qu'en donne Jean de Witt dans ses mémoires [1]. Il s'appuie sur un document officiel, que l'ambassadeur hollandais à Paris, Borel, avait envoyé, en 1658, aux États généraux des Provinces unies. Les Hollandais, que l'on appelait avec raison les *rouliers des mers*, transportaient presque seuls les denrées que la France envoyait dans les pays étrangers, et ils devaient connaître exactement la valeur de nos exportations.

Un autre étranger, l'ambassadeur vénitien, Morosini, dans sa relation générale, en date de 1653 [2], parle avec admiration des richesses que le commerce ver-

l'habileté et la probité de Colbert, en fit l'intendant de sa maison et commença à lui donner part aux affaires d'État. Voy. ci-dessus, p. 392, texte et note.

[1] Chapitre VI de la deuxième partie, page 187 de la traduction publiée en 1709 à Ratisbonne, chez Erasme Kinkius.

[2] Le manuscrit de cette relation se trouve aux affaires étrangères, FRANCE (série des volumes verts), tome LII, pièce 19.

sait alors à Paris : « Je crois, écrivait-il[1], pouvoir affirmer avec vérité que cette ville possède la plus grande partie de l'or que l'on a transporté depuis longtemps des Indes (occidentales ou Amérique) en Europe. » — « Ces trésors proviennent, ajoute-t-il[2], du grand trafic qui résulte de l'industrie d'un nombre infini de marchands. » Il compare le commerce de Paris à une foire perpétuelle, à un grand marché, où le royaume entier vient s'approvisionner[3].

C'est au sortir de la Fronde, en 1653, que Morosini parle en ces termes du commerce et de la richesse de Paris. Le gouvernement s'attacha à les développer et à améliorer la situation de la bourgeoisie et du peuple. Les ordonnances de cette époque prescrivent l'établissement de manufactures de bas de soie, de la halle aux vins, le dessèchement des marais, la rédaction d'un *terrier* ou cadastre du royaume, des mesures pour activer le service des postes, pour creuser des canaux, enfin la création d'hôpitaux et la prohibition de la mendicité. On renouvela la prescription de déposer au cabinet des livres un exemplaire de tous les ouvrages imprimés, et les frères Dupuy (Pierre et Jacques) rédigèrent un inventaire

[1] « Parendomi di poter affermar con verità che, nella sola città di Parigi, sia ridotto la maggior parte dell' oro che da gran tempo... l'Indie han (hanno) tramandato in Europa. »

[2] « Non meno vi si thesauriza per la quantita grande di trafichi appogiati all' industria d'un' infinito numero di mercanti. » (*Ibidem.*)

[3] « Rappresentino più tosto una continua fiera, o mercato da provedere tutto il regno, che un' ordinaria espositione di merci. » (*Ibidem.*)

des anciennes Chartes de la France, dont le gouvernement s'efforçait d'assurer la conservation.

Les arts et les lettres renaissaient aussi à la faveur du calme qui avait succédé aux agitations stériles de la Fronde. Mazarin achevait la construction du palais où il avait réuni les objets d'art les plus précieux. Les écoles de peinture, de sculpture et d'architecture profitèrent de la vue de ces chefs-d'œuvre. Quant à la littérature, le cardinal n'exerça sur elle qu'une influence indirecte; mais, du moins, il ne lui imposa pas d'entrave, et Nicolas Fouquet se fit, sous ses auspices, le Mécène des poètes. Le genre burlesque, mis en honneur par la Fronde, disparut avec la licence politique. Pendant que Corneille donnait encore au théâtre *Nicomède*, *Sertorius*, *Othon*, une nouvelle école dramatique se formait. Molière livrait au ridicule les *Précieuses*, qui ne faisaient plus que parodier l'hôtel de Rambouillet; il commençait à révéler, dans l'*École des maris*, représentée en 1661, sa profonde connaissance du cœur humain et sa vigueur comique. D'autres poètes annonçaient le grand siècle littéraire. La Fontaine, dont Fouquet encourageait le génie, publiait ses *Contes;* Racine célébrait, dans son Ode aux *Nymphes de la Seine*, le mariage de Louis XIV, et Boileau composait ses premières satires[1]. Dès 1656,

[1] On trouve, dans la première satire de Boileau, après le vers 137, un éloge de Mazarin, que n'ont pas conservé les éditions postérieures

Je sais bien mon devoir et ce qu'on doit à Rome
Pour avoir, dans ses murs, élevé ce grand homme,
Dont le génie heureux, par un secret ressort,
Fait mouvoir tout l'État encore après sa mort.

les *Lettres provinciales* de Pascal donnaient à la prose française une forme vive, piquante et souvent éloquente, qui n'a pas été surpassée. Bossuet occupait la chaire depuis 1652[1]. Mme de Sévigné écrivait ses premières lettres; Retz, ses *Mémoires*, et la Rochefoucauld ses *Maximes*. Les œuvres de cette époque, remarquables par l'élévation de la pensée et par la beauté du style, portent encore l'empreinte d'une liberté qui va bientôt disparaître pour faire place à une régularité trop souvent pompeuse et monotone.

Au moment où commence à briller cette nouvelle école littéraire, la politique extérieure, compromise par la Fronde, se relevait avec éclat, et Mazarin réussissait à placer la France à la tête de l'Europe.

[1] Voy. ci-dessus p. 432.

§ III

POLITIQUE EXTÉRIEURE DE MAZARIN (1653-1661).

La Fronde avait enlevé à la France presque toutes les conquêtes des cinq premières années de la minorité de Louis XIV. On avait perdu Piombino, Porto-Longone, Casal, en Italie; Dunkerque, Gravelines, Furnes, Mardick, en Flandre; enfin la Catalogne presque tout entière. Les frontières de l'ancienne France étaient même entamées. Condé venait de s'emparer, pour les Espagnols, de la ville de Rocroi, immortalisée par sa première victoire. La perte de cette place (1653) fut plus que compensée par les succès des Français, qui reprirent aux Espagnols Rethel, Mouzon et Sainte-Menehould. La guerre continua ainsi pendant quelque temps, avec des alternatives de revers et de succès, sur la frontière septentrionale de la France. Les Espagnols tentèrent de s'emparer d'Arras et furent forcés de lever le siége. A leur tour, les Français, qui s'étaient rendus maîtres de Stenai,

échouèrent devant Valenciennes. Les deux adversaires, affaiblis par une lutte qui durait depuis vingt-deux ans (1635-1657), ne pouvaient triompher que par le secours décisif d'une puissance étrangère. Mazarin l'avait compris depuis longtemps, et, dès 1650, il notait sur ses carnets l'importance de l'Angleterre et la nécessité de se la concilier[1].

Cette puissance, sous la main redoutable et toujours armée d'Olivier Cromwell, était devenue une véritable monarchie militaire. Le protecteur, pour fortifier son autorité et se donner le prestige de la gloire militaire, mit en mer une nombreuse flotte, publia *l'Acte de navigation* qui enlevait aux Hollandais le commerce maritime de l'Angleterre, et sortit vainqueur d'une lutte acharnée contre la république des Provinces-Unies. La France avait aussi éprouvé sa force. Lorsqu'en 1652 les Espagnols vinrent mettre le siège devant Dunkerque, Cromwell, quoiqu'en paix avec la France, envoya la flotte anglaise pour les soutenir. Il n'avait pas oublié que c'était en dépit des plaintes du parlement britannique que la France avait conquis ce port[2]. Le protecteur, fidèle à la tradition anglaise, et s'inquiétant peu du droit des gens, ordonna à l'amiral Blake de bloquer Dunkerque du côté de la mer, tandis que les Espagnols l'assiégeaient par terre. Lorsque le duc de Vendôme, grand amiral

[1] Ci-dessus, p. 106, note 1.
[2] Voy. tome II, p. 252.

de France, se présenta, avec la flotte française, pour secourir la place, Blake s'empara de nos vaisseaux sans déclaration de guerre.

Mazarin, avec une prudence plus politique qu'héroïque, dissimula ces actes d'hostilité. Il envoya en Angleterre Antoine de Bordeaux pour disputer aux Espagnols l'alliance du protecteur. Cromwell savait que les colonies espagnoles présentaient une proie riche et facile pour la marine anglaise, et, dès 1655, il s'était emparé de la Jamaïque. A cette époque, il n'avait encore conclu avec la France qu'un traité de commerce ; mais, deux ans plus tard, il signa une alliance véritable. Il fut convenu qu'un corps de six mille Anglais servirait dans l'armée de Turenne, sous les ordres de Lockarth, ambassadeur d'Olivier Cromwell. De son côté, la France s'engageait à céder aux Anglais le port de Dunkerque. C'était là un sacrifice cruel; mais les Espagnols offraient à Cromwell de s'unir à lui pour assiéger Calais et de lui livrer cette place, après l'avoir enlevée à la France. Dans cette enchère de l'alliance anglaise, que Cromwell eut soin de prolonger, la France l'emporta, surtout parce que sa puissance maritime n'inquiétait pas alors l'Angleterre.

Turenne, renforcé par les Anglais de Lockarth, pénétra dans les Flandres, vainquit les Espagnols et Condé à la journée des Dunes (14 juin 1658), et s'empara de Dunkerque, qui fut livré aux Anglais; mais les Français eurent leur part de butin : Grave-

lines, Ypres, Menin, Oudenarde, furent enlevées aux Espagnols, et Turenne s'avança jusqu'aux portes de Bruxelles, sans que ni Condé ni don Juan d'Autriche pussent l'arrêter. La France avait reconquis la plupart des villes maritimes de la Flandre et occupait les places fortes de la Lys. Ce fut alors seulement que l'Espagne se reconnut vaincue, et que Mazarin conclut avec Don Louis de Haro ce traité des Pyrénées (7 novembre 1659), qui terminait définitivement la longue lutte de la France contre la maison d'Autriche. L'Espagne cédait le Roussillon avec le comté de Cerdagne; l'Artois, moins Aire et Saint-Omer; Gravelines, Bourbourg et Saint-Venant en Flandre; Landrecies et le Quesnoy, en Hainaut; dans le Luxembourg, Thionville, Montmédy, Damvilliers, Yvoy, Chauvancy et Marville; enfin Marienbourg, Philippeville et Avesnes. Ce n'était pas tout ce que le cardinal avait espéré, à la suite des conquêtes françaises en 1646 et 1647. Nous avons vu qu'à cette époque il voulait enlever à l'Espagne la Flandre jusqu'aux embouchures de l'Escaut[1]; mais, du moins, il laissait la frontière septentrionale plus étendue et mieux fortifiée qu'il ne l'avait reçue de Richelieu. La Lorraine était toujours en notre pouvoir et ne fut rendue qu'en 1697 à la paix de Ryswick.

Du côté de l'Allemagne, Mazarin ne se borna pas

[1] Tome II, p. 270 et suiv.

à conserver l'Alsace, Philipsbourg et Vieux-Brisach. Profitant de la mort de l'empereur Ferdinand III (1657), il envoya à la diète de Francfort une ambassade que dirigeaient le maréchal de Gramont et de Lionne. Il n'espérait pas sérieusement obtenir la couronne impériale pour le jeune Louis XIV; mais il aurait voulu l'enlever à la maison d'Autriche, en la faisant passer sur la tête d'un prince bavarois. S'il n'y réussit pas, il étendit, du moins, en Allemagne l'influence française par la formation de la ligue du Rhin, qui ne fut qu'une application et un développement des traités de Westphalie[1]. Un acte de confédération fut signé, le 14 août 1658, entre les trois électeurs ecclésiastiques de Mayence, de Cologne et de Trèves, le comte palatin du Rhin, le roi de Suède, comme duc de Brême, le landgrave de Hesse, et les ducs de Brunswick et de Lünebourg, dans le but de s'opposer à toute infraction aux traités de Münster et d'Osnabrück. La France s'y associa, le 15 août, et obtint des confédérés l'engagement de ne laisser passer sur leurs terres aucunes troupes destinées aux Pays-Bas espagnols[2]. Cette ligue du Rhin, dans laquelle entrèrent bientôt de nouveaux princes allemands[3], donnait au roi de France le caractère de

[1] J'ai déjà signalé (t. III, p. 115-116) ces conséquences de la paix de Westphalie; mais il faut ici les rappeler à leur date.

[2] C'est surtout à M. Mignet que l'on doit d'avoir signalé dans les *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, t. II, p. 14 et suiv., ces résultats si importants de la diplomatie de Mazarin.

[3] Voy. tome III, p. 116.

défenseur des libertés germaniques contre la maison d'Autriche. C'était le rôle auquel avaient aspiré Richelieu et Mazarin dès le commencement de la guerre de Trente ans[1].

La France, après la paix des Pyrénées, continua de jouer partout le rôle de protectrice de l'équilibre européen. Elle conserva, en Italie, ses alliances avec la maison de Savoie et les ducs de Modène et de Mantoue. Dans le nord de l'Europe, elle se présenta comme puissance médiatrice entre la Suède, la Pologne, le Danemark et les autres États, dont l'ambition de Charles-Gustave avait provoqué la coalition. La Suède, qui, depuis l'abdication de Christine, avait pour roi Charles-Gustave ou Charles X, était en lutte avec le Danemark et la Pologne, que soutenaient le Brandebourg et la Moscovie. Ce nouveau Gustave-Adolphe s'illustra par ses exploits; mais ses victoires mêmes avaient suscité une ligue à laquelle se joignirent les Hollandais, qui craignaient de voir s'élever sur la Baltique une domination capable de leur fermer les passages du Sund. Mazarin n'intervint dans ces luttes que comme arbitre et pacificateur. Ce fut sous la médiation de la France que fut signé, en 1660, le traité d'Oliva[2], qui, en ménageant les intérêts de la Suède, la vieille et fidèle alliée de la France, consacrait, dans l'Europe septentrionale, un équilibre semblable à celui que

[1] Voy. tome I, p. XLVII.
[2] Aujourd'hui village de la Prusse, à 10 kilom. N. O. de Dantzick.

le cardinal avait établi dans l'Europe centrale par la paix de Westphalie.

A la même époque, la maison royale des Stuarts remontait sur le trône d'Angleterre (1660). Elle avait besoin de l'alliance de la France, et Louis XIV sut habilement profiter de la situation de Charles II pour racheter Dunkerque. Au moment où le cardinal mourut (9 mars 1661), la France avait incontestablement le premier rang en Europe. Son ancienne rivale, la maison d'Autriche, était hors d'état de le lui disputer. Le jeune empereur, Léopold I[er], tenu en bride par la ligue du Rhin, fut longtemps condamné à une politique défensive. Dans la suite, l'ambition de Louis XIV, menaçant l'indépendance de l'Allemagne, lui rendit un rôle important; mais, pendant la vie de Mazarin et durant le ministère d'Hugues de Lionne, qui, jusqu'en 1671, suivit, pour la politique extérieure de la France, les maximes du cardinal, l'empereur eut moins de puissance en Allemagne que le roi de France.

L'autre branche de la maison d'Autriche, qui régnait en Espagne, était tellement affaiblie, que, après la paix des Pyrénées, elle ne put triompher du Portugal. Le mariage de Marie-Thérèse avec Louis XIV prépara, pour l'Espagne, de nouveaux démembrements. Mazarin avait fait insérer dans les clauses du contrat que, si la dot de la jeune reine n'était pas payée, sa renonciation à la succession d'Espagne serait annulée. Le cardinal savait parfaitement que

le trésor de Philippe IV était épuisé, et que, par conséquent, la renonciation serait sans effet; il n'aspirait pas cependant, comme le prouve la politique qu'il avait constamment adoptée, à conquérir la péninsule espagnole. Le but qu'il avait toujours poursuivi[1] et qu'il fut sur le point d'atteindre, était la réunion des Pays-Bas espagnols à la France, réunion qui aurait donné à notre pays la frontière de l'Escaut.

Ainsi l'ancienne rivale de la France, la maison d'Autriche, était abaissée, et aucune autre puissance ne s'était élevée assez haut pour disputer le premier rang à Louis XIV.

En résumant l'impression que laisse l'ensemble du ministère de Mazarin, on est frappé de ce mélange de grandeur et de petitesse que la Rochefoucauld a signalé[2]. La grandeur est réelle : elle se manifeste surtout par la pensée constante d'assurer la prépondérance de la France, qui est l'idéal de Mazarin. Sa correspondance nous en a fourni des preuves nombreuses et incontestables : tantôt il signale aux plénipotentiaires de Münster et d'Osnabrück l'importance de conquérir nos frontières naturelles, et de faire réellement de Paris « le cœur de la France[3]. » Ailleurs il « pleure avec des larmes

[1] Tome II, p. 270.
[2] Voy. tome I du présent ouvrage, préface, page XV.
[3] Voy. tome II, p. 270, extrait d'une lettre du 20 janvier 1646.

de sang[1] » les discordes intestines du royaume et leurs funestes conséquences. Enfin, chassé de la France et poursuivi par la haine de ses ennemis, il refuse d'écouter les offres de l'Espagne et déclare qu'il restera toujours Français de cœur[2]. Une noble pensée anime et soutient sa vie : il veut placer sa patrie d'adoption à la tête des nations européennes. Cette pensée, qu'il a poursuivie avec une infatigable persévérance et qu'il a enfin réalisée, fait de Mazarin un digne émule de Richelieu et le met au rang des grands ministres de la France.

A la hauteur des conceptions politiques, Mazarin joignait la supériorité d'intelligence et la persévérance de volonté, qui en assurent le succès. Nul ne connaissait mieux les véritables intérêts du royaume, ses serviteurs habiles et dévoués et le rôle qu'il convenait de leur assigner. Il maintint avec le plus grand soin les alliances que le cardinal de Richelieu avait formées contre la maison d'Autriche. La Suède et la Savoie lui restèrent constamment fidèles. Abandonné par les Provinces-Unies, il les remplaça par l'Angleterre. Habile à prévoir l'avenir, il prépara, par les traités de Westphalie, la ligue du Rhin, et, par la paix des Pyrénées, la réunion à la France d'une partie de la monarchie espagnole.

Que dire de la persévérance du ministre? Pendant

[1] Ce sont les expressions mêmes du cardinal. Voy. tome III, p. 104.

[2] Ci-dessus, p. 287.

cinq années, la fortune l'avait comblé de gloire et de puissance; pendant les cinq années suivantes, il eut à lutter contre tous les obstacles: opposition parlementaire, révoltes populaires, guerre civile; poursuivi par la calomnie, deux fois chassé du royaume, et réduit à errer dans les pays étrangers, il ne se laissa jamais abattre par le malheur, sortit victorieux de toutes ces épreuves, reprit avec une infatigable activité l'œuvre interrompue, et, avant sa mort, vit la royauté triomphante des factions, et la France au premier rang des États européens.

A côté de la grandeur, l'histoire impartiale montre la petitesse. Si l'on considère les moyens que Mazarin a employés, les ruses, les artifices mesquins, les fourberies, l'espionnage, la domination même qu'il exerçait sur la reine, son avidité et ses immenses richesses, la misère de l'homme se montre tout entière. Ajoutons que les défauts de Mazarin frappaient vivement les yeux, tandis que la grandeur du but et des résultats n'apparaissait pas clairement aux contemporains. De là ces attaques passionnées et ces innombrables pamphlets qui tournaient en ridicule la personne, le langage et la famille du cardinal. L'histoire, qui apprécie les glorieuses conquêtes des traités de Münster et des Pyrénées, qui voit les résultats d'une politique prudente, sagace, persévérante, doit se montrer plus équitable que les pamphlétaires de la Fronde. Mazarin a voulu faire la France grande et puissante, et, presque

malgré elle, il l'a placée à la tête des nations de l'Europe. Tout compensé, ce fut un grand ministre et un serviteur dévoué de la France [1].

[1] Le bienveillant accueil que les juges les plus compétents ont fait à cet ouvrage, m'impose l'obligation de ne pas m'en tenir à un résumé rapide pour les dernières années du ministère de Mazarin. Ce qui m'a valu les suffrages qui m'ont soutenu et encouragé dans un long travail, c'est surtout la nouveauté et l'authenticité des documents tirés des papiers du cardinal. Je considère comme un devoir d'achever, si Dieu m'en donne le temps et la force, l'histoire du ministère de Mazarin, avec les développements et la méthode qui ont mérité l'approbation de l'Académie française à l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE XI

LA COUR EN NORMANDIE (FÉVRIER 1650). — VOYAGE DE BOURGOGNE. — SIÈGE DE SEURRE OU BELLEGARDE (MARS-AVRIL 1650). — EXPÉDITION DE GUYENNE; SIÈGE DE BORDEAUX (JUILLET-OCTOBRE 1650). — RETOUR DE LA COUR A PARIS; BATAILLE DE RETHEL (NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1650).

LIVRE XII

COALITION DES DEUX FRONDES CONTRE MAZARIN (JANV.-FÉVR. 1651); — IL QUITTE LA FRANCE. — LA REINE, DIRIGÉE PAR LES CONSEILS DE MAZARIN, DIVISE LES FRONDES (MARS-AVRIL); — ELLE NÉGOCIE AVEC LES DEUX PARTIS (MAI-JUILLET). — LUTTE DES DEUX FRONDES (JUILLET-AOUT). — CONDÉ SORT DE PARIS (SEPT.). — MAJORITÉ DU ROI (7 SEPT. 1651).

CONCLUSION

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME QUATRIÈME ET DERNIER.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

DU QUATRIÈME VOLUME

Michel Le Tellier joua, en 1651, un rôle fort important, que nous avons indiqué, p. 9. Il ne sera pas inutile d'ajouter ici un portrait de ce ministre que l'on trouve dans les papiers encore inédits de Saint-Simon : « Le Tellier, dit-il, avoit beaucoup d'esprit, de talent, de capacité; fin, adroit, suivi, tout doux, tout mesuré, tout respectueux, tout modeste, souple courtisan, avisé, sage, prudent et démêlant parfaitement à qui il avoit affaire et tous les avantages qu'il en pouvoit tirer; l'esprit aisé et d'un travail facile qu'il rendoit agréable aux autres. »

(Archiv. des affaires étrangères, t. XLV des *Maisons princières, noblesse, officiers de la couronne*, art. CHANCELIERS.)

Pages 12, ligne 3, enêtres, *lisez* fenêtres.
61, note 3, ligne 1, 1 44, *lisez* 1644.
79, dernière ligne, était bien, *lisez* était si bien.
109, ligne 11, 16 juillet, *lisez* 14 juillet.
115, note 3, ibin, *lisez* ibid.
117, ligne 1, son, *lisez* de son.
Même page, note 3, ligne 3, 1560, *lisez* 1650.
118, ligne 8, récipitamment, *lisez* précipitamment.
126, note 1, Mémoires de Lenol, *lisez* Mémoires de Lenet.
133, ligne 18, Caranten, *lisez* Carentan.
184, ligne 14, ratiguée, *lisez* fatiguée.
256, note 6, ligne 3, unc, *lisez* une.
286, lignes 2 et 3, sortit, *lisez* il sortit.
289, ligne 6, régales, *lisez* régals.
436, ligne 15, Guyenne, *lisez* Guienne. Cette correction doit être faite aux pages 437, 438, 440, 441, 443, où se trouve le nom de cette province. Les deux orthographes (*Guyenne* et *Guienne*) sont usitées ; mais l'on a adopté, dans cet ouvrage, la première forme (*Guienne*), parce qu'elle rappelle mieux l'étymologie latine *Aquitania*.

ADDITIONS ET CORRECTIONS SUPPLÉMENTAIRES

DES PREMIER ET DEUXIÈME VOLUMES

Je dois à l'obligeance de M. Charvériat, dont j'ai déjà cité la savante *Histoire de la guerre de Trente ans* (t. III, p. 30, n. 2), plusieurs *additions et corrections* pour les tomes I et II du présent ouvrage :

PREMIER VOLUME

Pages XXII, Introduction : Le roi de Danemark, Christian IV, fut vaincu à Lutter, non par Waldstein, mais par Tilly.

XLVIII, ligne 17, *ibidem :* La Lusace fut cédée à l'électeur de Saxe par Ferdinand II et non par Ferdinand III.

J'ai dit (t. I, p. XXXVII de l'Introduction) que les intendants de justice, police et finances étaient devenus permanents en 1635. M. J. Caillet, auteur d'un excellent ouvrage sur l'*Administration du cardinal de Richelieu*, me fait observer qu'il y avait, avant cette époque, des intendants de justice envoyés dans les provinces. Je le reconnais, et j'ai publié, dans mon *Histoire de l'administration monarchique en France* (t. I, p. 392-393), un texte qui prouve que, dès 1626, les parlements se plaignaient du *Nouvel usage d'intendants de justice ;* mais, à cette époque, les intendants n'étaient pas encore permanents ; ils ne le devinrent que quelques années plus tard. Ce fut Richelieu (et c'est là l'essentiel) qui leur donna ce caractère, et en fit des instruments fort utiles de l'unité monarchique.

DEUXIÈME VOLUME

Pages 12, ligne 18 : Maximilien de Bavière avait sauvé Ferdinand II en soumettant la haute Autriche révoltée et en unissant son armée à l'armée impériale pour battre Frédéric V.

289, ligne 1 : il faut supprimer les mots *de la plus haute faveur*.

321, ligne 13 : Memmingen est à l'est de l'Iller et non sur l'Iller.

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.

